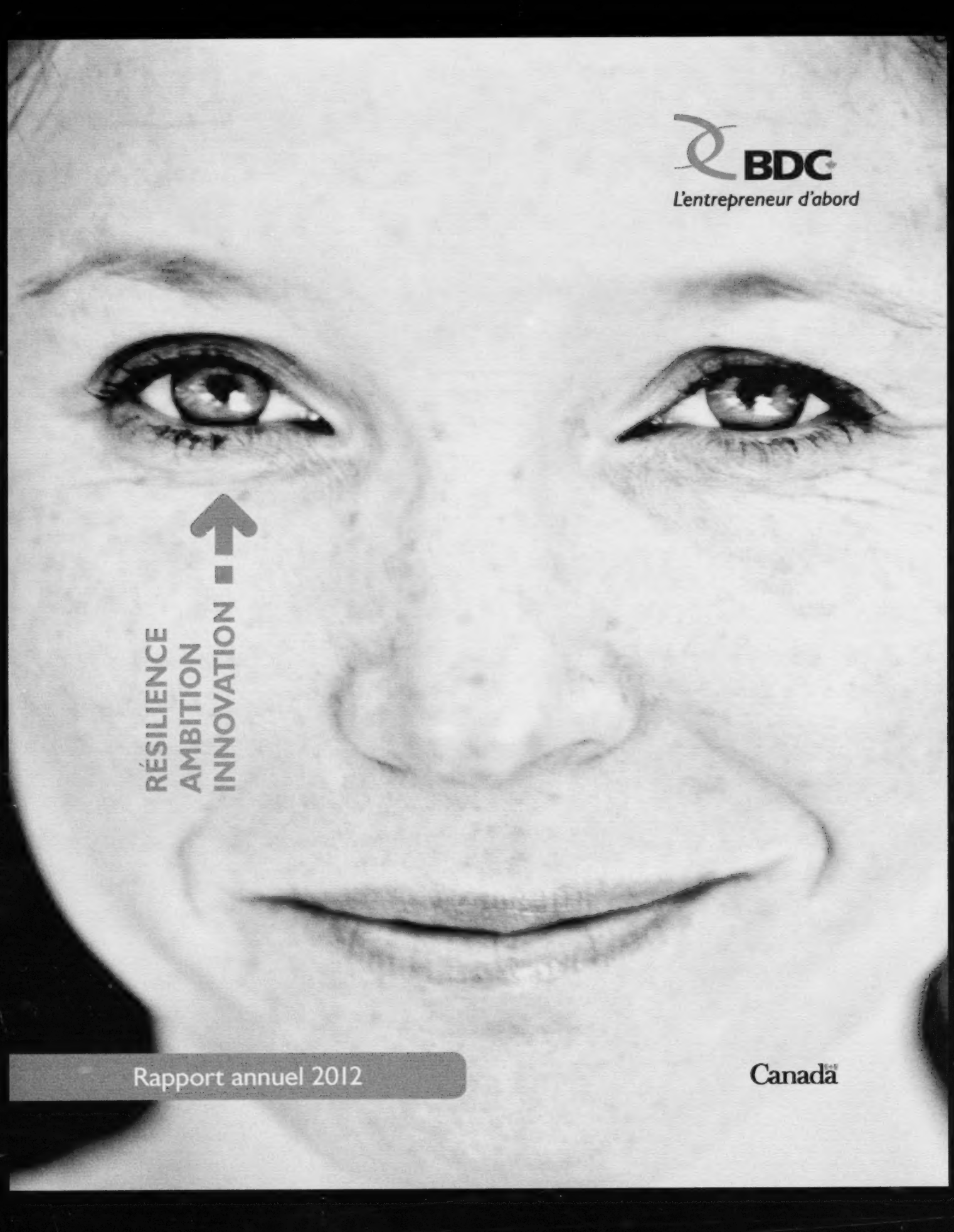
BDC
L'entrepreneur d'abord
RÉSILIENCE
AMBITION
INNOVATION
Rapport annuel 2012
Canada

ENTREPRENEURS : RÉSILIENTS, AMBITIEUX, INNOVATEURS

Message du président du conseil	4
Message du président	8
Rapport de gestion	27
États financiers consolidés	67
Gouvernance d'entreprise	135
Autres renseignements	150

COMMENT POUVONS-NOUS AIDER ?

EN POSANT LES BONNES QUESTIONS,

UN ENTREPRENEUR À LA FOIS

VOULEZ-VOUS CROÎTRE ?

SAVEZ-VOUS COMMENT INNOVER ?

AVEZ-VOUS LES RESSOURCES NÉCESSAIRES ?

SHA NADARAJAH

ASHOK PARAMESWARAN

Cofondateurs
SEDNAVOICE
Toronto (Ontario)

« BDC nous a aidés à innover pour attirer plus de clients sur notre site Web. »

SednaVoice vend aux entreprises des systèmes de téléphonie par Internet à bas prix.

Elle éprouvait une difficulté courante pour les petites et moyennes entreprises et cruciale pour sa propre compétitivité : son site Web n'attirait pas les clients.

« De nos jours, c'est sur Internet que les gens recherchent des services — qu'il s'agisse d'un salon de coiffure ou de systèmes téléphoniques, déclare Sha. Nous n'arrivions tout simplement pas à les atteindre sur le Web. »

COMMENT BDC A-T-ELLE AIDÉ ?

BDC a aidé Sha et Ashok :

- > à planifier et à développer du contenu pertinent et intéressant aligné sur leur stratégie d'affaires globale et que les gens voudront partager;
- > à sélectionner et à utiliser des mots clés précis dans le contenu du site Web afin d'attirer le radar de Google;
- > à élaborer une stratégie visant à attirer les utilisateurs des médias sociaux comme Facebook, Twitter et YouTube, par la publication d'informations convaincantes et des incitatifs à les diffuser à grande échelle.

RÉSULTATS

Nombre de visiteurs du site Web

Durée des visites sur le site Web

Ventes de SednaVoice

JOHN A. MACNAUGHTON, PRÉSIDENT DU CONSEIL, RÉPOND AUX QUESTIONS.

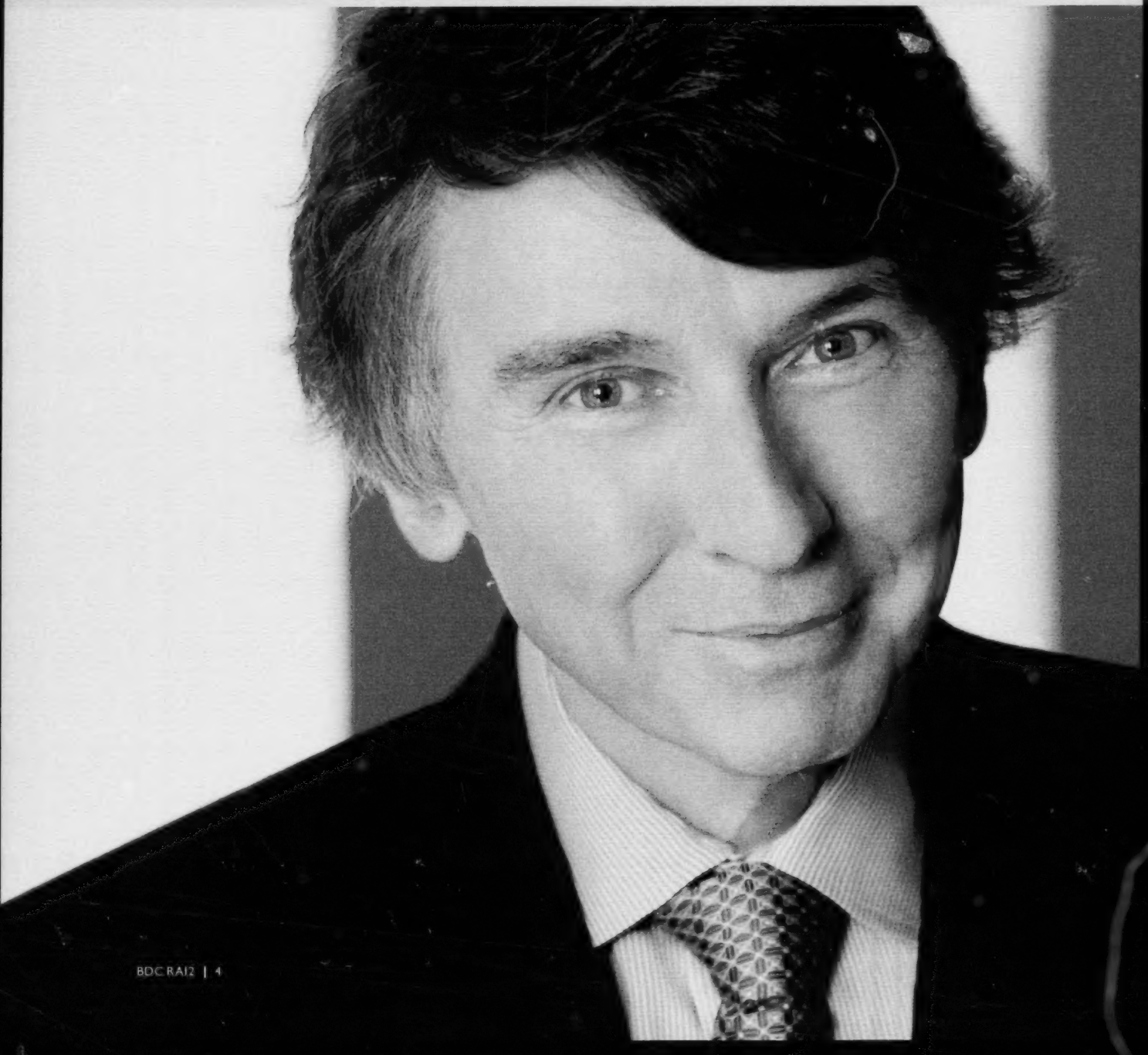

LE MANDAT DE BDC EST DE SOUTENIR LES ENTREPRENEURS EN ATTACHANT UNE IMPORTANCE PARTICULIÈRE AUX BESOINS DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES. BDC S'EST-ELLE ACQUITTÉE DE SON MANDAT ?

Oui. Elle a soutenu plus de 28 000 Canadiens qui créent, gèrent et font croître des petites et moyennes entreprises.

POURQUOI CHAQUE ENTREPRENEUR EST-IL **SI IMPORTANT** ?

Les ambitions, les décisions et les actions de chaque entrepreneur sont le fondement d'une économie nationale innovatrice et compétitive. Autrement dit, le Canada a besoin d'entrepreneurs qui mettent l'innovation et la croissance au cœur de leur stratégie d'affaires, et qui réussissent.

Les entrepreneurs sont plus qu'importants, ils sont irremplaçables.

Il faut aussi garder à l'esprit que, souvent, leurs concurrents sont des gens comme eux qui sont établis dans d'autres pays et qui ciblent les consommateurs du Canada. Certains de nos entrepreneurs font donc face à une concurrence internationale ici même au Canada. D'autres cherchent ambitieusement à étendre leurs activités à l'étranger.

L'AN DERNIER, LE GOUVERNEMENT A DEMANDÉ À BDC D'AIDER LES ENTREPRENEURS À INTÉGRER LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS À LEURS PLANS D'AFFAIRES ET À LEURS ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES. **BDC A-T-ELLE RÉPONDU À CETTE DEMANDE** ?

Oui. Les entrepreneurs accroissent leur compétitivité lorsqu'ils innovent grâce aux technologies de l'information et des communications. Ces technologies les aident à réussir dans le monde actuel, qui est automatisé et axé sur Internet.

À ceux qui veulent en savoir plus sur la pertinence et l'utilité de ces technologies pour leur entreprise, BDC offre maintenant de l'information gratuite. À ceux qui veulent savoir si leur entreprise peut tirer parti de ces technologies, ou si leur stratégie ou leur site Web est efficace, BDC offre aujourd'hui des évaluations gratuites. Et aux entrepreneurs qui veulent des services de consultation et du soutien financier conçus à cette fin, BDC offre dorénavant l'un et l'autre.

Je suis satisfait de la rapidité avec laquelle BDC a innové afin de répondre à cette demande de son actionnaire, d'autant plus que cela n'a pas été facile. Pour fournir ces services, il faut un réseau bien structuré. Les petites et moyennes entreprises étant inégalement réparties dans le pays, certaines régions ne disposent que d'un bassin très limité de spécialistes.

Durant l'exercice 2012, plus de 16 000 entrepreneurs ont bénéficié de ces nouveaux services spécialisés.

COMMENT BDC A-T-ELLE SOUTENU LE PLAN D'ACTION ÉCONOMIQUE DU GOUVERNEMENT?

La contribution de BDC comporte trois volets importants : le Programme de crédit aux entreprises (PCE), la Facilité canadienne de crédit garanti (FCCG), et ses activités d'investissement en capital de risque.

Premièrement, dans le cadre du PCE, BDC a collaboré avec Exportation et développement Canada et des institutions financières du secteur privé afin d'aider les entrepreneurs qui avaient des difficultés à obtenir du crédit, devenu plus rare et plus cher. Pour cela, BDC a prêté un volume d'argent record.

Au total, le PCE a aidé plus de 10 000 clients. Les entrepreneurs qui ont le plus bénéficié du PCE provenaient des secteurs de la fabrication, du commerce de gros et de détail, du tourisme et des ressources naturelles, ou détenaient des immeubles commerciaux.

BDC a mis progressivement fin à ses activités dans le cadre du PCE, et les activités de financement sont revenues à leurs niveaux d'avant la récession.

Deuxièmement, pour aider à rétablir le marché public de la titrisation à terme, BDC a créé et géré la FCCG et acheté près de 3,7 milliards de dollars de titres adossés à des créances mobilières. Comme prévu, la FCCG a permis de stimuler l'intérêt des investisseurs pour le marché canadien des titres adossés à des créances mobilières du secteur automobile. BDC a ensuite commencé à offrir du soutien à des participants du marché plus petits. Ainsi, le Fonds multicédant à vendeurs multiples pour petits émetteurs (FMVMPE), mené en collaboration avec des intervenants du secteur privé, aide les entreprises à améliorer leur productivité au moyen de véhicules, de machinerie et d'équipement.

La FCCG, qui a pris fin le 31 mars 2010, a été une réussite, ainsi que l'ont attesté les intervenants du marché. Par ailleurs, comme le montant des capitaux nécessaires pour restaurer la confiance des investisseurs a été moins élevé que prévu initialement, BDC a déjà remis le capital inutilisé au gouvernement.

Troisièmement, BDC a continué de soutenir les entrepreneurs dans l'écosystème du capital de risque. Si la plupart des autres sources de capitaux se sont retirées, BDC a poursuivi ses investissements dans des entreprises technologiques et des fonds du secteur privé. Et surtout, elle a revu sa stratégie pour être plus efficace à titre de catalyseur de l'industrie.

QUELLES SONT LES PROCHAINES ÉTAPES POUR BDC?

L'accès au crédit s'est amélioré, mais les services de BDC sont toujours recherchés.

Comme toujours, BDC doit veiller à ce que ses services demeurent pertinents, efficaces et rentables, et à ce qu'ils évoluent au même rythme que les besoins des entrepreneurs. Ses services doivent en outre continuer à servir de complément à ceux offerts par les institutions financières du secteur privé.

Nous attendons les prochaines étapes de l'examen législatif de la *Loi sur la Banque de développement du Canada*. Cet examen, qui a commencé à l'automne 2010, permet au ministre de l'Industrie, en concertation avec le ministre des Finances, de déterminer si les dispositions de la Loi conviennent toujours compte tenu du soutien que BDC doit apporter aux entrepreneurs. Ce processus, qui implique beaucoup de parties prenantes, avance bien.

Que les entrepreneurs du Canada puissent relever les défis concurrentiels d'un marché mondial complexe et en constante évolution et y trouver des débouchés est, selon moi, d'une importance fondamentale. Pour réussir, ils doivent être ambitieux et innovateurs. Ils doivent aussi avoir le désir, les compétences, le capital et les réseaux nécessaires pour croître. Pour y parvenir, ils peuvent avoir besoin de notre soutien.

Nous avons recommandé qu'on accorde à BDC une flexibilité accrue, comparable à celle requise des entrepreneurs, et nous sommes encouragés par le consensus et l'appui général que cette proposition a suscités.

UN DERNIER MOT EN TERMINANT?

Oui. J'aimerais remercier mes collègues du conseil d'administration pour leur soutien constant. Je suis ravi que mon mandat ait été reconduit. Je suis également heureux d'accueillir de nouveau Brian Hayward pour un autre mandat. Je crois que cette continuité sert bien BDC.

Aussi, au nom du conseil d'administration, j'aimerais remercier toutes et tous à BDC pour leur engagement envers les entrepreneurs, leur professionnalisme et leur travail acharné.

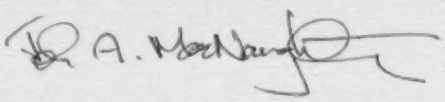

John A. MacNaughton
Président du conseil

« **BDC a pris un risque** – elle m'a soutenu pendant que je remettais mon entreprise sur les rails. »

ROBERT STEGMEIER

Président
KAYMOR MACHINING AND WELDING
Claimont (Alberta)

L'entreprise de Robert, Kaymor, est une entreprise d'usinage et de soudage.

Lorsque l'économie de l'Alberta a connu une accalmie, les ventes ont soudain chuté – l'entreprise était alors endettée, principalement en raison des nouvelles installations dans lesquelles elle avait emménagé juste avant le ralentissement.

Robert dit qu'il a été à deux doigts de perdre son entreprise dont, année après année, il avait fait un chef de file de son industrie. Mais il a refusé d'abandonner.

COMMENT BDC A-T-ELLE AIDÉ ?

BDC a aidé Robert :

> en reconnaissant ses efforts pour sauver son entreprise et en validant son plan de réduction des coûts et de mise en œuvre de gains d'efficacité;
> en soutenant le plan et en fournissant un financement adapté;
> en communiquant avec lui régulièrement pour suivre les progrès.

RÉSULTAT

L'entreprise de Robert a renoué avec la rentabilité.

JEAN-RENÉ HALDE, PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION, RÉPOND AUX QUESTIONS.

L'ANNÉE ÉCOULÉE A-T-ELLE ÉTÉ BONNE POUR LES 28 000 ENTREPRENEURS CLIENTS DE BDC?

J'ai le plaisir de vous dire que nos clients ont effectivement connu une bonne année. Ils ont bien résisté à la récession et, dans l'ensemble, ils ont amélioré leur situation financière.

VOUS ENCOURAGEZ LES ENTREPRENEURS À INNOVER. QUE VOULEZ-VOUS DIRE PAR LÀ?

Je veux dire qu'ils doivent placer l'innovation au cœur de leur stratégie d'affaires. Ce qui signifie découvrir ce que leurs clients veulent et innover non seulement pour créer le produit ou le service qui répond à ce besoin, mais également dans la façon de le commercialiser. Cela veut aussi dire qu'ils doivent faire croître leur entreprise et pouvoir rivaliser avec les meilleurs à l'échelle mondiale.

Mais cela ne signifie pas que tout le monde doit chercher à créer le prochain appareil de haute technologie le plus vendu dans le monde. La plupart des innovations découlent en fait d'améliorations à des produits, services, processus et méthodes existants. Et c'est dans ces innovations « progressives » que réside le plus grand potentiel de valeur.

POUVEZ-VOUS DONNER UN EXEMPLE?

Certainement. L'un de nos clients à Moncton, Pierre Martell, a une entreprise traditionnelle : il construit des maisons. Il a innové grâce au Web et aux médias sociaux comme Facebook et Twitter afin d'attirer des clients et de coordonner ses fournisseurs. Dans le cadre de tous les projets, il utilise un site Web pour rassembler clients et fournisseurs d'une manière qui se révèle efficace pour tous.

Les clients de Pierre adorent ça, les gains d'efficacité sont manifestes et son entreprise est solide. C'est un bel exemple.

VOUS COMPAREZ LES ENTREPRENEURS À DES ATHLÈTES OLYMPIQUES ET DITES QUE LE PROGRAMME « À NOUS LE PODIUM » EST UNE BONNE VOIE À SUIVRE. QUE VOULEZ-VOUS DIRE?

Nous avons vu à Vancouver qu'un bon soutien peut faire une réelle différence. Nous, les Canadiens, avons offert une aide ciblée et adaptée aux athlètes qui avaient déjà prouvé qu'ils avaient l'ambition, le talent et la persévérance pour gagner. Résultat : un nombre record de médailles canadiennes.

Ce qui est vrai pour nos athlètes l'est aussi pour nos entrepreneurs. Ils sont très nombreux à être aussi ambitieux que nos médaillés d'or et à être audacieux, innovateurs et impatients de vendre à des consommateurs partout dans le monde. Ce qu'il leur faut parfois, c'est de l'aide à l'égard de compétences précises, un accès à des réseaux internationaux et du soutien financier.

CETTE ANNÉE, BDC A REVU SA STRATÉGIE ET SON APPROCHE EN MATIÈRE DE CAPITAL DE RISQUE. OBTENEZ-VOUS DES RÉSULTATS?

Nous sommes en train de mettre en œuvre la nouvelle stratégie. Le processus en est encore à ses débuts, même si nous avons déjà fait beaucoup. Nous avons élargi notre équipe déjà solide en y ajoutant des personnes très talentueuses et très expérimentées, accru nos investissements dans des fonds de capital de risque du secteur privé, restructuré nos activités d'investissement direct et – en collaboration avec des intervenants du secteur privé – renforcé notre soutien au financement des entreprises en démarrage.

Nous soutenons les entreprises technologiques par l'intermédiaire d'investissements dans 22 fonds du secteur privé; cette partie de nos résultats reflète donc les résultats du secteur privé. Quant aux rendements de nos investissements directs dans de telles entreprises, ils sont généralement comparables aux rendements des fonds du secteur privé. Alors, dans l'ensemble, nos résultats financiers sont en phase avec ceux de l'industrie. Nous avons également tiré profit de la vente de certaines de nos entreprises en portefeuille.

QUELLE EST LA SITUATION FINANCIÈRE DE BDC?

BDC a été rentable encore cette année.

Ce qu'il est essentiel de comprendre à propos de cette rentabilité, c'est qu'elle reflète la meilleure santé financière de nos clients. L'amélioration de leur situation financière par rapport à l'année précédente s'est traduite par une nette réduction du montant d'argent que BDC met de côté pour couvrir les pertes éventuelles. Cette réduction de la provision cumulée pour pertes sur prêts s'est elle-même traduite par une hausse de la rentabilité de BDC.

La chose la plus importante à retenir, c'est que nos clients s'en sortent très bien. C'est là, fondamentalement, la bonne nouvelle.

Cette année, nous verserons donc un dividende de 68,6 millions de dollars à notre actionnaire, le gouvernement du Canada.

De plus, nous avons été en mesure de remettre au gouvernement un autre montant important de capitaux, soit 656 millions de dollars.

LA RENTABILITÉ DE BDC N'EST-ELLE PAS INCOMPATIBLE AVEC SON MANDAT, QUI EST DE SOUTENIR LES ENTREPRENEURS?

Non. Notre viabilité commerciale est nécessaire et positive. Nous gérons des fonds publics, et notre responsabilité est de le faire avec prudence.

Plus fondamentalement, pour un outil de politique publique comme BDC, la viabilité commerciale stimule l'innovation aussi subtilement qu'efficacement. Puisque nous devons attirer les entrepreneurs avec des services qu'ils sont prêts à payer, nous nous efforçons constamment d'être utiles et rentables.

La clé consiste à proposer des tarifs proportionnels aux risques de façon à ne pas nuire aux autres intervenants, qui proviennent du secteur privé.

Cependant, il ne faut pas perdre de vue que la taille du portefeuille de BDC – 16,9 milliards de dollars – est telle que même un léger changement dans les conditions économiques ou la rentabilité peut avoir des conséquences importantes. À l'exercice 2010, par exemple, nous avions enregistré un bénéfice modeste de 6 millions de dollars en raison de la conjoncture.

QUELLES SONT LES PROCHAINES ÉTAPES POUR BDC?

Nous avons amorcé une revue de nos services de consultation, car nous voulons qu'ils aient un plus grand impact durable. Nous voulons aussi axer nos ressources limitées sur ce dont les entrepreneurs ont le plus besoin et offrir des services de meilleure qualité et plus rentables.

Un autre objectif éminemment important est de fournir des services de financement améliorés et plus rapides à nos clients. Nous avons la volonté; il ne nous reste plus qu'à choisir la meilleure méthode. Notre but est donc de trouver et de privilégier les moyens ou les outils qui nous permettront de faire mieux.

Et il pourrait bien y avoir d'autres changements, car nous cherchons constamment de nouvelles façons d'aider!

QUELLES SONT LES DIFFICULTÉS?

Le marché de l'emploi est difficile. Or, nous devons attirer et conserver les bons employés, des professionnels motivés, bien formés, qui excellent en affaires et qui croient à notre mandat.

N'oublions pas que c'est le monde dans lequel vivent nos clients : un marché très rapide, connecté et mondialisé. Et plus c'est difficile pour eux, plus nous devons nous dépasser. Tout ce qui compte, c'est que nous demeurions pertinents et utiles.

UN DERNIER MOT EN TERMINANT?

Tout d'abord, merci à nos clients entrepreneurs. C'est un privilège de vous servir.

J'aimerais aussi adresser mes remerciements les plus sincères à tous les professionnels dévoués et consciencieux qui contribuent à la réussite de BDC : le conseil d'administration, mes collègues de la direction et les employés partout au pays. Vous formez une équipe fantastique.

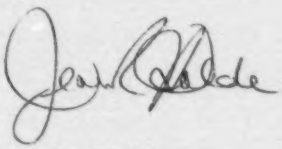

Jean-René Halde
Président et chef de la direction

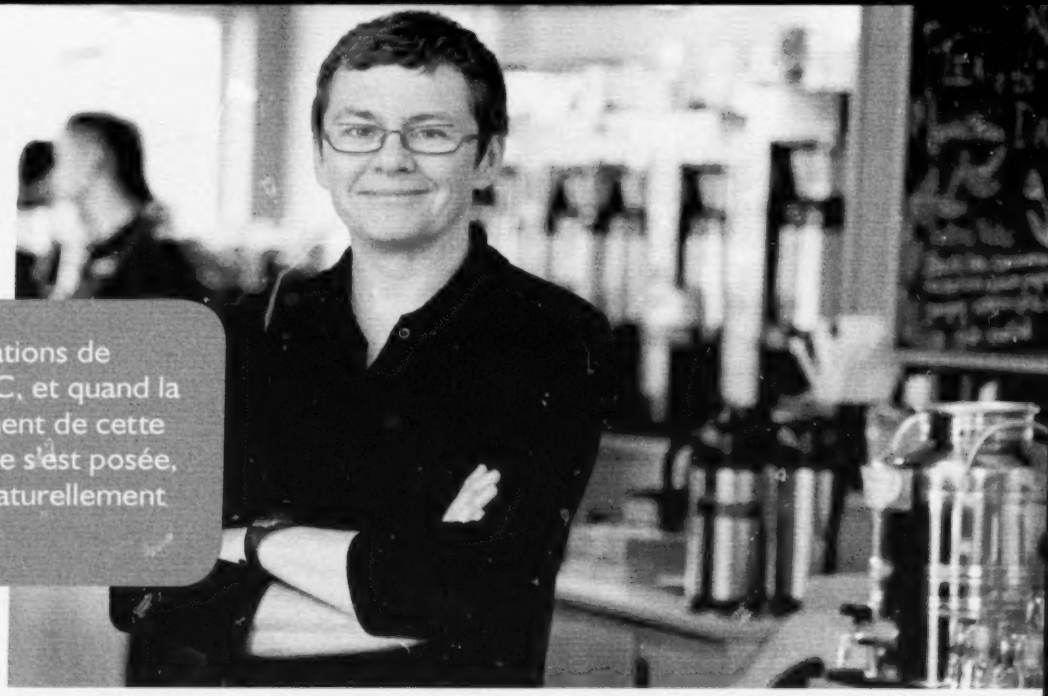

« Nous avons des relations de longue date avec BDC, et quand la question du financement de cette expansion d'envergure s'est posée, nous nous sommes naturellement tournés vers elle. »

TRACEY CLARK

Présidente
BRIDGEHEAD (2000) INC.
Ottawa (Ontario)

L'entreprise de Tracey, Bridgehead, vend du café équitable et des produits de boulangerie à Ottawa.

Le projet de Tracey était d'établir un centre névralgique pour son entreprise, qui intégrerait une usine de torréfaction, un café, un entrepôt, un centre de soutien et de formation de même qu'une salle commun

Son défi : obtenir les capitaux nécessaires à cette expansion sans diluer sa participation dans l'entreprise.

COMMENT BDC A-T-ELLE AIDÉ ?

BDC a fourni du financement subordonné, une solution hybride combinant financement par emprunt et financement par capitaux propres.

RÉSULTAT

Tracey et l'équipe de Bridgehead font croître l'entreprise.

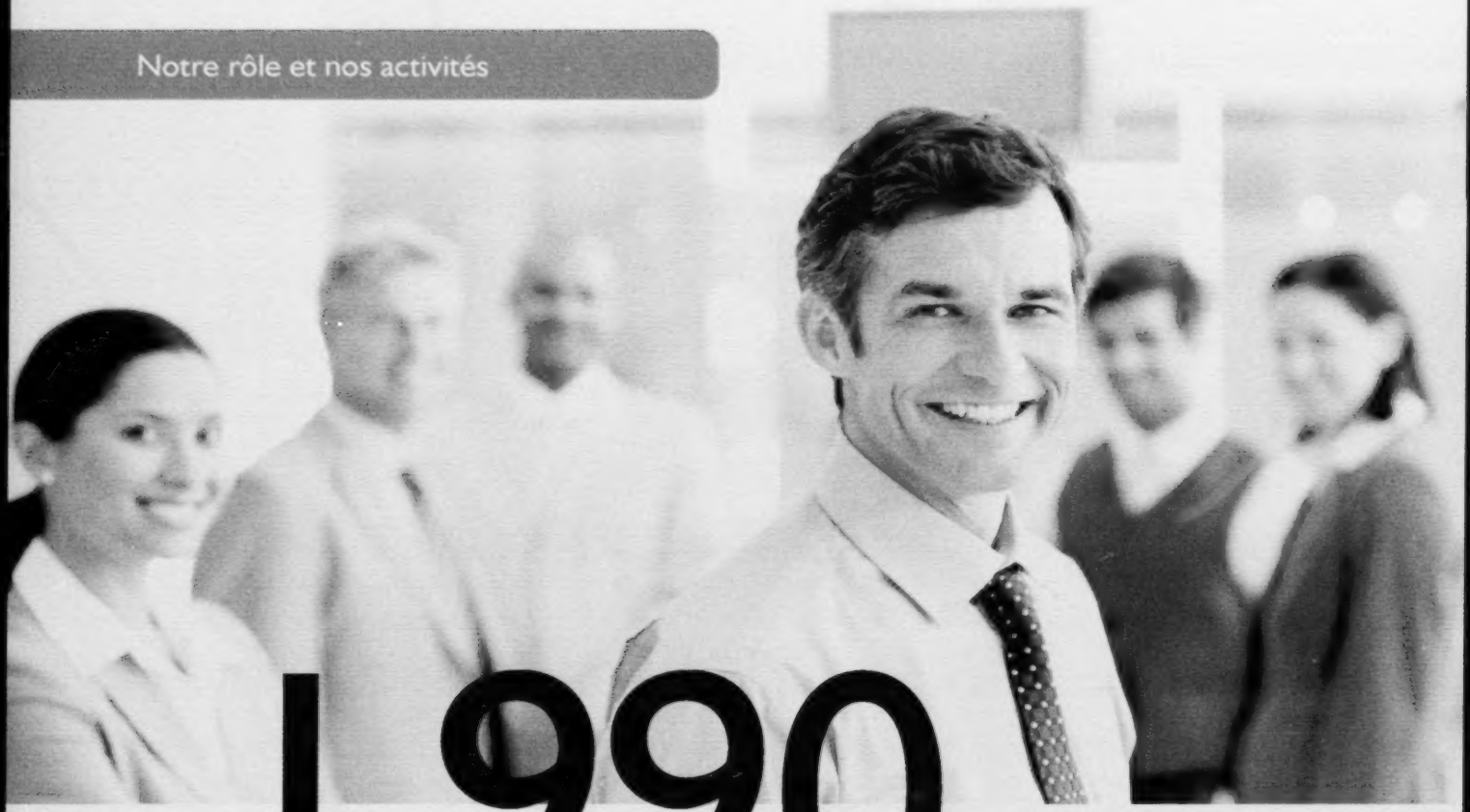

1 990

EMPLOYÉS

103

EMPLACEMENTS À L'ÉCHELLE DU CANADA

1

MANDAT :
SOUTENIR LES ENTREPRENEURS CANADIENS

NOUS SOMMES LA BANQUE DE DÉVELOPPEMENT DU CANADA.

NOTRE RÔLE
Promouvoir l'entrepreneuriat, en accordant une attention particulière aux besoins des PME.

L'entrepreneur d'abord

NOTRE SEULE RAISON D'ÊTRE :

Soutenir les entrepreneurs.

CHAQUE DOLLAR DE NOTRE PORTEFEUILLE EST UTILISÉ POUR **SOUTENIR LES ENTREPRENEURS CANADIENS.**

Portefeuille total de BDC

au 31 mars (en milliards de dollars)

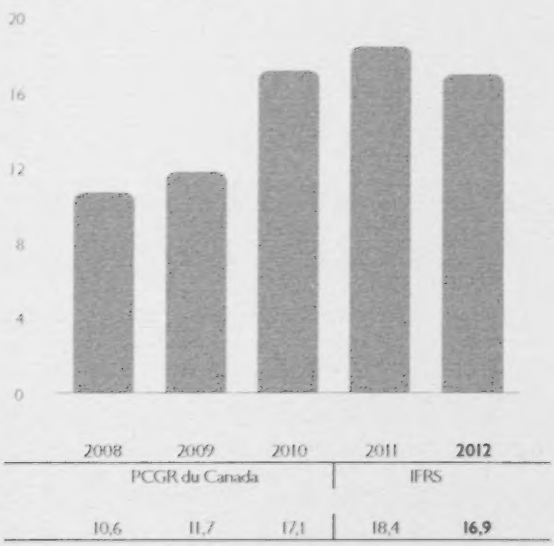

Selon le portefeuille de prêts avant la provision cumulée pour pertes sur prêts, auquel s'ajoutent les portefeuilles de BDC Financement subordonné, de BDC Capital de risque et de titres adossés à des créances mobilières à leur juste valeur.

Les petites et moyennes entreprises sont le moteur de l'économie canadienne. Elles représentent 64 % des emplois du secteur privé et créent la part du lion des nouveaux emplois.

Le Canada est, dans une mesure remarquable, un pays de petites entreprises. Pas moins de 55 % de l'ensemble des entreprises emploient quatre personnes ou moins, tandis que 98 % comptent moins de 100 employés.
(Définition d'une petite entreprise, selon Statistique Canada)

Derrière chaque PME entrepreneuriale, il y a une personne – ou, pour celles de plus grande taille, une équipe – qui, avec imagination et courage, prend des décisions difficiles.

La somme de leurs choix est extrêmement importante pour notre économie. C'est ainsi qu'on transforme des idées en produits et services, qu'on développe des marchés, qu'on constitue des chaînes d'approvisionnement et, surtout, qu'on crée des emplois.

Défi après défi, durant et après les récessions, c'est grâce à ces personnes que notre économie continue de tourner.

NOUS SOUTENONS LES ENTREPRENEURS À CHACUNE DES ÉTAPES DU DÉVELOPPEMENT DE LEUR ENTREPRISE, Y COMPRIS LES **REDRESSEMENTS**.

ROBERT STEGMEIER
Président

KAYMOR MACHINING AND WELDING
Clairmont (Alberta)

Démarrer une entreprise n'est que la première étape. Les obstacles suivants sur le chemin de la compétitivité consistent à la développer et à la faire croître. (L'économie canadienne gagnerait à avoir un plus grand nombre de grandes entreprises.)

Lorsque les entrepreneurs se heurtent à des difficultés, ils ont besoin de savoir que leur banquier restera à leurs côtés.

Notre client, Robert Stegmeier, est un exemple d'entrepreneur qui a guidé son entreprise pendant une période difficile et en est ressorti plus fort.

Financement accordé par BDC, selon l'étape de développement
pour les exercices terminés le 31 mars (en millions de dollars)

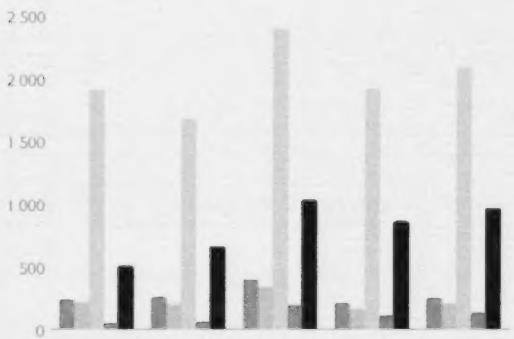

Acceptations

	2008	2009	2010	2011	**2012**
Démarrage	234	253	395	205	**248**
Développement	216	197	335	160	**200**
Expansion	1 913	1 674	2 396	1 919	**2 087**
Redressement	46	55	192	107	**129**
Maturité	498	653	1 025	854	**959**
Total	2 907	2 832	4 343	3 245	**3 623**

NOUS APPORTONS NOTRE SOUTIEN AUX ENTREPRENEURS QUI VEULENT **FAIRE CROÎTRE LEUR ENTREPRISE.**

Aux entrepreneurs qui ont besoin de capitaux pour assurer leur croissance, mais qui ne disposent pas des garanties dont les prêteurs traditionnels ont besoin, nous offrons une solution hybride de financement par emprunt et de financement par actions appelée financement subordonné. Ce financement est également utile aux entrepreneurs qui ne veulent pas vendre une part de leur entreprise à quelqu'un d'autre simplement parce qu'ils ont besoin d'argent pour croître. Notre cliente, Tracey Clark, illustre le cas d'une entrepreneure dont l'entreprise a bénéficié de l'accès à du financement subordonné.

TRACEY CLARK
Présidente

BRIDGEHEAD (2000) INC.
Ottawa (Ontario)

Financement subordonné accordé par BDC

pour les exercices terminés le 31 mars (en millions de dollars)

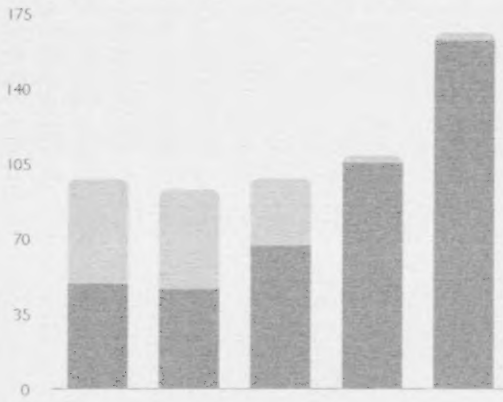

Acceptations

	2008	2009	2010	2011	**2012**
Part de BDC	48,7	46,3	66,7	105,1	**162,1**
Part de la Caisse[1]	48,7	46,3	31,0	1,4	**1,7**
Total	97,4	92,6	97,7	106,5	**163,8**

(1) Nous avons auparavant offert ce service dans le cadre de fonds en partenariat avec la Caisse de dépôt et placement du Québec (la Caisse). Étant donné que ces fonds ont été entièrement engagés, BDC finance maintenant seule les nouvelles transactions de financement subordonné.

NOUS AIDONS LES ENTREPRENEURS À **ACCROÎTRE LEUR COMPÉTITIVITÉ.**

ASHOK PARAMESWARAN
Cofondateur

SEDNAVOICE
Toronto (Ontario)

SHA NADARAJAH
Cofondateur

SEDNAVOICE
Toronto (Ontario)

La clé d'un Canada plus prospère est une économie canadienne plus productive. Le fondement d'une économie productive, ce sont des entrepreneurs innovateurs qui rendent leurs entreprises plus concurrentielles.

Nous proposons des services de consultation personnalisés de qualité, à des prix abordables pour les entrepreneurs. Notre but : les aider à améliorer la gestion de leurs entreprises et à accroître leur compétitivité.

Nos clients, Sha Nadarajah et Ashok Parameswaran, fournissent un exemple d'entrepreneurs qui ont eu recours à nos services de consultation pour rendre leur entreprise plus concurrentielle. Ils s'en sont servis, dans leur cas, pour améliorer leur utilisation des technologies de l'information et des communications.

Acceptations obtenues par BDC Financement – Initiative liée aux technologies de l'information et des communications

pour l'exercice terminé le 31 mars 2012 (pourcentage du nombre d'acceptations)

Matériel	36 %
Logiciels	26 %
Internet	19 %
Services	12 %
Autre	7 %
Total	**100 %**

Même si nous sommes, dans l'ensemble, satisfaits du soutien en consultation que nous offrons, nous voulons faire mieux. Nous avons entrepris pour cette raison une revue de nos services de consultation. Nous compléterons cette revue au cours de l'exercice 2013.

Mandats de BDC Consultation

pour les exercices terminés le 31 mars (en nombre)

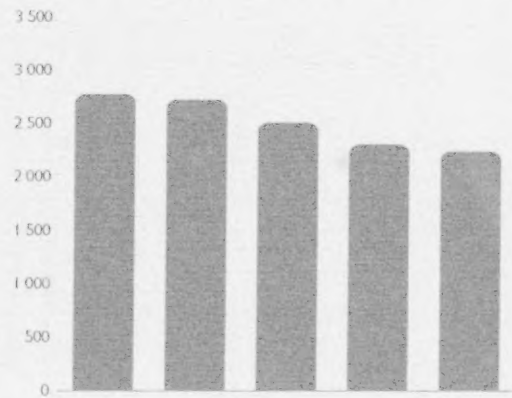

2008	2009	2010	2011	**2012**
2 770	2 720	2 504	2 300	**2 236**

NOUS AIDONS LES ENTREPRENEURS À **COMMERCIALISER LES FRUITS** DE LA R.-D. PUBLIQUE.

Le Canada a besoin que les entrepreneurs transforment les fruits de la R.-D. en produits et services que les gens partout dans le monde ont envie d'acheter. Les risques inhérents sont très élevés, mais les récompenses le sont tout autant. Les entrepreneurs qui se lancent dans ces activités ont besoin de soutien et il est de ce fait dans l'intérêt national de les soutenir.

Grâce à une présence patiente et stable sur le marché des placements et à un soutien expert, nous travaillons avec les entrepreneurs des secteurs technologiques et d'autres investisseurs afin d'aider à bâtir des entreprises canadiennes mondiales solides, génératrices de croissance et de prospérité.

Nous mettons à contribution pour y parvenir notre longue histoire et notre présence nationale – un réseau d'intervenants de l'industrie du capital de risque partout au Canada et dans le monde de même qu'une expertise enrichie par les leçons apprises au fil de plusieurs cycles économiques.

Valeur totale des autorisations de capital de risque pour lesquelles BDC agit comme partenaire

pour les exercices terminés le 31 mars (en millions de dollars)

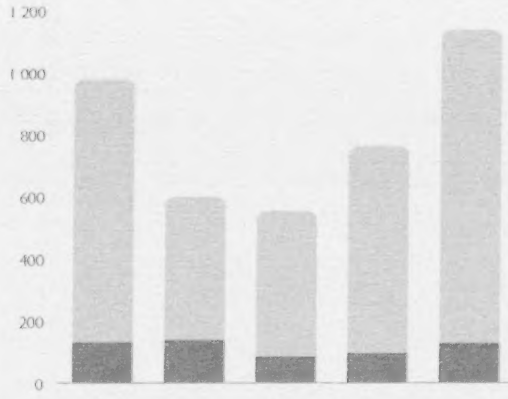

	2008	2009	2010	2011	**2012**
BDC Capital de risque	130	137	85	99	**127**
Autres sources	848	462	467	662	**1 009**
Valeur totale des projets	978	599	552	761	**1 136**

Les données antérieures à l'exercice 2011 sont fondées sur les PCGR du Canada.

Nous nous sommes appliqués au dernier exercice à mettre en œuvre notre nouvelle stratégie. Nous avons ajouté de nouveaux membres à notre équipe, un groupe de personnes qui mettent à profit des dizaines d'années de succès dans le secteur privé et le domaine de l'entrepreneuriat. Nous avons restructuré nos activités de placements directs pour les harmoniser avec le secteur privé et rationalisé nos secteurs cibles en créant des fonds spécialisés dans les domaines suivants : santé, technologie de l'information, et énergie et technologies propres.

Nous avons aussi créé un nouveau groupe, appelé Initiatives et investissements stratégiques, auquel nous avons donné pour mandat d'aider à stimuler les écosystèmes canadiens du capital de risque et de l'innovation au moyen d'investissements stratégiques et de partenariats clés.

Nous avons enfin, plus particulièrement, commencé à aller de l'avant en nous appuyant sur notre rôle unique en tant que catalyseur de l'industrie. Notre objectif est d'aider à renforcer certaines fonctions de l'« écosystème » du capital de risque – en particulier les relations et les réseaux dont les entrepreneurs ont besoin pour apprendre de leurs pairs expérimentés et trouver des partenaires d'affaires et des financiers.

Investissements directs autorisés par BDC Capital de risque, selon le stade de développement

pour l'exercice terminé le 31 mars 2012 (en pourcentage de la valeur monétaire)

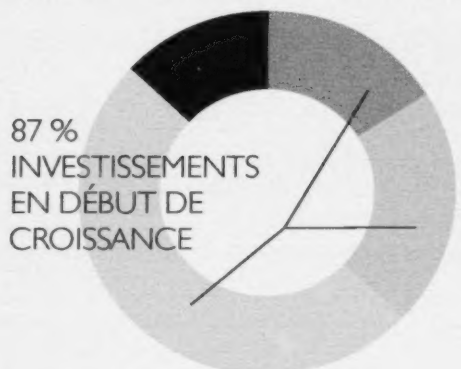

Prédémarrage	16 %
Démarrage	21 %
Développement	50 %
Expansion ou redressement	13 %
Placements directs	**100 %**

BDC SOUTIENT LES ENTREPRENEURS QUI LOUENT DES VÉHICULES ET DU MATÉRIEL

Il est important que les plus petites sociétés de financement soient capables de fournir du financement pour combler les besoins des entreprises en matière de véhicules et de matériel. Durant la crise économique, BDC a cerné une lacune du marché affectant les petits intervenants au sein du marché indépendant du financement et du crédit-bail.

En réponse à cette lacune, BDC a créé le Fonds multicédant à vendeurs multiples pour petits émetteurs (FMVMPE), qui a vu le jour sous la forme d'un partenariat avec TAO Asset Management, au début de l'exercice 2011. Au 31 mars 2012, le total des autorisations au titre du FMVMPE atteignait 440 millions de dollars.

On se souviendra en outre que, durant la crise économique, plusieurs intervenants au sein du marché ont travaillé, à la demande du gouvernement, avec des partenaires du secteur privé afin d'offrir la Facilité canadienne de crédit garanti (FCCG). La FCCG avait pour objectifs d'accroître les liquidités sur le marché et de raffermir la confiance des investisseurs dans les titres adossés à des créances mobilières pour des prêts et des baux relatifs à des véhicules et à du matériel, ce qui était souhaitable, car cela a eu pour effet d'augmenter le crédit disponible pour les petites et moyennes entreprises.

La FCCG, qui a atteint les objectifs fixés par l'actionnaire, a maintenant pris fin. Nous recevons présentement les remboursements et avons remis la totalité des capitaux non utilisés au gouvernement.

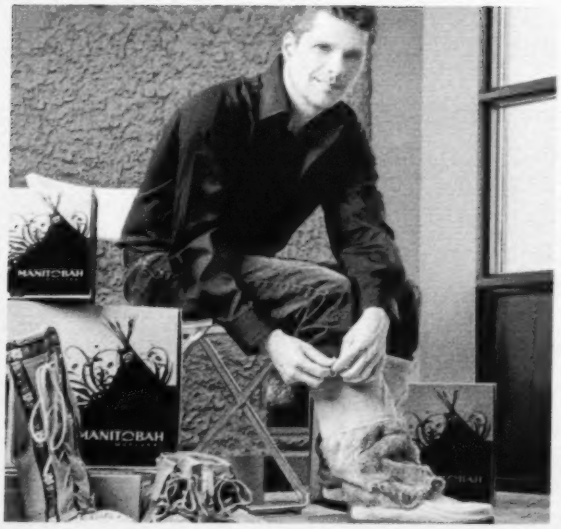

SEAN McCORMICK
Président

MANITOBAH MUKLUKS
Winnipeg (Manitoba)

Sean, qui est Métis, est un ancien participant au programme de promotion de l'entrepreneuriat chez les jeunes Autochtones offert par BDC. Il y a quinze ans, il a démarré un petit atelier où quatre personnes fabriquaient des mukluks et des mocassins d'inspiration autochtone. Aujourd'hui, Sean vend ses produits dans 22 pays et emploie 50 personnes.

NOUS FAISONS LA **PROMOTION** DE L'ENTREPRENEURIAT.

EN APPUYANT LES ENTREPRENEURS CANADIENS, BDC FAIT LA PROMOTION D'UNE CULTURE ENTREPRENEURIALE.

ENTREPRENEURS AUTOCHTONES

Nous contribuons à promouvoir leur développement économique au moyen du Fonds de développement des entreprises autochtones. Cette stratégie comprend de la formation en gestion, du mentorat continu, et des prêts dont le montant se situe entre 2 000 $ et 20 000 $ et dont les conditions reposent sur les flux de trésorerie du projet.

Afin d'encourager l'esprit d'entreprise chez les jeunes Autochtones, nous organisons en outre E-Spirit, un concours de plans d'affaires à leur intention. À ce jour, environ 5 900 étudiants y ont participé. De ce nombre, certains ont démarré par la suite leur propre entreprise en s'appuyant sur le plan d'affaires qu'ils avaient préparé aux fins du concours.

ENTREPRISES SITUÉES DANS LES ZONES RURALES

Nous avons forgé des partenariats avec plus de 220 Sociétés d'aide au développement des collectivités, qui forment un réseau pancanadien de points de service situés principalement dans les zones rurales. Par l'intermédiaire de ce réseau, nous avons aidé plus de 1 000 entrepreneurs au cours de l'exercice 2012.

JEUNES ENTREPRENEURS

Un bon nombre de jeunes entrepreneurs ont du mal à obtenir du financement parce qu'ils ont peu d'expérience en gestion et de ressources financières, voire pas du tout, et qu'ils n'ont pas encore fait leurs preuves. À partir de nos Centres de l'entrepreneurship répartis dans tout le Canada, nous offrons du financement, des services de consultation et d'autres ressources d'affaires conçus expressément pour répondre aux besoins des entrepreneurs plus jeunes qui exploitent des entreprises de plus petite taille. Au cours de l'exercice 2012, les Centres ont consenti des prêts d'une valeur totale de 184 millions de dollars.

Nous récompensons la créativité et la réussite des jeunes entrepreneurs en décernant chaque année les Prix aux jeunes entrepreneurs. Au cours des huit dernières années, nous avons autorisé plus de 1,2 milliard de dollars de financement en faveur des jeunes entrepreneurs.

Par exemple, nous soutenons aussi :

- le programme Jeunes Entreprises, qui s'adresse aux élèves du secondaire intéressés à développer leurs talents d'entrepreneurs;
- la Fondation canadienne des jeunes entrepreneurs, organisme qui fournit de l'accompagnement au prédémarrage, des ressources, du financement de démarrage et du mentorat à des jeunes âgés de 18 à 34 ans (nous cofinançons leurs projets). Au cours de l'exercice 2012, nous avons accordé plus de 260 prêts pour une somme de 6 millions de dollars;
- l'ACE (Advancing Canadian Entrepreneurship), qui a pour mission d'aider à stimuler la fibre entrepreneuriale des étudiants de niveau collégial et universitaire;
- le Concours d'étude de cas BDC du Cégep Vanier opposant des étudiants de l'Ontario et du Québec qui mettent à l'épreuve leurs compétences en affaires et rivalisent pour l'obtention de médailles.

RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE

QU'EST-CE QUE CELA SIGNIFIE POUR BDC ?

L'objectif de BDC, et sa première responsabilité, est de soutenir les entrepreneurs. Nous nous efforçons de le faire d'une manière qui favorise la confiance et qui respecte l'environnement.

Cette responsabilité est un principe directeur, et non une initiative ou un programme isolé.

Nous voulons qu'elle soit présente dans tout ce que nous faisons, depuis nos politiques jusqu'à nos pratiques, en passant par nos mesures du rendement.

ENTREPRENEURS

Nous faisons ce pour quoi les Canadiens, par l'intermédiaire du Parlement, ont créé BDC : soutenir l'entrepreneuriat canadien en attachant une importance particulière aux besoins des petites et moyennes entreprises.

Nous utilisons des indicateurs de rendement pour suivre les résultats de notre organisation à cet égard. Nous créons et mettons à jour constamment ces indicateurs en consultation avec notre seul actionnaire, le gouvernement du Canada, et nous les rendons publics.

Vous pouvez voir ces indicateurs de rendement à la page 30.

CONFIANCE

Les Canadiens veulent que BDC obéisse à toutes les lois et à tous les règlements, exerce ses activités conformément aux normes de gouvernance les plus strictes et cultive un milieu de travail qui reflète les valeurs de la société canadienne. Ils s'attendent également à ce que BDC soit attentive aux répercussions que ses prêts et ses investissements peuvent avoir sur les gens, et à ce qu'elle les gère de façon responsable.

Des renseignements détaillés sur l'éventail des politiques adoptées pour nous assurer de garder la confiance du public figurent à la section Gouvernance d'entreprise à la page 135.

ENVIRONNEMENT

Les Canadiens s'attendent à ce que BDC soit respectueuse de l'environnement. Selon nous, cette responsabilité consiste notamment à gérer notre propre empreinte environnementale et à informer nos clients des défis posés par l'énergie au chapitre de la compétitivité.

Les multinationales sont nombreuses à considérer les gaz à effet de serre comme des preuves de gaspillage. Plus elles adoptent des pratiques durables en vue de renforcer leur avantage concurrentiel, c'est-à-dire accroître leurs gains d'efficacité, plus elles demandent aux PME de leurs chaînes d'approvisionnement d'en faire autant. Pendant l'exercice écoulé, nous avons poursuivi et étendu un projet pilote de services de consultation sur l'efficacité énergétique. Dans le cadre de ce projet, nous informons nos clients sur les questions de l'efficacité énergétique et les aidons à s'adapter.

Durant l'exercice 2012, nous avons commencé à quantifier la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre de BDC. C'est une première étape vers une gestion plus rigoureuse de ces coûts opérationnels.

Toujours durant l'exercice 2012, nous avons amorcé un investissement dans une technologie de conférence sur le Web pour permettre aux employés de plus de 20 de nos bureaux les plus importants de réduire leurs déplacements. Cette nouvelle technologie sera mise en place cette année et l'an prochain.

ÉCONOMIE	NOUS CRÉONS DES AVENUES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE.	**COMMENT** En soutenant les entrepreneurs et en encourageant l'entrepreneuriat.
SOCIÉTÉ	NOUS AGISSONS DE MANIÈRE RESPONSABLE POUR SUSCITER LA CONFIANCE.	**COMMENT** En appliquant de saines pratiques de gouvernance, de financement et de ressources humaines.
ENVIRONNEMENT	NOUS SOUTENONS LA DURABILITÉ DE L'ENVIRONNEMENT.	**COMMENT** En soutenant les entrepreneurs et en utilisant des pratiques plus écologiques.

CE QU'IL FAUT SURVEILLER	POLITIQUES ET PRATIQUES
Nos clients	> Mesures stratégiques du rendement (clients) > Incidence économique de nos clients
Promotion de l'entrepreneuriat	> Soutien aux étudiants entrepreneurs, aux jeunes entrepreneurs et aux entrepreneurs autochtones
Viabilité financière	> Rendement des capitaux propres de BDC > Mesures stratégiques du rendement (excellence opérationnelle)

CE QU'IL FAUT SURVEILLER	POLITIQUES ET PRATIQUES
Gouvernance efficace	> Lois fédérales, notamment la *Loi sur la Banque de développement du Canada* et la *Loi sur la gestion des finances publiques* > Audits annuels et examens spéciaux réguliers menés par le vérificateur général du Canada et des cabinets d'audit externe > Examens législatifs effectués par le ministre de l'Industrie et le Parlement > Code de conduite du conseil d'administration
Pratiques d'affaires responsables	> Code de conduite, d'éthique et de valeurs des employés de BDC > Directive générale sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement d'activités terroristes > Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales > Principes du Pacte Mondial de l'ONU
Employés	> Employés qualifiés et dévoués > Mobilisation des employés > Diversité

CE QU'IL FAUT SURVEILLER	POLITIQUES ET PRATIQUES
Soutien aux entrepreneurs	> Soutien au moyen de capital de risque pour les entreprises des secteurs de l'énergie et des technologies propres > Services de consultation pour favoriser l'efficacité énergétique > Financement souple pour des projets écologiques (ex., immeubles certifiés LEED)
Activités de prêt respectueuses de l'environnement	> *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* > Politique de BDC sur la gestion des risques liés à l'environnement > Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales > Principes du Pacte Mondial de l'ONU
Réduction de l'empreinte opérationnelle	> Recyclage > Gestion de l'utilisation d'énergie > Investissements pour réduire les déplacements des employés

Rapport de gestion

1. L'environnement économique canadien 29
2. Mesures du rendement 30
3. Gestion du risque 36
4. Analyse des résultats financiers 43
5. Questions relatives à la comptabilité et aux contrôles 62

Le présent rapport de gestion est la responsabilité de la direction et il a été examiné et approuvé par le conseil d'administration pour l'exercice terminé le 31 mars 2012. Il a pour but de permettre aux lecteurs d'évaluer nos résultats opérationnels et notre situation financière par rapport aux exercices précédents et aux objectifs de notre Plan d'entreprise 2012.

Cette analyse doit être lue en parallèle avec les états financiers consolidés audités et leurs notes afférentes pour l'exercice terminé le 31 mars 2012. Sauf indication contraire, tous les montants sont présentés en dollars canadiens et fondés sur les états financiers préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS). Un glossaire de termes utilisés dans le présent rapport annuel figure à la page 157.

DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

De temps à autre, BDC fait des déclarations prospectives, écrites ou verbales. Nous pouvons faire de telles déclarations prospectives dans le présent rapport financier annuel. Ces déclarations prospectives portent notamment sur les objectifs fixés et les stratégies à appliquer pour les atteindre, de même que sur les plans, les attentes, les anticipations, les estimations et les intentions.

Par nature, les déclarations prospectives comportent de nombreux facteurs et hypothèses, ainsi que des incertitudes et des risques intrinsèques, généraux et particuliers. Il est donc possible qu'en raison de ces incertitudes, les prédictions, prévisions, projections et autres déclarations prospectives ne se matérialisent pas. Les résultats réels pourraient différer sensiblement des attentes exprimées dans les déclarations prospectives, en raison d'un certain nombre de facteurs importants.

L'économie canadienne a enregistré une croissance modeste mais régulière depuis la récession de 2009. L'emploi est aujourd'hui à un niveau plus élevé qu'avant la récession. Si certains secteurs, comme les ressources naturelles, la construction et les services, ont repris rapidement, le secteur de la fabrication se débat encore avec les fortes turbulences créées par la récession, le raffermissement du dollar canadien et la réorganisation des chaînes de valeur mondiales.

Par conséquent, la croissance économique a été inégale à l'échelle du pays. Les provinces de l'Ouest, stimulées par les prix des produits de base, ont affiché une solide expansion. L'Ontario et le Québec commencent seulement à reprendre de l'élan avec le redressement du secteur de la fabrication. Enfin, les provinces de l'Est ont connu une légère croissance, stimulée par une nouvelle production de gaz naturel en Nouvelle-Écosse et la reprise de l'industrie minière au Nouveau-Brunswick, mais affaiblie par la baisse de la production pétrolière à Terre-Neuve-et-Labrador.

Les conditions de financement sont favorables aux investissements des entreprises au Canada. Les coûts d'emprunt pour les entreprises sont demeurés bas.

Le ratio d'endettement des entreprises non financières est à un creux historique, et les entreprises, dont les bilans sont sains, sont bien positionnées pour investir, surtout que les conditions de crédit sont favorables.

Selon l'enquête auprès des responsables du crédit et l'enquête sur les perspectives des entreprises de la Banque du Canada, ces conditions se sont nettement améliorées depuis 2010. Par conséquent, la demande pour les services de BDC Financement devrait continuer de se stabiliser.

Une économie stable et des conditions de crédit favorables devraient déboucher sur une forte croissance des investissements en immobilisations des entreprises.

DANS NOTRE PLAN D'ENTREPRISE, NOUS PRÉSENTONS LES MESURES DU RENDEMENT À L'AIDE DESQUELLES NOUS ÉVALUONS NOTRE EFFICACITÉ ORGANISATIONNELLE.

NOUS FAISONS LE SUIVI DE NOTRE RENDEMENT ET LE PRÉSENTONS PAR RAPPORT À CES OBJECTIFS DU PLAN D'ENTREPRISE

MESURES DU RENDEMENT POUR 2012

CLIENT

ACTIONS STRATÉGIQUES	MESURES DU RENDEMENT
CONTRIBUER À DÉVELOPPER LE POTENTIEL DU CLIENT POUR SOUTENIR SA CROISSANCE ET SA CAPACITÉ À RIVALISER SUR LES MARCHÉS MONDIAUX	Indice composé de croissance : fonds de roulement pour le développement du marché, croissance, expansion mondiale, financement subordonné (autorisations en millions de dollars)
	Proportion de clients qui ont recours aux services de BDC Financement et de BDC Consultation[1]
ÉTABLIR DES RELATIONS PRIVILÉGIÉES AVEC LES ENTREPRENEURS ET LES SOCIÉTÉS	Indice pour les clients de BDC Financement et de BDC Consultation[2] Sondage annuel auprès des clients portant sur : > leur satisfaction globale à l'égard de BDC > leur perception quant à la souplesse des conditions offertes par BDC > la régularité des contacts de BDC avec eux > la valeur qu'ils attribuent à l'information et aux conseils qu'ils reçoivent de BDC > les avantages qu'ils tirent du soutien de BDC Consultation

CIBLE 2012	RÉSULTAT 2012	COMMENTAIRES
275 M$	486 M$	Nous finançons de plus en plus les besoins de croissance de nos clients.
4,3 %	4,2 %	Atteinte à 98 %, un bon résultat. Soulignons que nous avons lancé récemment une revue de nos services de consultation. Cette mesure du rendement changera probablement au cours de l'année ou des années à venir.
95	97	Nos clients perçoivent la valeur des services que nous fournissons et en restent satisfaits.

(1) Pourcentage total des clients actifs ayant obtenu du financement qui comptent au moins un nouveau mandat de consultation pour un exercice donné.
(2) L'Indice Valeur Client est la combinaison des résultats de cinq questions distinctes, auxquelles nous avons attribué une valeur mesurée en points. Il ne s'agit pas d'un score en pourcentage, et les résultats peuvent être supérieurs à 100 points si on surpasse les objectifs établis.

MESURES DU RENDEMENT POUR 2012

BANQUE DE DÉVELOPPEMENT

ACTIONS STRATÉGIQUES	MESURES DU RENDEMENT
RÉPONDRE AUX BESOINS DES SECTEURS EN TRANSITION ET DES MARCHÉS EN DÉVELOPPEMENT	Nombre de petits prêts (autorisations de 500 000 $ ou moins, à l'exclusion de BDC Financement subordonné)
APPUYER L'ENTREPRENEURIAT CANADIEN	Nombre d'autorisations pour les nouvelles entreprises (qui existent depuis deux ans ou moins)
APPORTER UN POINT DE VUE ÉCLAIRÉ SUR LES PRINCIPAUX ENJEUX COMMERCIAUX	

EXCELLENCE OPÉRATIONNELLE

ACTIONS STRATÉGIQUES	MESURES DU RENDEMENT
NOUS TENIR TOUJOURS PRÊTS À RÉPONDRE AUX BESOINS DU MARCHÉ	Mobilisation des employés
AMÉLIORER L'EFFICIENCE AFIN D'OPTIMISER LA VALEUR POUR LES PARTIES PRENANTES	Ratio d'efficience de BDC Financement[4] (Plus le ratio est bas, plus l'efficience est grande)
ÊTRE RENTABLES POUR FINANCER NOTRE MANDAT DE DÉVELOPPEMENT	Acceptations (en millions de dollars, dont celles de BDC Financement et de BDC Financement subordonné)
	Croissance du portefeuille de financement (%) (prêts en cours)
	BDC Capital de risque – rendement du capital investi[5]
	Bénéfice net consolidé ajusté de BDC (en millions de dollars)[6]
	Rendement des capitaux propres de BDC (moyenne mobile sur dix ans)

CIBLE 2012	RÉSULTAT 2012	COMMENTAIRES
5 100	4 241	Reflète la croissance plus lente du portefeuille global à mesure que les conditions de crédit s'améliorent.
950	987	Un excellent résultat, qui témoigne de l'accent que BDC met sur les entreprises en démarrage.
Pour de l'information sur l'apport de BDC aux politiques publiques traitant d'enjeux commerciaux, notamment des recherches, des discours et des allocutions au Parlement, veuillez consulter www.bdc.ca.		
Contribution notable au cours de l'exercice 2012 : BDC offre maintenant des renseignements gratuits aux entrepreneurs qui veulent en apprendre davantage sur la façon dont les technologies de l'information et des communications peuvent augmenter la compétitivité de leur entreprise. Aux entrepreneurs qui souhaitent savoir si leur entreprise peut tirer profit de ces technologies ou si leur site Web est efficace, BDC propose à présent des évaluations gratuites. (Ceci complète les services de consultation et le soutien financier que BDC offre aussi désormais à ces fins.)		

CIBLE 2012	RÉSULTAT 2012	COMMENTAIRES
75-80 %[3]	S.O.	Par suite de la revue de notre stratégie de mobilisation des employés en 2011, nous effectuerons un sondage aux deux ans à compter de l'automne 2012.
42 %	40,3 %	Nous continuons d'être capables de générer des revenus supérieurs tout en contrôlant étroitement les coûts.
3 600 M$	3 787 M$	Nous continuons de soutenir les objectifs de croissance de nos clients à mesure que la conjoncture économique se raffermit.
7,0 %	5,8 %	Reflète la stabilisation de la conjoncture économique et de meilleures conditions de crédit.
0,98	0,95	Presque atteinte, un bon résultat compte tenu des conditions de marché difficiles.
248 M$	533 M$	Dépassée en grande partie grâce à l'amélioration de la santé financière de nos clients.
5,8 %	7,6 %	Dépassée en raison du bénéfice net plus élevé que prévu, là encore attribuable en grande partie à l'amélioration de la santé financière de nos clients.

(3) Correspond à la fourchette actuelle des meilleurs employeurs.
(4) Charges opérationnelles et administratives en pourcentage des produits d'intérêts nets et des frais (inclut seulement BDC Financement et exclut les profits ou pertes nets latents sur autres instruments financiers).
(5) Rendement pour chaque dollar investi (y compris l'investissement direct et l'investissement dans les fonds).
(6) Excluant les profits ou pertes nets latents sur autres instruments financiers.

MESURES DU RENDEMENT POUR 2013

NOUS PEAUFINONS RÉGULIÈREMENT NOS MESURES DU RENDEMENT POUR VEILLER À CE QU'ELLES DEMEURENT VALIDES, UTILES ET PERTINENTES PAR RAPPORT À L'ÉVOLUTION DES OBJECTIFS DE LA POLITIQUE PUBLIQUE.

DANS NOTRE RAPPORT ANNUEL 2013, NOUS UTILISERONS LES MESURES DU RENDEMENT CI-CONTRE.

1

INNOVATION

Accélérer l'innovation des entreprises canadiennes

> Nombre d'interventions en matière de technologies de l'information et des communications (TIC) (évaluations de site Web et des TIC, mandats de Consultation, autorisations de Financement et Financement subordonné)

2

CROISSANCE DES PME

Soutenir les entrepreneurs au fur et à mesure qu'ils font croître leur entreprise et qu'ils prennent de l'expansion

> Croissance des revenus des clients de BDC (pourcentage de l'écart entre les clients de BDC et les entreprises comparables un an après avoir reçu le soutien de BDC)

> Capital de risque – rendement du capital investi (RCI)

3

EXPÉRIENCE CLIENT

Faciliter les relations d'affaires entre les entrepreneurs et BDC

> Indice Valeur Client (Financement et Consultation)

4

CULTURE ENTREPRENEURIALE

Appuyer l'entrepreneuriat canadien

> Nombre d'autorisations pour les nouvelles entreprises (qui existent depuis deux ans ou moins) (Financement et Financement subordonné)

> Pourcentage d'entreprises en démarrage financées par BDC qui survivent cinq ans

> Nombre de petites entreprises clientes (moins de 20 employés) dans le portefeuille de BDC (Financement et Financement subordonné)

5

LACUNES DU MARCHÉ

Prendre plus de risques pour combler les lacunes du marché

> Proportion de clients qui s'accordent à reconnaître que BDC offre des produits et services qui sont complémentaires à ceux offerts par les institutions financières du secteur privé

6

PARTENARIATS

Tirer parti des partenariats pour joindre les PME et mieux les servir

> Nombre de transactions autorisées avec les partenaires (syndications, *pari passu*, recommandations de prêts et alliances)

BDC ACCEPTE DES RISQUES SANS NUIRE À SA VIABILITÉ FINANCIÈRE. NOTRE SOLIDE CULTURE DE GESTION DU RISQUE NOUS PERMET DE PRENDRE DES RISQUES APPROPRIÉS TOUT EN OFFRANT DES SERVICES PERTINENTS.

NOUS GÉRONS NOS RISQUES EN UTILISANT DES EXAMENS DU RISQUE EN BONNE ET DUE FORME ET DES PROCESSUS RIGOUREUX. ENTRE AUTRES, NOUS ÉLABORONS NOS POLITIQUES EN MATIÈRE DE RISQUE, PUIS NOUS ÉTABLISSONS DES DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS ET DES LIMITES D'AUTORISATION.

Le risque est un élément déterminant et inévitable du secteur des services financiers. Il est inhérent à presque toutes les activités de BDC.

Le risque est aussi un élément déterminant et inévitable des activités entrepreneuriales. Comme nous entretenons des relations d'affaires avec les entrepreneurs du Canada, nous devons maîtriser dans toute la mesure du possible l'identification et la gestion de plusieurs types de risques pour assurer notre réussite.

BDC possède une culture de gestion du risque solide, qui met l'accent sur l'identification du risque, la gestion du risque, la transparence et l'imputabilité.

Notre conseil d'administration assure la supervision indépendante essentielle des risques auxquels BDC doit faire face.

POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES DE L'ENTREPRISE

Le conseil d'administration de BDC passe en revue et approuve chaque année la politique de gestion des risques de l'entreprise (GRE), politique-cadre qui codifie le processus intégré, à l'échelle de BDC, au moyen duquel nous cernons, analysons, acceptons ou atténuons les risques auxquels BDC est exposée et en rendons compte. Elle définit également les rôles et les responsabilités des membres du conseil d'administration, de la direction, des unités fonctionnelles et des employés en ce qui concerne son application au quotidien.

PRINCIPES DE LA GESTION DES RISQUES DE L'ENTREPRISE À BDC

1. La gestion des risques est une responsabilité qui incombe à chacun, des membres du conseil d'administration aux employés.
2. Nous gérons les risques en maintenant un juste équilibre entre, d'une part, le risque et, d'autre part, le rendement et la valeur pour l'actionnaire qui doivent être appropriés dans l'ensemble.
3. La gestion des risques est intégrée aux grands processus d'affaires, comme la planification stratégique, d'entreprise et budgétaire, ainsi qu'aux activités de prêt, d'investissement et de consultation.
4. La politique de GRE codifie un processus exhaustif, rigoureux et continu au moyen duquel nous identifions, analysons, acceptons ou atténuons les risques, et suivons les risques selon des tolérances au risque approuvées.
5. Les politiques et processus de BDC sont conformes aux pratiques exemplaires en matière de GRE.
6. Le conseil d'administration établit, dans les politiques liées à la gestion des risques, les niveaux de risque acceptables que BDC peut tolérer dans la poursuite de son mandat.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :
GOUVERNANCE

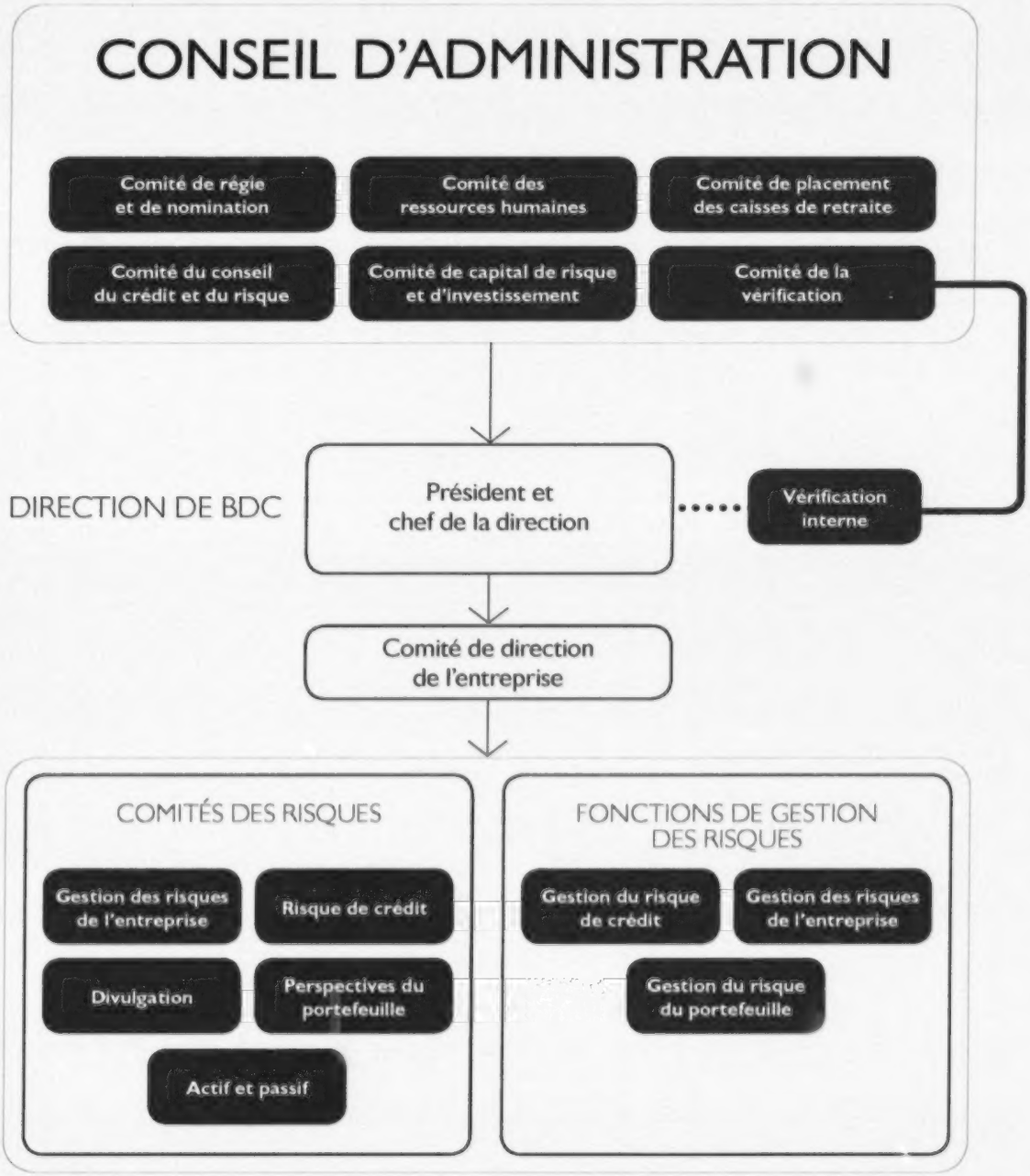

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration et les comités qui en relèvent supervisent la gouvernance et la gestion des risques.

Le conseil approuve les politiques liées au risque, l'appétit pour le risque et les stratégies s'y rattachant; s'assure que BDC gère efficacement les risques auxquels elle est exposée; examine les risques liés au portefeuille et à la trésorerie; passe en revue la suffisance du capital; établit des niveaux de délégation de pouvoirs clairs pour délimiter l'engagement de BDC à l'égard des différents types de transaction et s'assure qu'il y a un lien entre le risque et les avantages obtenus.

Bien que tous les comités tiennent compte, comme il convient, des considérations liées aux risques dans le cadre de leurs délibérations, trois d'entre eux, soit le Comité du conseil du crédit et du risque, le Comité de capital de risque et d'investissement et le Comité de la vérification, assument des responsabilités expressément liées à la gestion du risque. Pour des détails complets sur le conseil et ses comités, voir la section Gouvernance d'entreprise à la page 135.

Le Comité du conseil du crédit et du risque (CCCR) informe le conseil que les risques importants de BDC sont efficacement identifiés et gérés. Il passe régulièrement en revue les politiques et les rapports sur la gestion des risques. Le CCCR approuve les transactions supérieures à un certain seuil.

Le Comité de capital de risque et d'investissement (CCRI) fait des recommandations au conseil sur l'efficacité de la gestion continue des activités d'investissement en capital de risque de BDC. Le CCRI approuve les transactions supérieures à un certain seuil.

Le Comité de la vérification fait des recommandations au conseil sur l'efficacité de la gestion, par BDC, de l'information financière à fournir, de son intégrité et de sa conduite, des contrôles et des procédures internes en matière de présentation et de communication de l'information financière, et des processus d'audit internes et externes.

DIRECTION DE BDC : GROUPES ET COMITÉS DE GESTION DU RISQUE

Le **Comité de direction de l'entreprise (CDE)** est composé du président et chef de la direction, des chefs exécutifs de l'exploitation et de premiers vice-présidents désignés. Les membres se réunissent régulièrement pour discuter des menaces et des occasions émergentes.

Le **Comité de la gestion des risques de l'entreprise (GRE)** est formé du CDE et d'autres vice-présidents clés de différents services de BDC. Le mandat du Comité en est un de supervision. Il a pour responsabilité de s'assurer que BDC possède une vision intégrée efficace afin de gérer les principaux risques stratégiques, financiers et opérationnels qui pourraient avoir une incidence défavorable sur elle et nuire à sa capacité d'atteindre ses objectifs. À ce titre, le Comité veille à ce qu'un cadre de GRE adéquat soit en place pour cerner les tendances des enjeux cruciaux existants et émergents, pour évaluer ou quantifier leur impact probable, et pour s'assurer que BDC gère ces risques en prenant ou en recommandant des mesures pour les atténuer et faire en sorte qu'ils soient conformes à son appétit pour le risque. Le Comité concentre ses efforts sur les risques importants qu'il considère comme prioritaires et comme requérant une attention immédiate et il veille à ce que le conseil reçoive des comptes rendus opportuns et complets sur ces risques et sur les plans actuels ou recommandés en vue de les atténuer.

Les **Comités du risque de crédit** sont des comités regroupant des membres clés de la direction qui sont nommés par le président et chef de la direction. Ils supervisent les transactions importantes ou qui présentent des risques élevés. Ces comités ont pour principale responsabilité d'approuver ces transactions selon les limites prescrites. Ils soumettent au Comité du conseil du crédit et du risque ou au Comité de capital de risque et d'investissement des recommandations concernant les transactions de montant élevé.

Le **Comité sur la divulgation de l'information** est composé de membres du CDE, du premier vice-président, Finance, et d'autres directeurs, Finance. Il supervise les obligations et les méthodes de BDC en matière d'informations à fournir.

Le **Comité des perspectives du portefeuille** est constitué de membres de la direction et de toutes les unités fonctionnelles. Il examine la migration des risques et la qualité à l'intérieur du portefeuille de prêts, le portefeuille de titrisation ainsi que les placements de capital de risque et de financement subordonné. Le Comité surveille également les concentrations des actifs de BDC, par secteur d'activité.

Le **Comité de gestion de l'actif et du passif** est formé de membres de la direction et de représentants de divers services de BDC. Il supervise la conformité des activités de trésorerie à la politique de gestion des risques de trésorerie. Ces activités comprennent la gestion du bilan et des liquidités, ainsi que la surveillance de la solvabilité des contreparties et de leur observation des normes relatives à la documentation.

Les trois fonctions de la gestion des risques de BDC sont la gestion des risques de l'entreprise (GRE), la gestion du risque de crédit (GRC) et la gestion du risque du portefeuille (GRP), qui indut la gestion des risques de trésorerie. Ces trois fonctions

veillent à ce que les principes, politiques et directives générales appropriés en matière de gestion des risques soient appliqués afin de gérer les risques importants et émergents selon les seuils de risque, de créer des outils pour quantifier et suivre ces risques et en faire rapport, ainsi que de fournir des comptes rendus opportuns et complets sur ces risques aux comités de gestion du risque de l'organisation.

Le **service de la Vérification interne** préconise de saines pratiques de gestion du risque, comme il est indiqué dans les politiques de gestion du risque de BDC. Son plan d'audit annuel axé sur les risques évalue la façon dont BDC gère ses risques importants, évalue sa performance en matière de communication de l'information financière et cherche à obtenir l'assurance que des pratiques de gestion du risque appropriées sont en place et qu'elles sont respectées.

LE CADRE DE GRE

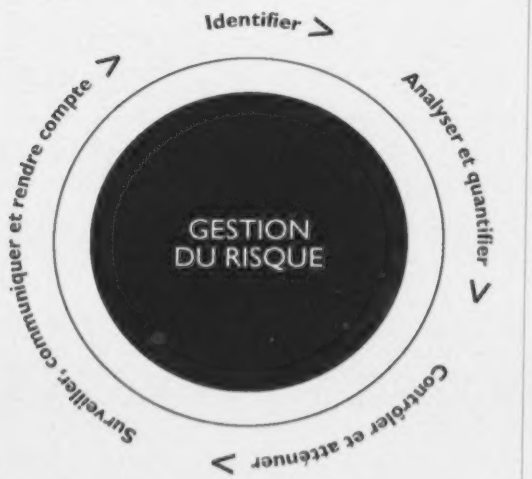

Une gestion du risque efficace, à l'aide d'un cadre de GRE, est un moyen de protéger BDC en gérant l'exposition au risque, en dissipant les incertitudes et en développant le capital de réputation. Elle veille à ce que BDC se montre méthodique et constante dans son processus décisionnel et ses opérations. Elle empêche que BDC gère les risques de façon désordonnée ou improvisée.

La politique de GRE expose l'approche de gestion des risques de BDC, laquelle repose sur l'identification, l'évaluation, l'intégration et la gestion proactive des risques importants à l'échelle de l'entreprise.

IDENTIFIER

Nous passons régulièrement en revue les activités de BDC pour dégager les risques importants. La direction de l'entreprise discute de manière informelle de ces risques importants lors de ses réunions hebdomadaires et, au moins tous les trimestres, au sein de comités officiels.

Chaque trimestre, nous déterminons, évaluons, documentons et classons par ordre de priorité les risques qui touchent l'ensemble de BDC et les unités fonctionnelles individuelles, et en faisons part aux fins de discussion au Comité de la GRE et, par la suite, au conseil d'administration. Nous évaluons également les risques que comportent tous les projets d'envergure, tous les nouveaux produits ou services et toutes les modifications aux politiques.

ANALYSER ET QUANTIFIER

Nous quantifions ou bien évaluons de manière qualitative l'importance et l'incidence des risques que posent nos activités d'affaires et d'entreprise. BDC met à jour les outils et les modèles d'évaluation en prenant en compte les nouvelles pratiques au sein du secteur des services financiers. Elle mesure les risques dans l'ensemble de l'organisation et s'assure qu'ils sont conformes aux normes et limites énoncées dans les politiques et directives générales de BDC. Les membres du conseil et la direction de l'entreprise utilisent cette information pour comprendre le profil de risque de BDC et le rendement du portefeuille.

CONTRÔLER ET ATTÉNUER

Nous établissons des seuils de tolérance au risque conformes aux objectifs et aux stratégies de BDC, et nous élaborons des politiques et des lignes directrices qui codifient notre culture de gouvernance et de gestion du risque.

Pour atténuer ses risques, BDC s'appuie sur les moyens suivants :

- des rôles, responsabilités, processus, politiques, directives générales et procédures adéquats et clairs;
- des fonctions et des comités de gestion du risque qui fournissent supervision et surveillance;
- des activités d'atténuation des risques comme les opérations de couverture, la gestion des risques d'assurance, la planification de la continuité des opérations, la planification de la reprise des systèmes TI et les programmes de lutte contre la fraude et le blanchiment d'argent;
- des audits qui donnent l'assurance que des pratiques de gestion du risque saines et appropriées sont appliquées. Tous les trimestres, le service de la Vérification interne soumet les résultats de ses audits au Comité de la vérification du conseil.

SURVEILLER, COMMUNIQUER ET RENDRE COMPTE

Nous surveillons les activités qui influent sur le profil de risque de BDC, les risques importants auxquels celle-ci est exposée de même que les pertes réelles et les événements donnant lieu à une perte, et nous prenons des mesures correctives pour faire correspondre expositions au risque et appétits pour le risque.

Il incombe aux responsables des risques d'effectuer la surveillance et d'établir les communications et les rapports, avec le soutien et sous la supervision du Comité de la GRE et des fonctions de la gestion des risques. Ils préparent et publient des rapports trimestriels (et parfois mensuels) sur tous les risques importants et ils se réunissent officiellement dans le cadre des comités de gestion du risque et des comités du conseil pour faire rapport sur les risques sous leur responsabilité et en discuter.

GRANDES CATÉGORIES DE RISQUES

RISQUE STRATÉGIQUE

Le risque stratégique est le risque que BDC ne parvienne pas à remplir son mandat et qu'elle mette ainsi en péril sa viabilité à long terme en adoptant une stratégie d'entreprise globale qui repose sur une connaissance inexacte du marché, fixe des objectifs inappropriés ou omet d'allouer des ressources suffisantes pour atteindre ces objectifs.

Gestion du risque stratégique

Nous avons une équipe attitrée et un processus rigoureux qui nous permettent de mettre à jour notre Plan d'entreprise quinquennal sur une base annuelle. Le Plan bénéficie de la connaissance qu'a BDC des entrepreneurs, grâce aux relations qu'elle entretient avec plus de 28 000 clients, de sa capacité de recherche et de ses liens avec une grande variété de parties prenantes averties. Il est approuvé par la direction de l'entreprise, le conseil d'administration et notre actionnaire, le gouvernement du Canada. Un résumé du Plan est rendu public.

RISQUES FINANCIERS

BDC est exposée aux risques financiers suivants : risque de crédit, risque du marché et risque de liquidité. La présente section doit être lue en parallèle avec la note 22 afférente aux états financiers consolidés, *Gestion du risque*, qui décrit en détail les politiques de gestion du risque de BDC et les mesures de quantification des trois risques suivants.

Risque de crédit

Il s'agit du risque de perte, directe ou indirecte, en cas de défaut de la part d'un emprunteur, d'une contrepartie avec laquelle BDC fait des affaires ou de l'émetteur d'un instrument financier que BDC détient, ou en cas de perte liée à une société en portefeuille.

Gestion du risque de crédit

Le risque le plus important que BDC doit gérer est le risque de crédit relatif aux prêts à terme commerciaux qu'elle accorde, lesquels constituent la majeure partie de son portefeuille.

C'est à l'échelon des centres d'affaires, avec l'aide de l'équipe chargée de statuer sur le risque de crédit, que sont prises les décisions concernant les risques que nous sommes disposés ou non à assumer à l'égard des transactions individuelles. Tous nos directeurs ont reçu une formation sur l'évaluation globale du risque de crédit. Nous fondons nos décisions sur l'évaluation de clients semblables, selon notre expérience, et nous nous appuyons sur des politiques, des méthodes et des outils d'évaluation du risque pour nous aider à prendre ces décisions. En plus de gérer le risque de crédit au niveau de chaque transaction individuelle, BDC gère ce risque au niveau de son portefeuille.

Risque du marché

Le risque du marché est le risque de perte financière qui peut découler de changements dans la dynamique du marché ou de l'incapacité à prévoir les conditions économiques défavorables suffisamment à l'avance pour permettre à BDC d'éviter les pertes subséquentes de son portefeuille. Il représente les fluctuations des valeurs de marché de ses actifs et de ses passifs qui découlent de la volatilité des taux d'intérêt, des prix des actions et des marchandises, et des niveaux des taux de change. Pour BDC, le risque du marché résulte aussi d'événements de marché imprévisibles qui ont une incidence sur la valeur des investissements en capital de risque.

Gestion du risque du marché

BDC a recours aux dérivés pour éviter les risques liés aux fluctuations des marchés boursiers, des prix des produits de base, des devises et des taux de change sur les marchés étrangers.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que BDC puisse être incapable de dégager les fonds nécessaires pour faire face à toutes ses dettes contractuelles lorsqu'elles arrivent à échéance.

Gestion du risque de liquidité

Pour éviter de perturber le cours de ses activités, BDC veille à ce qu'un montant minimum requis de trésorerie soit investi dans des titres très liquides et de grande qualité sur des marchés secondaires actifs, qui peuvent être vendus à de multiples contreparties.

RISQUES OPÉRATIONNELS

Les risques opérationnels sont les risques de pertes imputables à des erreurs humaines au quotidien, à une défaillance des processus, à une panne des systèmes, ou à des événements qui sont indépendants de notre volonté, comme des catastrophes naturelles. Ces risques comprennent, sans s'y limiter, les quatre catégories de risques suivantes : risque lié au capital humain, risque d'atteinte à la réputation, risque lié à l'environnement et risque juridique et réglementaire.

Gestion des risques opérationnels

Les risques opérationnels sont présents dans toutes les activités quotidiennes de BDC. Par conséquent, l'identification, l'analyse, l'atténuation et la surveillance de ces risques sont intégrées à toutes les politiques et les directives générales de BDC. Ces politiques et directives générales régissent la façon dont BDC gère ses processus touchant le capital humain, traite et protège l'information, administre les prêts et les investissements, et mène ses activités au niveau des opérations et du siège social. Ces activités sont soumises à des audits internes. En plus, BDC a mis en place un cadre de contrôle interne basé sur le Committee Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO) et un processus de certification.

Risque lié au capital humain

Pour BDC, les employés représentent à la fois les meilleurs atouts et l'un des principaux risques. Le défi de BDC est de développer les connaissances, les capacités et la mobilisation de ses employés pour s'assurer qu'ils sont en phase avec ses objectifs et stratégies d'entreprise, dans un environnement respectueux, équitable, sain et sans danger.

Gestion du risque lié au capital humain

Nos programmes, politiques et lignes directrices en matière de ressources humaines, qui portent sur l'attraction, la mobilisation, la fidélisation et la formation des talents ainsi que sur la planification de la relève, nous aident à gérer les risques liés aux employés. Nous utilisons ces programmes, politiques et lignes directrices, en plus de la rémunération, pour atteindre nos objectifs à court et à long terme.

Risque d'atteinte à la réputation

Le risque d'atteinte à la réputation est le risque que les activités ou les relations de BDC ou de ses employés enfreignent, ou semblent enfreindre, sa mission, sa culture, ses valeurs ou les lois applicables, nuisent à sa réputation et menacent sa capacité à remplir son mandat et à mener ses activités.

BDC pourrait décevoir les attentes des Canadiens de plusieurs façons, si elle :

- ne se montre pas à la hauteur des attentes de l'actionnaire en ce qui a trait au soutien de l'entrepreneuriat;
- ne parvient pas à s'acquitter de ce mandat efficacement;
- mène ses activités sans respecter les normes éthiques légales ou généralement acceptées;
- soutient des clients qui ne répondent pas aux attentes de la société à l'égard d'une conduite responsable;
- ne mène pas ses activités de façon responsable à l'égard de l'environnement.

Gestion du risque d'atteinte à la réputation

La conformité aux principes de la gestion des risques d'entreprise de BDC est la pierre angulaire de la gestion du risque d'atteinte à la réputation. Pour gérer ce risque, BDC utilise les objectifs stratégiques et la rigueur de son cadre de responsabilité sociale d'entreprise.

Au niveau du siège social, BDC suit de près les intérêts des leaders d'opinion et des parties prenantes clés grâce à un dialogue suivi avec ceux-ci et un dépouillement des médias, y compris les médias sociaux.

À l'échelle des opérations (transactions), le risque d'atteinte à la réputation est un élément important de la présélection des clients et du processus de contrôle préalable et d'approbation des transactions. Ce processus consiste, entre autres, à vérifier que le client éventuel ne se livre pas à des activités de blanchiment d'argent ou à d'autres activités illicites, et qu'il observe les exigences en matière de transparence et d'information à fournir, de performance environnementale, d'éthique et d'admissibilité au crédit.

La gestion du risque d'atteinte à la réputation fait partie de nos politiques sur le risque, qui comprennent :

- le Code de conduite, d'éthique et de valeurs du conseil d'administration de BDC;
- le Code de conduite, d'éthique et de valeurs des employés de BDC (y compris la divulgation d'actes répréhensibles et la lutte contre la fraude);
- la politique relative aux transactions personnelles des employés et la politique relative aux transactions personnelles des membres du conseil d'administration;
- la Charte des droits du client;
- la politique en matière de limites d'autorisation et de niveaux d'autorité;
- la politique de gestion des risques de l'entreprise;
- la politique en matière de gestion du risque de crédit;
- la directive générale contre la fraude;
- la directive générale sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement d'activités terroristes;
- les principes du Pacte Mondial de l'ONU et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales;
- la politique en matière de divulgation;
- la politique concernant le traitement des recommandations de clients et des demandes de renseignements présentées par les députés, les sénateurs, le personnel ministériel et les administrateurs de BDC.

Risque lié à l'environnement

Le risque lié à l'environnement est le risque de dommages à l'environnement ou d'atteinte à la réputation résultant d'activités ou de financements de BDC qui contreviennent aux lois applicables ou aux attentes de la société en matière de gestion environnementale. Il fait souvent partie intégrante d'autres risques, tels que le risque de crédit ou le risque juridique et réglementaire.

Gestion du risque lié à l'environnement

BDC dispose de processus bien définis pour identifier, évaluer et atténuer le risque lié à l'environnement tout au long du cycle de vie de ses prêts et de ses investissements. Ces processus visent à réduire le plus possible les pertes directes dues à l'atteinte à l'environnement des actifs que BDC a sous sa charge et à s'assurer que BDC ne traite qu'avec des clients qui respectent la réglementation et les meilleures pratiques en matière d'environnement. Ils permettent aussi de veiller à ce que BDC, en conformité avec ses responsabilités en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, ne finance pas des projets susceptibles d'avoir des effets nocifs importants sur l'environnement.

Risque juridique et réglementaire

Le risque juridique et réglementaire réside dans la possibilité que le non-respect des lois, des règlements, des lignes directrices du secteur public, des codes applicables à l'industrie, de la gouvernance d'entreprise ou des normes d'éthique ait un impact négatif sur nos activités d'affaires, nos revenus, nos relations avec les organismes de réglementation ou notre réputation. Le risque juridique comprend l'efficacité avec laquelle nous prévenons et réglons les litiges.

Gestion du risque juridique et réglementaire

Le groupe Affaires juridiques et secrétariat général de BDC aide les employés et la direction de BDC à se conformer aux prescriptions juridiques et réglementaires et gère tous les litiges concernant BDC. Ce groupe fournit au conseil d'administration l'information dont il a besoin pour assurer la conformité aux lois et à la gouvernance d'entreprise et superviser la gestion des risques juridiques et réglementaires exercée par BDC.

PREMIER EXERCICE SELON LES IFRS

En février 2008, le Conseil des normes comptables de l'Institut Canadien des Comptables Agréés a annoncé que toutes les entreprises canadiennes ayant une obligation d'information du public doivent adopter les Normes internationales d'information financière (IFRS) pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011.

L'exercice terminé le 31 mars 2012 est le premier exercice pour lequel BDC présente ses états financiers consolidés selon les IFRS. Ces états incluent l'information financière IFRS comparative au 31 mars 2011 et au 1er avril 2010. Plus de détails sur les incidences de la transition aux IFRS, y compris un rapprochement entre nos états financiers précédemment préparés selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada et nos états financiers IFRS, sont donnés à la note 28, *Première application des IFRS* ainsi que dans la section *Questions relatives à la comptabilité et aux contrôles* du rapport annuel de 2012.

Pour évaluer nos résultats, nous utilisons des mesures IFRS ainsi que des mesures non conformes aux IFRS. Les mesures non conformes aux IFRS n'ont pas de définition standardisée selon les IFRS et il est peu probable qu'elles soient comparables à des mesures similaires présentées par d'autres sociétés.

SECTEURS D'ACTIVITÉ

BDC fait rapport sur cinq secteurs d'activité : Financement, Financement subordonné, Capital de risque, Consultation et Titrisation.

CONTEXTE OPÉRATIONNEL

L'économie canadienne a encore bien résisté, et les fondamentaux économiques sont demeurés solides, grâce à une forte demande des consommateurs et à une saine situation financière et budgétaire. Le Canada n'est toutefois pas à l'abri de facteurs économiques externes, et en particulier du possible effet domino de la crise de la dette souveraine en Europe de l'Ouest et de la faible croissance aux États-Unis.

L'amélioration des conditions de crédit et la plus grande liquidité ont créé un environnement de financement plus favorable pour les petites et moyennes entreprises (PME). Ces deux facteurs ont contribué à la croissance plus faible du portefeuille de prêts de BDC pendant l'exercice 2012 par rapport aux exercices précédents. Le volume des activités de BDC, en dollars, est revenu à ses niveaux d'avant la récession.

Malgré sa position économique relativement enviable, le Canada se heurte toujours à des défis fondamentaux à long terme. La productivité et l'innovation représentent toujours les principales sources de prospérité à long terme, et la faiblesse de l'une et de l'autre dans les entreprises canadiennes constitue une préoccupation centrale. Accroître l'utilisation des technologies de l'information et des communications (TIC) est une façon éprouvée pour les PME d'augmenter leur niveau de productivité et d'innovation. À cette fin, BDC a réservé 200 millions de dollars pour des prêts destinés à aider les entrepreneurs à investir dans les TIC.

Conformément à son rôle de banque de développement, BDC continuera à aider les PME canadiennes à être plus concurrentielles et à appuyer un écosystème entrepreneurial sain au Canada.

ACTIVITÉS

Les clients de BDC Financement ont accepté un total de 3,6 milliards de dollars de prêts pendant l'exercice. Financement subordonné a affiché une solide performance, ses clients acceptant un total de 163,8 millions de dollars de financement pendant l'exercice, comparativement à 106,5 millions de dollars pendant l'exercice précédent. Nous avons aussi offert un soutien déterminant aux entreprises canadiennes par l'entremise de nos autres secteurs d'activité, en autorisant 126,8 millions de dollars d'investissements en capital de risque et en entreprenant 2 236 mandats de consultation.

BDC a mis fin au Programme de crédit aux entreprises (PCE) et à la Facilité canadienne de crédit garanti (FCCG). Ces deux programmes, qui ont servi à soutenir le Plan d'action économique du gouvernement ces deux dernières années, ont porté leurs fruits.

Au total, le PCE a aidé plus de 10 000 clients pendant la période difficile. BDC a collaboré avec Exportation et développement Canada et les institutions financières du secteur privé pour prêter main-forte aux entrepreneurs pendant cette période.

Pour contribuer à rétablir le marché public de la titrisation à terme, à la demande du gouvernement du Canada, BDC a créé et géré le programme de la FCCG et acheté près de 3,7 milliards de dollars de titres adossés à des créances mobilières (TACM). Ce programme a permis de stimuler l'intérêt des investisseurs pour le marché canadien des TACM liés à des prêts et à des baux portant sur des automobiles et du matériel, comme en témoignent les montants d'achats moins élevés que prévus initialement et les remboursements anticipés de 2,0 milliards de dollars au sein de ce portefeuille pendant l'exercice 2012.

BDC a ensuite commencé à offrir du soutien à des participants

du marché plus petits et a lancé le Fonds multicédant à vendeurs multiples pour petits émetteurs (FMVMPE) pendant l'exercice 2011. Le premier décaissement de ce programme a été fait en avril 2011. Ce programme vise l'achat de TACM à terme garantis par des prêts et des baux portant sur des véhicules et du matériel. Il a été créé pour que les petites sociétés de financement soient en mesure d'offrir du financement destiné à combler les besoins en véhicules et en matériel des entreprises et des consommateurs. En mars 2012, les autorisations dans le cadre du programme totalisent 440 millions de dollars en facilités de titrisation fixes et renouvelables.

Comme le capital nécessaire pour le Plan d'action économique a été moins élevé que prévu, BDC a remis le capital inutilisé au gouvernement en rachetant l'ensemble de ses actions préférentielles en circulation et une partie de ses actions ordinaires pour un montant total de 656 millions de dollars.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS FINANCIERS

Pour l'analyse des résultats financiers, reportez-vous également à la note 24, *Informations sectorielles* des états financiers consolidés.

BÉNÉFICE NET CONSOLIDÉ

BDC a affiché un bénéfice net consolidé de 533,4 millions de dollars pour l'exercice, comparativement à 366,5 millions de dollars pour l'exercice 2011. Le bénéfice net attribuable à l'actionnaire de BDC s'élève à 520,3 millions de dollars, contre 360,3 millions de dollars en 2011, et le bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle s'établit à 13,1 millions de dollars en 2012, contre 6,2 millions de dollars en 2011. Les participations ne donnant pas le contrôle sont liées uniquement aux activités de BDC Financement subordonné et de BDC Capital de risque.

La vigueur du bénéfice net consolidé est surtout attribuable à BDC Financement, particulièrement à la diminution de la provision cumulée pour pertes sur prêts. Cette diminution s'explique par la stabilité de l'économie canadienne et l'amélioration de la santé financière de nos clients. Les solides résultats de BDC Financement subordonné ont aussi contribué à la hausse du bénéfice net consolidé pour l'exercice 2012, alors que le bénéfice provenant de Titrisation a reculé en raison d'un portefeuille beaucoup moins important. BDC Capital de risque a enregistré une perte nette pour l'exercice, le contexte difficile de l'industrie canadienne du capital de risque continuant d'avoir un effet négatif sur les résultats de ce secteur.

Le bénéfice provenant de BDC Financement s'élève à 504,7 millions de dollars, en hausse de 199,1 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse marquée de la rentabilité s'explique essentiellement par la diminution de la provision cumulée pour pertes sur prêts et par l'augmentation des produits d'intérêts nets résultant de la croissance du portefeuille.

Le bénéfice provenant de BDC Financement subordonné s'établit à 36,2 millions de dollars, soit 15,8 millions de dollars de plus qu'à l'exercice précédent. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des produits nets générés par les rendements de type variable et par l'augmentation des produits d'intérêts nets attribuable à la croissance du portefeuille.

BDC Capital de risque a enregistré une perte de 42,7 millions de dollars pour l'exercice, comparativement à une perte de 20,8 millions de dollars pour l'exercice précédent, ce secteur d'activité continuant d'être aux prises avec les conditions difficiles du marché. Même si BDC a vendu trois sociétés en portefeuille en réalisant d'excellents rendements, les résultats ont subi l'incidence défavorable de l'augmentation de la moins-value

Bénéfice net consolidé, selon le secteur d'activité

pour les exercices terminés le 31 mars (en millions de dollars)

	2012	2011	2010	2009	2008
		IFRS	PCGR du Canada		
Financement	**504,7**	305,6	76,2	194,0	160,9
Financement subordonné	**36,2**	20,4	10,2	6,8	11,0
Capital de risque	**(42,7)**	(20,8)	(74,1)	(106,3)	(82,8)
Consultation	**(11,0)**	(8,9)	(4,6)	(2,9)	(4,5)
Titrisation	**46,2**	70,2	(1,6)	(1,0)	–
Bénéfice net	**533,4**	366,5	6,1	90,6	84,6
Bénéfice net attribuable :					
À l'actionnaire de BDC	**520,3**	360,3	6,1	90,6	84,6
Aux participations ne donnant pas le contrôle	**13,1**	6,2	s.o.	s.o.	s.o.
Bénéfice net	**533,4**	366,5	6,1	90,6	84,6

nette latente du portefeuille de placements actuel. BDC Capital de risque est en train de déployer sa nouvelle stratégie. La mise en œuvre en est à ses débuts; les résultats de l'exercice ne reflètent pas encore les effets de cette stratégie.

BDC Consultation a constaté une perte nette de 11 millions de dollars, comparativement à une perte nette de 8,9 millions de dollars pour l'exercice précédent, en raison d'une baisse de ses produits.

Le bénéfice provenant de BDC Titrisation s'élève à 46,2 millions de dollars, en baisse de 24,0 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Les produits d'intérêts nets ont considérablement diminué par suite des remboursements anticipés de 2,0 milliards de dollars de titres adossés à des créances mobilières.

Le bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle s'établit à 13,1 millions de dollars pour l'exercice 2012 (bénéfice provenant de Financement subordonné de 14,6 millions de dollars et perte provenant de Capital de risque de 1,5 million de dollars), comparativement à 6,2 millions de dollars pour l'exercice 2011 (bénéfice provenant de Financement subordonné de 8,7 millions de dollars et perte provenant de Capital de risque de 2,5 millions de dollars).

Le résultat global consolidé pour l'exercice 2012 s'établit à 380,9 millions de dollars, comparativement à 424,8 millions de dollars pour l'exercice précédent. Le résultat global consolidé pour 2012 comprend un montant de 533,4 millions de dollars au titre du bénéfice net consolidé pour l'exercice moins un montant de 152,5 millions de dollars au titre des autres éléments du résultat global. Les autres éléments du résultat global pour l'exercice ont subi l'incidence d'importantes pertes actuarielles sur les avantages postérieurs à l'emploi de 143,1 millions de dollars, comparativement à un gain de 34,7 millions de dollars pour l'exercice 2011. En vertu des IFRS, BDC a choisi de comptabiliser immédiatement tous les gains et pertes actuariels sur les avantages postérieurs à l'emploi dans les autres éléments du résultat global à chaque date de présentation de l'information financière.

Les gains ou pertes actuariels sur les avantages postérieurs à l'emploi découlent surtout du rendement réel des actifs du régime et du taux d'actualisation servant à déterminer les obligations au titre des prestations définies. Les pertes constatées pour l'exercice 2012 résultent du taux d'actualisation moins élevé utilisé pour évaluer les obligations au titre des prestations définies et du rendement des actifs du régime moins élevé que prévu. Pour plus d'information, reportez-vous à la note 18, *Avantages postérieurs à l'emploi* des états financiers consolidés.

Les résultats de l'exercice 2012 ont aussi subi l'incidence des pertes nettes latentes sur les actifs disponibles à la vente de 19,8 millions de dollars par suite des remboursements anticipés des TACM.

Résultat global consolidé

pour les exercices terminés le 31 mars (en millions de dollars)

	2012	2011	2010	2009	2008
		IFRS		PCGR du Canada	
Bénéfice net	**533,4**	366,5	6,1	90,6	84,6
Autres éléments du résultat global					
Variation nette des profits (pertes) latents sur les actifs disponibles à la vente	**(19,8)**	19,8	6,4	0,1	0,3
Variation nette des profits (pertes) latents sur les couvertures des flux de trésorerie	**10,4**	3,8	(0,7)	(2,4)	(0,6)
Gains (pertes) actuariels sur les avantages postérieurs à l'emploi	**(143,1)**	34,7	–	–	–
Autres éléments du résultat global	**(152,5)**	58,3	5,7	(2,3)	(0,3)
Résultat global total	**380,9**	424,8	11,8	88,3	84,3
Résultat global total attribuable :					
À l'actionnaire de BDC	**367,8**	418,6	11,8	88,3	84,3
Aux participations ne donnant pas le contrôle	**13,1**	6,2	s.o.	s.o.	s.o.
Résultat global total	**380,9**	424,8	11,8	88,3	84,3

RENDEMENT PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS

Le bénéfice net consolidé de 533,4 millions de dollars dépasse de 286 millions de dollars l'objectif du Plan d'entreprise. La majeure partie de l'écart est attribuable aux résultats de BDC Financement et s'explique principalement par la provision cumulée pour pertes sur prêts moins élevée que prévu. Un renversement de pertes de valeur sur prêts collectif de 124,5 millions de dollars a été comptabilisé pour refléter l'amélioration de la situation financière du portefeuille.

Le bénéfice net de BDC Financement subordonné de 36,2 millions de dollars est supérieur de 21 millions de dollars à l'objectif du Plan d'entreprise, principalement en raison de produits réalisés sur les placements plus élevés que prévu.

La perte provenant de BDC Capital de risque de 42,7 millions de dollars est supérieure de 16 millions de dollars à l'objectif du Plan d'entreprise, en raison essentiellement des pertes de valeur nettes plus élevées que prévu du portefeuille.

La perte provenant de BDC Consultation a été inférieure de 1 million de dollars aux prévisions, surtout en raison de charges opérationnelles et administratives moins élevées que prévu.

Le bénéfice provenant de BDC Titrisation de 46,2 millions de dollars a été inférieur de 18 millions de dollars aux prévisions, surtout en raison des produits d'intérêts nets moins élevés par suite des remboursements anticipés de 2,0 milliards de dollars de titres adossés à des créances mobilières.

BDC FINANCEMENT

BDC Financement offre aux entrepreneurs des prêts à terme garantis et non garantis et des services spécialisés conçus pour les aider tout au long de la création et du développement de leur entreprise, de l'essor et de l'expansion de leur marché, de leur investissement dans des actifs incorporels (comme les technologies de l'information), de l'achat d'équipement ou du transfert de leur entreprise à une nouvelle génération de propriétaires.

PORTEFEUILLE DE FINANCEMENT

Le portefeuille de prêts de BDC Financement, avant la provision cumulée pour pertes sur prêts, a augmenté de 5,8 %, passant de 14,5 milliards de dollars au 31 mars 2011 à 15,3 milliards de dollars au 31 mars 2012, soit une hausse de 0,8 milliard de dollars. La croissance du portefeuille de prêts de BDC a encore été solide cette année. Le portefeuille de clôture se compose de 14,8 milliards de dollars de prêts rentables et de 0,5 milliard de dollars de prêts douteux. Au 31 mars 2012, 80,8 % des prêts rentables sont des prêts à taux flottant, un niveau pratiquement inchangé par rapport à 80,6 % au 31 mars 2011.

Portefeuille de prêts rentables de Financement

au 31 mars (en millions de dollars)

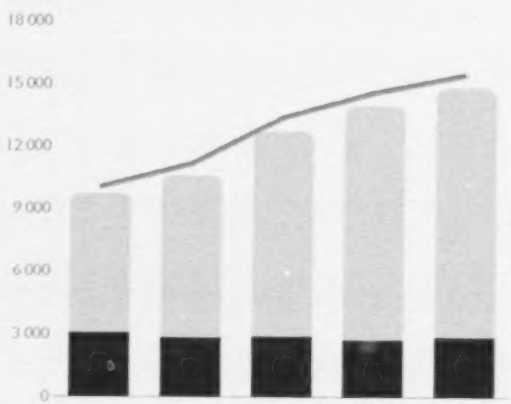

	2008	2009	2010	2011	2012
	PCGR du Canada			IFRS	
Portefeuille de prêts rentables à taux fixe	3 069	2 824	2 861	2 706	**2 843**
Portefeuille de prêts rentables à taux flottant	6 652	7 777	9 829	11 214	**11 955**
Portefeuille de prêts rentables total	9 721	10 601	12 690	13 920	**14 798**
Portefeuille total de BDC Financement	10 014	11 117	13 311	14 506	**15 349**

PRODUITS D'INTÉRÊTS NETS ET FRAIS

Les produits d'intérêts nets et les frais correspondent aux produits d'intérêts et frais, déduction faite des charges d'intérêts sur les emprunts. Les produits d'intérêts nets et les frais ont atteint 779,5 millions de dollars pour l'exercice 2012, comparativement à 736,4 millions de dollars pour l'exercice 2011. La hausse de 43,1 millions de dollars est attribuable principalement à la croissance continue du portefeuille. La marge sur les produits d'intérêts nets et les frais, soit le ratio des produits d'intérêts nets et des frais sur le portefeuille de prêts moyen, est restée comparable au ratio de l'exercice précédent.

Produits d'intérêts nets et frais provenant de Financement

pour les exercices terminés le 31 mars (en millions de dollars)

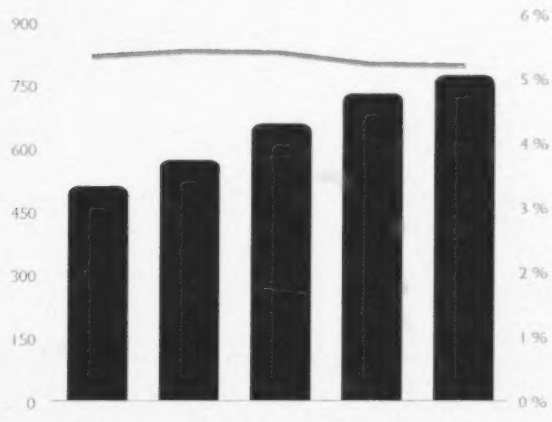

	2008	2009	2010	2011	**2012**
	PCGR du Canada			IFRS	
Produits d'intérêts nets et frais	512,5	575,8	663,1	736,4	**779,5**
En pourcentage du portefeuille de prêts moyen	5,37 %	5,45 %	5,43 %	5,25 %	**5,23 %**

PERTES DE VALEUR (RENVERSEMENT DE PERTES DE VALEUR) SUR PRÊTS

Les pertes de valeur (renversement de pertes de valeur) sur prêts correspondent au montant imputé aux produits pour amener le total de la provision cumulée pour pertes sur prêts, y compris les provisions individuelles et collectives cumulées, à un niveau qui représente la meilleure estimation par la direction des pertes subies dans le portefeuille de prêts à la date de l'état de la situation financière.

Depuis l'exercice 2011, l'amélioration continue de la qualité de crédit du portefeuille de prêts a permis à BDC Financement de réduire le montant mis de côté pour les pertes existantes dans le portefeuille de prêts. Par conséquent, pour l'exercice 2012, BDC Financement a comptabilisé un renversement de pertes de valeur sur prêts de 38,2 millions de dollars, représentant des pertes de valeur individuelles de 86,3 millions de dollars et un renversement de pertes de valeur collectives de 124,5 millions de dollars. Pour l'exercice 2011, BDC Financement avait comptabilisé des pertes de valeur sur prêts de 104,0 millions de dollars, représentant 104,0 millions de dollars de pertes de valeur individuelles et aucune perte de valeur collective.

Pertes de valeur (renversement de pertes de valeur) sur prêts

pour les exercices terminés le 31 mars (en millions de dollars)

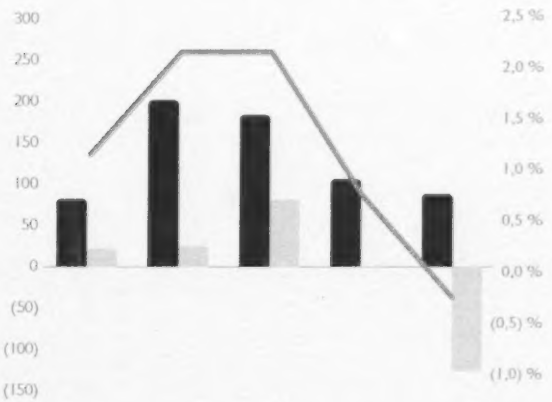

	2008	2009	2010	2011	**2012**
	PCGR du Canada			IFRS	
Individuel	80,1	198,7	180,9	104,0	**86,3**
Collectif	21,4	24,1	79,8	0,0	**(124,5)**
Pertes de valeur (renversement de pertes de valeur) sur prêts	101,5	222,8	260,7	104,0	**(38,2)**
En pourcentage du portefeuille de prêts moyen	1,1 %	2,1 %	2,1 %	0,7 %	**(0,3) %**

Un facteur qui influe beaucoup sur la provision individuelle cumulée est le nombre de prêts qui sont passés du statut de prêts rentables à celui de prêts douteux. Lorsque les conditions financières se détériorent, les prêts en défaut sont plus nombreux. Lorsque des prêts sont en défaut, nous les classons comme des prêts douteux et inscrivons un montant correspondant au risque net à titre de provision individuelle cumulée. Le taux de déclassement a reculé, passant de 4,8 % du portefeuille de prêts rentables à l'ouverture pour l'exercice 2010 à 2,9 % pour l'exercice 2011 et à 2,8 % pour l'exercice 2012.

Une équipe spécialisée de BDC gère très attentivement le portefeuille de prêts douteux, qui totalise 550,8 millions de dollars, soit une amélioration de 35,4 millions de dollars au cours de l'exercice 2012. Il représente 3,6 % du portefeuille total au 31 mars 2012, comparativement à 4,0 % au 31 mars 2011.

Portefeuille de prêts douteux

au 31 mars (en millions de dollars)

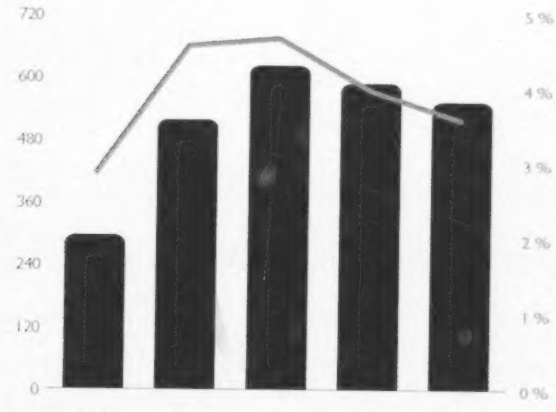

	2008	2009	2010	2011	2012
	PCGR du Canada			IFRS	
Portefeuille de prêts douteux	293,4	516,2	620,5	586,2	**550,8**
Portefeuille de prêts douteux en pourcentage du portefeuille de prêts total	2,9 %	4,6 %	4,7 %	4,0 %	**3,6 %**

BDC maintient la provision cumulée pour pertes sur prêts à un niveau jugé adéquat pour absorber les pertes sur prêts qui existent dans son portefeuille. Cette provision cumulée comprend la provision individuelle cumulée et la provision collective cumulée. La direction établit la provision individuelle cumulée en se fondant sur l'identification et la détermination des pertes liées aux prêts douteux individuels. Elle détermine la provision collective cumulée à partir de l'évaluation des pertes de valeur dans le portefeuille de prêts rentables qui ne peuvent pas encore être associées à des prêts individuels.

Depuis leur sommet atteint lors de l'exercice 2010, les provisions individuelles et collectives cumulées ont toutes les deux diminué. Le recul marqué de la provision collective cumulée suit la nette tendance à la baisse du déclassement des prêts au statut de prêts douteux observée dans notre portefeuille pendant les exercices 2011 et 2012 ainsi que l'amélioration de la santé financière de nos clients.

Au 31 mars 2012, la provision cumulée totale s'établit à 610,2 millions de dollars, soit 4,0 % du total de l'encours des prêts, comparativement à 774,7 millions de dollars ou 5,3 % du total de l'encours des prêts au 31 mars 2011. Cette baisse reflète l'amélioration de la situation financière de nos clients et la conjoncture économique globalement favorable au Canada.

BDC finance des projets solvables qui, en moyenne, sont plus risqués que ceux que le secteur privé accepte habituellement. En conséquence, le taux de la provision cumulée de BDC continue d'être beaucoup plus élevé que celui des institutions financières du secteur privé.

Pour en savoir plus sur la gestion du risque de crédit, voir la note 22, *Gestion du risque* des états financiers consolidés.

Provision cumulée pour pertes sur prêts

au 31 mars (en millions de dollars)

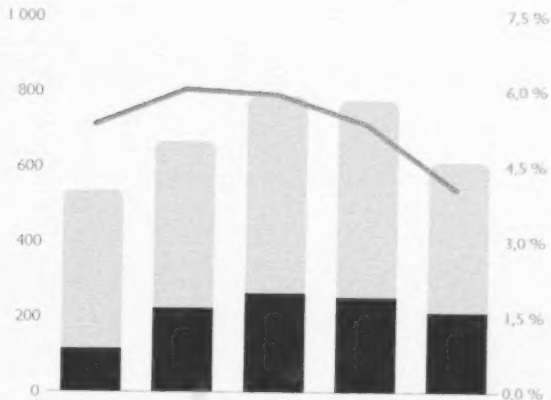

	2008	2009	2010	2011	2012
	PCGR du Canada			IFRS	
Provision individuelle cumulée	112,1	220,3	260,9	250,2	**210,2**
Provision collective cumulée	420,6	444,7	524,5	524,5	**400,0**
Provision cumulée totale	532,7	665,0	785,4	774,7	**610,2**
Provision cumulée totale en pourcentage du portefeuille de prêts	5,3 %	6,0 %	5,9 %	5,3 %	**4,0 %**

PROFITS OU PERTES NETS SUR AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les profits ou pertes nets sur autres instruments financiers découlent principalement des variations de la juste valeur des billets à long terme et des instruments dérivés dues aux fluctuations des conditions de marché.

Les profits ou pertes réalisés sont enregistrés lorsque les instruments financiers sont rachetés avant leur échéance.

Pour l'exercice 2012, BDC a comptabilisé des profits nets sur autres instruments financiers de 1,5 million de dollars, comprenant des profits nets réalisés de 0,2 million de dollars et des profits nets latents de 1,3 million de dollars. Pour l'exercice 2011, BDC avait comptabilisé des pertes nettes sur autres instruments financiers de 24,0 millions de dollars, qui comprenaient des pertes nettes réalisées de 5,6 millions de dollars et des pertes nette latentes de 18,4 millions de dollars.

CHARGES OPÉRATIONNELLES ET ADMINISTRATIVES

Les charges opérationnelles et administratives totalisent 314,5 millions de dollars, comparativement à 302,8 millions de dollars pour l'exercice précédent. Cette augmentation est principalement attribuable à l'augmentation des effectifs pour soutenir la croissance du portefeuille, à la hausse des charges au titre des prestations de retraite largement attribuable à la baisse des taux d'actualisation, et à la hausse des coûts des projets liée principalement au projet Agilité et efficacité (A et E), un important programme d'investissement visant à moderniser les modes de prestation de services et à améliorer l'efficience.

Dans l'ensemble, les charges opérationnelles et administratives, exprimées en pourcentage du portefeuille moyen, sont demeurées au même niveau que pour l'exercice précédent.

RENDEMENT PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS

Le portefeuille de BDC Financement à la clôture de l'exercice, déduction faite de la provision cumulée pour pertes sur prêts, s'établit à 14,7 milliards de dollars, ce qui est conforme à l'objectif du Plan d'entreprise.

Le bénéfice net provenant de BDC Financement est supérieur de 298 millions de dollars aux prévisions. Ce bon résultat est principalement attribuable aux pertes de valeur sur prêts moins élevées que prévu.

Pendant la période de planification, BDC avait anticipé une reprise plus lente de l'économie et avait donc projeté une hausse des prêts douteux découlant des plus grands risques qu'elle avait pris pendant la récession et la crise financière. Cependant, la résistance de nos clients et l'amélioration de la conjoncture économique ont grandement contribué à la diminution de nos prêts douteux et de notre provision cumulée pour pertes sur prêts.

En outre, les produits d'intérêts nets et les frais sont supérieurs de 15 millions de dollars aux 765 millions de dollars prévus, et le total des charges opérationnelles et administratives a été inférieur de 6 millions de dollars à l'objectif du Plan d'entreprise.

BDC FINANCEMENT SUBORDONNÉ

BDC Financement subordonné aide des entreprises à potentiel élevé et axées sur la croissance en offrant du financement souple par capitaux propres ou quasi-capitaux propres aux entrepreneurs. Pour ce secteur d'activité, le fonds de roulement demeure le principal besoin du marché, surtout les liquidités nécessaires à la croissance, au financement d'immobilisations incorporelles et à l'expansion géographique. BDC continuera de répondre aux besoins du marché pour des opérations de financement subordonné de petite ou moyenne taille, particulièrement dans les zones non urbaines.

Depuis l'exercice 2004, BDC a mené des activités dans le secteur du financement subordonné par l'entremise de coentreprises avec la Caisse de dépôt et placement du Québec (la Caisse) : engagements de 300 millions de dollars (BDC : 150 millions de dollars) dans Fonds AlterInvest, s.e.c. et de 330 millions de dollars (BDC : 165 millions de dollars) dans Fonds AlterInvest II, s.e.c. BDC agit à titre de commandité de ces fonds et reçoit des honoraires de gestion. En novembre 2009, Fonds AlterInvest II, s.e.c. a atteint sa capacité autorisée, et BDC a commencé à financer en entier de nouvelles activités de financement subordonné par l'intermédiaire de sa filiale en propriété exclusive, BDC Capital Inc.

Depuis la conversion aux IFRS, BDC doit consolider ces fonds d'investissement dans ses états financiers consolidés. Reportez-vous à la note 28, *Première application des IFRS* pour obtenir plus de détails.

PORTEFEUILLE DE FINANCEMENT SUBORDONNÉ

Le portefeuille de Financement subordonné a augmenté de 18 %, passant de 387,1 millions de dollars pour l'exercice 2011 à 457,4 millions de dollars pour l'exercice 2012. Le facteur qui a le plus contribué à cette augmentation a été le niveau plus élevé des activités. Pendant l'exercice 2012, le total des décaissements a bondi de près de 38 % pour atteindre 140,9 millions de dollars, comparativement à 102,4 millions de dollars en 2011.

La juste valeur du portefeuille en pourcentage du coût a atteint 98 %, une indication de sa bonne santé.

Portefeuille de Financement subordonné – PCGR du Canada

au 31 mars (en millions de dollars)

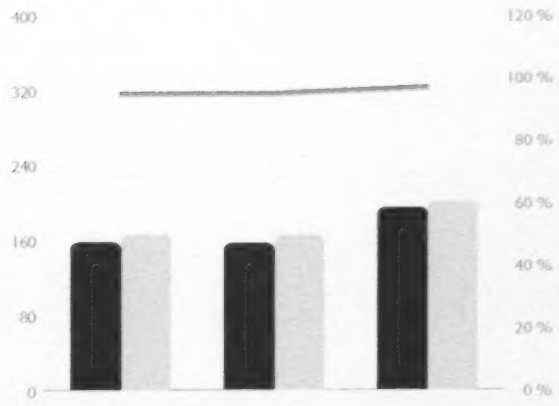

PCGR du Canada

	2008	2009	2010
■ Juste valeur	156,2	155,1	193,2
■ Coût	164,9	164,0	200,0
▬ Juste valeur en pourcentage du coût	95 %	95 %	97 %

Portefeuille de Financement subordonné – IFRS

au 31 mars (en millions de dollars)

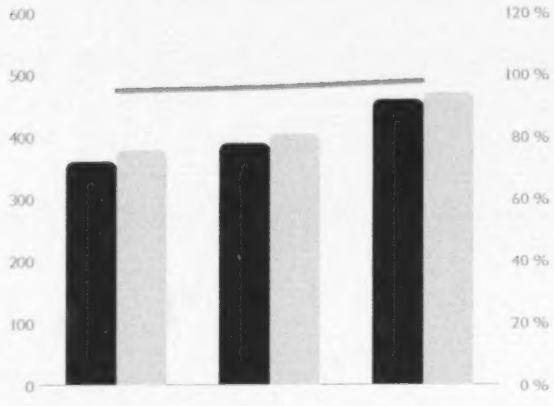

IFRS

	1er avril 2010	31 mars 2011	**31 mars 3012**
■ Juste valeur	357,7	387,1	**457,4**
■ Coût	376,5	402,5	**468,5**
▬ Juste valeur en pourcentage du coût	95 %	96 %	**98 %**

En vertu des IFRS, BDC est tenue de consolider ses participations dans les coentreprises avec la Caisse, ce qui explique que le montant du portefeuille comptabilisé en vertu des IFRS est plus élevé que celui comptabilisé en vertu des PCGR du Canada.

BÉNÉFICE PROVENANT DE FINANCEMENT SUBORDONNÉ

BDC Financement subordonné a dégagé un bénéfice de 36,2 millions de dollars pour l'exercice, soit 15,8 millions de dollars de plus que pour l'exercice 2011. Le bénéfice de l'exercice 2012 comprend un montant de 14,6 millions de dollars attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle (8,7 millions de dollars en 2011). Les produits d'intérêts nets de 40,7 millions de dollars ont été supérieurs de 7 % aux 38,0 millions de dollars comptabilisés en 2011, en raison de la croissance marquée du portefeuille. Les pertes nettes réalisées sur les placements ont totalisé 1,2 million de dollars, soit une amélioration de 14,7 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. En outre, les frais et autres produits ont augmenté de 3,6 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent.

La variation nette de la plus-value latente sur les placements de 4,2 millions de dollars est légèrement plus élevée que pour l'exercice précédent, de 0,4 million de dollars. La variation nette de la plus-value latente sur les placements comprend :

- une plus-value nette du portefeuille de 1,9 million de dollars (moins-value de 13,7 millions de dollars en 2011);
- un renversement de moins-value nette en raison de produits réalisés totalisant 2,3 millions de dollars (17,5 millions de dollars en 2011).

Les charges opérationnelles et administratives ont augmenté de 5,7 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent.

RENDEMENT PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS

Le bénéfice provenant de BDC Financement subordonné de 36,2 millions de dollars en 2012 a été supérieur à l'objectif de 15 millions de dollars du Plan d'entreprise. L'écart s'explique principalement par les produits d'intérêts nets et autres produits plus élevés que prévu, en raison de la croissance du portefeuille et de la hausse des rendements du financement par capitaux propres, partiellement contrebalancées par la hausse des charges opérationnelles et administratives.

BDC CAPITAL DE RISQUE

BDC Capital de risque est un investisseur important au Canada. Présent à chaque étape du développement d'une entreprise, du prédémarrage jusqu'à l'expansion, BDC Capital de risque privilégie les sociétés novatrices à forte composante technologique qui ont un potentiel de croissance élevé, qui proposent des produits ou des services uniques et qui sont en voie de devenir des acteurs prédominants sur leurs marchés.

BDC Capital de risque investit principalement dans des entreprises œuvrant dans les secteurs de l'énergie/des technologies propres, de la santé et des technologies de l'information et des communications.

Nous effectuons des investissements directs (entreprises individuelles) et indirects (fonds), souvent en collaborant ou co-investissant avec des partenaires du secteur privé par l'intermédiaire de syndicats d'investisseurs. Par ailleurs, nous mettons en œuvre des initiatives et des investissements stratégiques destinés à stimuler les écosystèmes canadiens du capital de risque et de l'innovation.

En vertu des IFRS, BDC est tenue de consolider les placements sur lesquels elle exerce un contrôle. Pour plus de renseignements, reportez-vous à la note 28, *Première application des IFRS* des états financiers consolidés.

CAPITAL DE RISQUE EN BREF

L'année dernière, BDC a mené une revue exhaustive de l'industrie canadienne du capital de risque et de ses propres activités de capital de risque. En s'appuyant sur cette revue et en prenant en compte les défis de l'industrie, BDC a établi une nouvelle approche afin de renforcer son rôle actuel et de mieux s'aligner sur le secteur privé.

L'environnement du capital de risque demeure difficile. Bien que les niveaux d'investissement aient augmenté et que l'industrie montre des signes d'amélioration, l'écosystème du capital de risque dans son ensemble n'est pas encore aussi solide qu'il le devrait.

Le secteur canadien du capital de risque est encore de trop faible envergure : les fonds et les investissements sont moins importants qu'aux États-Unis, et le nombre d'investisseurs institutionnels fiables provenant du secteur privé est limité. Le rapport du groupe d'experts sur le soutien fédéral de la R.-D. a souligné cet écart et recommandé de fournir à BDC de nouveaux capitaux pour appuyer le développement de fonds de capital de risque de plus grande taille pour les stades ultérieurs de développement, en appui à l'industrie du capital de risque et de l'investissement en capital du secteur privé. Dans le budget fédéral de mars 2012, le gouvernement a confirmé une allocation de 100 millions de dollars de capitaux supplémentaires à BDC pour ses activités de capital de risque. BDC continuera d'améliorer sa stratégie pour appuyer les recommandations du groupe d'experts.

PORTEFEUILLE DE CAPITAL DE RISQUE

La juste valeur du portefeuille a diminué, passant de 413,8 millions de dollars au cours de l'exercice 2011 à 359,0 millions de dollars en 2012. Le portefeuille comprend des placements directs de 259,1 millions de dollars et des placements de 99,9 millions de dollars dans 22 fonds. La diminution de la juste valeur du portefeuille s'explique surtout par un plus grand nombre de dessaisissements de placements en 2012 ainsi que par des pertes de juste valeur plus importantes dans le portefeuille diversifié avant la nouvelle stratégie de capital de risque.

La juste valeur du portefeuille en pourcentage du coût a baissé, passant de 83 % en mars 2011 à 76 % en mars 2012. Cette baisse s'explique principalement par les très bonnes sorties réalisées pendant l'exercice qui avaient des justes valeurs positives pendant l'exercice précédent. Ces sorties, et la hausse des pertes de juste valeur nettes au sein du portefeuille, ont contribué à la réduction du pourcentage de la juste valeur par rapport au coût.

Portefeuille de BDC Capital de risque – Placements totaux

au 31 mars (en millions de dollars)

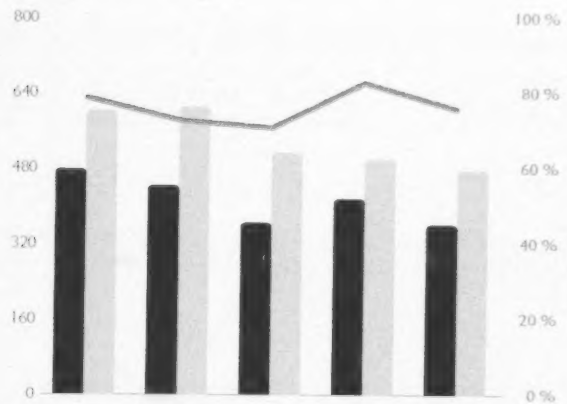

	2008	2009	2010	2011	2012
	PCGR du Canada			IFRS	
Juste valeur	476,0	441,6	362,3	413,8	**359,0**
Portefeuille (coût)	601,4	608,7	512,4	498,4	**474,4**
Juste valeur en pourcentage du coût	79 %	73 %	71 %	83 %	**76 %**

Le total des montants engagés en capital de risque, qui représentent l'encours du portefeuille au coût plus les montants non déboursés, se chiffre à 735,5 millions de dollars au 31 mars 2012. Ce total comprend des engagements de 374,8 millions de dollars pour des placements directs et de 360,7 millions de dollars pour des fonds d'investissement du secteur privé. La portion non déboursée est constituée principalement d'engagements dans des fonds privés et sera investie au cours des prochaines années.

Engagement total envers les clients de BDC Capital de risque

au 31 mars (en millions de dollars)

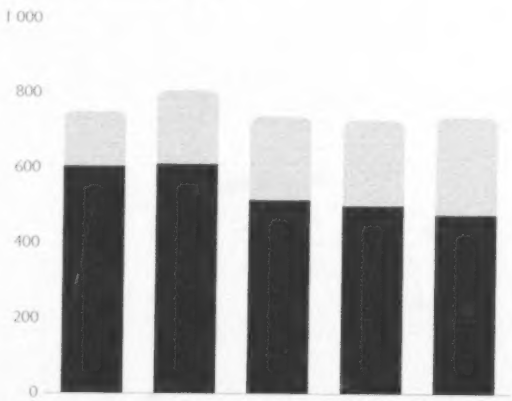

	2008	2009	2010	2011	2012
	PCGR du Canada			IFRS	
Portefeuille (coût)	601,4	608,7	512,4	498,4	**474,4**
Engagement non déboursé	147,7	196,0	222,6	228,1	**261,1**
Engagement total envers les clients de BDC Capital de risque	749,1	804,7	735,0	726,5	**735,5**

PERTE PROVENANT DE CAPITAL DE RISQUE

Les conditions du marché du capital de risque continuent d'être difficiles. Les résultats de BDC reflètent ceux des autres participants de ce marché.

Pour l'exercice 2012, BDC Capital de risque a enregistré une perte de 42,7 millions de dollars, comparativement à une perte de 20,8 millions de dollars pour l'exercice 2011. Pendant l'exercice 2012, BDC a participé à certaines des sorties les plus réussies de l'année, générant d'excellents rendements. Les profits nets réalisés sur les placements ont totalisé 7,6 millions de dollars en 2012, comparativement à des pertes nettes

réalisées de 71,3 millions de dollars en 2011. Les résultats de l'exercice 2012 incluent des profits nets réalisés sur les ventes de 79,4 millions de dollars et des radiations de 71,8 millions de dollars. Les profits nets réalisés sur les placements ont eu une incidence minime sur les résultats car les variations de la juste valeur sur ces placements enregistrées lors des exercices précédents ont été renversées au moment de leur sortie.

BDC a constaté une variation nette de la moins-value latente de 35,6 millions de dollars (plus-value latente de 72,1 millions de dollars pour l'exercice précédent), se déclinant comme suit :

- 30,4 millions de dollars en moins-value nette du portefeuille (moins-value nette de 2,6 millions de dollars lors de l'exercice précédent);
- un renversement de plus-value nette sur les placements cédés et des radiations totalisant 5,2 millions de dollars (renversement de moins-value nette et radiations de 74,7 millions de dollars lors de l'exercice précédent).

Les profits de change nets latents sur les placements de 4,8 millions de dollars s'expliquent par les fluctuations du change avec le dollar américain. BDC surveille les fluctuations de la devise américaine et utilise des contrats de change pour couvrir en partie le risque lié au dollar américain. Par conséquent, des pertes nettes sur les contrats de change de 3,3 millions de dollars ont partiellement contrebalancé les profits enregistrés en raison des fluctuations du dollar américain.

Les charges opérationnelles et administratives s'élèvent à 19,3 millions de dollars, en légère baisse par rapport à 21,9 millions de dollars pour l'exercice précédent.

La perte provenant de BDC Capital de risque attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle s'établit à 1,5 million de dollars pour l'exercice, soit 1 million de dollars de moins que pour l'exercice 2011.

RENDEMENT PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS

La perte provenant de BDC Capital de risque de 42,7 millions de dollars a été supérieure à la perte de 27 millions de dollars prévue par le Plan d'entreprise. Cela s'explique largement par la moins-value latente sur les placements plus élevée que prévu. Les charges opérationnelles et administratives sont comparables à l'objectif du Plan d'entreprise. La perte attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle de 1,5 million de dollars a été inférieure de 1 million de dollars aux prévisions.

BDC CONSULTATION

BDC Consultation propose des services-conseils personnalisés à des tarifs abordables pour les entrepreneurs. BDC Consultation s'efforce de donner aux entrepreneurs canadiens le soutien dont ils ont besoin pour développer leur entreprise et être plus compétitifs sur les marchés locaux et mondiaux. BDC Consultation continue de mettre l'accent sur la qualité de ses services et a obtenu la certification ISO 9001 en avril 2011.

PERTE PROVENANT DE CONSULTATION

L'activité continue de subir l'effet de l'incertitude économique, les entrepreneurs canadiens semblant hésiter à utiliser le fonds de roulement pour acheter des produits et services discrétionnaires, comme les services de consultation. En conséquence, les produits de Consultation de 22,4 millions de dollars en 2012 sont en baisse de 2,2 millions de dollars par rapport aux 24,6 millions de dollars comptabilisés en 2011. Les charges opérationnelles et administratives de 33,4 millions de dollars sont au même niveau que pour l'exercice 2011.

La perte pour l'exercice s'établit à 11 millions de dollars, soit 2,1 millions de dollars de plus que la perte de l'exercice 2011.

BDC Consultation s'efforce d'offrir un soutien abordable pour aider les entrepreneurs à rendre leurs entreprises plus compétitives. Pour améliorer ces services, nous avons amorcé une revue. Cette revue met l'accent sur la détermination de ce dont les entrepreneurs ont le plus besoin et l'amélioration de la qualité et de l'efficience de nos services. Nous la terminerons pendant l'exercice 2013.

Produits de Consultation

pour les exercices terminés le 31 mars (en millions de dollars)

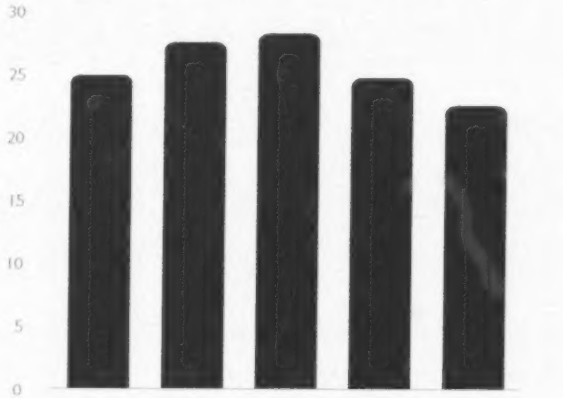

	2008	2009	2010	2011	2012
	PCGR du Canada			IFRS	
	24,8	27,4	28,1	24,6	22,4

RENDEMENT PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS

Pour l'exercice 2012, nous avions anticipé une perte de 12 millions de dollars pour BDC Consultation. La perte a été de 11 millions de dollars.

Les produits totalisent 22,4 millions de dollars, soit 6 millions de dollars de moins que les prévisions. Les charges opérationnelles et administratives sont aussi inférieures aux prévisions, de 7 millions de dollars.

BDC TITRISATION

À la demande du gouvernement, BDC a joué un rôle important pendant la crise économique en travaillant en collaboration avec des partenaires du secteur privé pour offrir la Facilité canadienne de crédit garanti (FCCG). Les objectifs du programme étaient de fournir des fonds aux sociétés de financement des secteurs de l'automobile et du matériel qui en avaient besoin et de relancer le marché de la titrisation au Canada. BDC a atteint ces deux objectifs et acheté pour 3,7 milliards de dollars de titres adossés à des créances mobilières (TACM) en vertu de la FCCG. L'offre a pris fin le 31 mars 2010. Ce portefeuille devrait parvenir à échéance en totalité pendant l'exercice 2014, si nous conservons les actifs jusqu'à leur échéance.

Le Fonds multicédant à vendeurs multiples pour petits émetteurs (FMVMPE) est un programme conçu pour aider les petites et moyennes sociétés de financement et de crédit-bail du secteur des véhicules et du matériel. C'est un programme de titrisation privé dans le cadre duquel BDC agit à titre d'investisseur principal pour acheter des titres adossés à des créances. Le programme d'investissement avec une compagnie d'assurance-vie (programme LifeCo) est un programme de crédit-bail collectif en vertu duquel BDC agit en partenariat avec une importante compagnie d'assurance vie, la Financière Sun Life. Les bénéficiaires sont surtout des petites entreprises. Jusqu'à maintenant, BDC a autorisé des investissements de 440 millions de dollars en vertu du FMVMPE et de 30 millions de dollars en vertu du programme LifeCo.

PORTEFEUILLE DE TITRISATION

Au 31 mars 2012, les titres adossés à des créances mobilières totalisent 763,2 millions de dollars, comparativement à 3,1 milliards de dollars au 31 mars 2011. Pendant l'exercice, un total de 2,0 milliards de dollars de TACM ont été remboursés par anticipation dans le cadre de la FCCG. En outre, les baisses de valeur du portefeuille peuvent s'expliquer par les échéances prévues des titres du portefeuille de la FCCG.

Le FMVMPE, mis sur pied au cours du premier trimestre du présent exercice, est axé sur l'achat de TACM à terme garantis par des prêts et des baux relatifs à des véhicules et à du matériel. Le total des décaissements pour l'exercice s'élève à 95,5 millions de dollars.

Portefeuille de titres adossés à des créances mobilières

au 31 mars (en millions de dollars)

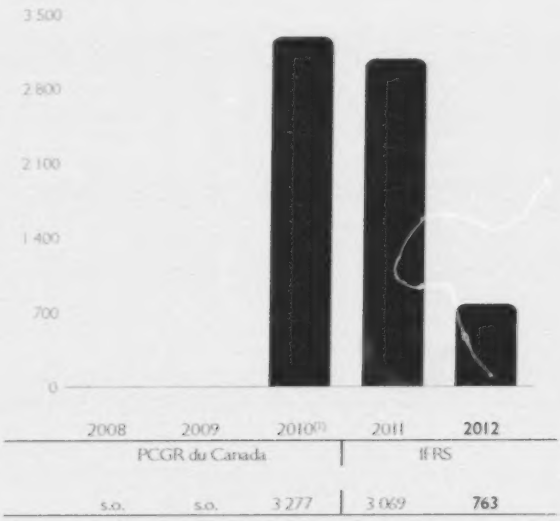

(1) Retraité pour inclure les intérêts courus

BÉNÉFICE PROVENANT DE TITRISATION

BDC Titrisation a dégagé un bénéfice net de 46,2 millions de dollars pour l'exercice, soit 24 millions de dollars de moins que pour l'exercice précédent, principalement en raison de la baisse des produits d'intérêts nets par suite de la diminution du portefeuille due aux remboursements par anticipation. Des pertes nettes réalisées sur autres instruments financiers de 0,1 million de dollars ont été enregistrées pour l'exercice 2012 en raison du rachat de 71,8 millions de dollars de dette à long terme dans le cadre du programme de la FCCG, comparativement à des profits de 2,1 millions de dollars pour l'exercice précédent, lorsqu'une dette à long terme de 957,5 millions de dollars avait été rachetée.

Les charges opérationnelles et administratives totalisent 1,7 million de dollars pour l'exercice 2012, soit 0,5 million de dollars de moins que pour l'exercice 2011.

RENDEMENT PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS

Le bénéfice de 46,2 millions de dollars est inférieur de 18 millions de dollars aux prévisions, principalement en raison d'une baisse des produits d'intérêts nets par suite du remboursement anticipé de 2,0 milliards de dollars de TACM.

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le total des actifs, qui s'établit à 17,2 milliards de dollars, a diminué de 1,2 milliard de dollars par rapport à il y a un an, largement en raison de la baisse de 2,3 milliards de dollars des titres adossés à des créances mobilières. Cette diminution a cependant été partiellement compensée par l'augmentation de 1,1 milliard de dollars de notre portefeuille de prêts et de notre portefeuille de placements de Financement subordonné.

Total des actifs – BDC

au 31 mars (en millions de dollars)

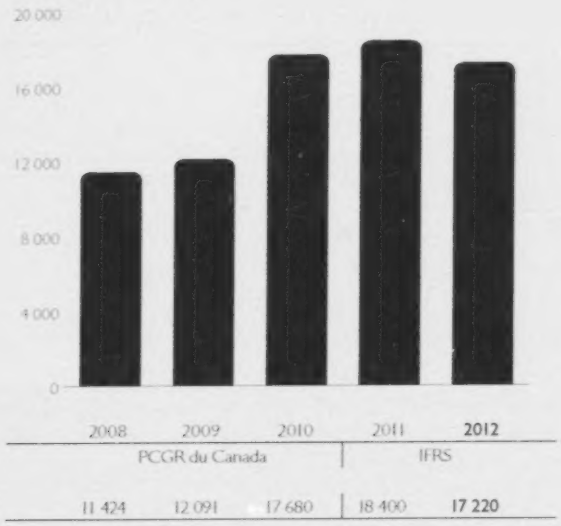

Le portefeuille des TACM s'établit à 0,8 milliard de dollars, comparativement à 3,1 milliards de dollars au 31 mars 2011. Ce portefeuille comprend surtout des titres à terme canadiens notés AAA achetés en vertu de la FCCG. La baisse du portefeuille s'explique surtout par le remboursement anticipé de 2,0 milliards de dollars dans le portefeuille de la FCCG. Les échéances prévues ont également contribué à la baisse du portefeuille.

Le portefeuille de prêts de 14,7 milliards de dollars (déduction faite de la provision cumulée pour pertes sur prêts) représente le principal actif de BDC (portefeuille brut de 15,3 milliards de dollars moins une provision cumulée pour pertes sur prêts de 0,6 milliard de dollars). La croissance du portefeuille a été plus lente que lors des exercices précédents en raison du nombre accru de remboursements anticipés et de remboursements des prêts ainsi que du nombre moins élevé de décaissements compte tenu de la plus grande liquidité du marché.

Concernant les portefeuilles de placements de BDC, le portefeuille de BDC Financement subordonné, qui s'établit à 457,4 millions de dollars, a crû de 18,2 % depuis le 31 mars 2011. Cette hausse s'explique principalement par un volume d'activité beaucoup plus grand pendant l'exercice 2012 que pendant l'exercice 2011. Le portefeuille de BDC Capital de risque s'établit à 359,0 millions de dollars au 31 mars 2012, comparativement à 413,8 millions de dollars au 31 mars 2011. La réduction de ce portefeuille est attribuable principalement à trois sorties majeures pendant l'exercice 2012, contrebalancées par des moins-values latentes plus élevées.

Les actifs dérivés de 87,7 millions de dollars et les passifs dérivés de 17,2 millions de dollars représentent la juste valeur des instruments financiers dérivés au 31 mars 2012. La juste valeur nette des instruments dérivés a augmenté de 29,1 millions de dollars par rapport à la valeur au 31 mars 2011, en raison de baisses des taux d'intérêt et d'une réévaluation de change sur les swaps utilisés pour couvrir les risques économiques de nos billets structurés à long terme.

Les passifs relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi totalisent 220,2 millions de dollars au 31 mars 2012, une hausse de 108,8 millions de dollars par rapport aux passifs relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi nets de 111,4 millions de dollars (qui comprenaient des passifs de 127,7 millions de dollars et des actifs de 16,3 millions de dollars) au 31 mars 2011. Cette hausse marquée s'explique par les pertes actuarielles constatées pendant l'exercice. Pour obtenir de plus amples renseignements, reportez-vous à la note 18, *Avantages postérieurs à l'emploi* des états financiers consolidés.

BDC détient de la trésorerie et des équivalents de trésorerie en conformité avec sa politique de gestion du risque de trésorerie. Les liquidités de BDC, qui lui permettent d'avoir les fonds nécessaires pour ses sorties de fonds, totalisent 740,7 millions de dollars au 31 mars 2012, comparativement à 653,2 millions de dollars au 31 mars 2011.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2012, les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement totalisent 2 226,0 millions de dollars, par suite du remboursement anticipé de 2,0 milliards de dollars de TACM et des échéances prévues. Les flux de trésorerie affectés aux activités de financement s'établissent à 1 674,9 millions de dollars, après le remboursement de billets à long terme pour 2 693,0 millions de dollars et l'émission de billets à court terme pour 1 494,8 millions de dollars. De plus, BDC a également racheté des actions ordinaires pour 426 millions de dollars ainsi que l'ensemble de ses actions préférentielles pour 230 millions de dollars. Reportez-vous à la note 20, *Capital social et actions préférentielles* pour obtenir plus de renseignements. Les flux de trésorerie affectés aux activités opérationnelles s'élèvent à 463,7 millions de dollars.

Au 31 mars 2012, BDC finançait ses portefeuilles et ses liquidités par des emprunts de 13,2 milliards de dollars et des capitaux propres de 3,5 milliards de dollars au total. Les emprunts comprenaient des billets à court terme de 11,2 milliards de dollars et des billets à long terme de 2,0 milliards de dollars. Le produit reçu du remboursement anticipé de 2,0 milliards de dollars des TACM a permis à BDC de rembourser une partie importante des billets à long terme.

Emprunts

au 31 mars (en millions de dollars)

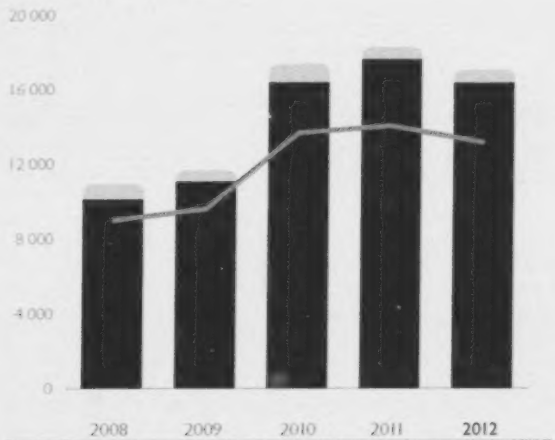

	2008	2009	2010	2011	2012
	PCGR du Canada			IFRS	
Actifs liquides	817	604	1 014	653	**741**
Portefeuilles[1]	10 114	11 049	16 358	17 601	**16 319**
Emprunts	9 029	9 646	13 736	14 125	**13 224**

Les portefeuilles et les emprunts pour 2008 et 2009 ont été retraités pour tenir compte des intérêts courus.

(1) Comprend les portefeuilles nets, les placements et les titres adossés à des créances mobilières.

Aux termes des IFRS, les capitaux propres sont composés de 3,5 milliards de dollars attribuables à l'actionnaire de BDC et de 0,1 milliard de dollars attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle. Au moment de la transition aux IFRS, les actions préférentielles de 230 millions de dollars ont été reclassées des capitaux propres aux passifs. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la note 28, *Première application des IFRS* des états financiers consolidés.

Le rendement des capitaux propres ordinaires de BDC a atteint 13,7 % pour l'exercice 2012, ce qui est supérieur au coût moyen à long terme des fonds du gouvernement de 1,4 %.

Total des capitaux propres

au 31 mars (en millions de dollars)

	2012	2011[1]	2010	2009	2008
	IFRS		PCGR du Canada		
Capitaux propres					
Capital social	**2 088,4**	2 514,4	2 744,4	1 288,4	1 038,4
Surplus d'apport	**27,8**	27,8	27,8	27,8	27,8
Bénéfices non distribués	**1 378,6**	1 046,4	869,8	878,1	804,0
Cumul des autres éléments du résultat global	**15,2**	24,6	1,0	(4,7)	(2,8)
Capitaux propres attribuables à l'actionnaire de BDC	**3 510,0**	3 613,2	3 643,0	2 189,6	1 867,4
Participations ne donnant pas le contrôle	**115,3**	146,6	s.o.	s.o.	s.o.
Total des capitaux propres	**3 625,3**	3 759,8	3 643,0	2 189,6	1 867,4
RCP[2]	**13,7 %**	10,8 %	0,0 %	4,7 %	4,7 %

(1) Aux termes des IFRS, les actions préférentielles de 230 millions de dollars de BDC en circulation au 31 mars 2011 ont été reclassées aux passifs. Ces actions ont été intégralement rachetées au cours de l'exercice 2012.

(2) Le RCP est calculé d'après les capitaux propres attribuables à l'actionnaire de BDC (voir la définition détaillée dans le glossaire de la page 157).

DIVIDENDES

Le 30 mars 2012, BDC a racheté l'ensemble de ses actions préférentielles en circulation et une partie de ses actions ordinaires pour un montant total de 660,5 millions de dollars, dont 230 millions de dollars pour 2,3 millions d'actions préférentielles, 4,5 millions de dollars pour les dividendes accumulés connexes et 426 millions de dollars pour 4,3 millions d'actions ordinaires.

BDC verse des dividendes à son unique actionnaire, le gouvernement du Canada. En plus des 4,5 millions de dollars de dividendes accumulés connexes payés sur les actions préférentielles rachetées, un dividende total de 50,1 millions de dollars a été versé pendant l'exercice 2012.

En vertu des IFRS, les dividendes préférentiels de BDC sont considérés comme des charges d'intérêts sur les actions préférentielles et, par conséquent, les dividendes de 4,5 millions de dollars payés sur les actions préférentielles ont été comptabilisés en charges d'intérêts pendant l'exercice 2012, et le montant correspondant payé pendant l'exercice 2011 a été reclassé.

D'après les résultats de l'exercice 2012, BDC effectuera un paiement additionnel de 68,6 millions de dollars en dividendes sur les actions ordinaires, qui seront déclarés et payés après le 31 mars 2012.

Dividendes

pour les exercices terminés le 31 mars (en millions de dollars)

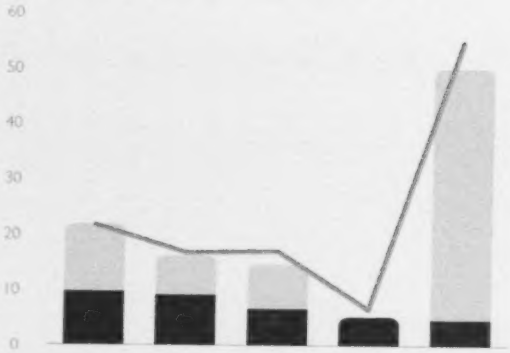

	2008	2009	2010	2011	2012
	PCGR du Canada			IFRS	
Dividendes préférentiels déclarés	9,5	8,9	6,4	5,0	**4,5**
Dividendes ordinaires déclarés	12,0	7,0	7,9	0,0	**45,1**
Total des dividendes déclarés	21,5	15,9	14,3	5,0	**49,6**
Total des dividendes versés	21,5	16,5	16,8	6,4	**54,6**

Dividendes cumulatifs versés

au 31 mars (en millions de dollars)

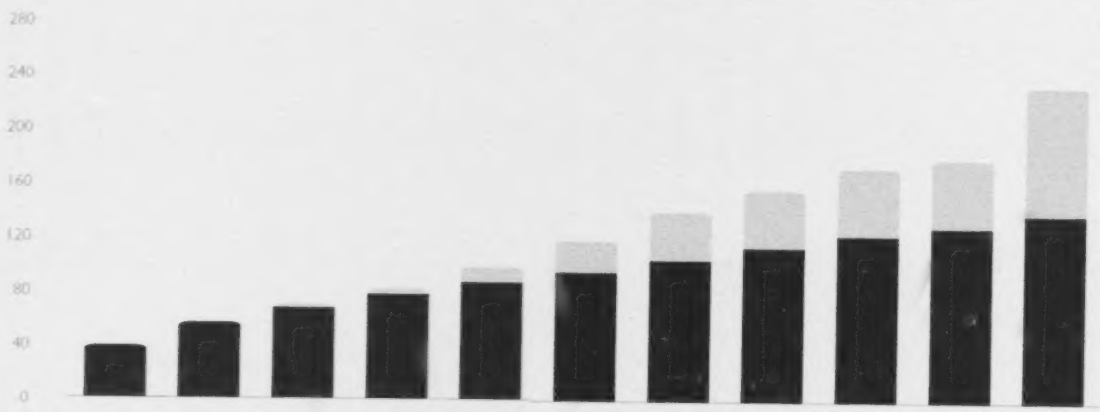

	1998-2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Dividendes préférentiels versés	38,2	55,7	67,1	77,3	86,4	95,1	104,5	114,0	122,9	129,3	**138,8**
Dividendes ordinaires versés	0,0	0,0	0,4	3,8	11,5	23,6	35,7	42,7	50,6	50,6	**95,7**
Total des dividendes versés	38,2	55,7	67,5	81,1	97,9	118,7	140,2	156,7	173,5	179,9	**234,5**

GESTION DU CAPITAL

PRESCRIPTIONS STATUTAIRES

La Loi sur la BDC exige que le total des emprunts et des passifs éventuels constitués par les garanties émises par BDC ne dépasse pas 12 fois ses capitaux propres. Ce ratio comprend également les actions préférentielles classées comme passifs et exclut le cumul des autres éléments du résultat global. Le ratio d'endettement de BDC au 31 mars 2012 s'établit à 3,8:1, comparativement à 3,7:1 au 31 mars 2011.

De plus, le total du capital versé de BDC, du surplus d'apport et de tout produit considéré comme des capitaux propres (tels que les instruments hybrides de capital) ne peut pas dépasser 3,0 milliards de dollars. Au 31 mars 2012, ces montants totalisent 2,116 milliards de dollars, comparativement à 2,772 milliards de dollars (incluant 230 millions de dollars d'actions préférentielles reclassées aux passifs) au 31 mars 2011. La baisse s'explique par le rachat d'actions de 656 millions de dollars effectué à la fin de mars 2012.

Ratio d'endettement

au 31 mars

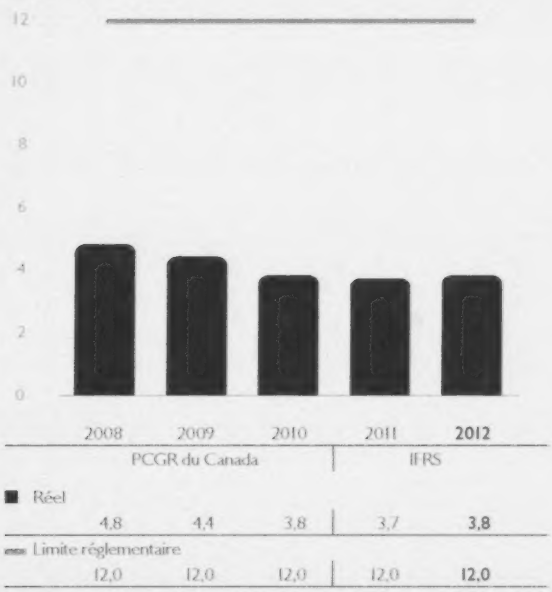

	2008	2009	2010	2011	**2012**
	PCGR du Canada			IFRS	
■ Réel	4,8	4,4	3,8	3,7	**3,8**
Limite réglementaire	12,0	12,0	12,0	12,0	**12,0**

SUFFISANCE DU CAPITAL

Le Secrétariat du Conseil du Trésor donne à BDC des lignes directrices concernant ses ratios de suffisance du capital. BDC est tenue de maintenir, dans l'ensemble, un capital et des provisions pour pertes suffisants pour lui permettre de résister aux conjonctures défavorables sans demander de capitaux au gouvernement.

Les ratios de suffisance du capital traduisent le risque relatif des actifs de BDC. Le capital recommandé correspond à au moins 5 % des titres adossés à des créances mobilières dans le cadre du programme de la FCCG et 10 % de ceux dans le cadre du programme de FMVMPE, 10 % des prêts à terme et 25 % des prêts de quasi-capitaux propres (déduction faite de la provision cumulée pour pertes sur prêts), 25 % des placements de Financement subordonné et 100 % des placements de Capital de risque. BDC a également établi des ratios de suffisance du capital pour les garanties de prêts et les lettres de crédit afin de tenir compte de leur risque respectif. BDC a exercé ses activités conformément à ses lignes directrices sur la suffisance du capital durant l'exercice. Pour plus de renseignements, reportez-vous à la note 21, *Gestion du capital* des états financiers consolidés.

Bien que BDC ne soit pas tenue de respecter les exigences de l'Accord de Bâle II sur les fonds propres, nous utilisons un modèle de capital économique et un système d'évaluation des risques de soutien conformes à ces exigences. Le modèle de capital dépasse les risques de marché, de crédit et opérationnels pour tenir compte des risques d'affaires et d'échéance.

PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Le régime de retraite, les régimes complémentaires et les autres avantages postérieurs à l'emploi des employés de BDC s'appuient sur des évaluations actuarielles et des hypothèses décrites à la note 18, *Avantages postérieurs à l'emploi* des états financiers consolidés. Divers facteurs, principalement le taux d'actualisation utilisé pour établir la valeur des obligations futures, influent sur le calcul de ces obligations. Aux fins d'évaluation comptable, le taux d'actualisation utilisé à chaque date d'évaluation s'appuie sur les taux d'intérêt du marché applicables à des instruments de dette à long terme de qualité supérieure.

Les cotisations d'employeur de BDC au régime de retraite agréé ont totalisé 61,6 millions de dollars au cours de l'exercice 2012, comparativement à 59,4 millions de dollars pour l'exercice 2011. La hausse des cotisations est le résultat de versements supplémentaires faits par BDC pour gérer la situation de capitalisation du régime de retraite.

Nous finançons notre régime de retraite agréé conformément à la législation fédérale sur les régimes de retraite applicable et aux normes de pratique actuarielles en vigueur au Canada pour assurer le financement adéquat des obligations au titre des prestations constituées. Au 31 mars 2012, la situation de capitalisation du régime de retraite agréé est un excédent de capitalisation sur une base de continuité et un déficit de capitalisation sur une base de liquidation et de solvabilité. Nous continuerons de cotiser à nos régimes de retraite dans les années à venir pour gérer leur situation de capitalisation tel que prescrit par la législation fédérale sur les régimes de retraite applicable.

Depuis l'exercice 2006, BDC capitalise les régimes complémentaires sur une base volontaire. Les régimes des autres avantages postérieurs à l'emploi sont sans capitalisation.

PERSPECTIVES POUR 2013

BDC prévoit que les fondamentaux économiques resteront solides au Canada avec des bonnes conditions financières et budgétaires, dans un contexte de croissance lente cependant. Des facteurs externes continueront à générer de l'incertitude, et les entreprises pourraient hésiter à investir si la conjoncture ne s'améliore pas aux États-Unis et en Europe.

Le bénéfice net de BDC devrait s'établir à 262 millions de dollars pour l'exercice 2013, dont un montant de 257 millions de dollars attribuable à l'actionnaire de BDC et un montant de 5 millions de dollars attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle. La baisse du bénéfice net s'explique principalement par l'augmentation prévue des pertes de valeur sur prêts. BDC prévoit des versements de dividendes de 66 millions de dollars en 2013.

BDC FINANCEMENT

Compte tenu des prévisions de croissance modérée de l'économie canadienne, les taux d'intérêt devraient rester relativement bas et la liquidité devrait être stable. Par conséquent, BDC prévoit que les acceptations de financement vont diminuer et qu'elles passeront de 3,6 milliards de dollars pour l'exercice 2012 à 3,3 milliards de dollars pour l'exercice 2013. Le repli de l'activité de BDC reflète son rôle complémentaire dans un contexte d'amélioration des conditions de crédit. BDC sera néanmoins prête à intervenir davantage si les risques de baisse se concrétisent et à répondre aux besoins du marché.

BDC continuera de jouer son rôle complémentaire en aidant les entrepreneurs à réussir par la collaboration avec d'autres institutions financières et la résolution des lacunes du marché, en soutenant davantage les PME au moyen du financement du fonds de roulement, de l'équipement et des technologies de l'information et des communications. Le type et le niveau d'activité répondront aux besoins du marché tout en contribuant à maintenir un degré de risque approprié, compte tenu de la situation de capital de BDC.

En raison de la diminution des acceptations de financement, le portefeuille devrait croître de 3,6 % par rapport au 31 mars 2012 et atteindre 15,9 milliards de dollars au 31 mars 2013. Le volume accru des remboursements anticipés et des remboursements des prêts contribuera également à atténuer la croissance du portefeuille. Nous prévoyons que BDC Financement générera un bénéfice net de 256 millions de dollars pour l'exercice 2013.

Les produits d'intérêts nets et les frais devraient atteindre 795 millions de dollars pour l'exercice 2013. BDC estime que les pertes de valeur sur prêts totaliseront 200 millions de dollars, ou 1,3 % de l'encours moyen du portefeuille de financement. Les charges opérationnelles et administratives devraient passer à 338 millions de dollars pour l'exercice 2013, principalement en raison de la hausse des coûts liés aux régimes de retraite, de l'harmonisation de la taxe de ventes au Québec et des investissements de BDC dans les processus et les technologies afin d'améliorer le service à la clientèle et l'efficience de BDC. Exprimées en pourcentage du portefeuille moyen, les charges opérationnelles et administratives devraient rester stables.

BDC FINANCEMENT SUBORDONNÉ

BDC continuera de répondre aux besoins d'entreprises à forte croissance au moyen de son offre de financement subordonné spécialisée. La juste valeur de notre portefeuille de Financement subordonné devrait atteindre 497 millions de dollars pour l'exercice 2013, comparativement à 457,4 millions de dollars en 2012. Le bénéfice net devrait s'établir à 27 millions de dollars, dont un montant de 6 millions de dollars au titre des participations ne donnant pas le contrôle.

BDC CAPITAL DE RISQUE

L'environnement du capital de risque devrait continuer d'être difficile. Le faible rendement de l'industrie canadienne du capital de risque, qui persiste depuis plus d'une décennie, a eu une incidence importante sur les résultats de BDC Capital de risque. Bien que BDC soit optimiste quant à l'évolution de sa nouvelle stratégie, ce contexte doit être pris en compte dans le résultat net.

Conformément à sa nouvelle stratégie en matière de capital de risque, BDC a créé trois fonds d'investissement directs internes : le Fonds TI, le Fonds Énergie/technologies propres et le Fonds Santé. Ces trois fonds internes sont axés sur l'établissement d'entreprises technologiques de pointe au Canada. Nous avons également mis sur pied une équipe spécialisée dans la mise en place d'initiatives innovatrices pour renforcer des composantes clés du secteur des investissements en capital de risque et de l'écosystème d'innovation.

BDC Capital de risque prévoit autoriser 73 millions de dollars d'investissements directs et 70 millions de dollars d'investissements indirects pour un total de 143 millions de dollars pendant l'exercice 2013. La juste valeur du portefeuille de Capital de risque devrait atteindre 468 millions de dollars au 31 mars 2013.

Pour l'exercice 2013, BDC Capital de risque prévoit une perte nette de 20 millions de dollars, y compris une perte nette de 1 million de dollars attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle. Les charges opérationnelles et administratives devraient totaliser 22 millions de dollars.

BDC CONSULTATION

BDC Consultation vise à procurer aux entreprises le soutien personnalisé dont elles ont besoin pour prendre de l'expansion et accroître leur compétitivité. Pendant l'exercice 2012, BDC a lancé sa stratégie des technologies de l'information et des communications (TIC) et a amélioré la qualité de son réseau de consultants et son expertise interne pour mettre à exécution sa nouvelle stratégie.

Pour l'exercice 2013, BDC prévoit des produits de Consultation de 25 millions de dollars et une perte de 12 millions de dollars.

BDC TITRISATION

Le programme de la FCCG est maintenant terminé, et le portefeuille devrait arriver à échéance en 2014 si BDC conserve ces investissements jusqu'à leur échéance. En 2012, les remboursements anticipés de 2 milliards de dollars ont contribué à réduire la valeur du portefeuille à 677 millions de dollars à la fin de l'exercice. Le portefeuille devrait totaliser 223 millions de dollars à la fin de l'exercice 2013.

BDC continuera d'exploiter le programme du FMVMPE destiné à fournir du financement pour véhicules et matériel à des petites sociétés de financement. En raison de la nature renouvelable des autorisations dans le cadre de ce programme, BDC prévoit que les acceptations atteindront 60 millions de dollars pour l'exercice 2013, après avoir autorisé 440 millions de dollars pour l'exercice 2012. La juste valeur du portefeuille devrait atteindre 247 millions de dollars pour l'exercice 2013.

Le portefeuille total de BDC Titrisation devrait s'établir à 470 millions de dollars au 31 mars 2013. On prévoit un bénéfice net total de 11 millions de dollars pour l'exercice 2013.

CONTRÔLE DES COÛTS

Comme on peut le voir sur le graphique ci-dessous, l'efficacité opérationnelle est depuis longtemps un objectif continu pour BDC.

Le gouvernement du Canada a annoncé dans son budget 2011 un Examen stratégique et fonctionnel afin de réaliser des économies annuelles dans ses activités. À titre de société d'État dont les fonds ne sont pas votés, nous ne sommes pas officiellement soumis à cet examen. Toutefois, nous partageons l'esprit et l'intention de l'exercice visant à améliorer l'efficience opérationnelle.

Ratio d'efficience de BDC Financement[1]

pour les exercices terminés le 31 mars

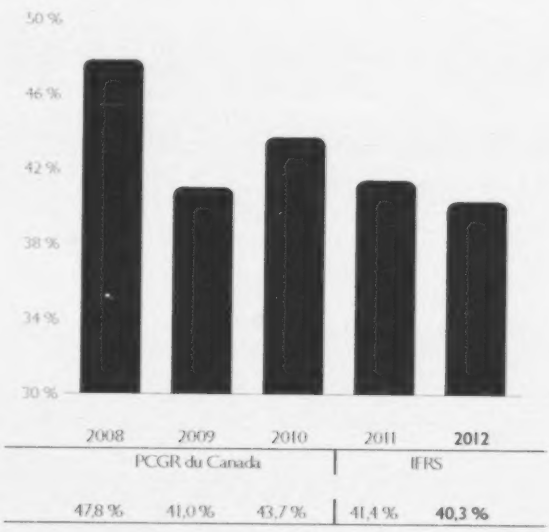

(1) Plus le ratio est bas, plus l'efficience est élevée.

INCIDENCE DU PASSAGE AUX IFRS

En février 2008, le Conseil des normes comptables de l'Institut Canadien des Comptables Agréés a annoncé que toutes les entreprises canadiennes ayant une obligation d'information du public doivent adopter les Normes internationales d'information financière (IFRS) pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011. En décembre 2009, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public a confirmé que les entreprises gouvernementales sont tenues de respecter les normes applicables aux entreprises ayant une obligation d'information du public.

BDC a donc commencé à appliquer les IFRS pour ses états financiers consolidés annuels à compter du 1er avril 2011. Ces états financiers comprennent également les résultats financiers de l'exercice 2011, présentés de manière comparative selon les IFRS.

Les IFRS sont fondées sur un cadre conceptuel similaire aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada, mais elles présentent des différences importantes sur certains aspects de la comptabilisation, de l'évaluation et des informations à fournir. Les méthodes comptables importantes appliquées par BDC sont décrites à la note 3, *Principales méthodes comptables* des états financiers consolidés. La note 28, *Première application des IFRS* fournit une description détaillée de l'incidence de notre conversion aux IFRS, y compris un rapprochement de nos états financiers établis antérieurement conformément aux PCGR du Canada et des états financiers établis selon les IFRS.

Le tableau ci-après résume l'incidence de la transition aux IFRS sur les capitaux propres consolidés au 1er avril 2010, la date de transition, et au 31 mars 2011.

Rapprochement des capitaux propres consolidés

Au	31 mars 2011	1er avril 2010
Capitaux propres en vertu des PCGR du Canada	4 008 321	3 643 016
Différences augmentant (diminuant) les bénéfices non distribués		
Avantages postérieurs à l'emploi	(165 669)	(219 230)
Autres	550	807
	(165 119)	**(218 423)**
Reclassement des actions préférentielles au passif	(230 000)	(230 000)
Capitaux propres attribuables à l'actionnaire de BDC en vertu des IFRS	**3 613 202**	**3 194 593**
Participations ne donnant pas le contrôle		
Coentreprises	139 221	170 548
Placements sur lesquels BDC exerce un contrôle	7 424	5 994
Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle en vertu des IFRS	**146 645**	**176 542**
Capitaux propres consolidés en vertu des IFRS	**3 759 847**	**3 371 135**

AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Les avantages postérieurs à l'emploi, et plus particulièrement la comptabilisation des écarts (gains ou pertes) actuariels, sont l'élément des états financiers consolidés sur lequel la conversion aux IFRS a eu le plus d'effet.

En vertu des PCGR du Canada appliqués précédemment, les écarts actuariels étaient sujets à un amortissement minimum requis selon la méthode du « corridor ». Au cours de chaque exercice, BDC déterminait si l'écart actuariel cumulatif correspondait à plus de 10 % du montant le plus élevé entre la juste valeur des actifs des régimes ou de l'obligation au titre des prestations définies. Tout montant excédant ce seuil de 10 % (corridor) était amorti dans l'état des résultats pendant la période de service restante moyenne des employés actifs. Les montants s'inscrivant dans cette tranche de 10 % n'étaient pas amortis.

Les IFRS prévoient trois possibilités pour la comptabilisation des écarts actuariels : i) la méthode du « corridor », ii) la comptabilisation immédiate dans le résultat net, ou iii) la comptabilisation immédiate dans les autres éléments du résultat global. BDC a décidé de comptabiliser immédiatement tous les écarts actuariels dans les autres éléments du résultat global. Ces écarts sont transférés immédiatement dans les bénéfices non distribués à la fin de chaque période.

Au moment du passage aux IFRS, des pertes actuarielles non amorties existantes ont été comptabilisées dans le solde d'ouverture des bénéfices non distribués. Par suite de cet ajustement, et d'autres ajustements IFRS liés aux avantages postérieurs à l'emploi (se reporter à la note 28 des états financiers consolidés pour obtenir plus d'informations), les actifs relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi de 145,4 millions de dollars existant en vertu des PCGR du Canada au 31 mars 2010 ont été décomptabilisés, et des passifs relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi additionnels de 73,8 millions de dollars ont été comptablisés. Par conséquent, le solde d'ouverture des bénéfices non distribués a diminué de 219,2 millions de dollars.

Après la transition, la composante amortissement des pertes actuarielles nettes n'est plus comptabilisée dans les charges au titre des avantages postérieurs à l'emploi, et les écarts actuariels sont immédiatement comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Une explication de la manière dont ce changement a eu une incidence sur les résultats de l'exercice 2011 est donnée à la note 28, *Première application des IFRS*.

Bien que la nouvelle méthode retenue augmente considérablement la volatilité du résultat global et des capitaux propres, elle est plus compatible avec l'approche que l'International Accounting Standards Board (IASB) préconise, comme il est expliqué dans la section sur les méthodes comptables futures, plus loin dans ce chapitre. La nouvelle méthode assure en outre une plus grande transparence en ce qui a trait à l'incidence des avantages postérieurs à l'emploi sur BDC.

INCIDENCE SUR LES ACTIONS PRÉFÉRENTIELLES

En vertu des IFRS, les actions préférentielles de BDC doivent être classées comme des instruments financiers composés, avec une composante passif et une composante capitaux propres, puisqu'elles donnent lieu à un versement annuel non discrétionnaire de dividendes à un taux qui est périodiquement ajusté en fonction de celui du marché et qu'elles permettent à leur porteur d'échanger un nombre déterminé d'actions préférentielles contre un nombre déterminé d'actions ordinaires. La composante capitaux propres représente la valeur résiduelle, le cas échéant, après déduction de la juste valeur attribuée à la composante passif lors de la comptabilisation initiale.

Au moment de la transition, les actions préférentielles d'un montant de 230 millions de dollars ont été reclassées des capitaux propres aux passifs, et aucune valeur résiduelle n'a été attribuée à la composante capitaux propres. Après la transition, les dividendes sur les actions préférentielles ont été comptabilisés en résultat net à titre de charges d'intérêts. Ce reclassement n'a eu aucune incidence sur les prescriptions statutaires et la suffisance du capital, puisque la Loi sur la BDC prévoit que les actions préférentielles sont comprises dans le calcul du capital, peu importe leur classement dans les états financiers.

Il convient de noter que le 30 mars 2012, l'actionnaire a procédé au rachat de ces actions préférentielles. Se reporter à la note 20, *Capital social et actions préférentielles* des états financiers consolidés pour obtenir plus d'informations.

INCIDENCE SUR LA CONSOLIDATION

Coentreprises

Une partie du portefeuille de Financement subordonné est constituée de fonds d'investissement détenus conjointement avec la Caisse de dépôt et placement du Québec (fonds d'investissement AlterInvest Inc., fonds AlterInvest, s.e.c. et fonds AlterInvest II, s.e.c.). En vertu des PCGR du Canada, puisqu'ils étaient considérés comme des coentreprises, ces fonds étaient consolidés proportionnellement dans les états financiers consolidés de BDC.

D'après la définition du contrôle des IFRS, BDC a conclu qu'elle avait le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de ces fonds afin d'obtenir des avantages de leurs activités et, par conséquent, elle doit les consolider dans ses états financiers consolidés au moment de la transition aux IFRS.

Placements de Financement subordonné et de Capital de risque
Les placements de Financement subordonné et de Capital de risque étaient évalués et présentés à leur juste valeur, conformément à la note d'orientation concernant la comptabilité 18 (NOC-18), *Sociétés de placement*. Par conséquent, ils n'étaient pas consolidés dans les états financiers consolidés de BDC. En vertu des IFRS, BDC doit consolider les placements sur lesquels elle exerce un contrôle. Après analyse des placements de Financement subordonné et de Capital de risque, il a été déterminé que trois placements doivent être consolidés.

Au moment de la transition, la consolidation des coentreprises et des placements a donné lieu à une augmentation de 179,9 millions de dollars des actifs, et de 3,4 millions de dollars des passifs. La valeur des participations ne donnant pas le contrôle, présentée comme un élément des capitaux propres, a augmenté de 176,5 millions de dollars. Il n'y a eu aucune incidence sur le solde d'ouverture des bénéfices non distribués. Après la transition, le bénéfice net consolidé de BDC comprend la totalité des bénéfices nets de ces entités, y compris le bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle.

CHANGEMENTS FUTURS AUX MÉTHODES COMPTABLES

Un certain nombre de nouvelles normes, de modifications et d'interprétations ont été publiées, mais ne sont pas encore en vigueur pour l'exercice terminé le 31 mars 2012. En conséquence, nous ne les avons pas appliquées pour établir nos états financiers consolidés de 2012.

L'information sur les nouvelles normes, les modifications et les interprétations qui ne sont pas encore en vigueur, mais qui devraient avoir des répercussions sur BDC est présentée dans la note 4, *Modifications comptables futures* des états financiers consolidés. Ces prises de position sont évaluées afin qu'en soit déterminée l'incidence sur les états financiers consolidés de BDC; les changements qui devraient avoir le plus de répercussions sur les états financiers consolidés de BDC sont résumés ci-après

INSTRUMENTS FINANCIERS

En novembre 2009 et en octobre 2010, l'IASB a publié l'IFRS 9, *Instruments financiers*, qui constitue la première partie d'un projet en trois parties visant à remplacer l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. Cette première partie porte sur la comptabilisation, la décomptabilisation, le classement et l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers, tandis que les deux autres parties traiteront de la dépréciation des actifs financiers et de la comptabilité de couverture.

L'IFRS 9 prescrit une seule approche pour déterminer si un actif financier doit être évalué au coût amorti ou à la juste valeur, en lieu et place des nombreuses règles différentes de l'IAS 39. Cette approche repose sur la façon dont une entité gère ses instruments financiers et sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels rattachés aux actifs financiers. La plupart des exigences de l'IAS 39 relatives au classement et à l'évaluation des passifs financiers ainsi qu'à la décomptabilisation des instruments financiers ont été reprises dans l'IFRS 9.

L'IFRS 9 s'appliquera aux exercices de BDC ouverts à compter du 1er avril 2015, et l'adoption anticipée est permise.

AVANTAGES DU PERSONNEL

En juin 2011, l'IASB a publié une version modifiée de l'IAS 19, *Avantages du personnel*, qui exige la comptabilisation immédiate de toutes les variations des actifs et des passifs des régimes. Par conséquent, les écarts actuariels seront comptabilisés immédiatement dans les autres éléments du résultat global, éliminant l'option du report selon la méthode du « corridor », et tous les coûts des services passés seront comptabilisés dans la période au cours de laquelle le régime de retraite est modifié.

De plus, le rendement attendu des actifs du régime et le coût financier sur les obligations au titre des prestations de retraite seront remplacés par une évaluation des produits/charges d'intérêts nets sur l'excédent ou le déficit net du régime, compte tenu du taux d'actualisation du régime.

Finalement, la norme modifiée exige la présentation d'une quantité beaucoup plus importante d'informations, notamment les montants comptabilisés et les risques et caractéristiques des régimes.

Cette modification s'appliquera aux exercices de BDC ouverts à compter du 1er avril 2013, et l'adoption anticipée est permise.

JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES COMPTABLES IMPORTANTS

Les méthodes comptables importantes appliquées par BDC sont décrites à la note 3 des états financiers consolidés. Certaines de ces méthodes, de même que les estimations et hypothèses nécessaires pour les appliquer, sont considérées comme critiques du fait qu'elles exigent que la direction pose des jugements importants. BDC a établi des mécanismes de contrôle, dont des déclarations et des attestations formelles par les cadres de direction, afin de s'assurer que les méthodes, les estimations et les hypothèses comptables sont passées en revue et appliquées de façon uniforme d'un exercice à l'autre.

Les jugements, les estimations et les hypothèses comptables importants appliqués par BDC sont décrits à la note 5, *Jugements, estimations et hypothèses comptables importants* des états financiers consolidés. Les estimations comptables critiques qui ont le plus d'effet sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés comprennent celles qui sont liées à la provision cumulée pour pertes sur prêts, à la juste valeur des instruments financiers ainsi qu'aux avantages postérieurs à l'emploi.

PROVISION CUMULÉE POUR PERTES SUR PRÊTS

BDC maintient la provision cumulée pour pertes sur prêts à un niveau adéquat, en tenant compte du profil de risque relativement élevé de ses activités de financement. La provision cumulée pour pertes sur prêts représente l'estimation faite par la direction des pertes subies dans le portefeuille de prêts à la date de présentation de l'information financière et est établie pour les actifs pris individuellement et collectivement.

BDC examine ses prêts importants individuellement pour déterminer si une perte de valeur doit être comptabilisée. Ce processus exige que BDC pose des hypothèses et des jugements en procédant notamment à l'évaluation des possibilités de défaut et des risques que présente un prêt et à l'estimation des flux de trésorerie futurs et de la valeur des garanties.

Les prêts qui ont été évalués individuellement et qui n'ont pas perdu de valeur ainsi que tous les autres prêts sont ensuite évalués collectivement pour que soit relevée toute dépréciation survenue, mais non encore identifiée. Lorsqu'elle évalue la dépréciation collectivement, BDC utilise des modèles statistiques des tendances historiques du portefeuille, comme les taux de délinquance et de pertes, ajustés selon les jugements formulés par la direction quant à la possibilité que la situation économique et les conditions de crédit actuelles soient telles que les pertes réelles sont susceptibles d'être supérieures ou inférieures à ce que suggèrent les modèles historiques.

Des changements apportés à ces hypothèses ou l'utilisation d'autres hypothèses raisonnables peuvent affecter le montant de la provision cumulée d'une manière appréciable. Se reporter à la note 10, *Prêts* des états financiers consolidés pour obtenir plus d'informations sur la provision cumulée pour pertes sur prêts.

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les normes comptables exigent que tous les instruments financiers soient évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale. Au cours des périodes ultérieures, ils sont évalués à leur juste valeur, sauf pour les instruments classés comme des titres de prêts et créances ou autres passifs financiers, qui sont évalués au coût amorti.

La juste valeur est définie comme le prix qu'une partie compétente non apparentée paierait ou recevrait pour un instrument financier. Lorsque la juste valeur des actifs et des passifs financiers comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière ne peut pas être établie d'après les données de marchés actifs (cours cotés sur un marché ou cours offerts par un courtier, par exemple), elle est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation, notamment des modèles d'actualisation de flux de trésorerie.

Les données utilisées pour ces modèles, comme les courbes de taux d'intérêt, les cours des actions, les prix et les rendements des produits de base et des devises, la volatilité des hypothèses sous-jacentes et les corrélations entre les données proviennent de marchés observables, quand c'est possible. Sinon, il faut exercer un certain jugement pour établir les justes valeurs. Ce jugement porte notamment sur l'évaluation des données telles que le taux d'actualisation, le taux de rendement prévu par niveau de risque et les projections pondérées des flux de trésorerie.

Tout changement à ces données peut avoir une incidence sur la juste valeur comptabilisée des instruments financiers. Se reporter à la note 3, *Principales méthodes comptables* des états financiers consolidés pour obtenir plus d'informations sur les techniques d'évaluation utilisées pour chaque type d'instrument financier et à la note 6, *Juste valeur des instruments financiers* pour en savoir plus sur les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs.

AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

BDC offre à ses salariés admissibles qui prennent leur retraite des avantages postérieurs à l'emploi, dont un régime de retraite agréé, des régimes de retraite complémentaires et d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi (notamment sous la forme d'assurance maladie, d'assurance dentaire et d'assurance vie).

Le coût des régimes de retraite à prestations définies et d'autres avantages postérieurs à l'emploi, ainsi que la valeur actuelle des obligations connexes, sont déterminés au moyen d'évaluations actuarielles. Une évaluation actuarielle nécessite l'établissement d'hypothèses concernant les taux d'actualisation utilisés pour évaluer les obligations, les taux de rendement prévus sur les actifs disponibles pour financer les obligations au titre des prestations de retraite, les hausses de salaire attendues, les taux de mortalité prévus, les tendances des coûts des soins de santé et les hausses prévues des prestations de retraite. En raison de la nature à long terme de ces régimes, ces estimations sont sujettes à beaucoup d'incertitudes.

Les résultats réels peuvent différer des résultats estimés d'après les hypothèses. Se reporter à la note 18, *Avantages postérieurs à l'emploi* des états financiers consolidés pour obtenir plus d'informations à propos des principales hypothèses employées.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES

La direction est responsable de l'établissement et du maintien de contrôles internes adéquats à l'égard de la communication de l'information financière ainsi que de contrôles et de procédures appropriés en matière d'information à fournir.

Les contrôles internes à l'égard de la communication de l'information financière sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux IFRS. Cependant, en raison de leurs limites inhérentes, les contrôles internes à l'égard de la communication de l'information financière ne permettent pas de prévenir ou de détecter toutes les inexactitudes.

Les contrôles et les procédures en matière d'information à fournir sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que toute l'information pertinente a été recueillie et transmise à la direction en temps opportun pour permettre à BDC de prendre les décisions appropriées concernant la communication de l'information.

BDC dispose d'un régime de certification pour évaluer la conception et l'efficacité de ses contrôles internes à l'égard de la communication de l'information financière et de ses contrôles et procédures en matière d'information à fournir. Ce régime de certification est fondé sur le cadre de contrôle (Internal Control—Integrated Framework) publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO).

BDC est parvenue à la conclusion suivante en ce qui a trait à la conception et à l'efficacité de ses contrôles internes à l'égard de la communication de l'information financière :

Au 31 mars 2012, les dirigeants qui souscrivent une attestation ont évalué la conception et l'efficacité des contrôles internes à l'égard de la communication de l'information financière. À partir des résultats de leur évaluation, ils ont conclu que les contrôles internes à l'égard de la communication de l'information financière ont été conçus de façon adéquate et fonctionnent efficacement pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis conformément aux IFRS. Le passage aux IFRS et la préparation des états financiers selon les IFRS n'ont pas changé de manière significative les contrôles internes de BDC à l'égard de la communication de l'information financière.

BDC est parvenue à la conclusion suivante en ce qui a trait à la conception et à l'efficacité des contrôles et des procédures en matière d'information à fournir :

Au 31 mars 2012, les dirigeants qui souscrivent une attestation ont évalué la conception et l'efficacité des contrôles et des procédures en matière d'information à fournir. À partir des résultats de leur évaluation, ils ont conclu que les contrôles et les procédures en matière d'information à fournir ont été conçus de façon adéquate et fonctionnent efficacement pour fournir une assurance raisonnable que l'information importante fournie est enregistrée, traitée, résumée et présentée dans les délais requis et qu'elle est communiquée à la direction en temps opportun aux fins de la prise de décisions.

États financiers consolidés

Responsabilité de la direction relativement à l'information financière	68
Rapport des auditeurs indépendants	69
État consolidé de la situation financière	70
Compte consolidé de résultat	71
État consolidé du résultat global	72
État consolidé des variations des capitaux propres	73
Tableau consolidé des flux de trésorerie	74
Notes afférentes aux états financiers consolidés	75

Responsabilité de la direction relativement à l'information financière

Les états financiers consolidés de la Banque de développement du Canada (BDC) ont été dressés et présentés par la direction selon les Normes internationales d'information financière. L'information qu'ils contiennent comprend normalement des montants ayant dû faire l'objet d'estimations reposant sur un jugement éclairé quant aux résultats prévus des opérations et des événements en cours. L'information financière présentée ailleurs dans le présent rapport annuel respecte le contenu des états financiers consolidés.

La direction est responsable de l'intégrité, de la justesse et de la qualité des états financiers consolidés ainsi que des systèmes comptables dont ils émanent. À cette fin, elle maintient un système de contrôle interne destiné à donner l'assurance raisonnable que les opérations sont autorisées, que les biens de BDC sont protégés et que les registres nécessaires sont maintenus. BDC dispose d'un régime de certification pour évaluer la conception et l'efficacité de ses contrôles internes à l'égard de la communication de l'information financière et de ses contrôles et procédures en matière d'information à fournir. Ce régime de certification est fondé sur le cadre de contrôle (Internal Control — Integrated Framework) publié par le Committee of Sponsoring Organizations (COSO) de la Treadway Commission. Se reporter à la section *Rapport de gestion* du rapport annuel pour plus d'information (p. 66).

Le système de contrôle interne est complété par une revue périodique des différents aspects des opérations de BDC effectuée par le personnel de la Vérification interne. De plus, le chef exécutif, Vérification, la Vérification interne et les auditeurs externes ont plein et libre accès au Comité de la vérification du conseil d'administration, dont le rôle est de surveiller et d'examiner le contrôle interne exercé par la direction et les responsabilités de celle-ci en matière de présentation de l'information financière. Il incombe au conseil d'administration, par l'intermédiaire du Comité de la vérification dont les membres sont des administrateurs qui ne sont pas des employés de BDC, d'examiner et d'approuver les états financiers consolidés annuels audités.

Les auditeurs externes de BDC, Raymond Chabot Grant Thornton s.e.n.c.r.l., comptables professionnels agréés, et le vérificateur général du Canada, ont audité les états financiers consolidés de BDC, et leur rapport indique l'étendue de leur audit et leur opinion sur les états financiers consolidés.

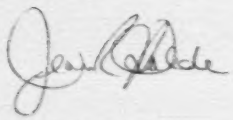

Jean-René Halde
Président et chef de la direction

Montréal, Canada
Le 6 juin 2012

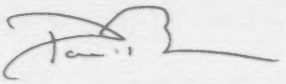

Paul Buron, CPA, CA
Vice-président exécutif
et chef de la direction financière

Rapport des auditeurs indépendants

Au ministre de l'industrie

Rapport sur les états financiers consolidés
Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Banque de développement du Canada, qui comprennent les états consolidés de la situation financière au 31 mars 2012, au 31 mars 2011 et au 1er avril 2010, et les comptes consolidés de résultat, les états consolidés du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 mars 2012 et le 31 mars 2011, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés
La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs
Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion
À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Banque de développement du Canada au 31 mars 2012, au 31 mars 2011 et au 1er avril 2010, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 mars 2012 et le 31 mars 2011, conformément aux Normes internationales d'information financière.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires
Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis, compte tenu de l'application rétrospective de l'adoption des nouvelles normes expliquées à la note 28 afférente aux états financiers consolidés, les principes comptables des Normes internationales d'information financière ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à notre avis, les opérations de la Banque de développement du Canada et de sa filiale en propriété exclusive dont nous avons eu connaissance au cours de nos audits des états financiers consolidés ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la Banque de développement du Canada*, à la charte et aux règlements administratifs de la Banque de développement du Canada et de sa filiale en propriété exclusive ainsi qu'aux instructions données en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* telles que décrites à la note 1 afférente aux états financiers consolidés.

Pour le vérificateur général du Canada,

Sylvain Ricard, CPA auditeur, CA
vérificateur général adjoint

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.[1]

[1] CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A125741

Le 6 juin 2012
Montréal, Canada

État consolidé de la situation financière

(en milliers de dollars canadiens)	Notes	31 mars 2012	31 mars 2011	1er avril 2010 (note 28)
Actifs				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7	**740 667**	653 231	1 022 571
Actifs dérivés	8	**87 681**	67 122	85 786
Prêts et placements				
Titres adossés à des créances mobilières	9	**763 200**	3 068 949	3 277 291
Prêts	10	**14 739 271**	13 731 011	12 525 521
Placements de Financement subordonné	11	**457 369**	387 091	357 732
Placements de Capital de risque	12	**358 951**	413 782	367 917
		16 318 791	17 600 833	16 528 461
Immobilisations corporelles	13	**25 171**	18 524	16 944
Immobilisations incorporelles	14	**32 094**	21 770	19 406
Actifs relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi	18	**–**	16 309	–
Autres actifs	15	**15 478**	21 789	41 277
Total des actifs		**17 219 882**	18 399 578	17 714 445
Passifs et capitaux propres				
Passifs				
Créditeurs et frais courus	16	**89 229**	91 970	74 104
Passifs dérivés	8	**17 244**	25 751	73 233
Emprunts	17			
Billets à court terme		**11 214 813**	9 719 923	5 558 990
Billets à long terme		**2 008 943**	4 405 122	8 177 122
		13 223 756	14 125 045	13 736 112
Actions préférentielles	20	**–**	230 000	230 000
Passifs relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi	18	**220 169**	127 668	186 855
Autres passifs	19	**44 223**	39 297	43 006
Total des passifs		**13 594 621**	14 639 731	14 343 310
Capitaux propres				
Capital social	20	**2 088 400**	2 514 400	2 514 400
Surplus d'apport		**27 778**	27 778	27 778
Bénéfices non distribués		**1 378 617**	1 046 431	651 426
Cumul des autres éléments du résultat global		**15 185**	24 593	989
Capitaux propres attribuables à l'actionnaire de BDC		**3 509 980**	3 613 202	3 194 593
Participations ne donnant pas le contrôle		**115 281**	146 645	176 542
Total des capitaux propres		**3 625 261**	3 759 847	3 371 135
Total des passifs et des capitaux propres		**17 219 882**	18 399 578	17 714 445

Garanties et passifs éventuels (note 25)
Engagements (note 26)

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Stan Bracken-Horrocks
Administrateur
Président du Comité de la vérification

Jean-René Halde
Administrateur
Président et chef de la direction

Compte consolidé de résultat

Pour l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars canadiens)

	2012	2011
Produits d'intérêts	973 812	941 440
Charges d'intérêts	121 843	113 106
Produits d'intérêts nets	851 969	828 334
Profits (pertes) nets réalisés sur les placements	6 396	(85 961)
Produits de Consultation	22 384	24 564
Frais et autres produits	34 935	29 215
Profits (pertes) nets réalisés sur autres instruments financiers	(2 239)	2 213
Produits nets	913 445	798 365
Renversement de pertes de valeur (pertes de valeur) sur prêts	38 235	(104 044)
Variation nette de la plus(moins)-value latente sur les placements	(31 368)	75 907
Profits (pertes) de change nets latents sur les placements	4 805	(7 356)
Profits (pertes) nets latents sur autres instruments financiers	326	(18 537)
Bénéfice avant charges opérationnelles et administratives	925 443	744 335
Salaires et avantages du personnel	256 188	240 184
Locaux et équipement	36 334	37 117
Autres charges	99 474	100 513
Charges opérationnelles et administratives	391 996	377 814
Bénéfice net	533 447	366 521
Bénéfice net attribuable :		
À l'actionnaire de BDC	520 335	360 292
Aux participations ne donnant pas le contrôle	13 112	6 229
Bénéfice net	533 447	366 521

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents États financiers consolidés.
La note 23 fournit de l'information supplémentaire sur le compte consolidé de résultat et la note 24 fournit des informations sectorielles.

État consolidé du résultat global

Pour l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars canadiens)

	2012	2011
Bénéfice net	**533 447**	366 521
Autres éléments du résultat global		
Profits (pertes) nets latents sur les actifs disponibles à la vente	**(19 819)**	21 072
Reclassement au bénéfice net des pertes (profits) sur les actifs disponibles à la vente	**–**	(1 272)
Variation nette des profits (pertes) latents sur les actifs disponibles à la vente	**(19 819)**	19 800
Profits (pertes) nets latents sur les couvertures des flux de trésorerie	**10 647**	3 909
Reclassement au bénéfice net des pertes (profits) sur les couvertures des flux de trésorerie	**(236)**	(105)
Variation nette des profits (pertes) latents sur les couvertures des flux de trésorerie	**10 411**	3 804
Gains (pertes) actuariels sur les avantages postérieurs à l'emploi	**(143 078)**	34 713
Autres éléments du résultat global	**(152 486)**	58 317
Résultat global total	**380 961**	424 838
Résultat global total attribuable :		
À l'actionnaire de BDC	**367 849**	418 609
Aux participations ne donnant pas le contrôle	**13 112**	6 229
Résultat global total	**380 961**	424 838

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État consolidé des variations des capitaux propres

Pour l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars canadiens)

				Cumul des autres éléments du résultat global					
	Capital social	Surplus d'apport	Bénéfices non distribués	Actifs disponibles à la vente	Couvertures des flux de trésorerie	Total	Capitaux propres attribuables à l'actionnaire de BDC	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Solde au 31 mars 2011	**2 514 400**	**27 778**	**1 046 431**	**26 170**	**(1 577)**	**24 593**	**3 613 202**	**146 645**	**3 759 847**
Résultat global total									
Bénéfice net			520 335				520 335	13 112	533 447
Autres éléments du résultat global									
Variation nette des profits (pertes) latents sur les actifs disponibles à la vente				(19 819)		(19 819)	(19 819)		(19 819)
Variation nette des profits (pertes) latents sur les couvertures des flux de trésorerie					10 411	10 411	10 411		10 411
Gains (pertes) actuariels sur les avantages postérieurs à l'emploi			(143 078)				(143 078)		(143 078)
Autres éléments du résultat global	–	–	(143 078)	(19 819)	10 411	(9 408)	(152 486)	–	(152 486)
Résultat global total	–	–	377 257	(19 819)	10 411	(9 408)	367 849	13 112	380 961
Dividendes sur les actions ordinaires			(45 071)				(45 071)		(45 071)
Distributions aux participations ne donnant pas le contrôle								(50 469)	(50 469)
Injections de capitaux provenant des participations ne donnant pas le contrôle								5 993	5 993
Rachat d'actions ordinaires	(426 000)						(426 000)		(426 000)
Transactions avec le propriétaire, comptabilisées directement en capitaux propres	(426 000)	–	(45 071)	–	–	–	(471 071)	(44 476)	(515 547)
Solde au 31 mars 2012	**2 088 400**	**27 778**	**1 378 617**	**6 351**	**8 834**	**15 185**	**3 509 980**	**115 281**	**3 625 261**

				Cumul des autres éléments du résultat global					
	Capital social	Surplus d'apport	Bénéfices non distribués	Actifs disponibles à la vente	Couvertures des flux de trésorerie	Total	Capitaux propres attribuables à l'actionnaire de BDC	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Solde au 1er avril 2010	2 514 400	27 778	651 426	6 370	(5 381)	989	3 194 593	176 542	3 371 135
Résultat global total									
Bénéfice net			360 292				360 292	6 229	366 521
Autres éléments du résultat global									
Variation nette des profits (pertes) latents sur les actifs disponibles à la vente				19 800		19 800	19 800		19 800
Variation nette des profits (pertes) latents sur les couvertures des flux de trésorerie					3 804	3 804	3 804		3 804
Gains (pertes) actuariels sur les avantages postérieurs à l'emploi			34 713				34 713		34 713
Autres éléments du résultat global	–	–	34 713	19 800	3 804	23 604	58 317	–	58 317
Résultat global total	–	–	395 005	19 800	3 804	23 604	418 609	6 229	424 838
Distributions aux participations ne donnant pas le contrôle								(47 521)	(47 521)
Injections de capitaux provenant des participations ne donnant pas le contrôle								11 395	11 395
Transactions avec le propriétaire, comptabilisées directement en capitaux propres	–	–	–	–	–	–	–	(36 126)	(36 126)
Solde au 31 mars 2011	2 514 400	27 778	1 046 431	26 170	(1 577)	24 593	3 613 202	146 645	3 759 847

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Tableau consolidé des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars canadiens)

	2012	2011
Activités opérationnelles		
Bénéfice net	533 447	366 521
Ajustements en vue de déterminer les flux de trésorerie nets		
Produits d'intérêts	(973 812)	(941 440)
Charges d'intérêts	121 843	113 106
Pertes (profits) nets réalisés sur les placements	(6 396)	85 961
Pertes de valeur (renversement de pertes de valeur) sur prêts	(38 235)	104 044
Variation nette de la moins(plus)-value latente sur les placements	31 368	(75 907)
Pertes (profits) de change nets latents sur les placements	(4 805)	7 356
Pertes (profits) nets latents sur autres instruments financiers	(326)	18 537
Capitalisation des avantages postérieurs à l'emploi excédant le montant passé en charges	(34 268)	(40 782)
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	10 330	11 842
Autres	(16 520)	(9 787)
Charges d'intérêts payées	(119 460)	(109 892)
Produits d'intérêts reçus	978 415	946 397
Décaissements sur les prêts	(3 322 984)	(3 333 706)
Remboursements sur les prêts	2 364 160	2 026 117
Variation des actifs et des passifs opérationnels		
Variation nette des créditeurs et frais courus	2 270	19 257
Variation nette des autres actifs et autres passifs	11 237	15 779
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités opérationnelles	(463 736)	(796 597)
Activités d'investissement		
Décaissements sur les titres adossés à des créances mobilières	(95 473)	(300 000)
Remboursements et produit de la vente sur les titres adossés à des créances mobilières	2 382 603	533 160
Décaissements sur les placements de Financement subordonné	(140 864)	(102 379)
Remboursements sur les placements de Financement subordonné	73 961	61 136
Décaissements sur les placements de Capital de risque	(93 699)	(88 585)
Produit de la vente de placements de Capital de risque	126 815	37 477
Acquisition d'immobilisations corporelles	(12 736)	(9 503)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(14 565)	(6 283)
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'investissement	2 226 042	125 023
Activités de financement		
Variation nette des billets à court terme	1 494 843	4 156 292
Émission de billets à long terme	278 387	305 000
Remboursements de billets à long terme	(2 693 012)	(4 116 530)
Distributions aux participations ne donnant pas le contrôle	(50 469)	(47 521)
Injections de capitaux provenant des participations ne donnant pas le contrôle	5 993	11 395
Rachat d'actions ordinaires	(426 000)	–
Rachat d'actions préférentielles	(230 000)	–
Dividendes versés sur les actions ordinaires	(45 071)	–
Dividendes versés sur les actions préférentielles	(9 541)	(6 402)
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités de financement	(1 674 870)	302 234
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	87 436	(369 340)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	653 231	1 022 571
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	740 667	653 231

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars canadiens)

1.

LOI CONSTITUTIVE, OBJECTIFS ET FONCTIONNEMENT DE LA SOCIÉTÉ

La Banque de développement du Canada est une société d'État créée par une loi du Parlement le 20 décembre 1974, sous la dénomination de Banque fédérale de développement, et a été maintenue sous sa dénomination actuelle par une loi du Parlement adoptée le 13 juillet 1995. BDC est constituée en société au Canada, appartient entièrement au gouvernement du Canada et n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu.

Les objectifs de la Banque de développement du Canada et de ses filiales (collectivement, BDC) sont de promouvoir et de faciliter l'implantation et l'expansion d'entreprises commerciales au Canada, avec une attention particulière sur les petites et moyennes entreprises, en leur fournissant un éventail de prêts, d'investissements et de services de consultation complémentaires. BDC offre aux entreprises canadiennes des services sur mesure qui permettent de répondre à leurs besoins courants, tout en obtenant un rendement approprié sur ses capitaux propres qui servent à l'avancement de ses activités.

BDC ne reçoit aucun crédit parlementaire du gouvernement du Canada. Pour financer ses objectifs, BDC emprunte des fonds à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Finances. Avant le 21 avril 2008, BDC a émis des titres d'emprunt garantis par le gouvernement du Canada. La *Loi sur la Banque de développement du Canada* (la « loi sur la BDC ») permet également à BDC d'émettre des instruments hybrides de capital grâce auxquels elle peut obtenir les fonds nécessaires à ses activités. Sa Majesté la Reine du chef du Canada ne pourrait être tenue responsable du paiement des montants dus aux termes de tels instruments de capital, dont aucun n'était en circulation au 31 mars 2012, au 31 mars 2011 ni au 1er avril 2010.

BDC est, à toutes fins et intentions, mandataire de Sa Majesté la Reine du chef du Canada. BDC est aussi nommée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP) et rend des comptes au Parlement par l'entremise du ministre de l'Industrie. En vertu de l'article 89 de la LGFP, BDC, comme quelques autres sociétés d'État, doit se conformer à une instruction émise en 2008 ordonnant aux sociétés d'État de prendre dûment en considération l'intégrité personnelle de ceux à qui elles prêtent ou offrent des avantages en accord avec la politique du gouvernement visant à améliorer la responsabilité et l'intégrité des institutions fédérales. Au cours de l'exercice 2009, BDC a terminé la mise en œuvre des exigences de l'article 89 de la LGFP et confirme que l'instruction a été suivie depuis.

2.

BASE D'ÉTABLISSEMENT

Les présents états financiers consolidés ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS). Il s'agit des premiers états financiers consolidés annuels de BDC établis selon les IFRS, et l'IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière*, a été appliquée à cette fin. Jusqu'au 31 mars 2011, les états financiers consolidés de BDC étaient préparés en conformité avec les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Une explication de la manière dont la transition aux IFRS a eu une incidence sur les capitaux propres, le bénéfice net, le résultat global et les flux de trésorerie est présentée à la note 28, *Première application des IFRS*.

Les états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 mars 2012 ont été approuvés pour publication le 6 juin 2012 par le conseil d'administration.

BASE DE PRÉSENTATION ET D'ÉVALUATION

Les états financiers consolidés ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf pour :

- les actifs financiers disponibles à la vente, les actifs et passifs financiers détenus à la juste valeur par le bais du résultat net et les instruments financiers dérivés, qui ont été évalués à la juste valeur;
- les passifs ou actifs relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi, qui ont été comptabilisés à la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies moins la juste valeur des actifs des régimes, incluant des ajustements pour tenir compte des coûts des services passés non comptabilisés.

Les présents états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, le dollar canadien étant la monnaie fonctionnelle de BDC et de ses filiales. Les chiffres dans les états financiers consolidés sont présentés en milliers de dollars canadiens.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT (suite)

PRINCIPES DE CONSOLIDATION

BDC mène ses activités par l'intermédiaire de plusieurs entités, y compris une filiale en propriété exclusive et plusieurs fonds d'investissement et autres entités qui sont considérées comme des filiales aux fins de la présentation de l'information financière.

Les états financiers consolidés de BDC comprennent les états financiers de la société mère et les états financiers consolidés des filiales mentionnées précédemment au 31 mars 2012, au 31 mars 2011 et au 1er avril 2010. Les états financiers des filiales sont établis selon des méthodes uniformes de comptabilisation et d'évaluation pour des transactions similaires.

FILIALES

Aux fins de la présentation de l'information financière, les filiales sont définies comme des entités contrôlées par BDC. Le contrôle est défini comme le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités, et on présume qu'il y a contrôle lorsque BDC détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote. L'existence et l'effet des droits de vote potentiels qui peuvent être exercés ou qui sont convertibles sont considérés lorsqu'on évalue si BDC contrôle une autre entité.

Dans les cas où BDC ne détient pas la majorité des droits de vote, une analyse plus approfondie est effectuée pour déterminer si BDC a ou non le contrôle de l'entité. BDC est réputée avoir le contrôle lorsqu'elle prend la plupart des décisions aux termes des statuts constitutifs de l'entité.

Les filiales sont entièrement consolidées à compter de la date où le contrôle commence jusqu'à la date où le contrôle n'est plus exercé. Aucune filiale n'a été acquise ou cédée pendant les périodes de présentation de l'information financière. Toutes les transactions et tous les soldes intersociétés ont été éliminés lors de la consolidation.

Les entités suivantes ont été consolidées dans les états financiers consolidés de BDC.

Entités	Principale activité	Pays de consitution en société et de résidence	Proportion de la participation et des droits de votes détenus	Base du contrôle
BDC Capital Inc.	Structure de société de portefeuille pour des activités d'investissement	Canada	100 %	Droits de vote
Fonds d'investissement AlterInvest Inc.	Investissements de Financement subordonné	Canada	50 %	Droits de vote et accords contractuels
Fonds AlterInvest, s.e.c.	Investissements de Financement subordonné	Canada	50 %	Droits de vote et accords contractuels
Fonds AlterInvest II, s.e.c.	Investissements de Financement subordonné	Canada	50 %	Droits de vote et accords contractuels
Go Capital, s.e.c.	Investissements en Capital de risque	Canada	20 %	Droits de vote et accords contractuels

PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

Les participations dans des filiales non attribuables à la société mère sont comptabilisées dans les capitaux propres consolidés à titre de participations ne donnant pas le contrôle. Le résultat net et chaque composante des autres éléments du résultat global sont attribués à l'actionnaire de BDC et aux participations ne donnant pas le contrôle en fonction de leur participation respective, même si cela se traduit par un solde déficitaire pour elles.

ENTREPRISES ASSOCIÉES

Les entreprises associées sont des entités sur lesquelles BDC exerce une influence notable, mais pas un contrôle, sur les politiques financières et opérationnelles. Les placements de Capital de risque dans des entreprises associées qui sont détenues dans le portefeuille de placements de BDC sont évalués à la juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière. Ce traitement est permis par la norme comptable internationale IAS 28, *Participations dans des entreprises associées*, qui exclut explicitement de son champ d'application les participations dans des entreprises associées détenues par des « organismes de capital-risque » qui, lors de leur comptabilisation initiale, sont désignées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net et sont comptabilisées conformément à l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*.

3.
PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les principales méthodes comptables utilisées dans l'établissement des présents états financiers consolidés sont décrites ci-après. Ces méthodes ont été appliquées de façon uniforme à toutes les périodes présentées dans ces états financiers consolidés et dans l'établissement de l'état de la situation financière d'ouverture selon les IFRS au 1er avril 2010, de même qu'à toutes les entités consolidées par BDC.

INSTRUMENTS FINANCIERS

COMPTABILISATION ET ÉVALUATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés lorsque BDC devient partie aux dispositions contractuelles d'un instrument financier.

Un actif financier est décomptabilisé lorsque que les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ou lorsque l'actif financier ainsi que tous les risques et avantages importants connexes sont transférés. Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, qu'elle est annulée ou qu'elle arrive à expiration.

Les instruments financiers sont comptabilisés et décomptabilisés selon la méthode de comptabilisation à la date de règlement.

Lors de la comptabilisation initiale, les instruments financiers sont évalués à la juste valeur majorée des coûts de transaction attribuables directement à leur acquisition ou à leur émission, sauf dans le cas des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net, pour lesquels les coûts de transaction sont comptabilisés dans le compte consolidé de résultat de la période au cours de laquelle ils sont engagés.

Au cours des périodes ultérieures, les instruments financiers sont évalués selon le classement de l'instrument financier, soit à la juste valeur ou au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'actif ou du passif financier de manière à obtenir sa valeur comptable. Pour calculer le taux d'intérêt effectif, BDC estime les flux de trésorerie futurs en prenant en considération toutes les modalités contractuelles de l'instrument financier.

CLASSEMENT DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Le tableau qui suit résume le classement des instruments financiers de BDC au 31 mars 2012, au 31 mars 2011 et au 1er avril 2010.

31 mars 2012

		Évaluation à la juste valeur				Évaluation au coût amorti		
		JVRN[1]						
	Note	Détenus à des fins de transaction	Désignés comme étant à la JVRN	Disponibles à la vente	Couvertures des flux de trésorerie	Prêts et créances	Autres passifs financiers	Total
Actifs financiers								
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7					740 667		740 667
Actifs dérivés	8	78 165			9 516			87 681
Titres adossés à des créances mobilières	9		2 502	760 698				763 200
Prêts	10					14 739 271		14 739 271
Placements de Financement subordonné	11		457 369					457 369
Placements de Capital de risque	12		358 951					358 951
Autres actifs[2]	15					11 003		11 003
Total des actifs financiers		78 165	818 822	760 698	9 516	15 490 941	–	17 158 142
Passifs financiers								
Créditeurs et frais courus	16						89 229	89 229
Passifs dérivés	8	16 656			588			17 244
Billets à court terme	17						11 214 813	11 214 813
Billets à long terme	17		644 735				1 364 208	2 008 943
Actions préférentielles	20							–
Autres passifs[2]	19						28 752	28 752
Total des passifs financiers		16 656	644 735	–	588	–	12 697 002	13 358 981

(1) Juste valeur par le biais du résultat net.
(2) Certains éléments compris dans les catégories Autres actifs et Autres passifs de l'état consolidé de la situation financière ne sont pas considérés comme des instruments financiers.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

CLASSEMENT DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

31 mars 2011

	Note	Évaluation à la juste valeur				Évaluation au coût amorti		Total
		JVRN[1]						
		Détenus à des fins de transaction	Désignés comme étant à la JVRN	Disponibles à la vente	Couvertures des flux de trésorerie	Prêts et créances	Autres passifs financiers	
Actifs financiers								
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7					653 231		653 231
Actifs dérivés	8	66 181			941			67 122
Titres adossés à des créances mobilières	9			3 068 949				3 068 949
Prêts	10					13 731 011		13 731 011
Placements de Financement subordonné	11		387 091					387 091
Placements de Capital de risque	12		413 782					413 782
Autres actifs[2]	15					17 261		17 261
Total des actifs financiers		66 181	800 873	3 068 949	941	14 401 503	–	18 338 447
Passifs financiers								
Créditeurs et frais courus	16						91 970	91 970
Passifs dérivés	8	23 118			2 633			25 751
Billets à court terme	17						9 719 923	9 719 923
Billets à long terme	17		790 460				3 614 662	4 405 122
Actions préférentielles	20						230 000	230 000
Autres passifs[2]	19						25 554	25 554
Total des passifs financiers		23 118	790 460	–	2 633	–	13 682 109	14 498 320

1er avril 2010

	Note	Évaluation à la juste valeur				Évaluation au coût amorti		Total
		JVRN[1]						
		Détenus à des fins de transaction	Désignés comme étant à la JVRN	Disponibles à la vente	Couvertures des flux de trésorerie	Prêts et créances	Autres passifs financiers	
Actifs financiers								
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7					1 022 571		1 022 571
Actifs dérivés	8	85 085			701			85 786
Titres adossés à des créances mobilières	9			3 277 291				3 277 291
Prêts	10					12 525 521		12 525 521
Placements de Financement subordonné	11		357 732					357 732
Placements de Capital de risque	12		367 917					367 917
Autres actifs[2]	15					38 980		38 980
Total des actifs financiers		85 085	725 649	3 277 291	701	13 587 072	–	17 675 798
Passifs financiers								
Créditeurs et frais courus	16						74 104	74 104
Passifs dérivés	8	66 899			6 334			73 233
Billets à court terme	17						5 558 990	5 558 990
Billets à long terme	17		1 237 001				6 940 121	8 177 122
Actions préférentielles	20						230 000	230 000
Autres passifs[2]	19						28 228	28 228
Total des passifs financiers		66 899	1 237 001	–	6 334	–	12 831 443	14 141 677

(1) Juste valeur par le biais du résultat net.
(2) Certains éléments compris dans les catégories Autres actifs et Autres passifs de l'état consolidé de la situation financière ne sont pas considérés comme des instruments financiers.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

CLASSEMENT DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Juste valeur par le biais du résultat net

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net comprennent les instruments financiers qui sont i) classés comme étant détenus à des fins de transaction, ou ii) désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net lors de la comptabilisation initiale s'ils répondent à certaines conditions.

Instruments financiers classés comme étant détenus à des fins de transaction

Un instrument financier est classé comme étant détenu à des fins de transaction :

- s'il est acquis ou contracté principalement en vue d'être vendu ou racheté dans un proche avenir; ou
- si, lors de la comptabilisation initiale, il fait partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme.

Les instruments financiers dérivés sont également classés comme étant détenus à des fins de transaction, sauf s'ils ont été désignés comme des instruments de couverture.

Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net

Un instrument financier peut être désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net dans les situations suivantes :

- les actifs ou passifs sont gérés et évalués sur la base de leur juste valeur et les informations à leur égard sont fournies à l'interne sur cette base;
- la désignation élimine ou réduit significativement la non-concordance comptable qui, autrement, surviendrait; ou
- l'actif ou le passif comprend un dérivé incorporé qui est séparable et qui modifie significativement les flux de trésorerie qui, autrement, seraient imposés par le contrat.

Une description de la base de chaque désignation est fournie à la section sur les principaux types d'instruments financiers de la présente note.

Subséquemment à la comptabilisation initiale, les instruments financiers classés ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur, et la variation des profits ou pertes latents est comptabilisée dans le compte consolidé de résultat en tant que :

- variation nette de la plus ou moins-value latente sur les placements ou en tant que profits ou pertes de change nets latents sur les placements lorsqu'ils se rapportent aux titres adossés à des créances mobilières, aux placements de Financement subordonné et de Capital de risque, ou
- profits ou pertes nets latents sur autres instruments financiers lorsqu'ils se rapportent aux dérivés et aux emprunts.

Les profits et les pertes découlant de la vente, de la cession ou de la radiation de ces instruments financiers sont inclus directement dans le compte consolidé de résultat et comptabilisés aux postes suivants :

- en profits ou pertes nets réalisés sur les placements lorsqu'ils se rapportent aux titres adossés à des créances mobilières, aux placements de Financement subordonné et de Capital de risque; ou
- en profits ou pertes nets réalisés sur autres instruments financiers lorsqu'ils se rapportent aux dérivés et aux emprunts.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les placements disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui :

- sont détenus avec l'intention d'être conservés pour une période indéfinie et peuvent être vendus à des fins de liquidités ou à la suite de fluctuations des taux d'intérêt, des taux de change ou du cours des actions; et
- ne sont pas classés comme prêts et créances, comme placements détenus jusqu'à leur échéance ni comme actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net.

Subséquemment à la comptabilisation initiale, les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur, et les profits ou pertes latents sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que l'actif soit décomptabilisé, à l'exception des pertes de valeur, qui sont enregistrées au compte consolidé de résultat dans la période où l'on détecte une indication objective de dépréciation.

À la cession d'actifs disponibles à la vente, le cumul des ajustements de juste valeur comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est reclassé dans le compte consolidé de résultat à titre de profits ou pertes nets réalisés sur les placements.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

CLASSEMENT DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Couvertures des flux de trésorerie

BDC désigne certains dérivés détenus à des fins de gestion des risques comme instruments de couverture des flux de trésorerie. BDC documente toutes les relations de couverture, ainsi que les objectifs de sa gestion des risques et la stratégie liée aux opérations de couverture. BDC détermine si les instruments dérivés employés dans les opérations de couverture sont hautement efficaces pour compenser les variations de flux de trésorerie des éléments couverts, tant à la mise en place que pendant la durée de la couverture.

Subséquemment à la comptabilisation initiale, les dérivés désignés comme instruments de couverture des flux de trésorerie sont évalués à la juste valeur. La partie des variations de juste valeur de ces dérivés qui est considérée constituer une couverture efficace est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et le cumul des autres éléments du résultat global, tandis que la partie inefficace des variations est comptabilisée dans le compte consolidé de résultat comme des profits ou pertes nets latents sur autres instruments financiers. Les montants inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global sont reclassés au compte consolidé de résultat dans les périodes où les éléments couverts influent sur le résultat net. Ils sont comptabilisés dans les postes associés à l'élément couvert connexe.

Lorsque ces instruments de couverture arrivent à échéance, sont vendus ou ne satisfont plus aux critères de comptabilité de couverture, les profits ou pertes latents comptabilisés antérieurement dans les autres éléments du résultat global sont reclassés dans le compte consolidé de résultat comme des profits ou pertes nets réalisés sur autres instruments financiers au cours des périodes où la variation des flux de trésorerie de l'élément couvert influe sur le résultat net. Toutefois, si on s'attend à ce qu'une transaction prévue ne se produise plus, le profit ou la perte cumulé qui était présenté en capitaux propres est immédiatement reclassé en profits (pertes) nets réalisés sur autres instruments financiers dans le compte consolidé de résultat.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Subséquemment à la comptabilisation initiale, les prêts et créances sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Autres passifs évalués au coût amorti

Les passifs financiers qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net tombent dans la catégorie des autres passifs et sont par la suite évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

PRINCIPAUX TYPES D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie comprennent les billets bancaires à court terme et les prises en pension de titres dont l'échéance est de moins de trois mois à la date initiale d'acquisition et qui sont utilisés pour gérer le risque de liquidité. Les prises en pension de titres sont des transactions à court terme en vertu desquelles BDC acquiert des actifs, généralement des obligations du gouvernement fédéral, d'une autre partie, habituellement une institution financière, et accepte simultanément de les revendre à une date et à un prix déterminés. Dans le cadre d'une prise en pension de titres, l'autre partie conserve les risques et les avantages inhérents à la propriété des actifs financiers concernés; par conséquent, BDC comptabilise ces transactions comme des prêts garantis.

Les équivalents de trésorerie ont été classés comme prêts et créances.

Titres adossés à des créances mobilières

Le portefeuille de titres adossés à des créances mobilières (TACM) est composé de billets à moyen terme de qualité, de premier rang ou subordonnés, émis par voie de prospectus ou de placement privé.

Les TACM de qualité de premier rang sont classés comme actifs disponibles à la vente et les billets TACM à moyen terme subordonnés sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net dans la mesure où ils sont communiqués et évalués par la direction à la juste valeur. Les TACM présentés dans l'état consolidé de la situation financière incluent les intérêts courus à recevoir.

La juste valeur des TACM est calculée au moyen des flux de trésorerie prévus et d'une courbe de taux de rendement estimative découlant de la courbe des taux de rendement relatifs aux titres émis par le gouvernement canadien et de l'écart de taux des TACM pour des transactions comparables. Le résultat est ajusté en fonction du risque lié aux actifs sous-jacents et de la structure de la transaction.

Une perte ou un profit lors de la comptabilisation initiale des TACM est comptabilisé s'il existe une différence entre le taux de rendement du titre et le taux de rendement attendu par le marché pour des placements semblables. Cette perte ou ce profit est différé et amorti sur la durée de vie du titre au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif et est comptabilisé à titre de produits d'intérêts.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

PRINCIPAUX TYPES D'INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Titres adossés à des créances mobilières (suite)

Dépréciation des titres adossés à des créances mobilières

À chaque date de présentation de l'information financière, BDC examine les TACM classés comme disponibles à la vente pour repérer les possibles pertes de valeur ou renversements de pertes de valeur comptabilisées antérieurement. BDC détermine que des TACM sont dépréciés s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif et si cet (ou ces) événement(s) générateur(s) de pertes a (ou ont) un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers, qui peut être estimé de façon fiable. Se reporter à la note 5, *Jugements, estimations et hypothèses comptables importants*, pour obtenir plus d'informations sur les critères utilisés pour déterminer si une perte de valeur s'est produite.

Les pertes de valeur et les renversements de pertes de valeur sont comptabilisés dans le compte consolidé de résultat durant la période où l'indication objective de la dépréciation est constatée.

Prêts

Les prêts sont classés comme prêts et créances. Ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif moins la provision cumulée pour pertes sur prêts. Les prêts présentés dans l'état consolidé de la situation financière incluent les intérêts courus à recevoir.

Provision cumulée pour pertes sur prêts

La provision cumulée pour pertes sur prêts est maintenue à un niveau jugé adéquat pour absorber les créances irrécouvrables qui existent dans le portefeuille à la date de présentation de l'information financière. Les provisions cumulées pour pertes sur prêts sont établies individuellement et collectivement.

BDC examine son portefeuille de prêts afin d'évaluer, pour chacun des actifs pris individuellement, le risque de crédit et détermine s'il existe une indication objective de dépréciation pour laquelle il faudrait comptabiliser une perte dans le compte consolidé de résultat. Pour BDC, il y a indication objective de dépréciation lorsque le remboursement de l'intérêt ou du capital du prêt est en retard de plus de trois mois ou s'il y a une raison de croire qu'une partie du capital ou de l'intérêt ne pourra être recouvrée.

La valeur comptable d'un prêt douteux est ramenée à la valeur actuelle de ses flux de trésorerie futurs estimés actualisés i) au taux d'intérêt effectif initial du prêt pour les prêts à taux fixe ou ii) au taux en vigueur au moment de la dépréciation pour les prêts à taux flottant. Lorsque le montant des flux de trésorerie ne peut être déterminé de manière raisonnable, la juste valeur estimative de tout bien donné en garantie est utilisée, que la saisie soit probable ou non.

Les valeurs comptables des prêts douteux sont d'abord diminuées par le biais du compte de provision cumulée. Les prêts sont ensuite radiés quand tous les efforts de recouvrement ont été épuisés et qu'il n'existe plus de probabilités de recouvrement. Les montants des pertes de valeur initiales ainsi que toute augmentation ou renversement ultérieur de ces pertes de valeur sont comptabilisés dans le compte consolidé de résultat à titre de perte de valeur ou de renversement de perte de valeur sur prêts.

Les prêts pour lesquels une provision individuelle n'a pas été établie sont ensuite inclus dans des groupes d'actifs aux caractéristiques de risque de crédit similaires et évalués collectivement afin de relever toute dépréciation survenue mais non encore identifiée.

Se reporter à la note 5, *Jugements, estimations et hypothèses comptables importants*, pour obtenir plus d'informations sur les critères utilisés pour déterminer le montant de la provision.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

PRINCIPAUX TYPES D'INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Placements de Financement subordonné et de Capital de risque

Lors de la comptabilisation initiale, les placements de Financement subordonné et de Capital de risque sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net étant donné qu'ils font partie d'un portefeuille qui fait l'objet de rapports à la direction et qui est évalué par celle-ci sur la base de la juste valeur, conformément à une stratégie documentée de gestion des risques et d'investissement.

L'approche de BDC pour l'évaluation de la juste valeur des placements de Financement subordonné et de Capital de risque s'inspire de directives internationales intitulées « International Private Equity and Venture Capital Valuation Guidelines ». Selon le type de placements qu'elle détient, BDC utilise soit i) des méthodologies d'évaluation fondées sur le marché, comme le cours du marché ou le prix de placements similaires et récents, soit ii) la méthode fondée sur le bénéfice ou les flux de trésorerie actualisés, ou iii) la méthode de la liquidation ou la méthode reposant sur l'actif.

Emprunts

Les billets à court terme sont évalués au coût amorti.

BDC a deux types de billets à long terme : les billets non structurés et les billets structurés. Les billets à long terme non structurés sont comptabilisés au coût amorti. Les billets structurés sont ceux dont l'intérêt ou le capital à l'échéance sont liés aux fluctuations des indices boursiers, des taux de change, des taux de swap et d'autres références du marché. Ces billets structurés ont été désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, car ils comprennent des dérivés incorporés qui, autrement, devraient être séparés, puisqu'ils modifient significativement les flux de trésorerie imposés en vertu du contrat d'emprunt hôte.

La juste valeur des billets structurés est déterminée en utilisant des données de marché observables ainsi que des techniques d'évaluation éprouvées. Les données de marché observables proviennent de courtiers intermédiaires reconnus et comprennent les taux d'intérêt, les taux de change, le cours des actions et d'autres références des marchés.

Les intérêts courus sur emprunts sont inclus dans la valeur comptable des billets à court et à long terme.

Dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est dérivée des variations sous-jacentes des taux d'intérêt, des taux de change, des indices boursiers, des prix des produits de base ou d'autres mesures financières. BDC acquiert des instruments financiers dérivés afin de gérer le risque de taux d'intérêt, de change et les autres risques de marché. BDC ne détient pas de dérivés à des fins de transaction ou de spéculation. Les dérivés sont soit désignés comme des couvertures des flux de trésorerie, soit classés comme étant détenus à des fins de transaction.

Tous les dérivés de BDC proviennent du marché hors bourse et comprennent principalement les swaps et les contrats de change à terme de gré à gré. La juste valeur des swaps est calculée en utilisant une méthode d'actualisation des flux de trésorerie. La juste valeur des contrats de change à terme de gré à gré est calculée en actualisant le montant notionnel à l'aide des courbes de rendement des devises respectives. Pour ces deux calculs, on utilise des données de marché observables provenant de courtiers intermédiaires reconnus ainsi que des modèles d'évaluation standards dans l'industrie.

Les dérivés incorporés qui ne sont pas étroitement liés au contrat hôte doivent être séparés et classés comme étant des instruments financiers détenus à des fins de transaction, à moins que l'instrument hybride soit désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Au 31 mars 2012, au 31 mars 2011 et au 1er avril 2010, BDC ne détenait aucun dérivé incorporé devant être séparé du contrat hôte.

Actions préférentielles classées au passif

Puisque les actions préférentielles de BDC donnent lieu à un versement annuel non discrétionnaire d'intérêts à un taux qui est périodiquement ajusté en fonction de celui du marché et qu'elles permettent à leur porteur d'échanger un nombre déterminé d'actions préférentielles contre un nombre déterminé d'actions ordinaires, les actions préférentielles ont été reconnues, lors de la comptabilisation initiale, comme étant un instrument composé, avec une composante passif et une composante capitaux propres.

En raison des conditions du marché au moment de la comptabilisation initiale, la valeur comptable déterminée pour la composante passif était égale à la juste valeur de l'instrument composé. Par conséquent, aucune valeur résiduelle n'a été attribuée à la composante capitaux propres.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

PRINCIPAUX TYPES D'INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Actions préférentielles classées au passif (suite)

Après la comptabilisation initiale, la composante passif est évaluée au coût amorti, qui correspond essentiellement à sa valeur nominale, car le taux initial auquel les dividendes ont été versés était considéré comme équivalent au taux du marché et aucun coût de transaction n'a été engagé à l'émission.

Les dividendes liés aux actions préférentielles classées comme passifs financiers sont comptabilisés en charges d'intérêts dans le compte consolidé de résultat et les dividendes à payer sont inclus dans les créditeurs et frais courus.

PRODUITS D'INTÉRÊTS, CHARGES D'INTÉRÊTS ET FRAIS ET AUTRES PRODUITS

Les produits et charges d'intérêts liés aux instruments financiers portant intérêt sont comptabilisés comme tels dans le compte consolidé de résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif, à l'exception des placements de Financement subordonné, pour lesquels les intérêts sont comptabilisés selon le taux contractuel de l'instrument. Les intérêts sur les prêts douteux continuent d'être comptabilisés à la valeur comptable diminuée sur la base du taux d'intérêt utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs en vue d'évaluer la perte de valeur.

Les placements de Financement subordonné donnent lieu également à des rendements qui ne sont pas des intérêts, comme les redevances et les bonis d'intérêt, qui sont comptabilisés en frais et autres produits dans le compte consolidé de résultat lorsqu'il est probable qu'ils soient reçus et que les montants peuvent être évalués de façon fiable.

Les frais qui font partie intégrante de l'octroi ou de la renégociation d'un prêt sont différés et comptabilisés comme produits d'intérêts sur la durée de vie prévue du prêt, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Tous les autres frais sont comptabilisés en résultat net à mesure que les services afférents sont fournis.

Les primes et les escomptes sur les emprunts sont amortis dans les charges d'intérêts sur la durée de l'obligation selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, le cas échéant.

Le coût d'une immobilisation corporelle comprend son prix d'achat et toutes les dépenses directement attribuables à sa préparation afin de l'amener à l'endroit et de la mettre dans l'état nécessaire pour permettre une exploitation de la manière prévue par la direction.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, comme suit :

> Matériel informatique et de télécommunications	4 ans
> Mobilier, agencements et équipement	10 ans
> Améliorations locatives	Durée du bail, soit environ 6 ans en moyenne

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement les systèmes et les applications logicielles, dont le coût inclut le prix d'achat plus tous les coûts engagés pour les préparer à leur utilisation interne prévue. Les immobilisations incorporelles ont une durée de vie déterminée et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée d'utilité économique estimée, qui est comprise entre trois et sept ans. Les coûts liés aux projets en cours ne sont pas soumis à l'amortissement tant que l'immobilisation incorporelle concernée n'est pas prête à être utilisée. La charge d'amortissement est incluse dans les charges opérationnelles et administratives dans le compte consolidé de résultat.

Les valeurs résiduelles, les méthodes d'amortissement et les durées de vie utiles des immobilisations corporelles et incorporelles sont revues à chaque date de présentation de l'information financière et ajustées, si nécessaire.

Ces actifs font également l'objet d'un test de dépréciation si des événements ou des changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable risque de ne pas être recouvrable. Qu'il y ait un indice de dépréciation ou non, un test de dépréciation annuel est effectué pour les projets en cours liés à des immobilisations incorporelles.

Si les tests de dépréciation indiquent que la valeur comptable d'un actif (ou d'un groupe d'actifs) est supérieure à sa valeur recouvrable estimée, la valeur comptable de l'actif doit être ramenée immédiatement à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

BDC offre aux employés admissibles un régime de retraite agréé à prestations définies, des régimes de retraite complémentaires à prestations définies et d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi (notamment sous la forme d'assurance maladie, d'assurance dentaire et d'assurance vie).

Des actifs ou des passifs relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi sont comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière à la date de présentation de l'information financière et représentent la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies, incluant les ajustements pour tenir compte des coûts des services passés non comptabilisés, le cas échéant, moins la juste valeur des actifs des régimes de retraite à prestations définies.

L'obligation est calculée pour chaque régime en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Pour déterminer la valeur actuelle de ses obligations au titre des prestations définies et les coûts connexes des services rendus au cours de la période et des services passés, BDC affecte les droits aux prestations aux périodes de service selon la formule de calcul des prestations établie par le régime. La valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies est calculée en actualisant les sorties de trésorerie futures estimées à l'aide des taux d'intérêt des obligations de sociétés de première catégorie qui ont des échéances similaires à celle de l'obligation.

Les gains ou les pertes actuariels sur les actifs du régime découlent de la différence entre le rendement réel des actifs du régime durant une période donnée et le rendement prévu des actifs du régime durant cette période. Les gains ou les pertes actuariels sur l'obligation au titre des prestations définies découlent des différences entre les résultats réels et les résultats prévus et des variations des hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'obligation au titre des prestations définies. Tous les gains ou pertes actuariels sont comptabilisés immédiatement dans les autres éléments du résultat global et dans les bénéfices non distribués et ne sont pas reclassés dans le résultat net d'une période ultérieure.

Les coûts des services passés sont comptabilisés immédiatement au résultat net, sauf si les changements aux régimes sont conditionnels au fait que le membre du personnel reste en service pendant une période déterminée (la période d'acquisition). Dans ce cas, les coûts des services passés sont amortis selon la méthode linéaire sur la période d'acquisition.

CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES À L'ACTIONNAIRE DE BDC

Le capital social représente la valeur nominale des actions ordinaires émises et en circulation. Le surplus d'apport représente la valeur des actifs transférés à BDC par l'actionnaire sans émission d'actions.

Les profits et les pertes latents sur les instruments financiers classés comme étant des actifs disponibles à la vente sont inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global jusqu'à leur décomptabilisation ou leur dépréciation. À ce moment, ces profits ou pertes sont reclassés au résultat net. Les profits et les pertes sur les instruments financiers dérivés désignés comme des instruments de couverture sont inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global jusqu'à ce que les flux de trésorerie prévus couverts aient un effet sur le résultat.

Les bénéfices non distribués incluent tous les bénéfices ou pertes non distribués de la période considérée et des périodes antérieures, après déduction des dividendes payés.

CONVERSION DES DEVISES

Les actifs et les passifs libellés en devises, qui sont tous monétaires, sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date de présentation de l'information financière. Les produits et les charges libellés en devises sont pour leur part convertis en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur à la date de chaque transaction. Les profits et les pertes de change sont comptabilisés en résultat net.

INFORMATIONS SECTORIELLES

Les secteurs d'activités de BDC, qui sont basés selon la nature des produits et services, sont les suivants : Financement, Financement subordonné, Capital de risque, Consultation et Titrisation.

Ces secteurs d'activités sont présentés conformément à la manière dont BDC présente et communique des informations qui sont revues régulièrement par l'équipe de la direction et le conseil d'administration afin d'évaluer les résultats.

Toutes les transactions entre les secteurs sont comptabilisées comme des transactions intervenant dans des conditions de concurrence normale. Les produits et les charges associés directement à chaque secteur sont inclus dans la détermination de leurs résultats respectifs.

4.
MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

Un certain nombre de nouvelles normes, de modifications et d'interprétations ont été publiées, mais ne sont pas encore en vigueur pour l'exercice terminé le 31 mars 2012. En conséquence, elles n'ont pas été appliquées pour établir ces états financiers consolidés.

L'information sur les nouvelles normes, les modifications et les interprétations qui ne sont pas encore en vigueur, mais qui devraient avoir des répercussions sur BDC est présentée ci-après. Ces prises de position sont évaluées afin d'en déterminer l'incidence sur les états financiers consolidés de BDC.

D'autres normes, modifications et interprétations ont été publiées, mais ne sont pas encore en vigueur, et on ne s'attend pas à ce qu'elles aient une incidence importante sur BDC.

INSTRUMENTS FINANCIERS

En novembre 2009 et en octobre 2010, l'International Accounting Standards Board (IASB) a publié l'IFRS 9, *Instruments financiers*, qui constitue la première partie d'un projet en trois parties visant à remplacer l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. Cette première partie porte uniquement sur la comptabilisation et la décomptabilisation, le classement et l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers, tandis que les deux autres parties traiteront de la dépréciation des actifs financiers et de la comptabilité de couverture.

L'IFRS 9 prescrit une seule approche pour déterminer si un actif financier doit être évalué au coût amorti ou à la juste valeur, en lieu et place des nombreuses règles différentes de l'IAS 39. Cette approche repose sur la façon dont une entité gère ses instruments financiers et sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels rattachés aux actifs financiers. La plupart des exigences de l'IAS 39 relatives au classement et à l'évaluation des passifs financiers ont été reprises dans l'IFRS 9.

L'IFRS 9 s'appliquera aux exercices de BDC ouverts à compter du 1er avril 2015, et l'adoption anticipée est permise.

AVANTAGES DU PERSONNEL

En juin 2011, l'IASB a publié une version modifiée de l'IAS 19, *Avantages du personnel*, qui exige la comptabilisation immédiate de toutes les variations des actifs et des passifs des régimes. Par conséquent, les gains et les pertes actuariels seront comptabilisés immédiatement dans les autres éléments du résultat global, éliminant l'option du report selon la méthode du « corridor », et tous les coûts des services passés seront comptabilisés dans la période au cours de laquelle le régime est modifié.

De plus, le rendement attendu des actifs du régime et les coûts financiers sur les obligations au titre des prestations de retraite seront remplacés par une évaluation des produits ou des coûts financiers nets sur l'excédent ou le déficit net du régime, compte tenu du taux d'actualisation du régime.

Finalement, la norme modifiée exige la présentation d'une quantité beaucoup plus importante d'informations, notamment les montants comptabilisés et les risques et caractéristiques des régimes.

Cette modification s'appliquera aux exercices de BDC ouverts à compter du 1er avril 2013, et l'adoption anticipée est permise.

PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

En juin 2011, l'IASB a modifié l'IAS 1, *Présentation des états financiers*. Cette norme modifiée exige que les entités regroupent les éléments présentés en autres éléments du résultat global en deux catégories : ceux qui seront reclassés en résultat net dans l'avenir et ceux qui ne le seront pas.

Cette modification à l'IAS 1 s'appliquera aux exercices de BDC ouverts à compter du 1er avril 2013, et l'adoption anticipée est permise.

CONSOLIDATION

En mai 2011, l'IASB a publié l'IFRS 10, *États financiers consolidés*, pour remplacer SIC-12, *Consolidation — Entités ad hoc*, et une partie de l'IAS 27, *États financiers consolidés et individuels*. La nouvelle norme s'appuie sur des principes existants et établit que le concept de contrôle est le principal élément à prendre en compte pour déterminer si une entité doit être incluse dans les états financiers consolidés d'une société. La norme fournit des indications supplémentaires pour faciliter la détermination du contrôle dans les cas où il est difficile de l'évaluer.

L'IFRS 10 s'appliquera aux exercices de BDC ouverts à compter du 1er avril 2013, et l'adoption anticipée est permise.

4. MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES (suite)

PARTENARIATS

En mai 2011, l'IASB a publié l'IFRS 11, *Partenariats*, qui annule et remplace l'IAS 31, *Participation dans des coentreprises*, et SIC-13, *Entités contrôlées conjointement — Apports non monétaires par des coentrepreneurs*. L'IFRS 11 se concentre sur les droits et les obligations inhérents à un partenariat plutôt que sur sa forme juridique, comme c'est actuellement le cas selon l'IAS 31. La norme élimine les incohérences dans la présentation des partenariats en exigeant que les participations dans des coentreprises soient comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

L'IFRS 11 s'appliquera aux exercices de BDC ouverts à compter du 1er avril 2013, et l'adoption anticipée est permise.

INFORMATIONS À FOURNIR SUR LES INTÉRÊTS DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTITÉS

L'IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*, énonce les informations à fournir pour les entités qui appliquent l'IFRS 10, l'IFRS 11 et l'IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises* (révisée en 2011). La nouvelle norme combine, augmente et remplace les exigences en matière d'information à fournir sur les filiales, les entreprises associées, les partenariats et les entités structurées non consolidées.

L'IFRS 12 s'appliquera aux exercices de BDC ouverts à compter du 1er avril 2013, et l'adoption anticipée est permise.

5.
JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES COMPTABLES IMPORTANTS

L'établissement des états financiers consolidés selon les IFRS exige que la direction effectue des jugements et utilise des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur l'application des méthodes comptables et les montants présentés à titre d'actifs, de passifs, de produits et de charges.

Des changements importants aux hypothèses sous-jacentes peuvent se traduire par des changements importants dans les estimations. Par conséquent, la direction revoit régulièrement ces hypothèses. Les changements d'estimations comptables sont comptabilisés dans la période où les estimations sont révisées ainsi que dans toutes les périodes futures concernées.

Les informations concernant les jugements, les estimations et les hypothèses importants qui ont le plus d'impact sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés sont résumées ci-dessous.

PROVISION CUMULÉE POUR PERTES SUR PRÊTS

La provision cumulée pour pertes sur prêts représente l'estimation faite par la direction des pertes subies dans le portefeuille de prêts à la date de présentation de l'information financière et est établie pour les actifs pris individuellement et collectivement.

BDC examine ses prêts importants individuellement pour déterminer si une perte de valeur doit être comptabilisée. Ce processus exige que BDC pose des hypothèses et des jugements en procédant notamment à l'évaluation des possibilités de défaut et des risques que présente un prêt et à l'estimation des flux de trésorerie futurs et de la valeur des garanties.

Les prêts qui ont été évalués individuellement et qui n'ont pas perdu de valeur ainsi que tous les autres prêts sont ensuite évalués collectivement afin de relever toute dépréciation survenue, mais non encore identifiée. Lorsqu'elle évalue la dépréciation collectivement, BDC utilise des modèles statistiques des tendances historiques du portefeuille, comme les taux de délinquance et de pertes, ajustés selon les jugements formulés par la direction quant à la possibilité que la situation économique et les conditions de crédit actuelles soient telles que les pertes réelles sont susceptibles d'être supérieures ou inférieures à ce que suggèrent les modèles historiques.

Des changements apportés à ces hypothèses ou l'utilisation d'autres hypothèses raisonnables peuvent affecter le montant de la provision cumulée d'une manière appréciable. Se reporter à la note 10, *Prêts*, pour obtenir plus d'informations sur la provision cumulée pour pertes sur prêts.

5. JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES COMPTABLES IMPORTANTS (suite)

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Lorsque la juste valeur des actifs et des passifs financiers comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière ne peut pas être établie d'après les données de marchés actifs (cours cotés sur un marché ou cours offerts par un courtier, par exemple), elle est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation, notamment des modèles d'actualisation de flux de trésorerie.

Les données utilisées pour ces modèles, comme les courbes de taux d'intérêt, le cours des actions, les prix et les rendements des produits de base et des devises, la volatilité des hypothèses sous-jacentes et les corrélations entre les données, proviennent de marchés observables, quand c'est possible. Sinon, il faut exercer un certain jugement pour établir les justes valeurs.

Ce jugement porte notamment sur l'évaluation des données telles que le taux d'actualisation, le taux de rendement prévu par niveau de risque et les projections pondérées des flux de trésorerie. Tout changement à ces données peut avoir une incidence sur la juste valeur comptabilisée des instruments financiers. Se reporter à la note 3, *Principales méthodes comptables*, pour obtenir plus d'informations sur les techniques d'évaluation utilisées pour chaque type d'instrument financier et à la note 6, *Juste valeur des instruments financiers*, pour en savoir plus sur les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs.

DÉPRÉCIATION DES ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE

BDC détermine que les titres adossés à des créances mobilières sont dépréciés s'il existe une indication objective de dépréciation. Les indications objectives de la dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs sont, entre autres, des événements tels que les difficultés financières, la faillite probable ou la restructuration financière d'un émetteur; une défaillance, un changement de statut défavorable ou des concessions à l'égard de paiements, des baisses mesurables des flux de trésorerie futurs estimés provenant des actifs, et la détérioration de conditions économiques corrélées. Comme une dépréciation peut résulter d'une combinaison de facteurs, le jugement de la direction est requis pour déterminer si une perte de valeur doit être comptabilisée, et à quel moment.

RELATIONS DE COUVERTURE ADMISSIBLES

Pour désigner des instruments financiers dans des relations de couverture admissibles, BDC a déterminé qu'elle s'attend à ce que les couvertures soient hautement efficaces pendant la période de la relation de couverture. Pour comptabiliser des dérivés à titre de couvertures de flux de trésorerie, BDC a déterminé que le risque couvert est associé à des flux de trésorerie futurs hautement probables.

ACTIFS ET PASSIFS RELATIFS AUX AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Le coût des régimes de retraite à prestations définies et d'autres avantages postérieurs à l'emploi, ainsi que la valeur actuelle des obligations connexes, sont déterminés au moyen d'évaluations actuarielles. Une évaluation actuarielle nécessite l'établissement d'hypothèses concernant les taux d'actualisation utilisés pour évaluer les obligations, les taux de rendement prévus sur les actifs disponibles pour financer les obligations au titre des prestations de retraite, les hausses de salaire attendues, les taux de mortalité prévus, les tendances des coûts des soins de santé et les hausses prévues des prestations de retraite. En raison de la nature à long terme de ces régimes, ces estimations sont sujettes à beaucoup d'incertitudes. Les résultats réels différeront des résultats estimés d'après les hypothèses.

Se reporter à la note 18, *Avantages postérieurs à l'emploi*, pour obtenir plus d'informations à propos des principales hypothèses employées.

CONSOLIDATION

Un jugement important utilisé pour établir les états financiers consolidés est que BDC a le pouvoir de contrôler certains fonds d'investissement (se reporter à la note 2, *Base d'établissement*, pour des informations additionnelles). BDC a évalué qu'elle a le pouvoir de contrôler les politiques financières et opérationnelles de ces fonds au moyen d'une combinaison d'accords contractuels et de droits de vote, et qu'elle est en mesure d'utiliser ce contrôle pour générer des rendements variables. Par conséquent, ces fonds ont été entièrement consolidés, et non comptabilisés suivant la méthode de la consolidation proportionnelle ou de la mise en équivalence.

6.

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Le tableau suivant met en comparaison la valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers de BDC qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur dans les états financiers consolidés et pour lesquels la valeur comptable n'est pas une approximation raisonnable de leur juste valeur.

	31 mars 2012		31 mars 2011		1er avril 2010	
	Juste valeur	**Valeur comptable**	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable
Actifs financiers classés comme prêts et créances						
Prêts	**14 822 351**	**14 739 271**	13 763 771	13 731 011	12 575 743	12 525 521
Passifs financiers classés comme autres passifs financiers						
Billets à long terme	**1 365 024**	**1 364 208**	3 617 238	3 614 662	6 944 953	6 940 121
Actions préférentielles	–	–	229 132	230 000	229 097	230 000

INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI

PRÊTS CLASSÉS COMME PRÊTS ET CRÉANCES

Dans le cas des prêts rentables à taux flottant, la juste valeur est présumée égale à la valeur comptable. Pour ce qui est des prêts rentables à taux fixe, la juste valeur est déterminée en actualisant les flux de trésorerie aux taux d'intérêt du marché en vigueur à la fin de la période pour de nouveaux prêts semblables ayant une échéance résiduelle comparable. Pour les prêts douteux, la juste valeur correspond à la valeur comptable, déterminée conformément aux méthodes d'évaluation décrites à la note 3, *Principales méthodes comptables*, sous *Provision cumulée pour pertes sur prêts*.

BILLETS À LONG TERME ET ACTIONS PRÉFÉRENTIELLES CLASSÉS EN TANT QU'AUTRES PASSIFS FINANCIERS

La juste valeur des billets à long terme non structurés et des actions préférentielles est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie en utilisant les taux d'intérêt du marché selon la période restant à courir jusqu'à l'échéance.

INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

Les hypothèses et les méthodes retenues pour estimer la juste valeur des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur sont présentées à la note 3, *Principales méthodes comptables*.

Tous les instruments financiers évalués à la juste valeur doivent être classés dans un des trois niveaux de hiérarchie établis aux fins des informations à fournir. Chaque niveau se fonde sur la transparence des données utilisées pour évaluer la juste valeur des actifs et des passifs et est défini ci-dessous :

Niveau 1 – Justes valeurs fondées sur les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

Niveau 2 – Justes valeurs fondées sur des données autres que les prix cotés sur des marchés actifs qui sont observables directement ou indirectement; et

Niveau 3 – Justes valeurs fondées sur des techniques d'évaluation utilisant une ou plusieurs données importantes non observables.

Il n'y a eu aucun transfert entre le niveau 1 et le niveau 2 dans les périodes présentées. Les transferts entre les niveaux 1 et 3 sont liés à des investissements privés qui ont été inscrits en bourse, ou à des investissements inscrits en bourse qui sont devenus des investissements privés, pendant les périodes présentées.

6. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Les tableaux suivants présentent le classement des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur, selon les niveaux de hiérarchie.

	31 mars 2012			
	Évaluation de la juste valeur selon			Juste valeur totale
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actifs				
Actifs dérivés		87 681		87 681
Titres adossés à des créances mobilières		763 200		763 200
Placements de Financement subordonné	1 522		455 847	457 369
Placements de Capital de risque	21 669		337 282	358 951
	23 191	850 881	793 129	1 667 201
Passifs				
Passifs dérivés		17 244		17 244
Billets à long terme – désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net		644 735		644 735
	–	661 979	–	661 979

	31 mars 2011			
	Évaluation de la juste valeur selon			Juste valeur totale
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actifs				
Actifs dérivés		67 122		67 122
Titres adossés à des créances mobilières		3 068 949		3 068 949
Placements de Financement subordonné	2 100		384 991	387 091
Placements de Capital de risque	22 443		391 339	413 782
	24 543	3 136 071	776 330	3 936 944
Passifs				
Passifs dérivés		25 751		25 751
Billets à long terme – désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net		790 460		790 460
	–	816 211	–	816 211

	1er avril 2010			
	Évaluation de la juste valeur selon			Juste valeur totale
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actifs				
Actifs dérivés		85 786		85 786
Titres adossés à des créances mobilières		3 277 291		3 277 291
Placements de Financement subordonné	2 626		355 106	357 732
Placements de Capital de risque	17 655		350 262	367 917
	20 281	3 363 077	705 368	4 088 726
Passifs				
Passifs dérivés		73 233		73 233
Billets à long terme – désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net		1 237 001		1 237 001
	–	1 310 234	–	1 310 234

6. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Le tableau suivant présente les variations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs.

Diverses techniques d'évaluation sont utilisées pour déterminer les justes valeurs des placements de Financement subordonné et de Capital de risque au niveau 3. Ces techniques s'appuient sur plusieurs hypothèses qui, à l'exception du taux d'intérêt sans risque, si elles variaient à l'intérieur d'une fourchette raisonnable, n'auraient individuellement aucune incidence significative sur le résultat net de BDC. Une variation de 1 % du taux sans risque entraînerait un profit ou une perte de 7,4 millions de dollars dans la période considérée et un changement équivalent dans les bénéfices non distribués (5,8 millions de dollars en 2011).

			31 mars 2012
	Placements de Financement subordonné	Placements de Capital de risque	Total
Juste valeur au 1er avril 2011	384 991	391 339	776 330
Profits (pertes) nets réalisés sur les placements	(1 204)	8 082	6 878
Variation nette de la plus(moins)-value latente sur les placements	4 616	(33 341)	(28 725)
Profits (pertes) de change nets latents sur les placements	–	4 068	4 068
Décaissements sur les placements	140 864	89 864	230 728
Remboursements sur les placements et autres	(73 630)	(115 555)	(189 185)
Transferts du niveau 1 vers le niveau 3	210	–	210
Transferts du niveau 3 vers le niveau 1	–	(7 175)	(7 175)
Juste valeur au 31 mars 2012	455 847	337 282	793 129

			31 mars 2011
	Placements de Financement subordonné	Placements de Capital de risque	Total
Juste valeur au 1er avril 2010	355 106	350 262	705 368
Profits (pertes) nets réalisés sur les placements	(15 888)	(67 163)	(83 051)
Variation nette de la plus(moins)-value latente sur les placements	4 309	67 282	71 591
Profits (pertes) de change nets latents sur les placements	–	(6 316)	(6 316)
Décaissements sur les placements	102 379	88 585	190 964
Remboursements sur les placements et autres	(60 915)	(31 184)	(92 099)
Transferts du niveau 3 vers le niveau 1	–	(10 127)	(10 127)
Juste valeur au 31 mars 2011	384 991	391 339	776 330

Le tableau suivant présente le total des profits ou des pertes pour les instruments financiers inclus dans le niveau 3 qui peuvent être attribuables aux actifs détenus à la fin des périodes de présentation de l'information financière.

	2012	2011
Profits (pertes) nets réalisés sur les placements	(39 339)	(56 296)
Variation nette de la plus(moins)-value latente sur les placements	(16 335)	45 809
Profits (pertes) de change nets latents sur les placements	3 369	(6 684)
Total des profits (pertes) relatifs aux actifs de niveau 3 toujours détenus à la fin de la période de présentation de l'information financière	(52 305)	(17 171)

7.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Au 31 mars 2012, au 31 mars 2011 et au 1er avril 2010, il n'y a aucune restriction sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Les garanties sous forme d'obligations du gouvernement et de titres similaires détenues en vertu de prises en pension de titres correspondaient approximativement à leur valeur comptable pour toutes les périodes de présentation de l'information financière. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les éléments suivants :

	31 mars 2012	31 mars 2011	1er avril 2010
Trésorerie	**23 113**	19 958	16 700
Billets bancaires à court terme	**645 065**	617 625	340 481
Prises en pension de titres	**72 489**	15 648	665 390
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**740 667**	653 231	1 022 571

8.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Conformément à sa politique de gestion des risques de trésorerie, BDC utilise les instruments financiers dérivés suivants afin de couvrir le risque de change et de taux d'intérêt ainsi que le risque lié au marché des actions. BDC a pour politique de ne pas utiliser les instruments financiers dérivés à des fins de spéculation.

SWAPS

Les swaps représentent l'obligation contractuelle d'échanger des paiements sur un montant nominal de référence spécifique (valeur nominale) pour une période déterminée. Les divers contrats de swap que BDC conclut se présentent comme suit :

> *Un swap de taux d'intérêt* implique l'échange de versements d'intérêt à taux fixe et flottant;

> *Un swap de devises et de taux d'intérêt* implique l'échange à la fois de taux d'intérêt et de montants nominaux de référence libellés en deux devises différentes; et

> Dans le cas d'*un swap sur rendement d'actions*, l'un des paiements échangés représente la variation de l'indice boursier avec le temps, alors que l'autre est fondé sur les taux fixes ou flottants convenus.

Le risque principal associé à ces instruments découle des fluctuations des taux d'intérêt, des devises et de la valeur des investissements en actions.

CONTRATS DE CHANGE À TERME

Les contrats de change à terme sont des ententes contractuelles qui portent sur l'achat ou la vente de devises ou d'instruments financiers à des prix spécifiques et à des dates futures. Ce sont des contrats personnalisés négociés dans le marché hors bourse.

Les risques principaux liés à ces instruments découlent de l'incapacité potentielle des contreparties de respecter les modalités de leur contrat ainsi que des variations des taux d'intérêt et des taux de change.

RISQUE DE CHANGE
BDC a recours à des swaps de devises et de taux d'intérêt afin de couvrir ses emprunts à long terme et à des contrats de change à terme pour couvrir ses prêts et placements. Ces instruments sont classés comme étant détenus à des fins de transaction.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT ET RISQUE LIÉ AU MARCHÉ DES ACTIONS
BDC effectue des swaps de taux d'intérêt afin de se protéger contre l'incidence financière des fluctuations futures des taux d'intérêt en rapport avec les modifications apportées à la composition du portefeuille de prêts. Ces contrats sont classés comme couvertures de flux de trésorerie. Aucune inefficacité importante des couvertures des flux de trésorerie n'a été rapportée en 2012 ni en 2011.

BDC utilise également des instruments financiers dérivés pour couvrir le risque économique de ses billets structurés. Ces instruments incluent les swaps de taux d'intérêt, les swaps de devises et de taux d'intérêt, les swaps sur rendement d'actions et les contrats à terme. Ces instruments sont classés comme étant détenus à des fins de transaction.

8. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (suite)

Le tableau suivant illustre la juste valeur du portefeuille d'instruments financiers dérivés de BDC, tel que représenté par la valeur des actifs bruts et des passifs bruts.

			31 mars 2012
	Actifs bruts	**Passifs bruts**	**Montant net**
Couvertures			
Contrats de swap de taux d'intérêt	9 516	588	8 928
Total des couvertures	9 516	588	8 928
Détenus à des fins de transaction			
Contrats de swap de taux d'intérêt	64 677	12 059	52 618
Contrats de swap sur rendement d'actions	6 538	2 995	3 543
Contrats de swap de devises et de taux d'intérêt	4 840	638	4 202
Contrats de change à terme	2 110	964	1 146
Total des instruments détenus à des fins de transaction	78 165	16 656	61 509
Total	87 681	17 244	70 437

			31 mars 2011
	Actifs bruts	Passifs bruts	Montant net
Couvertures			
Contrats de swap de taux d'intérêt	941	2 633	(1 692)
Total des couvertures	941	2 633	(1 692)
Détenus à des fins de transaction			
Contrats de swap de taux d'intérêt	32 385	7 814	24 571
Contrats de swap sur rendement d'actions	20 817	6 541	14 276
Contrats de swap de devises et de taux d'intérêt	9 629	8 763	866
Contrats de change à terme	3 350	–	3 350
Total des instruments détenus à des fins de transaction	66 181	23 118	43 063
Total	67 122	25 751	41 371

			1er avril 2010
	Actifs bruts	Passifs bruts	Montant net
Couvertures			
Contrats de swap de taux d'intérêt	701	6 334	(5 633)
Total des couvertures	701	6 334	(5 633)
Détenus à des fins de transaction			
Contrats de swap de taux d'intérêt	30 786	7 524	23 262
Contrats de swap sur rendement d'actions	30 824	11 896	18 928
Contrats de swap de devises et de taux d'intérêt	18 973	47 479	(28 506)
Contrats de change à terme	4 502	–	4 502
Total des instruments détenus à des fins de transaction	85 085	66 899	18 186
Total	85 786	73 233	12 553

8. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (suite)

Le tableau qui suit résume la valeur nominale des dérivés selon la durée jusqu'à l'échéance ou à la date de révision des prix. Les valeurs nominales, qui sont fournies uniquement à des fins de comparaison, ne sont pas comptabilisées comme des éléments d'actif ou de passif dans l'état consolidé de la situation financière, car elles représentent la valeur nominale du contrat à laquelle on applique un taux ou un prix pour déterminer le montant des flux de trésorerie qui seront échangés.

	Durée jusqu'à l'échéance ou à la révision				**31 mars 2012**	31 mars 2011	1er avril 2010
	Moins d'un an	De 1 à 3 ans	De 3 à 5 ans	Plus de 5 ans	**Valeur nominale**	Valeur nominale	Valeur nominale
Couvertures							
Contrats de swap de taux d'intérêt							
Payables en $CAD, montant fixe	–	–	–	–	–	100 000	100 000
Payables en %, montant fixe							
Recevables en $CAD, montant fixe	110 000	435 000	123 000	–	**668 000**	320 000	150 000
Recevables en %, montant fixe	*1,49*	*1,81*	*2,53*				
Total des couvertures	110 000	435 000	123 000	–	**668 000**	420 000	250 000
Détenus à des fins de transaction							
Contrats de swap de taux d'intérêt							
Payables en $CAD, montant fixe	–	50 000	–	60 000	**110 000**	110 000	110 000
Payables en %, montant fixe		*4,31*		*4,17*			
Recevables en $CAD, montant fixe	–	42 362	18 441	292 601	**353 404**	356 372	359 048
Recevables en %, montant fixe		*4,09*	*4,38*	*4,62*			
Contrats de swap sur rendement d'actions	5 000	177 650	–	–	**182 650**	258 049	472 339
	5 000	270 012	18 441	352 601	**646 054**	724 421	941 387
Contrats de swap de devises et de taux d'intérêt	–	7 067	–	39 152	**46 219**	167 673	545 725
	5 000	277 079	18 441	391 753	**692 273**	892 094	1 487 112
Contrats de change à terme	288 122	–	–	–	**288 122**	183 142	155 269
Total des instruments détenus à des fins de transaction	293 122	277 079	18 441	391 753	**980 395**	1 075 236	1 642 381
Total	403 122	712 079	141 441	391 753	**1 648 395**	1 495 236	1 892 381

Les taux représentent la moyenne pondérée des taux d'intérêt que BDC s'est engagée, par contrat, à payer ou à recevoir jusqu'à l'échéance ou à la révision des prix. La contrepartie à taux flottant de presque tous les contrats de swap en dollars canadiens est fondée sur les taux des acceptations bancaires canadiennes d'une durée d'un mois ou de trois mois. Tous les montants libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change des contrats dérivés.

9.
TITRES ADOSSÉS À DES CRÉANCES MOBILIÈRES

Le tableau qui suit résume les titres adossés à des créances mobilières selon le classement des instruments financiers. Ces titres ont des échéances allant de un à cinq ans et sont assortis d'une option de rachat de liquidation, ce qui leur permet d'être rachetés au pair par la société de fiducie émettrice si le solde des actifs sous-jacents, ou dans certains cas, les soldes des billets, sont amortis à un taux inférieur à 10 % du solde initial au moment de l'émission. Aucun titre adossé à des créances mobilières n'a subi de perte de valeur au 31 mars 2012, au 31 mars 2011 ni au 1er avril 2010. Se reporter à la note 22, *Gestion du risque*, pour obtenir plus d'informations sur le risque de crédit associé au portefeuille de titres adossés à des créances mobilières.

	31 mars 2012	31 mars 2011	1er avril 2010
Disponibles à la vente			
Montant nominal	**754 548**	3 046 801	3 277 645
Perte à la comptabilisation initiale non amortie	**(200)**	(4 084)	(6 724)
Plus (moins)-value cumulative de la juste valeur	**6 350**	26 232	6 370
Valeur comptable	**760 698**	3 068 949	3 277 291
Rendement	**2,96 %**	2,78 %	2,22 %
Juste valeur par le biais du résultat net			
Montant nominal	**2 512**	–	–
Plus (moins)-value cumulative de la juste valeur	**(10)**	–	–
Valeur comptable	**2 502**	–	–
Rendement	**9,31 %**	–	–
Titres adossés à des créances mobilières	**763 200**	3 068 949	3 277 291

10.
PRÊTS

Le tableau qui suit résume les prêts en cours. Les prêts à taux flottant sont classés selon la date d'échéance tandis que les prêts à taux fixe sont classés selon la date de révision ou d'échéance, selon la première éventualité.

2012

	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Montant brut total	Provision collective cumulée	Provision individuelle cumulée	Provision cumulée totale	Montant net total
Rentables	**810 970**	**3 006 795**	**10 980 890**	**14 798 655**	**(400 000)**	**–**	**(400 000)**	**14 398 655**
Douteux	**35 425**	**104 084**	**411 274**	**550 783**	**–**	**(210 167)**	**(210 167)**	**340 616**
Prêts au 31 mars 2012	**846 395**	**3 110 879**	**11 392 164**	**15 349 438**	**(400 000)**	**(210 167)**	**(610 167)**	**14 739 271**

2011

	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Montant brut total	Provision collective cumulée	Provision individuelle cumulée	Provision cumulée totale	Montant net total
Rentables	748 733	3 057 810	10 112 957	13 919 500	(524 500)		(524 500)	13 395 000
Douteux	70 006	128 492	387 689	586 187	–	(250 176)	(250 176)	336 011
Prêts au 31 mars 2011	818 739	3 186 302	10 500 646	14 505 687	(524 500)	(250 176)	(774 676)	13 731 011

2010

	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Montant brut total	Provision collective cumulée	Provision individuelle cumulée	Provision cumulée totale	Montant net total
Rentables	562 618	2 956 503	9 171 252	12 690 373	(524 500)		(524 500)	12 165 873
Douteux	28 746	188 166	403 589	620 501	–	(260 853)	(260 853)	359 648
Prêts au 1er avril 2010	591 364	3 144 669	9 574 841	13 310 874	(524 500)	(260 853)	(785 353)	12 525 521

10. PRÊTS (suite)

PRÊTS DOUTEUX

	31 mars 2012	31 mars 2011
Solde des prêts douteux à l'ouverture de l'exercice	586 187	620 501
Déclassement	389 598	373 337
Reclassement	(94 834)	(109 614)
Radiations	(134 609)	(113 050)
Liquidations et autres	(195 559)	(184 987)
Solde à la clôture de l'exercice	550 783	586 187

PROVISION CUMULÉE POUR PERTES SUR PRÊTS

	31 mars 2012	31 mars 2011
Solde à l'ouverture de l'exercice	774 676	785 353
Radiations	(134 609)	(113 050)
Effet de l'actualisation	(13 482)	(13 432)
Recouvrements et autres	21 817	11 761
	648 402	670 632
Pertes de valeur (renversement de pertes de valeur) sur prêts	(38 235)	104 044
Solde à la clôture de l'exercice	610 167	774 676

RISQUE DE CRÉDIT

Les principales sûretés données en garantie et les autres rehaussements de crédit obtenus pour les prêts comprennent : i) les diverses garanties sur les actifs, ii) les garanties personnelles et d'entreprise, iii) les lettres de crédit, iv) les cessions d'assurance vie, v) les cessions ou l'hypothèque de prêts de tiers et vi) les cessions de bail.

Au 31 mars 2012, un montant de 35,7 millions de dollars (13,7 millions de dollars au 31 mars 2011 et 13,2 millions de dollars au 1er avril 2010) en prêts douteux est garanti par des éléments d'actif que BDC est autorisée à vendre pour satisfaire les engagements de l'emprunteur.

Le tableau suivant indique les prêts rentables en cours selon le risque de crédit lié au client, basé sur la classification de BDC.

Risque de crédit lié au client	31 mars 2012		31 mars 2011		1er avril 2010	
Faible	2 814 128	19 %	2 638 724	19 %	2 593 738	20 %
Moyen	7 354 356	50 %	7 014 714	50 %	6 389 652	51 %
Élevé	4 630 171	31 %	4 266 062	31 %	3 706 983	29 %
Prêts rentables en cours	14 798 655	100 %	13 919 500	100 %	12 690 373	100 %

Le tableau suivant présente un sommaire des prêts rentables en cours selon le risque lié à la garantie.

Risque lié à la garantie	31 mars 2012		31 mars 2011		1er avril 2010	
Financement garanti(1)	12 079 328	82 %	11 187 368	81 %	10 292 573	81 %
Financement partiellement garanti(2)	1 472 103	10 %	1 438 735	10 %	1 329 673	11 %
Financement levier(3)	1 247 224	8 %	1 293 397	9 %	1 068 127	8 %
Prêts rentables en cours	14 798 655	100 %	13 919 500	100 %	12 690 373	100 %

(1) Le % de déficit de garantie lors de l'autorisation est inférieur à 30 %.
(2) Le % de déficit de garantie lors de l'autorisation se situe entre 31 % et 60 %.
(3) Le % de déficit de garantie lors de l'autorisation est supérieur à 60 %.

10. PRÊTS (suite)

RISQUE DE CRÉDIT (suite)

BDC considère qu'un prêt est en souffrance si un client a omis d'effectuer son versement à la date prévue au contrat. Le tableau suivant présente la valeur comptable des prêts qui sont en souffrance, mais qui ne sont pas classés comme des prêts douteux soit parce qu'ils sont en souffrance depuis moins de trois mois ou soit qu'il est raisonnable de s'attendre à ce que les efforts de recouvrement donnent lieu à un remboursement.

	Moins d'un mois	De 2 à 3 mois	Plus de 3 mois	Total
Au 31 mars 2012	**127 838**	**28 704**	**56 403**	**212 945**
Au 31 mars 2011	84 440	39 011	23 867	147 318
Au 1er avril 2010	87 974	17 220	20 180	125 374

Les concentrations, par répartition géographique ainsi que par secteur d'activité, du total des prêts en cours sont illustrées dans les tableaux ci-dessous. La concentration la plus significative résultant d'un débiteur unique ou d'un groupe de clients étroitement liés est inférieure à 1 % au 31 mars 2012, au 31 mars 2011 et au 1er avril 2010.

Répartition géographique	31 mars 2012		31 mars 2011		1er avril 2010	
Terre-Neuve-et-Labrador	**606 044**	**3,9 %**	554 681	3,8 %	516 073	3,9 %
Île-du-Prince-Édouard	**44 778**	**0,3 %**	41 656	0,3 %	43 086	0,3 %
Nouvelle-Écosse	**404 124**	**2,6 %**	396 227	2,7 %	379 981	2,9 %
Nouveau-Brunswick	**486 004**	**3,2 %**	466 658	3,2 %	484 343	3,6 %
Québec	**5 142 378**	**33,5 %**	4 708 670	32,5 %	4 248 174	32,0 %
Ontario	**4 350 568**	**28,3 %**	4 364 728	30,1 %	4 141 783	31,1 %
Manitoba	**387 297**	**2,5 %**	326 301	2,3 %	306 700	2,3 %
Saskatchewan	**376 466**	**2,5 %**	320 845	2,2 %	257 983	1,9 %
Alberta	**1 691 419**	**11,0 %**	1 580 473	10,9 %	1 415 605	10,6 %
Colombie-Britannique	**1 751 039**	**11,5 %**	1 644 360	11,3 %	1 421 442	10,7 %
Yukon	**78 866**	**0,5 %**	70 524	0,5 %	66 960	0,5 %
Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	**30 455**	**0,2 %**	30 564	0,2 %	28 744	0,2 %
Total des prêts en cours	**15 349 438**	**100,0 %**	14 505 687	100,0 %	13 310 874	100,0 %

Répartition par secteur d'activité	31 mars 2012		31 mars 2011		1er avril 2010	
Fabrication	**3 866 503**	**25,2 %**	3 873 423	26,7 %	3 942 018	29,6 %
Commerce de gros et de détail	**3 318 302**	**21,6 %**	3 092 093	21,3 %	2 795 682	21,0 %
Tourisme	**1 864 383**	**12,1 %**	1 778 292	12,3 %	1 563 881	11,7 %
Immeubles commerciaux	**1 568 489**	**10,2 %**	1 355 801	9,3 %	1 152 679	8,7 %
Construction	**1 175 223**	**7,7 %**	1 083 297	7,5 %	929 218	7,0 %
Transport et entreposage	**900 074**	**5,9 %**	799 962	5,5 %	710 104	5,3 %
Services aux entreprises	**649 964**	**4,2 %**	641 932	4,4 %	571 678	4,3 %
Autres	**2 006 500**	**13,1 %**	1 880 887	13,0 %	1 645 614	12,4 %
Total des prêts en cours	**15 349 438**	**100,0 %**	14 505 687	100,0 %	13 310 874	100,0 %

11.

PLACEMENTS DE FINANCEMENT SUBORDONNÉ

BDC détient un portefeuille de placements de Financement subordonné qui est assorti d'un risque moyen à élevé. Le tableau qui suit résume les placements de Financement subordonné en cours selon leur date d'échéance. Les placements à taux flottant sont classés selon la date d'échéance, et les placements à taux fixe sont classés selon la date de révision ou d'échéance, selon la première éventualité.

	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Coût total	Juste valeur totale
Au 31 mars 2012	**77 091**	**329 875**	**61 555**	**468 521**	**457 369**
Au 31 mars 2011	60 585	299 326	42 581	402 492	387 091
Au 1er avril 2010	38 544	297 500	40 465	376 509	357 732

Les placements de Financement subordonné ont un rang inférieur par rapport aux autres emprunts d'une société. Les sûretés données en garantie et les autres rehaussements de crédit pour les placements de Financement subordonné comprennent : i) les diverses garanties sur les actifs, ii) les garanties personnelles et d'entreprise, iii) les cessions d'assurance vie et iv) les reports de prêts de tiers. Lorsque c'est possible, la garantie de BDC inclut un droit de premier rang sur la propriété intellectuelle de l'emprunteur.

Les concentrations des placements de Financement subordonné selon la répartition géographique et le secteur d'activité sont illustrées dans les tableaux qui suivent. La concentration la plus significative résultant d'un débiteur unique ou d'un groupe de clients étroitement liés au 31 mars 2012 était de 1,5 % du total des placements de Financement subordonné au coût (2,5 % au 31 mars 2011 et 2,7 % au 1er avril 2010). Le portefeuille de Financement subordonné est composé majoritairement de débentures.

		31 mars 2012		31 mars 2011		1er avril 2010
Répartition géographique	**Juste valeur**	**Coût**	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Terre-Neuve-et-Labrador	**16 502**	**14 777**	20 991	20 910	20 073	20 677
Nouvelle-Écosse	**10 772**	**10 846**	7 624	7 801	8 027	8 337
Nouveau-Brunswick	**8 688**	**9 533**	9 686	10 061	7 016	8 391
Québec	**213 914**	**227 810**	196 040	208 929	193 801	208 108
Ontario	**129 839**	**128 273**	95 438	96 833	78 496	81 783
Manitoba	**8 578**	**8 005**	5 084	4 761	2 658	2 251
Saskatchewan	**555**	**546**	685	675	659	675
Alberta	**41 107**	**41 342**	33 292	32 987	30 916	30 483
Colombie-Britannique	**23 912**	**23 887**	18 251	19 535	16 086	15 804
Yukon	**3 502**	**3 502**	–	–	–	–
Placements de Financement subordonné	**457 369**	**468 521**	387 091	402 492	357 732	376 509

		31 mars 2012		31 mars 2011		1er avril 2010
Répartition par secteur d'activité	**Juste valeur**	**Coût**	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Fabrication	**171 567**	**172 538**	148 892	157 651	130 359	147 577
Services aux entreprises	**92 202**	**101 061**	69 027	73 600	58 411	63 573
Commerce de gros et de détail	**77 746**	**74 037**	70 598	68 284	69 647	67 690
Construction	**29 176**	**29 038**	18 896	19 529	14 384	13 096
Transport et entreposage	**13 395**	**13 487**	12 127	10 736	12 471	12 200
Tourisme	**4 998**	**4 446**	3 380	3 237	428	516
Technologies	**3 691**	**6 563**	4 228	6 018	5 157	6 544
Biotechnologie	**1 521**	**1 215**	907	907	600	600
Technologies industrielles	**1 123**	**1 625**	1 161	1 625	2 625	1 625
Autres	**61 950**	**64 511**	57 875	60 905	63 650	63 088
Placements de Financement subordonné	**457 369**	**468 521**	387 091	402 492	357 732	376 509

12.

PLACEMENTS DE CAPITAL DE RISQUE

BDC détient un portefeuille à risque élevé de placements de Capital de risque axé principalement sur les entreprises à un stade précoce et à croissance rapide qui occupent une position prometteuse sur leurs marchés respectifs et qui présentent de fortes possibilités de croissance. Les placements de Capital de risque, qui sont détenus à long terme, sont des actifs non courants. Les concentrations des placements de Capital de risque selon le secteur d'activité et le type de placement sont illustrées ci-dessous. La concentration la plus significative pour un même placement au 31 mars 2012 était de 6,3 % du total des placements de Capital de risque au coût (4,3 % au 31 mars 2011 et 2,8 % au 1er avril 2010).

	31 mars 2012		31 mars 2011		1er avril 2010	
Répartition par secteur d'activité	**Juste valeur**	**Coût**	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Technologies de l'information	**71 844**	**89 426**	102 840	90 106	77 408	101 904
Biotechnologie et pharmacologie	**55 257**	**90 354**	75 837	112 422	72 112	116 500
Électronique	**52 578**	**59 876**	55 161	70 598	68 043	89 521
Médecine et soins de santé	**33 434**	**50 019**	33 736	43 204	36 001	44 671
Communications	**31 684**	**41 199**	48 195	53 912	39 931	53 595
Industriel	**8 870**	**17 765**	7 704	14 007	12 750	22 190
Autres	**5 414**	**5 173**	3 334	3 250	3 804	4 000
Total des placements directs	**259 081**	**353 812**	326 807	387 499	310 049	432 381
Fonds	**99 870**	**120 539**	86 975	110 881	57 868	84 902
Placements de Capital de risque	**358 951**	**474 351**	413 782	498 380	367 917	517 283

Le tableau suivant présente un résumé du portefeuille de Capital de risque par type de placement.

	31 mars 2012		31 mars 2011		1er avril 2010	
Type de placement	**Juste valeur**	**Coût**	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Actions ordinaires	**49 112**	**81 223**	54 573	87 508	39 244	85 812
Actions préférentielles	**166 063**	**222 426**	240 030	259 924	228 801	293 228
Débentures	**43 906**	**50 163**	32 204	40 067	42 004	53 341
Total des placements directs	**259 081**	**353 812**	326 807	387 499	310 049	432 381
Fonds	**99 870**	**120 539**	86 975	110 881	57 868	84 902
Placements de Capital de risque	**358 951**	**474 351**	413 782	498 380	367 917	517 283

13.
IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Matériel informatique et de télécommunications	Mobilier, agencements et équipement	Améliorations locatives	2012 Total
Coût				
Solde au 31 mars 2011	19 913	17 530	36 525	73 968
Acquisitions	4 195	3 731	4 810	12 736
Solde au 31 mars 2012	24 108	21 261	41 335	86 704
Cumul des amortissements				
Solde au 31 mars 2011	12 260	13 417	29 767	55 444
Amortissement	2 921	621	2 547	6 089
Solde au 31 mars 2012	15 181	14 038	32 314	61 533
Immobilisations corporelles au 31 mars 2012	8 927	7 223	9 021	25 171

	Matériel informatique et de télécommunications	Mobilier, agencements et équipement	Améliorations locatives	2011 Total
Coût				
Solde au 1er avril 2010	14 116	15 648	34 701	64 465
Acquisitions	5 797	1 882	1 824	9 503
Solde au 31 mars 2011	19 913	17 530	36 525	73 968
Cumul des amortissements				
Solde au 1er avril 2010	8 841	11 650	27 030	47 521
Amortissement	3 419	1 767	2 737	7 923
Solde au 31 mars 2011	12 260	13 417	29 767	55 444
Immobilisations corporelles au 31 mars 2011	7 653	4 113	6 758	18 524
Immobilisations corporelles au 1er avril 2010	5 275	3 998	7 671	16 944

Aucune immobilisation corporelle n'a subi de perte de valeur au 31 mars 2012, au 31 mars 2011 ni au 1er avril 2010. De plus, au 31 mars 2012, BDC n'avait conclu aucun engagement contractuel important pour l'acquisition d'immobilisations corporelles.

14.
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Systèmes et applications logicielles acquis	Projets en cours	2012 Total
Coût			
Solde au 31 mars 2011	**56 279**	**4 615**	**60 894**
Acquisitions séparées	**–**	**14 565**	**14 565**
Prêts à être utilisés	**2 905**	**(2 905)**	**–**
Solde au 31 mars 2012	**59 184**	**16 275**	**75 459**
Cumul des amortissements			
Solde au 31 mars 2011	**39 124**	**–**	**39 124**
Amortissement	**4 241**	**–**	**4 241**
Solde au 31 mars 2012	**43 365**	**–**	**43 365**
Immobilisations incorporelles au 31 mars 2012	**15 819**	**16 275**	**32 094**

	Systèmes et applications logicielles acquis	Projets en cours	2011 Total
Coût			
Solde au 1er avril 2010	41 595	13 016	54 611
Acquisitions séparées	–	6 283	6 283
Prêts à être utilisés	14 684	(14 684)	–
Solde au 31 mars 2011	56 279	4 615	60 894
Cumul des amortissements			
Solde au 1er avril 2010	35 205	–	35 205
Amortissement	3 919	–	3 919
Solde au 31 mars 2011	39 124	–	39 124
Immobilisations incorporelles au 31 mars 2011	17 155	4 615	21 770
Immobilisations incorporelles au 1er avril 2010	6 390	13 016	19 406

Aucune immobilisation incorporelle n'a subi de perte de valeur au 31 mars 2012, au 31 mars 2011 ni au 1er avril 2010. Au 31 mars 2012, BDC n'avait conclu aucun engagement contractuel important pour l'acquisition de systèmes et d'applications logicielles. Par ailleurs, BDC met en œuvre un programme pluriannuel majeur visant à moderniser la plateforme technologique et les applications logicielles de ses activités.

15.
AUTRES ACTIFS

	31 mars 2012	31 mars 2011	1er avril 2010
Instruments financiers			
Marge à recevoir sur les contrats à terme[1]	–	5 791	23 479
Intérêts à recevoir sur les dérivés	**2 420**	2 694	4 937
Comptes à recevoir des clients du groupe Consultation	**2 167**	2 319	2 338
Autres	**6 416**	6 457	8 226
	11 003	17 261	38 980
Charges payées d'avance	**4 475**	4 528	2 297
Autres actifs	**15 478**	21 789	41 277

(1) Représente les flux de trésorerie contractuels à recevoir à la date d'échéance de certains instruments financiers dérivés.

16.
CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	31 mars 2012	31 mars 2011	1er avril 2010
Courants			
Salaires et avantages du personnel à payer	**39 323**	38 812	34 590
Créditeurs	**1 368**	5 321	1 401
Dividendes à payer sur les actions préférentielles	–	5 012	6 402
Autres	**20 078**	20 415	16 209
	60 769	69 560	58 602
Frais courus à long terme	**28 460**	22 410	15 502
Créditeurs et frais courus	**89 229**	91 970	74 104

17.
EMPRUNTS

Le tableau qui suit présente les billets à court terme en circulation.

			31 mars 2012		31 mars 2011		1er avril 2010	
Date d'échéance	Taux effectif	Devise	**Montant nominal**	**Valeur comptable**	Montant nominal	Valeur comptable	Montant nominal	Valeur comptable
Billets à court terme								
2011	0,14 % – 0,23 %	CAD	–	–	–	–	5 510 000	5 511 116
	0,00 %	USD	–	–	–	–	49 517	47 874
2012	0,83 % – 0,96 %	CAD	–	–	9 711 000	9 715 171	–	–
	0,00 %	USD	–	–	4 808	4 752	–	–
2013	0,84 % – 1,15 %	CAD	**11 210 562**	**11 214 713**	–	–	–	–
	0,00 %	USD	**100**	**100**	–	–	–	–
Total des billets à court terme				**11 214 813**		**9 719 923**		**5 558 990**

17. EMPRUNTS (suite)

Le tableau qui suit présente les billets à long terme en circulation selon leur date d'échéance. Les dates d'échéance des billets prorogeables sont présentées suivant la première date à laquelle une option peut être exercée à l'égard desdits billets. Certains billets peuvent être remboursés par anticipation ou voir leur échéance prorogée si des options d'achat ou de prorogation sont exercées par BDC ou les porteurs des billets. Au 31 mars 2012, les billets à long terme pouvant être remboursés avant l'échéance représentaient 3 493 $ (139 972 $ au 31 mars 2011 et 430 089 $ au 1er avril 2010).

			31 mars 2012		31 mars 2011		1er avril 2010	
Date d'échéance	2012 Taux effectif[1]	Devise	Montant nominal	Valeur comptable	Montant nominal	Valeur comptable	Montant nominal	Valeur comptable
Billets à long terme autres passifs financiers								
2011		CAD	–	–	–	–	2 206 000	2 207 690
2012		CAD	–	–	500 000	500 990	600 000	601 496
2013	0,84 % – 0,87 %	CAD	625 000	625 336	2 578 169	2 579 225	2 677 403	2 678 325
2014	0,86 % – 2,10 %	CAD	733 109	733 349	534 172	534 447	1 416 607	1 417 206
2015		CAD	–	–	–	–	20 000	20 221
2016	2,05 %	CAD	5 518	5 523	–	–	15 000	15 183
				1 364 208		3 614 662		6 940 121
Billets à long terme désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net								
2011		USD	–	–	–	–	10 000	10 140
		CAD	–	–	–	–	115 405	118 930
2012		CAD	–	–	56 739	71 255	91 012	111 850
2013	0,93 %	CAD	5 000	7 024	5 000	7 129	5 000	6 777
2014	0,90 % – 0,93 %	CAD	95 928	100 654	97 324	102 104	98 560	99 607
2015	0,92 %	JPY	500 000	6 441	500 000	6 115	500 000	6 055
	0,90 % – 0,93 %	CAD	124 084	121 574	124 979	119 250	125 770	115 214
2016	0,90 %	CAD	18 441	20 156	19 118	20 380	19 767	20 840
2017		JPY	–	–	–	–	1 200 000	12 616
2018	0,97 %	JPY	1 000 000	13 090	3 600 000	42 296	6 300 000	67 068
2019		JPY	–	–	2 100 000	24 083	5 900 000	61 853
2020	0,96 %	JPY	1 300 000	15 732	3 000 000	34 308	15 200 000	162 278
2021	0,93 % – 0,95 %	JPY	960 000	11 163	3 660 000	41 159	5 360 000	53 416
2022		JPY	–	–	–	–	1 500 000	15 975
	0,85 % – 4,31 %	CAD	292 601	345 408	292 601	319 088	292 601	308 804
2023	0,93 %	JPY	300 000	3 493	300 000	3 293	6 100 000	65 578
				644 735		790 460		1 237 001
Total des billets à long terme				2 008 943		4 405 122		8 177 122

(1) Les taux effectifs des billets à long terme sont établis compte tenu des contrats de swap, le cas échéant, et font référence au rendement à l'échéance pour les billets à taux fixe et au rendement jusqu'à la révision pour les billets à taux flottant.

17. EMPRUNTS (suite)

Au 31 mars 2012, les billets à long terme évalués au coût amorti incluent 438 729 $ d'apports de fonds pour les titres adossés à des créances mobilières (2 188 152 $ au 31 mars 2011 et 3 087 685 $ au 1er avril 2010).

Le tableau qui suit présente les billets à long terme selon le type de billet.

	31 mars 2012	31 mars 2011	1er avril 2010
Billets portant intérêt	**1 774 270**	4 001 172	7 324 718
Billets à taux fixe et à taux flottant à intérêt inversé	**–**	45 698	109 826
Contrats à terme gérés	**–**	26 254	104 375
Billets liés à des indices boursiers	**74 049**	111 313	142 384
Billets liés à des taux de change	**23 025**	69 940	191 106
Billets liés à des taux de swap	**–**	–	9 885
Autres billets structurés	**137 599**	150 745	294 828
Total des billets à long terme	**2 008 943**	4 405 122	8 177 122

BDC dispose d'une facilité de découvert de 75 millions de dollars. Lorsque le solde en fin de journée est en position de découvert, des charges d'intérêts sont calculées au taux préférentiel.

18.
AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

BDC offre aux employés admissibles des régimes de retraite à prestations définies qui leur procurent des prestations de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi. Les régimes de retraite à prestations définies procurent des prestations de retraite en fonction du nombre d'années de service et du salaire moyen de fin de carrière, et sont pleinement indexés selon l'indice des prix à la consommation. Les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi comprennent l'assurance maladie, l'assurance dentaire et l'assurance vie.

Le régime de retraite agréé est capitalisé conformément aux montants déterminés par calcul actuariel nécessaires pour combler les droits des employés à l'égard des prestations. Les prestations de retraite constituées des participants au volet contributif du régime de retraite agréé sont également financées par les cotisations des participants au régime. La meilleure estimation faite par BDC des cotisations à verser au titre du régime de retraite agréé pour l'exercice 2013 se chiffre à 82,7 millions de dollars. Les régimes de retraite complémentaires sont partiellement capitalisés et les cotisations pour l'exercice 2013 s'élèvent à 4,3 millions de dollars. Les autres régimes sont sans capitalisation.

18. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (suite)

Les tableaux qui suivent présentent, dans l'ensemble, l'information relative aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

	Régime de retraite agréé		Régimes de retraite complémentaires		Autres régimes		Total	
	2012	2011	**2012**	2011	**2012**	2011	**2012**	2011
Obligation au titre des prestations définies								
Solde à l'ouverture de l'exercice	**704 475**	655 727	**69 315**	65 614	**105 673**	108 632	**879 463**	829 973
Coût au titre des services rendus au cours de l'exercice	**24 640**	21 492	**1 343**	1 187	**3 313**	3 596	**29 296**	26 275
Cotisations des participants	**10 188**	9 268	**–**	–	**–**	–	**10 188**	9 268
Coût financier	**41 675**	38 684	**3 990**	3 761	**6 073**	6 258	**51 738**	48 703
Coûts des services passés	**2 756**	–	**280**	–	**–**	–	**3 036**	–
Prestations versées	**(33 202)**	(27 416)	**(2 954)**	(2 780)	**(6 758)**	(5 823)	**(42 914)**	(36 019)
Pertes (gains) actuariels	**104 783**	6 720	**8 940**	1 533	**11 995**	(6 990)	**125 718**	1 263
Solde à la clôture de l'exercice	**855 315**	704 475	**80 914**	69 315	**120 296**	105 673	**1 056 525**	879 463
Juste valeur des actifs du régime								
Solde à l'ouverture de l'exercice	**720 784**	602 189	**47 720**	42 925	**–**	–	**768 504**	645 114
Cotisations des participants	**10 188**	9 268	**–**	–	**–**	–	**10 188**	9 268
Cotisations de l'employeur	**61 573**	59 366	**–**	5 535	**–**	–	**61 573**	64 901
Rendement prévu des actifs du régime	**48 104**	42 039	**1 503**	1 402	**–**	–	**49 607**	43 441
Prestations versées	**(33 202)**	(27 416)	**(2 954)**	(2 780)	**–**	–	**(36 156)**	(30 196)
Gains (pertes) actuariels	**(15 674)**	35 338	**(1 686)**	638	**–**	–	**(17 360)**	35 976
Solde à la clôture de l'exercice	**791 773**	720 784	**44 583**	47 720	**–**	–	**836 356**	768 504
Excédent (déficit) à la clôture de l'exercice	(63 542)	16 309	**(36 331)**	(21 595)	**(120 296)**	(105 673)	**(220 169)**	(110 959)
Coûts (crédits) des services passés non comptabilisés	–	–	–	–	–	(400)	–	(400)
Actifs relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi	–	16 309	–	–	–	–	–	16 309
Passifs relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi	(63 542)	–	(36 331)	(21 595)	(120 296)	(106 073)	(220 169)	(127 668)

	Régime de retraite agréé		Régimes de retraite complémentaires		Autres régimes		Total	
	2012	2011	**2012**	2011	**2012**	2011	**2012**	2011
Charges comptabilisées en résultat net								
Coût au titre des services rendus au cours de l'exercice	**24 640**	21 492	**1 343**	1 187	**3 313**	3 596	**29 296**	26 275
Coût financier	**41 675**	38 684	**3 990**	3 761	**6 073**	6 258	**51 738**	48 703
Rendement prévu des actifs du régime	**(48 104)**	(42 039)	**(1 503)**	(1 402)	**–**	–	**(49 607)**	(43 441)
Coûts (crédits) des services passés	**2 756**	–	**280**	–	**(400)**	(1 595)	**2 636**	(1 595)
Charges comptabilisées en résultat net	**20 967**	18 137	**4 110**	3 546	**8 986**	8 259	**34 063**	29 942
Gains (pertes) actuariels dans les autres éléments du résultat global								
Gains (pertes) actuariels sur l'obligation au titre des prestations définies	**(104 783)**	(6 720)	**(8 940)**	(1 533)	**(11 995)**	6 990	**(125 718)**	(1 263)
Gains (pertes) actuariels sur les actifs du régime	**(15 674)**	35 338	**(1 686)**	638	**–**	–	**(17 360)**	35 976
Gains (pertes) actuariels dans les autres éléments du résultat global	**(120 457)**	28 618	**(10 626)**	(895)	**(11 995)**	6 990	**(143 078)**	34 713

18. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (suite)

	Régime de retraite agréé		Régimes de retraite complémentaires		Autres régimes		Total	
	2012	2011	**2012**	2011	**2012**	2011	**2012**	2011
Gains (pertes) cumulatifs comptabilisés en autres éléments du résultat global								
Exercices antérieurs	**28 618**	–	**(895)**	–	**6 990**	–	**34 713**	–
Exercice en cours	**(120 457)**	28 618	**(10 626)**	(895)	**(11 995)**	6 990	**(143 078)**	34 713
Gains (pertes) cumulatifs comptabilisés en autres éléments du résultat global	**(91 839)**	28 618	**(11 521)**	(895)	**(5 005)**	6 990	**(108 365)**	34 713

Les actifs du régime de retraite agréé et des régimes de retraite complémentaires de BDC peuvent être divisés entre les principales catégories de placements suivantes. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2012, le rendement réel des actifs du régime était de 32,4 millions de dollars pour le régime de retraite agréé et de (0,2) million de dollars pour les régimes de retraite complémentaires (77,4 millions de dollars et 2,0 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2011, respectivement).

Type de placement	31 mars 2012	31 mars 2011	1er avril 2010
Encaisse et placements à court terme	**23 661**	16 220	19 477
Obligations	**322 594**	274 037	229 165
Investissements en capital-actions	**466 512**	453 093	373 191
Autres actifs, déduction faite des passifs	**23 589**	25 154	23 280
Juste valeur des actifs des régimes	**836 356**	768 504	645 113

Les hypothèses actuarielles significatives retenues pour évaluer les actifs ou passifs et les charges annuelles de BDC au titre des avantages postérieurs à l'emploi (moyenne pondérée) sont les suivantes.

	Régime de retraite agréé		Régimes de retraite complémentaires		Autres régimes	
	2012	2011	**2012**	2011	**2012**	2011
Hypothèses actuarielles significatives servant à établir les obligations au titre des prestations définies						
Taux d'actualisation à la clôture de l'exercice	**4,75 %**	5,75 %	**4,75 %**	5,75 %	**4,75 %**	5,75 %
Taux d'inflation à la clôture de l'exercice	**2,25 %**	2,50 %	**2,25 %**	2,50 %	**2,25 %**	2,50 %
Hypothèses actuarielles significatives servant à établir les charges au titre des avantages postérieurs à l'emploi						
Taux d'actualisation à l'ouverture de l'exercice	**5,75 %**	5,75 %	**5,75 %**	5,75 %	**5,75 %**	5,75 %
Taux d'inflation à l'ouverture de l'exercice	**2,50 %**	2,50 %	**2,50 %**	2,50 %	**2,50 %**	2,50 %
Taux de rendement global prévu des actifs	**6,50 %**	6,75 %	**3,25 %**	3,38 %	**0,00 %**	0,00 %

Le taux de croissance moyen de la rémunération prévu équivaut au taux d'inflation, majoré d'un gain de productivité de 0,5 % et d'un ajustement relatif aux augmentations au mérite et aux promotions.

Le taux de rendement global prévu des actifs est déterminé au moyen du rendement cumulatif prévu des différentes catégories d'actifs et de la composition cible de l'actif selon la politique relative aux placements du régime, après ajustements pour tenir compte des charges.

18. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (suite)

Aux fins de l'évaluation, les taux de croissance des coûts sont présumés être les suivants :

Frais médicaux liés aux médicaments :
> 7 % en 2012, diminuant de 0,27 % chaque exercice jusqu'à 3 % en 2027
(7 % en 2011, diminuant de 0,27 % chaque exercice jusqu'à 3 % en 2026)

Autres frais médicaux liés aux services paramédicaux :
> 2,5 % par exercice
(2,5 % par exercice pour l'exercice 2011)

Autres frais médicaux :
> 4,4 % en 2012, diminuant de 0,16 % chaque exercice jusqu'à 2,8 % en 2022
(4,4 % en 2011, diminuant de 0,16 % chaque exercice jusqu'à 2,8 % en 2021)

Frais dentaires :
> 3 % par exercice
(3 % par exercice pour l'exercice 2011)

SENSIBILITÉ DES HYPOTHÈSES

Le tableau ci-dessous présente l'incidence d'une variation du taux de croissance du coût global des soins de santé utilisé pour mesurer les autres avantages postérieurs à l'emploi.

		2012	2011
Augmentation (diminution)			
Taux de croissance présumé du coût global des soins de santé			
Incidence d'une :	augmentation de 1 %	**1 457**	1 418
	diminution de 1 %	**(1 150)**	(1 115)
sur le coût total des services et des coûts financiers au titre des avantages postérieurs à l'emploi pour l'exercice			
Taux de croissance présumé du coût global des soins de santé			
Incidence d'une :	augmentation de 1 %	**13 677**	10 807
	diminution de 1 %	**(11 156)**	(8 888)
sur les autres obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi			

INFORMATIONS HISTORIQUES

	31 mars 2012	31 mars 2011	1er avril 2010
Obligation au titre des prestations définies	**1 056 525**	879 463	829 973
Juste valeur des actifs du régime	**836 356**	768 504	645 114
Excédent (déficit) à la clôture de l'exercice	**(220 169)**	(110 959)	(184 859)
Coûts (crédits) des services passés non comptabilisés	**–**	(400)	(1 996)
Actifs (passifs) relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi	**(220 169)**	(111 359)	(186 855)
Ajustements liés à l'expérience relatifs aux actifs du régime	**(17 360)**	35 976	–
Ajustements liés à l'expérience relatifs aux passifs du régime	**(7 548)**	(9 566)	–

19.
AUTRES PASSIFS

	31 mars 2012	31 mars 2011	1er avril 2010
Instruments financiers			
Dépôts des clients	**22 000**	18 409	20 246
Autres	**6 752**	7 145	7 982
	28 752	25 554	28 228
Produits différés	**8 371**	6 284	6 988
Autres	**7 100**	7 459	7 790
Total des autres passifs	**44 223**	39 297	43 006

Tous les autres passifs sont non courants.

20.
CAPITAL SOCIAL ET ACTIONS PRÉFÉRENTIELLES

Autorisé :

(a) un nombre illimité d'actions préférentielles sans valeur nominale et sans droit de vote pouvant être émises en séries; et
(b) un nombre illimité d'actions ordinaires ayant une valeur nominale de 100 $ (cent dollars) chacune.

	Actions préférentielles de catégorie A classées comme passifs					Total des actions préférentielles	Total des actions ordinaires	Total des actions émises et entièrement libérées
	Série 1	Série 2	Série 3	Série 4	Série 5			
31 mars 2012								
Nombre d'actions	–	–	–	–	–	–	**20 884 000**	**20 884 000**
Taux de dividende								
Montant	–	–	–	–	–	–	**2 088 400**	**2 088 400**
31 mars 2011								
Nombre d'actions	500 000	500 000	500 000	400 000	400 000	2 300 000	25 144 000	27 444 000
Taux de dividende	2,625 %	1,815 %	2,205 %	1,400 %	1,690 %			
Montant	50 000	50 000	50 000	40 000	40 000	230 000	2 514 400	2 744 400
1er avril 2010								
Nombre d'actions	500 000	500 000	500 000	400 000	400 000	2 300 000	25 144 000	27 444 000
Taux de dividende	3,535 %	1,815 %	2,205 %	1,400 %	1,690 %			
Montant	50 000	50 000	50 000	40 000	40 000	230 000	2 514 400	2 744 400

Au cours de l'exercice 2012, BDC a déclaré 49,6 millions de dollars de dividendes (5 millions de dollars en 2011). De ce montant, 4,5 millions de dollars se rapportent aux actions préférentielles et 45,1 millions de dollars, aux actions ordinaires (5 millions de dollars et néant en 2011, respectivement). À la date d'approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2012, un dividende de 68,6 millions de dollars se rapportant aux actions ordinaires a été déclaré, compte tenu des résultats de l'exercice 2012 (45,1 millions de dollars en 2011). Les dividendes versés au cours de la période de présentation de l'information financière au titre des actions préférentielles classées comme passifs sont inclus dans les charges d'intérêts dans le compte consolidé de résultat pour cette période.

Le 30 mars 2012, BDC a racheté l'ensemble de ses actions préférentielles en circulation et une partie de ses actions ordinaires pour un montant total de 660,5 millions de dollars, dont 230 millions de dollars pour 2 300 000 actions préférentielles, 4,5 millions de dollars pour les dividendes accumulés connexes et 426 millions de dollars pour 4 260 000 actions ordinaires. Les taux de dividende sur les actions préférentielles de catégorie A portent sur des périodes allant de deux à cinq ans et sont rajustés au début de la période subséquente de manière à égaler le taux d'intérêt débiteur du Trésor publié par le ministre des Finances, majoré d'une prime spécifiée de 0,250 % à 0,375 %.

RAPPROCHEMENT DU NOMBRE D'ACTIONS ÉMISES ET ENTIÈREMENT LIBÉRÉES

	Actions préférentielles		Actions ordinaires		Total	
	2012	2011	**2012**	2011	**2012**	2011
À l'ouverture de l'exercice	**2 300 000**	2 300 000	**25 144 000**	25 144 000	**27 444 000**	27 444 000
Actions rachetées	**(2 300 000)**	–	**(4 260 000)**	–	**(6 560 000)**	–
À la clôture de l'exercice	–	2 300 000	**20 884 000**	25 144 000	**20 884 000**	27 444 000

21.

GESTION DU CAPITAL

Bien que les actions préférentielles soient classées comme passifs aux fins de la présentation de l'information financière, elles sont comprises dans le calcul du capital en vertu de la loi sur la BDC.

PRESCRIPTIONS STATUTAIRES

Conformément à la loi sur la BDC, le ratio d'endettement de BDC ne peut dépasser 12:1. Ce ratio correspond au rapport entre, d'une part, la somme des emprunts comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière et des passifs éventuels constitués par les garanties financières émises par BDC et, d'autre part, les capitaux propres attribuables à l'actionnaire de BDC. Il comprend également les actions préférentielles classées commes passifs et exclut le cumul des autres éléments du résultat global. Au 31 mars 2012, le ratio de BDC s'établissait à 3,8:1 (3,7:1 au 31 mars 2011 et 4,0:1 au 1er avril 2010).

De plus, le total du capital versé, du surplus d'apport et de tout produit considéré comme des capitaux propres (tels que les instruments hybrides de capital) ne peut en aucun cas dépasser 3 milliards de dollars. Au 31 mars 2012, ces montants totalisaient 2,116 milliards de dollars (2,772 milliards de dollars au 31 mars 2011 et au 1er avril 2010).

Au cours des exercices 2012 et 2011, BDC était en conformité avec ces deux prescriptions statutaires.

SUFFISANCE DU CAPITAL

Le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada donne à BDC des lignes directrices concernant ses ratios de suffisance du capital. BDC est tenue de maintenir, dans l'ensemble, un capital et des provisions pour pertes suffisants pour lui permettre de résister aux conjonctures défavorables sans demander de capitaux supplémentaires au gouvernement. Ces ratios de suffisance du capital traduisent le risque relatif des actifs de BDC. Le capital recommandé correspond à au moins 5 % de la Facilité canadienne de crédit garanti, 10 % du Fonds multicédant à vendeurs multiples pour petits émetteurs, 10 % des prêts à terme et 25 % des prêts de quasi-capitaux propres (déduction faite de la provision cumulée pour pertes sur prêts), 25 % des placements de Financement subordonné et 100 % des placements de Capital de risque. BDC a aussi établi des ratios de suffisance du capital pour les garanties de prêts et les lettres de crédit afin de refléter leur risque relatif (se reporter à la note 25, *Garanties et passifs éventuels*, pour obtenir plus d'informations). De plus, le niveau de capital est également géré afin de faire en sorte que BDC puisse honorer ses engagements lorsqu'ils deviennent dus (se reporter à la note 26, *Engagements*, pour de l'information supplémentaire sur les engagements de BDC).

Le capital actuel comprend les capitaux propres attribuables à l'actionnaire de BDC et les actions préférentielles classées comme passifs, mais exclut le cumul des autres éléments du résultat global sur les couvertures des flux de trésorerie. Le tableau suivant présente le capital minimum requis au 31 mars 2012, au 31 mars 2011 et au 1er avril 2010. Au cours des exercices 2012 et 2011, BDC s'est conformée à ses lignes directrices sur la suffisance du capital.

			31 mars 2012	31 mars 2011	1er avril 2010
	Valeur comptable	Ratio de capital	Capital minimum requis	Capital minimum requis	Capital minimum requis
Titres adossés à des créances mobilières					
Facilité canadienne de crédit garanti	**676 791**	**20 : 1**	**33 840**	153 447	163 865
Fonds multicédant à vendeurs multiples pour petits émetteurs	**86 409**	**10 : 1**	**8 641**	–	–
Total des titres adossés à des créances mobilières	**763 200**		**42 481**	153 447	163 865
Prêts					
Prêts à terme	**13 656 537**	**10 : 1**	**1 365 654**	1 261 916	1 171 049
Prêts de quasi-capitaux propres	**1 082 734**	**4 : 1**	**270 684**	277 962	203 758
Total des prêts	**14 739 271**		**1 636 338**	1 539 878	1 374 807
Financement subordonné(1)	**350 780**	**4 : 1**	**87 695**	61 967	46 796
Capital de risque(1)	**350 259**	**1 : 1**	**350 259**	406 358	361 923
Garanties de prêts(2)	**7 300**	**3 : 1**	**2 433**	4 637	3 593
Lettres de crédit(2)	**23 576**	**10 : 1**	**2 358**	4 848	5 077
Total	**16 234 386**		**2 121 564**	2 171 135	1 956 061
Capital actuel			**3 501 146**	3 844 779	3 429 974
			1 379 582	1 673 644	1 473 913

(1) Déduction faite de participations ne donnant pas le contrôle de 106 589 $ pour Financement subordonné et de 8 692 $ pour Capital de risque (139 221 $ et 7 424 $ au 31 mars 2011, et 170 548 $ et 5 994 $ au 1er avril 2010).

(2) La valeur comptable des lettres de crédit et des garanties de prêts s'établissant à néant, la valeur ci-dessus représente le montant engagé (se reporter à la note 25).

22.

GESTION DU RISQUE

GOUVERNANCE

Le risque fait partie intégrante du secteur financier. BDC utilise un cadre de référence pour la gestion du risque d'entreprise (GRE) afin d'atténuer les risques qui pourraient nuire à son autonomie financière et à sa viabilité commerciale.

La structure générale de gestion du risque de BDC ainsi que les rôles et responsabilités des groupes et comités de gestion du risque sont décrits dans la section *Gestion du risque* du rapport annuel (p. 36).

NATURE ET AMPLEUR DES RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS

BDC est exposée aux risques financiers suivants : risque de crédit, risque de marché et risque de liquidité. Voici une définition de chacun de ces risques ainsi qu'une description des politiques de gestion du risque et des évaluations du risque de BDC.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit renvoie au risque de perte financière en cas d'incapacité d'une contrepartie de remplir son engagement contractuel ou son obligation à l'égard de BDC. Dans le cadre de ses activités liées au risque de crédit, BDC fait la distinction entre le risque de crédit provenant des émetteurs de titres adossés à des créances mobilières, des emprunteurs et des sociétés bénéficiant d'investissements, ainsi que des contreparties liées aux activités de trésorerie.

Titres adossés à des créances mobilières

Le portefeuille de TACM est composé de billets à moyen terme de qualité, de premier rang ou subordonnés, émis par voie de prospectus ou de placement privé. Les TACM sont entièrement garantis par des portefeuilles de prêts et de baux relatifs à des véhicules et à du matériel, ainsi que par des prêts sur stocks pour lesquels il n'y a pas de risque de concentration significatif.

Pour atténuer le risque de crédit lié à ce portefeuille, la valeur nominale des billets à moyen terme subordonnés ne peut dépasser 10 % de celle des billets de premier rang. De plus, les titres achetés doivent être d'une certaine qualité. Au moment de l'achat, les billets de qualité de premier rang émis par voie de prospectus doivent être notés AAA par deux agences de notation indépendantes, tandis que les billets émis par voie de placement privé doivent avoir une note implicite de AAA dans le cas des billets de qualité de premier rang et de BBB dans le cas des billets à moyen terme subordonnés. BDC utilise la même échelle que les agences de notation pour calculer la notation implicite. La notation est obtenue au moyen de l'évaluation de la structure de la transaction et des rehaussements de crédit soutenant les titres.

Subséquemment, BDC reçoit des analyses de portefeuille qui décrivent le rendement des titres ainsi que les flux de trésorerie associés aux garanties afin d'évaluer les titres. De plus, pour les titres adossés à des créances mobilières émis par voie de placement privé, BDC utilise un système interne d'évaluation du risque qui est mis à jour régulièrement pour surveiller le risque de crédit.

Au 31 mars 2012, au 31 mars 2011 et au 1er avril 2010, aucun billet n'était en souffrance et aucun n'avait subi une détérioration de sa note de crédit par rapport à celle qu'il possédait au moment du placement initial. L'exposition maximale au risque de crédit liée aux titres adossés aux créances mobilières se limite à la valeur comptable des titres. Se reporter à la note 9, *Titres adossés à des créances mobilières*, pour obtenir de l'information supplémentaire sur ce portefeuille.

22. GESTION DU RISQUE (suite)

RISQUE DE CRÉDIT (suite)

Emprunteurs et sociétés bénéficiant d'investissements

BDC a recours à plusieurs méthodes pour gérer les risques de crédit associés aux prêts et aux placements, notamment :

- une classification normalisée des cotes de risque de crédit est établie;
- les politiques, lignes directrices et directives en matière de crédit sont communiquées aux cadres dont les activités et les responsabilités comprennent l'octroi de crédit et l'évaluation du risque. Cette stratégie permet de repérer tôt les comptes qui posent problème et d'intervenir immédiatement pour protéger les actifs de BDC;
- la Vérification interne procède à des examens indépendants des procédures d'évaluation du crédit, de classement du risque et de gestion du risque, ce qui comprend la présentation des résultats à la direction, au président et chef de la direction et au Comité de la vérification;
- le Comité du risque de crédit ou du Comité du capital de risque recommande les transactions de montant élevé et les soumet à l'approbation du Comité du conseil du crédit et du risque ou le Comité du capital de risque et d'investissement;
- les limites de concentration sont gérées pour éviter les trop fortes concentrations dans une province ou un secteur;
- l'exposition à un emprunteur unique ou à un groupe d'emprunteurs est limitée, sauf sur approbation du conseil d'administration, à un maximum de 10 % des capitaux propres;
- les facilités de crédit individuelles sont examinées tous les ans;
- la performance des investissements de Capital de risque est analysée selon une classification par quadrant;
- les investissements sont évalués tous les semestres; et
- une liste de surveillance répertoriant les comptes qui présentent des faiblesses, ainsi qu'un rapport sur les prêts douteux présentant une dépréciation.

Le risque de crédit maximum lié aux emprunteurs et aux sociétés bénéficiant d'investissements se limite à la valeur comptable des prêts et des placements en débentures. Se reporter à la note 10, *Prêts*, à la note 11, *Placements de Financement subordonné*, et à la note 12, *Placements de Capital de risque*, pour obtenir de l'information supplémentaire sur les portefeuilles de prêts et de placements.

Activités de trésorerie

Pour limiter le risque de crédit propre aux activités de trésorerie, le groupe de la Gestion des risques de trésorerie repère et évalue le risque de crédit de BDC qui découle des contreparties à des instruments dérivés et des émetteurs de titres et d'équivalents de trésorerie.

Les montants nominaux des instruments financiers dérivés détenus par BDC ne reflètent pas le risque de crédit associé aux contrats. Le risque de perte provient de la possibilité que la contrepartie à l'opération ne respecte pas ses engagements. En cas de défaut de la contrepartie, le risque auquel s'exposerait BDC dans ces opérations serait limité à la différence dans le cours de la devise et/ou le taux d'intérêt en question, telle que représentée par les valeurs du marché des opérations en position de profit latent.

BDC limite son exposition au risque de crédit en traitant uniquement avec des institutions financières dont la cote de crédit est conforme à sa politique de gestion du risque de trésorerie. Au 31 mars 2012, au 31 mars 2011 et au 1er avril 2010, BDC n'avait pas de concentration significative dans une institution financière quelconque.

BDC vérifie régulièrement sa position et la cote de crédit de ses contreparties et s'efforce de réduire le risque de crédit associé aux contrats dont la position est favorable en concluant des accords généraux de compensation avec les contreparties.

Risque de crédit lié à la contrepartie	Cote de risque de la contrepartie			
	AA- à AA+	A à A+	BBB+	Total
Valeur de remplacement positive brute	**53 418**	**33 696**	**567**	**87 681**
Effet des accords généraux de compensation	**(4 136)**	**(9 658)**	**(567)**	**(14 361)**
Valeur de remplacement (après application des accords généraux de compensation) – 31 mars 2012	**49 282**	**24 038**	**–**	**73 320**
Valeur de remplacement (après application des accords généraux de compensation) – 31 mars 2011	33 266	22 721	–	55 987
Valeur de remplacement (après application des accords généraux de compensation) – 1er avril 2010	28 799	35 985	–	64 784
Nombre de contreparties				
31 mars 2012	**5**	**5**	**1**	**11**
31 mars 2011	5	7	–	12
1er avril 2010	7	10	–	17

Enfin, pour gérer le risque de crédit découlant d'un émetteur d'équivalents de trésorerie, le groupe de la Gestion des risques de trésorerie s'assure que le portefeuille liquide est composé de titres émis ou garantis par des entités qui ont une cote de crédit minimum de A.

22. GESTION DU RISQUE (suite)

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché pour BDC se définit par l'incidence des fluctuations de variables des marchés financiers (comme les taux de change et les taux d'intérêt) sur la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier, ainsi que le risque lié au cours des actions et aux produits de base. Un risque de marché pour BDC résulte aussi de l'imprévisibilité d'événements de marché ayant une incidence sur la valeur des placements de Capital de risque.

Risques liés au marché des actions

Comme l'indique la politique de gestion du risque de trésorerie, BDC gère les risques liés au marché en maintenant la symétrie des échéances de ses actifs et de ses passifs. BDC a donc recours aux dérivés pour contrer le risque économique de ses billets structurés et éviter ainsi les risques du marché, notamment le risque de taux d'intérêt dans les marchés étrangers et les fluctuations des actions, des produits de base ou des indices (se reporter à la note 8, *Instruments financiers dérivés*, pour obtenir de l'information supplémentaire). Par conséquent, BDC n'est pas exposée au risque lié au cours des actions, sauf pour ses placements de Capital de risque, pour lesquels des détails sont fournis dans la section *Risque de marché de capital de risque* de la présente note.

Risques de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est défini par le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie des instruments financiers fluctuent en fonction d'un changement dans les taux d'intérêt du marché. Pour BDC, le risque et la variabilité éventuelle des bénéfices surviennent principalement lorsque les flux de trésorerie associés aux actifs et aux passifs sensibles aux taux d'intérêt sont assortis de dates différentes de révision. Il y a un écart positif de taux d'intérêt si les actifs sensibles aux taux d'intérêt excèdent les passifs sensibles aux taux d'intérêt à une date d'échéance particulière ou pour une période de révision donnée. Un écart positif entraînera une augmentation des produits d'intérêts nets si les taux d'intérêt du marché augmentent, car la modification des taux des actifs précède celle des passifs. L'effet inverse se produit en cas de chute des taux d'intérêt du marché.

Pour gérer le risque de taux d'intérêt lié aux titres adossés à des créances mobilières, BDC finance chaque émission de ces titres au moyen d'emprunts à long terme. Les emprunts à long terme ont des calendriers de remboursement et des périodes de révision semblables afin d'atténuer le risque de taux d'intérêt. Se reporter à la note 17, *Emprunts*, pour obtenir de l'information supplémentaire.

Pour gérer le risque de taux d'intérêt lié à ses autres actifs et passifs sensibles aux taux d'intérêt, BDC établit des lignes directrices sur les écarts de taux d'intérêt et tient des rencontres régulières pour faire le suivi de la situation et décider des stratégies futures en fonction de l'évolution de la conjoncture. Il s'agit de gérer le risque de taux d'intérêt selon des lignes directrices rigoureuses et prudentes. Le conseil d'administration approuve et revoit au moins une fois l'an les politiques sur le risque de taux d'intérêt incluses dans la politique de gestion du risque de trésorerie.

BDC contrôle le risque de taux d'intérêt en gérant l'ampleur de l'écart fixe entre les actifs et passifs sensibles aux taux d'intérêt. L'analyse de l'écart est complétée par une simulation informatique de la composition du portefeuille en actifs et passifs et par une analyse de la durée. L'écart de taux d'intérêt est calculé quotidiennement.

Le suivi de l'exposition au risque de taux d'intérêt se fait également à l'aide d'un test de sensibilité sur les produits d'intérêts nets. Pour ce faire, un choc parallèle instantané de 200 points de base sur la courbe de taux d'intérêt canadienne est simulé. L'impact de ce choc sur les produits d'intérêts nets doit être inférieur à 10 %. Au 31 mars 2012, l'impact sur le bénéfice net et les capitaux propres était de 4 % ou de 30 millions de dollars (4 % ou 25 millions de dollars au 31 mars 2011).

22. GESTION DU RISQUE (suite)

RISQUE DE MARCHÉ (suite)

Risques de taux d'intérêt (suite)

Les tableaux suivants résument la sensibilité aux taux d'intérêt de la position de BDC, compte tenu de l'écart entre la valeur comptable des actifs, et celle des passifs et des capitaux propres regroupés selon la date la plus proche entre la date contractuelle de révision des taux d'intérêt et la date d'échéance. Le rendement effectif représente le rendement réel moyen pondéré à la date la plus proche entre la date contractuelle de révision des taux d'intérêt et la date d'échéance. L'analyse de l'écart donne une évaluation fixe des écarts sensibles aux taux d'intérêt à un moment donné. Ces écarts peuvent changer considérablement en peu de temps.

Transactions en dollars canadiens

	Taux flottant	Moins de 3 mois[2]	De 4 à 12 mois	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensible aux taux d'intérêt	Provision cumulée et juste valeur	Total
Actifs								
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 179	717 554	–	–	–	–	–	**718 733**
Rendement effectif (%)		*1,08*						
Actifs dérivés	–	80 731	–	–	–	–	–	**80 731**
Titres adossés à des créances mobilières	–	–	–	676 791	86 409	–	–	**763 200**
Rendement effectif (%)				*3,03*	*2,63*			
Prêts	11 886 947	370 171	364 803	1 582 212	518 214	550 783	(610 167)	**14 662 963**
Rendement effectif (%)	*5,45*	*5,37*	*6,50*	*5,96*	*6,45*			
Placements de								
Financement subordonnés	23 113	17 317	43 150	282 147	31 898	70 896	(11 152)	**457 369**
Rendement effectif[1] (%)	*11,57*	*12,37*	*12,01*	*11,83*	*10,44*			
Placements de Capital de risque	–	–	–	–	–	243 308	–	**243 308**
Autres	–	–	–	–	–	72 743	–	**72 743**
	11 911 239	**1 185 773**	**407 953**	**2 541 150**	**636 521**	**937 730**	**(621 319)**	**16 999 047**
Passifs et capitaux propres								
Passifs dérivés	–	3 583	–	12 059	–	–	–	**15 642**
Billets à court terme	–	11 214 713	–	–	–	–	–	**11 214 713**
Rendement effectif (%)		*0,87*						
Billets à long terme	–	925 479	–	503 383	345 408	184 754	–	**1 959 024**
Rendement effectif (%)		*0,86*		*1,38*	*2,17*			
Autres	–	–	–	–	–	353 621	–	**353 621**
Total des capitaux propres	–	–	–	–	–	3 625 261	–	**3 625 261**
	–	**12 143 775**	**–**	**515 442**	**345 408**	**4 163 636**	**–**	**17 168 261**
Écart total avant instruments dérivés								
31 mars 2012	**11 911 239**	**(10 958 002)**	**407 953**	**2 025 708**	**291 113**	**(3 225 906)**	**(621 319)**	**(169 214)**
31 mars 2011	11 165 000	(10 012 937)	386 393	2 455 976	245 281	(3 561 125)	(786 122)	(107 534)
1er avril 2010	9 794 928	(7 781 561)	377 792	1 738 024	286 452	(3 350 211)	(799 333)	266 091
Position totale en instruments dérivés	**–**	**(1 114 876)**	**60 000**	**584 714**	**285 408**	**184 754**	**–**	**–**
Écart total au 31 mars 2012	**11 911 239**	**(12 072 878)**	**467 953**	**2 610 422**	**576 521**	**(3 041 152)**	**(621 319)**	**(169 214)**
Écart total au 31 mars 2011	11 165 000	(10 709 334)	453 768	2 773 279	557 000	(3 561 125)	(786 122)	(107 534)
Écart total au 1er avril 2010	9 794 928	(8 635 697)	322 441	2 275 143	658 820	(3 350 211)	(799 333)	266 091

(1) Exclut les rendements autres qu'en intérêts.

(2) Ce regroupement comprend les titres adossés à des créances mobilières, les billets à court terme et les billets à long terme pour lesquels les taux d'intérêt se réinitialisent mensuellement. Les billets à court terme et à long terme sont utilisés pour financer les actifs à taux flottant.

22. GESTION DU RISQUE (suite)

RISQUE DE MARCHÉ (suite)

Risques de taux d'intérêt (suite)

Transactions en devises exprimées en dollars canadiens

	Taux flottant	Moins de 3 mois[2]	De 4 à 12 mois	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensible aux taux d'intérêt	Provision cumulée et juste valeur	Total
Actifs								
Trésorerie et équivalents de trésorerie	21 934	–	–	–	–	–	–	**21 934**
Rendement effectif (%)								
Actifs dérivés	–	4 840	–	–	–	2 110	–	**6 950**
Prêts	76 308	–	–	–	–	–	–	**76 308**
Rendement effectif (%)	*3,32*							
Placements de Financement subordonné	–	–	–	–	–	–	–	–
Rendement effectif[1] (%)								
Placements de Capital de risque	–	–	–	–	–	115 643	–	**115 643**
Autres								
	98 242	**4 840**	–	–	–	**117 753**	–	**220 835**
Passifs et capitaux propres								
Passifs dérivés	–	638	–	–	–	964	–	**1 602**
Billets à court terme	–	100	–	–	–	–	–	**100**
Rendement effectif (%)		*0,00*						
Billets à long terme	–	–	–	19 531	30 388	–	–	**49 919**
Rendement effectif (%)				*0,95*	*0,95*			
Autres	–	–	–	–	–	–	–	–
Total des capitaux propres	–	–	–	–	–	–	–	–
	–	**738**	–	**19 531**	**30 388**	**964**	–	**51 621**
Écart total avant instruments dérivés								
31 mars 2012	**98 242**	**4 102**	–	**(19 531)**	**(30 388)**	**116 789**	–	**169 214**
31 mars 2011	73 600	866	–	(6 115)	(145 139)	188 277	(3 955)	107 534
1er avril 2010	61 189	(28 504)	–	(6 055)	(438 784)	150 860	(4 797)	(266 091)
Position totale en instruments dérivés	–	**(49 919)**	–	**19 531**	**30 388**	–	–	–
Écart total au 31 mars 2012	**98 242**	**(45 817)**	–	–	–	**116 789**	–	**169 214**
Écart total au 31 mars 2011	73 600	(151 557)	–	952	217	188 277	(3 955)	107 534
Écart total au 1er avril 2010	61 189	(502 677)	–	1 015	28 319	150 860	(4 797)	(266 091)

(1) Exclut les rendements autres qu'en intérêts.
(2) Ce regroupement comprend les titres adossés à des créances mobilières, les billets à court terme et à long terme pour lesquels les taux d'intérêt se réinitialisent mensuellement. Ces billets sont utilisés pour financer les actifs à taux flottant.

Total des transactions exprimées en dollars canadiens

	Taux flottant	Moins de 3 mois	De 4 à 12 mois	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensible aux taux d'intérêt	Provision cumulée et juste valeur	Total
Écart total des transactions en dollars canadiens	**11 911 239**	**(12 072 878)**	**467 953**	**2 610 422**	**576 521**	**(3 041 152)**	**(621 319)**	**(169 214)**
Écart total des transactions en devises	**98 242**	**(45 817)**	–	–	–	**116 789**	–	**169 214**
Écart total au 31 mars 2012	**12 009 481**	**(12 118 695)**	**467 953**	**2 610 422**	**576 521**	**(2 924 363)**	**(621 319)**	–
Écart total au 31 mars 2011	11 238 600	(10 860 891)	453 768	2 774 231	557 217	(3 372 848)	(790 077)	–
Écart total au 1er avril 2010	9 856 117	(9 138 374)	322 441	2 276 158	687 139	(3 199 351)	(804 130)	–

22. GESTION DU RISQUE (suite)

RISQUE DE MARCHÉ (suite)

Risque de change

Le risque de change survient lorsqu'il y a une différence entre les actifs et les passifs détenus en devises. Le risque de change est défini par le risque que la juste valeur et les flux de trésorerie des instruments financiers fluctuent en fonction des variations des taux de change. Conformément à ses politiques et à ses pratiques, BDC couvre les emprunts, les placements et les prêts en devises de sorte que l'exposition résiduelle au risque de change ne soit pas significative. Pour plus d'informations, se reporter à la note 8, *Instruments financiers dérivés*.

Risque de marché de capital de risque

L'imprévisibilité des marchés financiers, ainsi que la présence et l'appétit des acheteurs, dictent le moment où BDC se départit de ses placements de Capital de risque. Ce moment se répercute à son tour sur la valeur de ses placements de Capital de risque. Pour gérer ce risque, BDC a recours à un processus de sélection rigoureux de placements et collabore étroitement avec les sociétés bénéficiaires de ses investissements. BDC diminue également le risque de ses placements de Capital de risque en recourant à des évaluations prudentes lors de l'acquisition de participations dans des entreprises, en réalisant des coinvestissements avec d'autres investisseurs de capital de risque et en surveillant les placements de façon régulière.

Les comités du risque internes, composés de membres de la direction, examinent toutes les opérations de placement et les approuvent à l'intérieur des limites qui leur ont été déléguées. Si le montant d'un placement recommandé dépasse ces limites, ces comités le transmettent au Comité du capital de risque et d'investissement du conseil d'administration pour approbation.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que BDC soit incapable de dégager les fonds nécessaires pour faire face à tous ses engagements contractuels lorsqu'ils arrivent à échéance. Les paiements contractuels de BDC visent : i) le remboursement de la dette, ii) les décaissements en temps voulu pour les prêts consentis, les placements et les titres adossés à des créances mobilières et, iii) le paiement des dividendes et des charges opérationnelles et administratives.

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles des passifs financiers et les engagements sur la base des montants nominaux, qui peuvent différer des valeurs comptables.

					31 mars 2012
	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance fixe	Total
Créditeurs et frais courus	60 769	28 460	–	–	89 229
Passifs dérivés[1]	4 657	13 237	2 500	–	20 394
Billets à court terme[2]	11 242 021	–	–	–	11 242 021
Billets à long terme[2]	794 161	1 412 745	678 069	–	2 884 975
Autres passifs financiers	–	–	–	28 752	28 752
Engagements					
Prêts et placements de Financement subordonné	1 628 090	–	–	–	1 628 090
Placements de Capital de risque	–	–	–	261 103	261 103
Titres adossés à des créances mobilières	354 000	–	–	–	354 000
Lettres de crédit et garanties de prêts	–	–	–	30 876	30 876
Total au 31 mars 2012	14 083 698	1 454 442	680 569	320 731	16 539 440

(1) Les passifs dérivés reflètent les versements d'intérêts jusqu'à l'échéance des dérivés.
(2) Les billets à court terme et à long terme reflètent le montant nominal qui sera payé aux termes des ententes contractuelles.

22. GESTION DU RISQUE (suite)

RISQUE DE LIQUIDITÉ (suite)

31 mars 2011

	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance fixe	Total
Créditeurs et frais courus	69 560	22 410	–	–	91 970
Passifs dérivés[1]	6 906	15 393	5 001	–	27 300
Billets à court terme[2]	9 739 626	–	–	–	9 739 626
Billets à long terme[2]	706 631	3 395 718	528 342	–	4 630 691
Actions préférentielles	–	–	–	230 000	230 000
Autres passifs financiers	–	–	–	25 554	25 554
Engagements					
Prêts et placements de Financement subordonné	1 360 100	–	–	–	1 360 100
Placements de Capital de risque	–	–	–	228 051	228 051
Titres adossés à des créances mobilières	150 000	–	–	–	150 000
Lettres de crédit et garanties de prêts	–	–	–	62 395	62 395
Total au 31 mars 2011	12 032 823	3 433 521	533 343	546 000	16 545 687

1er avril 2010

	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance fixe	Total
Créditeurs et frais courus	58 602	15 502	–	–	74 104
Passifs dérivés[1]	9 154	19 798	7 502	–	36 454
Billets à court terme[2]	5 562 996	–	–	–	5 562 996
Billets à long terme[2]	2 795 751	4 998 112	973 577	–	8 767 440
Actions préférentielles	–	–	–	230 000	230 000
Autres passifs financiers	–	–	–	28 228	28 228
Engagements					
Prêts et placements de Financement subordonné	1 446 047	–	–	–	1 446 047
Placements de Capital de risque	–	–	–	217 259	217 259
Titres adossés à des créances mobilières	300 000	–	–	–	300 000
Lettres de crédit et garanties de prêts	–	–	–	61 546	61 546
Total au 1er avril 2010	10 172 550	5 033 412	981 079	537 033	16 724 074

(1) Les passifs dérivés reflètent les versements d'intérêts jusqu'à l'échéance des dérivés.
(2) Les billets à court terme et à long terme reflètent le montant nominal qui sera payé aux termes des ententes contractuelles.

22. GESTION DU RISQUE (suite)

RISQUE DE LIQUIDITÉ (suite)

En raison de l'absence de marché actif, il peut s'avérer coûteux, voire impossible, de liquider les titres détenus par BDC dans les portefeuilles de placement, ce qui pourrait également nuire à la continuité des activités normales à court terme. Pour éviter que des problèmes de liquidité ne perturbent le cours de ses activités, BDC fait en sorte que les liquidités soient investies dans des titres très liquides et de grande qualité, qui peuvent être vendus à un large éventail de contreparties sans escompte important.

L'objectif de gestion du risque de liquidité de BDC est de limiter le risque en :

> prévoyant un niveau minimum d'actifs à court terme par rapport aux passifs à court terme pour couvrir le risque d'engagement, le risque de marché, le risque systémique et le risque opérationnel;

> réduisant au minimum le solde de trésorerie improductif de l'encaisse; et

> réalisant un rendement sur actifs liquides supérieur aux coûts tout en protégeant le capital de BDC.

Annuellement, le conseil d'administration approuve la politique de gestion du risque de trésorerie, revue et recommandée au préalable par le Comité de gestion de l'actif et du passif. La politique établit les critères de tolérance au risque et confie au service de la Trésorerie de BDC le pouvoir de négocier les produits approuvés selon les limites liées à des mesures données. La politique régit les exigences en matière de gestion, d'évaluation, de surveillance et d'établissement de rapports relatifs aux liquidités. Le paragraphe 18(3) de la loi sur la BDC définit les instruments financiers dans lesquels les liquidités peuvent être investies.

Les pratiques et processus de gestion des liquidités de BDC renforcent ses stratégies d'atténuation des risques en attribuant des niveaux prudents de liquidité et en définissant des exigences en matière de concentration et d'échéance, qui sont présentées ci-dessous :

> Le niveau minimum de liquidité devrait au moins couvrir les sorties nettes prévues pour les cinq prochains jours ouvrables. Le niveau maximum de liquidité devrait être inférieur aux sorties nettes prévues pour les 15 prochains jours ouvrables;

> D'après l'exigence en matière d'échéance, 75 % des liquidités totales doivent être investies dans des titres qui arrivent à échéance au plus tard dans 100 jours;

> D'après l'exigence en matière de concentration, 50 % au plus du portefeuille peut être investi dans des titres émis ou garantis par les provinces canadiennes.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie reçus des contreparties de dérivés pour couvrir le risque de crédit d'après la *Credit Support Annex* des conventions-cadres de l'*International Swaps and Derivatives Association* ne font pas partie du niveau ou des limites de liquidité. Au 31 mars 2012, la valeur comptable de ces garanties s'élève à 12 850 $ (4 752 $ au 31 mars 2011 et 47 874 $ au 1er avril 2010).

Le risque de liquidité associé aux titres adossés à des créances mobilières est géré en fonction des transactions, compte tenu de l'importance de chaque placement inclus dans ce portefeuille. Les titres adossés à des créances mobilières sont donc exclus des pratiques et processus habituels de gestion des liquidités.

Les tableaux qui suivent présentent les résultats de la gestion du risque de liquidité de BDC.

Niveau de liquidité (en millions de dollars)

	Minimum	Réel	Maximum
Au 31 mars 2012	**419**	**633**	**1 404**
Au 31 mars 2011	395	635	1 351
Au 1er avril 2010	257	353	1 002

Limites d'échéance et de concentration	Limites	31 mars 2012	31 mars 2011	1er avril 2010
Trésorerie et équivalents de trésorerie ayant des échéances de moins de 100 jours	Min. 75 %	**100 %**	100 %	100 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie dans les provinces canadiennes	Max. 50 %	**0 %**	0 %	0 %

Le groupe de la Gestion des risques de trésorerie repère, mesure et contrôle quotidiennement ces limites de liquidité. Il rapporte au Comité de gestion de l'actif et du passif et au conseil d'administration les écarts par rapport aux limites de liquidité et décide si ces limites sont toujours valides ou s'il faut changer les hypothèses et les limites compte tenu des évolutions internes et externes. Ce processus assure un lien étroit entre les risques de liquidité, de marché et de crédit.

23.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LE COMPTE CONSOLIDÉ DE RÉSULTAT

Informations complémentaires sur les instruments financiers

	JVRN		Autre classement des instruments financiers		Total	
	2012	2011	**2012**	2011	**2012**	2011
Produits d'intérêts[1]	**47 726**	43 516	**926 086**	897 924	**973 812**	941 440
Charges d'intérêts	**11 586**	9 985	**110 257**	103 121	**121 843**	113 106
Frais et autres produits	**19 250**	14 616	**15 685**	14 599	**34 935**	29 215

(1) Les produits d'intérêts incluent un montant de 34 593 $ pour les prêts douteux en 2012 (33 994 $ en 2011).

2012

	JVRN						
	Détenus à des fins de transaction	**Designés comme étant à la JVRN**	**Disponibles à la vente**	**Couvertures des flux de trésorerie**	**Prêts et créances**	**Autres passifs financiers**	**Total**
Total des profits (pertes)							
Profits (pertes) nets réalisés sur les placements	–	**6 396**	–	–	–	–	**6 396**
Profits (pertes) nets réalisés sur autres instruments financiers	**(2 363)**	–	–	**236**	–	**(112)**	**(2 239)**
Variation nette de la plus(moins)-value latente sur les placements	–	**(31 368)**	–	–	–	–	**(31 368)**
Profits (pertes) de change nets latents sur les placements	–	**4 805**	–	–	–	–	**4 805**
Profits (pertes) nets latents sur autres instruments financiers	**17 886**	**(18 688)**	–	**1 128**	–	–	**326**
	15 523	**(38 855)**	–	**1 364**	–	**(112)**	**(22 080)**

2011

	JVRN						
	Détenus à des fins de transaction	Designés comme étant à la JVRN	Disponibles à la vente	Couvertures des flux de trésorerie	Prêts et créances	Autres passifs financiers	Total
Total des profits (pertes)							
Profits (pertes) nets réalisés sur les placements	–	(87 234)	1 273	–	–	–	(85 961)
Profits (pertes) nets réalisés sur autres instruments financiers	5 773	75	–	105	–	(3 740)	2 213
Variation nette de la plus(moins)-value latente sur les placements	–	75 907	–	–	–	–	75 907
Profits (pertes) de change nets latents sur les placements	–	(7 356)	–	–	–	–	(7 356)
Profits (pertes) nets latents sur autres instruments financiers	2 983	(21 552)	–	32	–	–	(18 537)
	8 756	(40 160)	1 273	137	–	(3 740)	(33 734)

23. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LE COMPTE CONSOLIDÉ DE RÉSULTAT (suite)

Autres informations complémentaires

	2012	2011
Amortissement		
Pertes à la comptabilisation initiale des titres adossés à des créances mobilières inclus dans les produits d'intérêts	**(3 884)**	(2 640)
Immobilisations corporelles incluses dans les charges opérationnelles et administratives	**6 089**	7 923
Immobilisations incorporelles incluses dans les charges opérationnelles et administratives	**4 241**	3 919
Salaires et avantages du personnel		
Salaires et autres avantages du personnel	**222 125**	210 242
Avantages postérieurs à l'emploi (note 18)	**34 063**	29 942
	256 188	240 184

24.

INFORMATIONS SECTORIELLES

BDC compte cinq secteurs, décrits ci-dessous, qui correspondent aux cinq secteurs d'activité de la Banque. Chaque secteur d'activité offre différents produits et services et est géré séparément selon la structure de gestion et la structure interne de présentation de l'information financière de BDC.

Les activités de chaque secteur à présenter sont résumées ci-dessous.

> **Financement** offre des prêts garantis et spécialisés avec une attention particulière sur les petites et moyennes entreprises dans l'ensemble du Canada.

> **Financement subordonné** offre du financement souple par capitaux propres ou quasi-capitaux propres à des entreprises qui sont établies depuis longtemps pour soutenir des projets de croissance précis.

> **Capital de risque** offre des placements pour couvrir chaque étape du cycle de développement d'une entreprise technologique – du prédémarrage à l'expansion. BDC fait aussi des investissements indirects au moyen de fonds d'investissement de capital de risque.

> **Consultation** propose des services-conseils personnalisés en lien avec les activités commerciales.

> **Titrisation** achète des placements dans des titres adossés à des créances mobilières dans le cadre de la Facilité canadienne de crédit garanti et du Fonds multicédant à vendeurs multiples pour petits émetteurs. Ces titres sont garantis par des prêts et des baux relatifs à des véhicules et à du matériel, ainsi que par des prêts sur stocks.

Les hypothèses et les méthodes utilisées dans le cadre de la présentation de l'information de BDC sont revues périodiquement par la direction, qui s'assure qu'elles restent valables. Les principales méthodes d'affectation de BDC sont décrites ci-dessous.

Les charges d'intérêts sont affectées à chaque secteur en fonction de son portefeuille d'activité et du capital qui lui est attribué. L'affectation du capital aux secteurs d'activité de BDC est conforme aux ratios de suffisance du capital proposé par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, et est constamment ajustée en fonction des risques économiques de chaque secteur. Se reporter à la note 21, *Gestion du capital*, pour obtenir plus d'informations.

Les charges opérationnelles et administratives incluent les coûts engagés directement par les secteurs d'activité. Les coûts indirects à l'échelle de l'entreprise sont attribués à chaque secteur en fonction du cadre interne de présentation de l'information de la direction.

Les portefeuilles de prêts et de placements sont gérés séparément selon les secteurs d'activité de BDC. Aucun autre actif ou passif n'est géré par secteur.

24. INFORMATIONS SECTORIELLES (suite)

Les tableaux suivants présentent les informations financières relatives à chacun des secteurs.

						31 mars 2012
	BDC	Financement	Financement subordonné	Capital de risque	Consultation	Titrisation
Produits d'intérêts	**973 812**	869 136	47 595	–	–	57 081
Charges d'intérêts	**121 843**	103 842	6 928	552	–	10 521
Produits (charges) d'intérêts nets	**851 969**	**765 294**	**40 667**	**(552)**	**–**	**46 560**
Profits (pertes) nets réalisés sur les placements	**6 396**	–	(1 204)	7 600	–	–
Produits de Consultation	**22 384**	–	–	–	22 384	–
Frais et autres produits	**34 935**	14 220	15 585	3 665	–	1 465
Profits (pertes) nets réalisés sur autres instruments financiers	**(2 239)**	236	–	(2 363)	–	(112)
Produits (pertes) nets	**913 445**	**779 750**	**55 048**	**8 350**	**22 384**	**47 913**
Renversement de pertes de valeur (pertes de valeur) sur prêts	**38 235**	38 235	–	–	–	–
Variation nette de la plus(moins)-value latente sur les placements	**(31 368)**	–	4 248	(35 606)	–	(10)
Profits (pertes) de change nets latents sur les placements	**4 805**	–	–	4 805	–	–
Profits (pertes) nets latents sur autres instruments financiers	**326**	1 261	–	(935)	–	–
Bénéfice (perte) avant charges opérationnelles et administratives	**925 443**	**819 246**	**59 296**	**(23 386)**	**22 384**	**47 903**
Salaires et avantages du personnel	**256 188**	203 122	19 865	13 227	18 663	1 311
Locaux et équipement	**36 334**	33 041	761	1 328	1 083	121
Autres charges	**99 474**	78 347	2 458	4 699	13 658	312
Charges opérationnelles et administratives	**391 996**	**314 510**	**23 084**	**19 254**	**33 404**	**1 744**
Bénéfice (perte) net	**533 447**	**504 736**	**36 212**	**(42 640)**	**(11 020)**	**46 159**
Bénéfice (perte) net attribuable :						
À l'actionnaire de BDC	**520 335**	504 736	21 645	(41 185)	(11 020)	46 159
Aux participations ne donnant pas le contrôle	**13 112**	–	14 567	(1 455)	–	–
Bénéfice (perte) net	**533 447**	**504 736**	**36 212**	**(42 640)**	**(11 020)**	**46 159**
Portefeuille des secteurs d'activité au 31 mars	**16 318 791**	**14 739 271**	**457 369**	**358 951**	**–**	**763 200**

24. INFORMATIONS SECTORIELLES (suite)

						31 mars 2011
	BDC	Financement	Financement subordonné	Capital de risque	Consultation	Titrisation
Produits d'intérêts	**941 440**	808 474	43 516	–	–	89 450
Charges d'intérêts	**113 106**	85 594	5 557	560	–	21 395
Produits (charges) d'intérêts nets	**828 334**	722 880	37 959	(560)	–	68 055
Profits (pertes) nets réalisés sur les placements	**(85 961)**	–	(15 888)	(71 346)	–	1 273
Produits de Consultation	**24 564**	–	–	–	24 564	–
Frais et autres produits	**29 215**	13 527	11 951	2 665	–	1 072
Profits (pertes) nets réalisés sur autres instruments financiers	**2 213**	(5 619)	–	5 773	–	2 059
Produits (pertes) nets	**798 365**	730 788	34 022	(63 468)	24 564	72 459
Renversement de pertes de valeur (pertes de valeur) sur prêts	**(104 044)**	(104 044)	–	–	–	–
Variation nette de la plus(moins)-value latente sur les placements	**75 907**	–	3 782	72 125	–	–
Profits (pertes) de change nets latents sur les placements	**(7 356)**	–	–	(7 356)	–	–
Profits (pertes) nets latents sur autres instruments financiers	**(18 537)**	(18 348)	–	(189)	–	–
Bénéfice (perte) avant charges opérationnelles et administratives	**744 335**	608 396	37 804	1 112	24 564	72 459
Salaires et avantages du personnel	**240 184**	193 035	15 059	12 642	18 106	1 342
Locaux et équipement	**37 117**	34 727	511	1 068	695	116
Autres charges	**100 513**	75 031	1 834	8 167	14 646	835
Charges opérationnelles et administratives	**377 814**	302 793	17 404	21 877	33 447	2 293
Bénéfice (perte) net	**366 521**	305 603	20 400	(20 765)	(8 883)	70 166
Bénéfice (perte) net attribuable :						
À l'actionnaire de BDC	**360 292**	305 603	11 648	(18 242)	(8 883)	70 166
Aux participations ne donnant pas le contrôle	**6 229**	–	8 752	(2 523)	–	–
Bénéfice (perte) net	**366 521**	305 603	20 400	(20 765)	(8 883)	70 166
Portefeuille des secteurs d'activité au 31 mars	**17 600 833**	13 731 011	387 091	413 782	–	3 068 949

25.

GARANTIES ET PASSIFS ÉVENTUELS

Garanties financières

Lettres de crédit et garanties de prêts

BDC émet des « lettres de crédit et des garanties de prêts » (garanties) afin de soutenir les entreprises ayant un accès limité au financement au moyen de partenariats de partage des risques avec d'autres prêteurs. Selon les termes de ces garanties, BDC doit effectuer des remboursements à des tiers si les clients sont incapables de remplir leurs engagements contractuels. Les exigences concernant les sûretés affectées en garantie concordent avec celles qui sont applicables aux prêts de BDC. Les honoraires d'administration sont calculés de façon linéaire sur la durée de vie de l'instrument et sont comptabilisés en frais et autres produits dans le compte consolidé de résultat. Le montant maximal payable aux termes des garanties s'établissait à 30,9 millions de dollars au 31 mars 2012 (62,4 millions de dollars au 31 mars 2011 et 61,5 millions de dollars au 1er avril 2010) et les échéances actuelles sont au plus tard dans 27 mois (14 mois au 31 mars 2011 et au 31 mars 2010). La valeur contractuelle de ces garanties financières n'est pas représentative du montant maximal potentiel des paiements futurs qui pourraient être exigibles.

Ces garanties financières ont été initialement comptabilisées à la juste valeur à la date où elles ont été accordées. La juste valeur était réputée nulle, car toutes les garanties ont été conclues dans des conditions de concurrence normale et aucun honoraire n'a été reçu initialement. De plus, aucune créance pour les honoraires prévus n'a été comptabilisée. La comptabilisation subséquente d'un passif survient uniquement s'il devient plus probable qu'improbable que le client ne respectera pas ses engagements contractuels. Au 31 mars 2012, un passif de 150 mille dollars a été comptabilisé (néant au 31 mars 2011 et au 1er avril 2010) au titre de ces garanties dans l'état consolidé de la situation financière de BDC.

Ententes d'indemnisation

Dans le cours normal de ses activités, BDC conclut de nombreux contrats prévoyant des indemnisations, tels que les contrats d'achat, les contrats d'emploi, les contrats de service et les contrats de location. Dans ces contrats, BDC peut indemniser les contreparties de certains aspects de sa conduite passée lorsque des tiers manquent à leurs engagements ou que certains événements surviennent : modifications aux lois et règlements (dont la législation fiscale), changements dans la situation financière de tiers, violation d'engagements et de garanties, éléments de passif non mentionnés, pertes provoquées par les actions de tiers ou résultant d'un litige amorcé par un tiers.

Ces obligations d'indemnisation varient selon la nature de chaque contrat. Dans bien des cas, ces contrats ne renferment aucun montant ni limite prédéterminés, et il est difficile de prédire à quel moment, le cas échéant, auront lieu les événements susceptibles de déclencher une obligation de paiement. La nature des clauses d'indemnisation empêche BDC de faire une évaluation raisonnable du montant maximal potentiel qui pourrait être payable aux contreparties. Historiquement, BDC n'a jamais versé de paiements significatifs en vertu de ces indemnisations. Au 31 mars 2012, au 31 mars 2011 et au 1er avril 2010, il n'y a aucune provision importante au titre des indemnisations.

Passifs éventuels

BDC fait l'objet de poursuites judiciaires découlant du cours normal de ses activités. La direction est d'avis que dans l'éventualité où BDC serait tenue responsable dans le cadre d'une ou de plusieurs de ces poursuites, le montant global du passif qui en résulterait ne serait pas significatif. Par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée en lien avec ces poursuites pour les périodes de présentation de l'information financière considérées.

26.

ENGAGEMENTS

Les tableaux suivants présentent les montants non déboursés sur les prêts autorisés et les placements de Financement subordonné selon la répartition géographique et la répartition par secteur d'activité. Les montants non déboursés sur les prêts autorisés et les placements de Financement subordonné devraient être déboursés au cours des 12 prochains mois. Le taux d'intérêt effectif moyen pondéré est de 4,96 % sur les engagements relatifs aux prêts (5,50 % au 31 mars 2011 et 5,07 % au 1er avril 2010) et de 10,77 % sur les engagements de Financement subordonné (11,53 % au 31 mars 2011 et 10,65 % au 1er avril 2010), excluant le rendement autre qu'en intérêts.

Engagements selon la répartition géographique	**31 mars 2012**	31 mars 2011	1er avril 2010
Terre-Neuve-et-Labrador	**69 501**	40 671	39 939
Île-du-Prince-Édouard	**2 001**	10 080	1 215
Nouvelle-Écosse	**55 462**	17 509	26 362
Nouveau-Brunswick	**31 576**	55 871	50 521
Québec	**539 088**	418 852	327 717
Ontario	**432 113**	444 874	500 378
Manitoba	**30 346**	37 959	46 056
Saskatchewan	**28 825**	36 155	41 747
Alberta	**283 532**	157 781	208 206
Colombie-Britannique	**149 251**	133 422	195 223
Yukon	**4 532**	4 651	3 762
Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	**1 863**	2 275	4 921
Total	**1 628 090**	1 360 100	1 446 047

Engagements selon le secteur d'activité	**31 mars 2012**	31 mars 2011	1er avril 2010
Fabrication	**406 462**	253 657	245 167
Commerce de gros et de détail	**252 503**	293 164	297 061
Tourisme	**231 847**	200 417	278 855
Construction	**164 553**	148 103	155 814
Immeubles commerciaux	**131 969**	118 630	168 238
Services	**221 334**	174 739	183 910
Transport et entreposage	**86 272**	60 381	55 198
Mines et services publics	**59 646**	57 795	23 148
Autres	**73 504**	53 214	38 656
Total	**1 628 090**	1 360 100	1 446 047

Les montants non déboursés des placements autorisés de Capital de risque sont liés aux secteurs d'activité ci-dessous.

Engagements selon le secteur d'activité	**31 mars 2012**	31 mars 2011	1er avril 2010
Biotechnologie et pharmacologie	**9 359**	9 652	9 537
Médecine et soins de santé	**6 372**	11 799	4 672
Communications	**3 415**	2 455	2 426
Industriel	**1 000**	4 650	1 750
Électronique	**765**	4 099	1 820
Technologies de l'information	**–**	5 476	6 874
Autres	**–**	1 960	–
	20 911	40 091	27 079
Fonds	**240 192**	187 960	190 180
Total	**261 103**	228 051	217 259

Les montants non déboursés des titres adossés à des créances mobilières autorisés s'établissaient à 354 000 $ au 31 mars 2012 (150 000 $ au 31 mars 2011 et 300 000 $ au 1er avril 2010).

26. ENGAGEMENTS (suite)

Contrats de location

BDC a conclu un certain nombre de contrats de location pour fournir des locaux à son siège social et à ses centres d'affaires. Les engagements minimums de BDC exigibles en vertu des contrats de location-exploitation de locaux s'établissent approximativement comme suit.

	31 mars 2012	31 mars 2011	1er avril 2010
Moins d'un an	**25 706**	21 931	21 808
De 1 à 5 ans	**95 484**	68 476	65 250
Après 5 ans	**55 896**	49 070	57 493
Total	**177 086**	139 477	144 551

Au cours de l'exercice, les paiements de location comptabilisés en charges se sont élevés à 23,5 millions de dollars (22,7 millions de dollars en 2011). Ce montant est composé des paiements minimaux exigibles. Aucun paiement important au titre de la sous-location ou de loyers conditionnels n'a été effectué ou reçu.

27.

TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

BDC est une société d'État qui appartient entièrement au gouvernement du Canada et qui rend des comptes au ministre de l'Industrie. BDC est aussi liée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. BDC conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités, en vertu de modalités similaires à celles qui s'appliquent aux parties non liées.

Les régimes de retraite à prestations définies mentionnés à la note 18, *Avantages postérieurs à l'emploi*, sont aussi des parties liées. Les transactions de BDC avec ces fonds comprennent les cotisations versées aux régimes, qui sont présentés dans la note 18. BDC n'a aucune autre transaction et aucun autre solde en lien avec ces régimes de retraite à prestations définies.

Emprunts auprès du ministère des Finances

Durant les périodes de présentation de l'information financière, BDC a emprunté des fonds à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Finances. Ces emprunts respectent la LGFP et la loi sur la BDC et sont conformes : i) au plan d'emprunt de BDC, approuvé par le ministre des Finances, et ii) au Cadre de Prêt Principal pour un Financement Provisoire provenant du Trésor à la Banque de développement du Canada daté du 14 février 2008.

Le tableau suivant présente les transactions et les soldes impayés relatifs aux emprunts auprès du ministère des Finances. Se reporter à la note 17, *Emprunts*, pour obtenir plus d'informations sur les billets à court et à long terme.

	Billets à court terme		**Billets à long terme**		**Total**	
	2012	2011	**2012**	2011	**2012**	2011
Solde à l'ouverture de l'exercice	**9 714 545**	5 510 337	**3 513 901**	6 738 030	**13 228 446**	12 248 367
Variation nette des billets à court terme	**1 486 868**	4 200 944	**–**	–	**1 486 868**	4 200 944
Variation nette des intérêts courus	**537**	3 264	**(980)**	(1 460)	**(443)**	1 804
Émission de billets à long terme	**–**	–	**278 387**	305 000	**278 387**	305 000
Remboursement de billets à long terme	**–**	–	**(2 427 100)**	(3 527 669)	**(2 427 100)**	(3 527 669)
Solde à la clôture de l'exercice	**11 201 950**	9 714 545	**1 364 208**	3 513 901	**12 566 158**	13 228 446

Au cours de l'exercice, BDC a enregistré 111 millions de dollars de charges d'intérêts relatives à ces emprunts (94 millions de dollars en 2011). De plus, pour satisfaire la politique de gestion du risque de BDC, certains billets à court et à long terme avec le ministère des Finances ont été remboursés avant l'échéance, ce qui s'est traduit par une perte nette réalisée de 0,1 million de dollars en 2012 (perte nette réalisée de 4 millions de dollars en 2011).

27. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (suite)

Capital social et actions préférentielles

Le 30 mars 2012, BDC a racheté l'ensemble de ses actions préférentielles de catégorie A en circulation et une partie de ses actions ordinaires pour un montant total de 660,5 millions de dollars. Pendant l'exercice, BDC a versé un dividende au gouvernement du Canada. Se reporter à la note 20, *Capital social et actions préférentielles*, pour obtenir de plus amples informations.

Principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont les personnes qui ont l'autorité et la responsabilité de planifier, de diriger et de contrôler les activités de BDC. Les membres du conseil d'administration comptent parmi les principaux dirigeants. Le tableau suivant présente la charge de rémunération des principaux dirigeants.

	2012	2011
Salaires et avantages du personnel à court terme	**3 895**	4 024
Avantages postérieurs à l'emploi	**972**	809
Autres avantages à long terme	**1 072**	764
Total	**5 939**	5 597

28.

PREMIÈRE APPLICATION DES IFRS

Les présents états financiers consolidés sont les premiers états financiers consolidés annuels de BDC selon les IFRS, qui exigent l'application de l'IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière*. La première date à laquelle les IFRS ont été appliquées est le 1er avril 2010 (ci-après la « date de transition »).

Les méthodes comptables IFRS de BDC présentées à la note 3, *Principales méthodes comptables*, ont été appliquées pour établir les états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 mars 2012, les informations comparatives ainsi que l'état consolidé de la situation financière d'ouverture à la date de transition.

CHOIX INITIAUX À L'ADOPTION

L'IFRS 1 exige qu'une entité applique rétrospectivement toutes les IFRS en vigueur à la fin de son premier exercice IFRS. Pour les nouveaux adoptants, l'IFRS 1 prévoit également certaines exemptions optionnelles et certaines exceptions obligatoires à l'application rétrospective intégrale des IFRS. BDC a appliqué les exceptions obligatoires pertinentes et a choisi d'appliquer les exemptions facultatives suivantes :

- Comptabilisation immédiate de tous les gains et pertes actuariels cumulés reportés en vertu des anciens PCGR dans les bénéfices non distribués d'ouverture à la date de transition;
- Présentation des obligations au titre des prestations définies, des actifs des régimes, du déficit et des ajustements liés à l'expérience au titre des actifs et passifs relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi, prospectivement à compter de la date de transition, afin de constituer progressivement les données permettant de présenter les quatre exercices d'informations comparatives exigés par les IFRS.

RAPPROCHEMENTS DES PCGR DU CANADA AVEC LES IFRS

Les tableaux suivants représentent les rapprochements des PCGR du Canada avec les IFRS pour les périodes respectives indiquées pour les capitaux propres, le résultat et le résultat global. La colonne des notes renvoie aux notes sur les rapprochements, qui sont présentés à partir de la page 126.

28. PREMIÈRE APPLICATION DES IFRS (suite)

RAPPROCHEMENTS DES PCGR DU CANADA AVEC LES IFRS (suite)

RAPPROCHEMENT DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Au	Notes	31 mars 2011	1er avril 2010
Capitaux propres en vertu des PCGR du Canada		4 008 321	3 643 016
Différences augmentant (diminuant) les bénéfices non distribués :			
Avantages postérieurs à l'emploi	A	(165 669)	(219 230)
Autres	E	550	807
		(165 119)	**(218 423)**
Reclassement des actions préférentielles au passif	C	(230 000)	(230 000)
Capitaux propres attribuables à l'actionnaire de BDC en vertu des IFRS		**3 613 202**	**3 194 593**
Participations ne donnant pas le contrôle			
Coentreprises	B	139 221	170 548
Placements sur lesquels BDC exerce un contrôle	B	7 424	5 994
Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle en vertu des IFRS		**146 645**	**176 542**
Capitaux propres consolidés en vertu des IFRS		**3 759 847**	**3 371 135**

RAPPROCHEMENT DU BÉNÉFICE NET CONSOLIDÉ

	Notes	31 mars 2011
Bénéfice net consolidé en vertu des PCGR du Canada		346 713
Différences augmentant (diminuant) le bénéfice net :		
Avantages postérieurs à l'emploi	A	18 848
Dividendes sur les actions préférentielles compris dans le bénéfice net	C	(5 012)
Autres	E	(257)
		13 579
Bénéfice net attribuable à l'actionnaire de BDC en vertu des IFRS		**360 292**
Incidence de la consolidation des :		
Coentreprises	B	8 752
Placements sur lesquels BDC exerce un contrôle	B	(2 523)
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle en vertu des IFRS		**6 229**
Bénéfice net consolidé en vertu des IFRS		**366 521**

RAPPROCHEMENT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

	Notes	31 mars 2011
Résultat global consolidé en vertu des PCGR du Canada		370 317
Différences augmentant (diminuant) le résultat global :		
Augmentation du bénéfice net attribuable à l'actionnaire de BDC		13 579
Gains (pertes) actuariels sur les avantages postérieurs à l'emploi	A	34 713
		48 292
Résultat global attribuable à l'actionnaire de BDC en vertu des IFRS		**418 609**
Augmentation du bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		6 229
Résultat global attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle en vertu des IFRS		**6 229**
Résultat global consolidé en vertu des IFRS		**424 838**

28. PREMIÈRE APPLICATION DES IFRS (suite)

NOTES SUR LES RAPPROCHEMENTS

Ces notes expliquent les différences importantes présentées dans les rapprochements entre les PCGR du Canada et les IFRS.

A – AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

i) Gains et pertes actuariels

PCGR du Canada : Les gains et pertes actuariels constatés lors du calcul de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies et de la juste valeur des actifs des régimes de retraite étaient sujets à un amortissement minimum requis selon la méthode du « corridor ». Au cours de chaque exercice, BDC déterminait si les gains ou pertes actuariels cumulatifs correspondaient à plus de 10 % du montant le plus élevé entre la juste valeur des actifs des régimes ou de l'obligation au titre des prestations définies. Tout montant excédant ce seuil de 10 % (corridor) était amorti dans l'état des résultats pendant la période de service restante moyenne des employés actifs. Les montants s'inscrivant dans cette tranche de 10 % n'étaient pas amortis.

IFRS : Les IFRS offrent trois possibilités pour la comptabilisation des gains et pertes actuariels : i) la méthode du « corridor », ii) la comptabilisation immédiate dans le résultat net, ou iii) la comptabilisation immédiate dans les autres éléments du résultat global. BDC a décidé de comptabiliser immédiatement tous les gains et pertes actuariels dans les autres éléments du résultat global. Ces gains et pertes sont transférés immédiatement dans les bénéfices non distribués à la fin de chaque exercice.

Incidence sur les états financiers : Au moment du passage aux IFRS, des pertes actuarielles non amorties existantes ont été comptabilisées dans le solde d'ouverture des bénéfices non distribués. Ainsi, les actifs relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi de 145,4 millions de dollars existant en vertu des PCGR du Canada au 31 mars 2010 ont été décomptabilisés, et des passifs relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi additionnels de 82,5 millions de dollars ont été comptabilisés. Par conséquent, le solde d'ouverture des bénéfices non distribués a diminué de 227,9 millions de dollars. Après la transition, la composante amortissement des pertes actuarielles nettes n'est plus comptabilisée dans les charges au titre des avantages postérieurs à l'emploi et les gains et pertes actuariels sont immédiatement comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

ii) Période d'attribution

PCGR du Canada : La période d'attribution pour la comptabilisation des passifs relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi commençait à la date d'embauche de l'employé, car cette date représente habituellement le moment à partir duquel les services rendus donnent droit aux avantages.

IFRS : En vertu des IFRS, les avantages sont attribués aux périodes de service en fonction de la formule de calcul des prestations du régime. Pour les régimes d'avantages sociaux à long terme comportant une exigence d'acquisition liée à l'âge et une exigence d'acquisition liée aux années de service consécutives précédant immédiatement la retraite, la période d'attribution commence uniquement lorsque l'employé commence à travailler dans des périodes qui peuvent être considérées comme des années de service consécutives précédant la retraite. Comme les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi de BDC contiennent ces deux types d'exigences, la période d'attribution a été modifiée à la date de transition aux IFRS.

Incidence sur les états financiers : Au moment du passage aux IFRS, l'ajustement découlant du changement dans la période d'attribution a entraîné une diminution de 11,7 millions de dollars des passifs relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi, et le solde d'ouverture des bénéfices non distribués a enregistré une augmentation du même montant. Après la transition, l'incidence du changement dans la période d'attribution n'est pas significative.

(iii) Date d'évaluation

PCGR du Canada : La date d'évaluation de l'obligation au titre des prestations définies et des actifs des régimes pouvait précéder la date des états financiers de trois mois, pourvu que cette pratique soit constante d'un exercice à l'autre. BDC évaluait l'obligation au titre des prestations définies et les actifs des régimes de retraite en date du 31 décembre, utilisant ainsi l'écart de trois mois permis par les normes.

IFRS : Les IFRS exigent que le calcul des obligations au titre des prestations définies et de la juste valeur des actifs des régimes s'effectue à la date des états financiers. Les IFRS exigent que les résultats de toute évaluation faite avant cette date soient mis à jour pour tenir compte de toute transaction importante et de tout changement de contexte significatif.

Incidence sur les états financiers : Au moment du passage aux IFRS, BDC a réévalué ses obligations aux titres des prestations définies et les actifs des régimes de retraite en date du 1er avril 2010. Comme le montre le tableau présenté ci-après, l'incidence de cette différence n'est pas significative et est comprise dans l'ajustement total au titre des avantages postérieurs à l'emploi.

28. PREMIÈRE APPLICATION DES IFRS (suite)

NOTES SUR LES RAPPROCHEMENTS (suite)

A – AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (suite)

iv) Coûts des services passés

PCGR du Canada : La comptabilisation immédiate des avantages acquis n'était pas permise, et les coûts des services passés étaient amortis de façon égale sur les périodes de service restantes.

IFRS : En vertu des IFRS, la comptabilisation immédiate des avantages acquis est obligatoire, et les coûts des services passés non acquis sont comptabilisés comme des charges de façon linéaire sur la période moyenne jusqu'à ce que les avantages soient acquis.

Incidence sur les états financiers : Au moment du passage aux IFRS, BDC a comptabilisé tous les coûts des services passés acquis. Comme le montre le tableau présenté ci-après, l'incidence de cette différence n'est pas significative et est comprise dans l'ajustement total au titre des avantages postérieurs à l'emploi.

L'incidence de ces changements est résumée ci-dessous.

Différences augmentant (diminuant) les bénéfices non distribués au 1er avril 2010	
Gains et pertes actuariels	(227 878)
Période d'attribution	11 690
Date d'évaluation	(3 146)
Coûts des services passés	104
Incidence sur les capitaux propres au 1er avril 2010	**(219 230)**
Augmentation du bénéfice net de l'exercice 2011 liée aux avantages postérieurs à l'emploi	18 848
Augmentation des autres éléments du résultat global de l'exercice 2011 liée aux gains actuariels sur les avantages postérieurs à l'emploi	34 713
Incidence sur les capitaux propres au 31 mars 2011	**(165 669)**

B – CONSOLIDATION

i) Coentreprises

PCGR du Canada : Une partie du portefeuille de placements de Financement subordonné est constituée de fonds d'investissement détenus conjointement avec la Caisse de dépôt et placement du Québec (fonds AlterInvest, s.e.c., fonds AlterInvest II, s.e.c. et fonds d'investissement AlterInvest Inc.). En vertu des PCGR du Canada, puisqu'ils étaient considérés comme des coentreprises, ces fonds étaient consolidés proportionnellement dans les états financiers consolidés de BDC.

IFRS : D'après la définition du contrôle des IFRS, BDC a conclu qu'elle avait le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de ces fonds afin d'obtenir des avantages de leurs activités et, par conséquent, elle doit les consolider dans ses états financiers consolidés au moment de la transition aux IFRS. Comme on considère que BDC a le contrôle de ces fonds aux fins de la présentation de l'information financière, ils ne peuvent plus être comptabilisés comme des coentreprises.

Incidence sur les états financiers : Au moment de la transition, la consolidation intégrale de ces fonds a entraîné une augmentation des actifs et des passifs de 173,8 millions de dollars et de 3,3 millions de dollars, respectivement. Les participations ne donnant pas le contrôle, dont la valeur atteint 170,5 millions de dollars, sont maintenant comptabilisées dans les capitaux propres, et il n'y a pas d'incidence sur le solde d'ouverture des bénéfices non distribués. Après la transition, le bénéfice net consolidé de BDC comprend la totalité des bénéfices nets des filiales, y compris la part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle.

ii) Placements de Financement subordonné et de Capital de risque

PCGR du Canada : Les placements de Capital de risque et de Financement subordonné étaient évalués et présentés à leur juste valeur, conformément à la note d'orientation concernant la comptabilité 18 (NOC-18), *Sociétés de placement*. Par conséquent, ils n'étaient pas consolidés dans les états financiers consolidés de BDC.

IFRS : En vertu des IFRS, BDC doit consolider les placements sur lesquels elle exerce un contrôle. Après analyse des placements de Financement subordonné et de Capital de risque, il a été déterminé que trois placements devaient être consolidés.

Incidence sur les états financiers : Au moment de la transition, la consolidation de ces placements a donné lieu à une augmentation de 6,1 millions de dollars des actifs, et de 0,1 million de dollars des passifs. La valeur des participations ne donnant pas le contrôle, présentées comme un élément des capitaux propres, a augmenté de 6 millions de dollars. Il n'y a eu aucune incidence sur le solde d'ouverture des bénéfices non distribués. Après la transition, le bénéfice net consolidé de BDC comprend la totalité des bénéfices nets de ces entités, y compris le bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle.

28. PREMIÈRE APPLICATION DES IFRS (suite)

NOTES SUR LES RAPPROCHEMENTS (suite)

C – RECLASSEMENT DES ACTIONS PRÉFÉRENTIELLES

PCGR du Canada : Selon les PCGR du Canada, les actions préférentielles de BDC faisaient partie des capitaux propres.

IFRS : En vertu des IFRS, les actions préférentielles de BDC doivent être classées comme des instruments composés, avec une composante passif et une composante capitaux propres, puisqu'elles donnent lieu à un versement annuel non discrétionnaire de dividendes à un taux qui est périodiquement ajusté en fonction de celui du marché et qu'elles permettent à leur porteur d'échanger un nombre déterminé d'actions préférentielles contre un nombre déterminé d'actions ordinaires. La composante capitaux propres représente la valeur résiduelle, le cas échéant, après déduction de la juste valeur attribuée à la composante passif.

Les actions préférentielles de BDC ont été reclassées des capitaux propres aux passifs au moment du passage aux IFRS, et aucune valeur résiduelle n'a été attribuée à la composante capitaux propres. En outre, comme les actions préférentielles sont classées dans les passifs, les dividendes sont comptabilisés en résultat net à titre de charges d'intérêts.

Incidence sur les états financiers : Au moment de la transition, les actions préférentielles d'un montant de 230 millions de dollars ont été reclassées des capitaux propres aux passifs. Après la transition, les dividendes sur les actions préférentielles ont été comptabilisés en résultat net à titre de charges d'intérêts.

D – CLASSEMENT DES INSTRUMENTS FINANCIERS

i) Placements de Financement subordonné et de Capital de risque

PCGR du Canada : Avec l'application de la NOC-18, les placements de Financement subordonné et de Capital de risque n'entraient pas dans le champ d'application des exigences de classement des instruments financiers aux termes du chapitre 3855, *Instruments financiers – comptabilisation et évaluation*.

IFRS : Les placements détenus par des sociétés de placement sont soumis au classement des instruments financiers. BDC a désigné les placements de Financement subordonné et de Capital de risque comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Incidence sur les états financiers : Les placements de Financement subordonné et de Capital de risque sont comptabilisés à leur juste valeur en vertu des PCGR du Canada et des IFRS; par conséquent, la nouvelle classification en vertu des IFRS n'a pas eu d'incidence sur les états financiers consolidés.

ii) Actions préférentielles

PCGR du Canada : Les actions préférentielles, présentées dans les capitaux propres, n'étaient pas soumises au classement des instruments financiers.

IFRS : Les actions préférentielles, comptabilisées en tant que passifs, sont soumises au classement des instruments financiers. BDC a classé ses actions préférentielles en tant qu'autres passifs financiers. Par conséquent, les actions préférentielles doivent être évaluées au coût amorti.

Incidence sur les états financiers : La valeur comptabilisée des actions préférentielles est identique en vertu des PCGR du Canada et des IFRS; par conséquent, le nouveau classement en vertu des IFRS n'a pas eu d'incidence sur les états financiers consolidés.

iii) Trésorerie et équivalents de trésorerie

PCGR du Canada : La trésorerie et les équivalents de trésorerie étaient classés comme étant disponibles à la vente ou détenus à des fins de transactions.

IFRS : La trésorerie et les équivalents de trésorerie ont été classés comme prêts et créances au moment de la transition aux IFRS.

Incidence sur les états financiers : Le changement de classement n'a eu aucune incidence sur l'évaluation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, car leur coût amorti correspondait approximativement à leur juste valeur.

28. PREMIÈRE APPLICATION DES IFRS (suite)

NOTES SUR LES RAPPROCHEMENTS (suite)

E – AUTRES DIFFÉRENCES

D'autres différences et reclassements ont été enregistrés à la suite du passage aux IFRS. Individuellement ou collectivement, aucun de ces ajustements n'a été considéré comme significatif pour l'état consolidé de la situation financière ou le compte consolidé de résultat.

RAPPROCHEMENT DE L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE, DU COMPTE CONSOLIDÉ DE RÉSULTAT ET DE L'ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL ENTRE LES PCGR DU CANADA ET LES IFRS

Les rapprochements suivants présentent les reclassements et les ajustements entre les PCGR du Canada et les IFRS dans l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2011 et au 1er avril 2010.

	Notes	PCGR 31 mars 2010	Reclassement aux fins de la présentation	Ajust. IFRS non liés à la consolidation	Ajust. IFRS liés à la consolidation (note B)	IFRS 1er avril 2010
Actifs						
Trésorerie et équivalents de trésorerie		1 013 757	–	–	8 814	1 022 571
Actifs dérivés		85 779	–	–	7	85 786
Prêts et placements						
Titres adossés à des créances mobilières		3 274 974	2 317	–	–	3 277 291
Prêts		12 525 521	–	–	–	12 525 521
Placements de Financement subordonné		193 203	–	–	164 529	357 732
Placements de Capital de risque		362 270	–	–	5 647	367 917
		16 355 968	2 317	–	170 176	16 528 461
Immobilisations corporelles		16 944	–	–	–	16 944
Immobilisations incorporelles		19 406	–	–	–	19 406
Actifs relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi	A	145 434	–	(145 434)	–	–
Autres actifs		42 639	(2 317)	–	955	41 277
Total des actifs		17 679 927	–	(145 434)	179 952	17 714 445
Passifs et capitaux propres						
Passifs						
Créditeurs et frais courus	E	71 640	–	(807)	3 271	74 104
Intérêts courus sur emprunts		11 893	(11 893)	–	–	–
Passifs dérivés		73 233	–	–	–	73 233
Emprunts						
Billets à court terme		5 557 862	1 128	–	–	5 558 990
Billets à long terme		8 166 357	10 765	–	–	8 177 122
		13 724 219	11 893	–	–	13 736 112
Actions préférentielles	C	–	–	230 000	–	230 000
Passifs relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi	A	113 059	–	73 796	–	186 855
Autres passifs		42 867	–	–	139	43 006
Total des passifs		14 036 911	–	302 989	3 410	14 343 310
Capitaux propres						
Capital social	C	2 744 400	–	(230 000)	–	2 514 400
Surplus d'apport		27 778	–	–	–	27 778
Bénéfices non distribués		869 849	–	(218 423)	–	651 426
Cumul des autres éléments du résultat global		989	–	–	–	989
Capitaux propres attribuables à l'actionnaire de BDC		3 643 016	–	(448 423)	–	3 194 593
Participations ne donnant pas le contrôle		–	–	–	176 542	176 542
Total des capitaux propres		3 643 016	–	(448 423)	176 542	3 371 135
Total des passifs et des capitaux propres		17 679 927	–	(145 434)	179 952	17 714 445

28. PREMIÈRE APPLICATION DES IFRS (suite)

RAPPROCHEMENT DE L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE, DU COMPTE CONSOLIDÉ DE RÉSULTAT ET DE L'ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL ENTRE LES PCGR DU CANADA ET LES IFRS (suite)

	Notes	PCGR 31 mars 2011	Reclassement aux fins de la présentation	Ajust. IFRS non liés à la consolidation	Ajust. IFRS liés à la consolidation (note B)	IFRS 31 mars 2011
Actifs						
Trésorerie et équivalents de trésorerie		643 578	–	–	9 653	653 231
Actifs dérivés		67 122	–	–	–	67 122
Prêts et placements						
Titres adossés à des créances mobilières		3 065 589	3 360	–	–	3 068 949
Prêts		13 731 011	–	–	–	13 731 011
Placements de Financement subordonné		250 375	–	–	136 716	387 091
Placements de Capital de risque		407 793	–	–	5 989	413 782
		17 454 768	3 360	–	142 705	17 600 833
Immobilisations corporelles		18 524	–	–	–	18 524
Immobilisations incorporelles		21 770	–	–	–	21 770
Actifs relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi	A	169 807	–	(153 498)	–	16 309
Autres actifs		24 499	(3 360)	–	650	21 789
Total des actifs		18 400 068	–	(153 498)	153 008	18 399 578
Passifs et capitaux propres						
Passifs						
Créditeurs et frais courus	E	86 203	–	(550)	6 317	91 970
Intérêts courus sur emprunts		10 094	(10 094)	–	–	–
Passifs dérivés		25 751	–	–	–	25 751
Emprunts						
Billets à court terme		9 715 686	4 237	–	–	9 719 923
Billets à long terme		4 399 265	5 857	–	–	4 405 122
		14 114 951	10 094	–	–	14 125 045
Actions préférentielles	C	–	–	230 000	–	230 000
Passifs relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi	A	115 497	–	12 171	–	127 668
Autres passifs		39 251	–	–	46	39 297
Total des passifs		14 391 747	–	241 621	6 363	14 639 731
Capitaux propres						
Capital social	C	2 744 400	–	(230 000)	–	2 514 400
Surplus d'apport		27 778	–	–	–	27 778
Bénéfices non distribués		1 211 550	–	(165 119)	–	1 046 431
Cumul des autres éléments du résultat global		24 593	–	–	–	24 593
Capitaux propres attribuables à l'actionnaire de BDC		4 008 321	–	(395 119)	–	3 613 202
Participations ne donnant pas le contrôle		–	–	–	146 645	146 645
Total des capitaux propres		4 008 321	–	(395 119)	146 645	3 759 847
Total des passifs et des capitaux propres		18 400 068	–	(153 498)	153 008	18 399 578

28. PREMIÈRE APPLICATION DES IFRS (suite)

RAPPROCHEMENT DE L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE, DU COMPTE CONSOLIDÉ DE RÉSULTAT ET DE L'ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL ENTRE LES PCGR DU CANADA ET LES IFRS (suite)

Le rapprochement suivant présente les retraitements entre les PCGR du Canada et les IFRS dans le compte consolidé de résultat pour l'exercice terminé le 31 mars 2011.

	Notes	PCGR 2011[1]	Ajust. IFRS non liés à la consolidation	Ajust. IFRS liés à la consolidation (note B)	IFRS 2011
Produits d'intérêts	E	**915 678**	6 926	18 836	**941 440**
Charges d'intérêts	C	**108 142**	5 012	(48)	**113 106**
Produits d'intérêts nets		**807 536**	1 914	18 884	**828 334**
Profits (pertes) nets réalisés sur les placements		**(75 954)**	–	(10 007)	**(85 961)**
Produits de Consultation		**24 564**	–	–	**24 564**
Frais et autres produits		**31 869**	–	(2 654)	**29 215**
Profits (pertes) nets réalisés sur autres instruments financiers		**2 213**	–	–	**2 213**
Produits nets		**790 228**	1 914	6 223	**798 365**
Renversement de pertes de valeur (pertes de valeur) sur prêts	E	**(97 118)**	(6 926)	–	**(104 044)**
Variation nette de la plus (moins)-value latente sur les placements		**74 896**	–	1 011	**75 907**
Profits (pertes) de change nets latents sur les placements		**(7 114)**	–	(242)	**(7 356)**
Profits (pertes) nets latents sur autres instruments financiers		**(18 537)**	–	–	**(18 537)**
Bénéfice avant charges opérationnelles et administratives		**742 355**	(5 012)	6 992	**744 335**
Salaires et avantages du personnel	A,E	**258 313**	(18 591)	462	**240 184**
Locaux et équipement		**37 117**	–	–	**37 117**
Autres charges		**100 212**	–	301	**100 513**
Charges opérationnelles et administratives		**395 642**	(18 591)	763	**377 814**
Bénéfice net		**346 713**	13 579	6 229	**366 521**
Bénéfice net attribuable :					
À l'actionnaire de BDC		**346 713**	13 579	–	**360 292**
Aux participations ne donnant pas le contrôle		**–**	–	6 229	**6 229**
Bénéfice net		**346 713**	13 579	6 229	**366 521**

(1) Représente une version combinée des états présentés dans le rapport annuel 2011 en vertu des PCGR du Canada, car le compte consolidé de résultat était auparavant présenté par secteur d'activités.

Le rapprochement suivant présente les retraitements entre les PCGR du Canada et les IFRS dans l'état consolidé du résultat global pour l'exercice terminé le 31 mars 2011.

	Notes	PCGR 2011	Ajust. IFRS non liés à la consolidation	Ajust. IFRS liés à la consolidation (note B)	IFRS 2011
Bénéfice net		**346 713**	13 579	6 229	**366 521**
Autres éléments du résultat global					
Variation nette des profits (pertes) latents sur les actifs disponibles à la vente		**19 800**	–	–	**19 800**
Variation nette des profits (pertes) latents sur les couvertures des flux de trésorerie		**3 804**	–	–	**3 804**
Gains (pertes) actuariels sur les avantages postérieurs à l'emploi	A	**–**	34 713	–	**34 713**
Autres éléments du résultat global		**23 604**	34 713	–	**58 317**
Résultat global total		**370 317**	48 292	6 229	**424 838**
Résultat global total attribuable :					
À l'actionnaire de BDC		**370 317**	48 292	–	**418 609**
Aux participations ne donnant pas le contrôle		**–**	–	6 229	**6 229**
Résultat global total		**370 317**	48 292	6 229	**424 838**

28. PREMIÈRE APPLICATION DES IFRS (suite)

AJUSTEMENTS IMPORTANTS AU TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

À l'issue de la transition aux IFRS, des décaissements de 3 333 706 $ et des remboursements de 2 026 117 $ sur les prêts ont été classés à titre d'activités opérationnelles. En vertu des PCGR du Canada appliqués précédemment, les flux de trésorerie liés aux prêts étaient classés comme des flux de trésorerie provenant des activités d'investissement.

Par ailleurs, les intérêts payés et les intérêts reçus sont dorénavant présentés comme des postes distincts dans le tableau consolidé des flux de trésorerie dans la section des activités opérationnelles.

La consolidation des filiales de BDC a également eu une incidence sur les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles, aux activités de financement et aux activités d'investissement. Cette incidence n'est significative pour aucune des catégories des flux de trésorerie.

Il n'y a aucune autre différence importante entre les flux de trésorerie présentés en vertu des IFRS et les flux de trésorerie présentés précédemment en vertu des PCGR du Canada.

Gouvernance d'entreprise

Comités 139

Vue d'ensemble des présences aux réunions du conseil et aux comités 143

Conseil d'administration 144

L'EXERCICE D'UNE INTENDANCE RESPONSABLE REQUIERT DES RÔLES ET DES RESPONSABILITÉS CLAIRS, AINSI QUE LES BONNES PERSONNES.

En collaboration avec le gouvernement, BDC a défini le profil et les compétences que doivent posséder les membres du conseil d'administration pour l'aider à mener à bien son mandat. Elle a également travaillé de près avec le ministre afin de recommander des administrateurs potentiels correspondant au profil et aux compétences recherchées. Il en est résulté une équipe diversifiée et talentueuse, parfaitement apte à assurer l'intendance de BDC, formée de gens d'affaires chevronnés qui établissent l'orientation stratégique de BDC et rendent cette dernière responsable de ses actions. Les membres du conseil font preuve d'un engagement inébranlable et mettent à profit leur expertise financière pour s'assurer que BDC remplit son mandat.

Au cours de la dernière décennie, BDC a adopté des politiques et des structures de gouvernance d'entreprise rigoureuses, qui se sont révélées d'une aide inestimable pour surmonter les difficultés découlant du resserrement du crédit et de la récession des dernières années.

Durant l'exercice écoulé, le conseil d'administration a continué de superviser l'exécution des initiatives stratégiques mises en place par le gouvernement du Canada en réponse à ces événements. Alors que certaines initiatives ont pris fin, d'autres ont requis l'attention du conseil.

Au cours de l'exercice 2011, BDC a achevé une revue de l'industrie canadienne du capital de risque, qui est parvenue à la conclusion que l'industrie fait face à de sérieux défis affectant l'ensemble du système. En réaction à cette revue, le conseil a approuvé dans le courant de l'exercice 2011 une nouvelle approche à l'égard des activités de capital de risque de BDC. Durant l'exercice 2012, le conseil a supervisé le déploiement de cette nouvelle stratégie. Il a créé un nouveau comité du conseil (le Comité de capital de risque et d'investissement) pour se concentrer sur les activités de capital de risque.

Le conseil a en outre supervisé le déploiement de la stratégie de BDC relative à l'utilisation des technologies de l'information et des communications par les entrepreneurs, élaborée à la demande de l'actionnaire.

L'examen législatif de la loi sur la BDC s'est poursuivi durant l'exercice 2012. Le conseil a dirigé ce projet. Une préoccupation centrale était la souplesse — à savoir permettre à BDC d'offrir l'éventail de services dont les experts prévoient que les entrepreneurs auront besoin dans un marché mondial complexe en mutation rapide. Une entente de principe a été conclue en vue d'amender la loi, et Industrie Canada a commencé à adapter le texte de l'avant-projet de loi afin de refléter les recommandations faites par le gouvernement.

Il convient également de souligner le travail accompli par le conseil par suite du projet Agilité et efficacité (A et E) visant à moderniser les processus d'affaires de BDC et à adopter de nouveaux outils d'affaires, de même que l'approbation par celui-ci des modifications à la structure organisationnelle de BDC en vue de soutenir son plan de relève.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous établissons l'orientation stratégique de BDC. Nous rendons également BDC responsable de ses actions en supervisant ses activités pour nous assurer qu'elle remplit son mandat statutaire et respecte le rôle qui lui est conféré par la loi selon les normes de gouvernance d'entreprise les plus élevées.

À l'exception du président et chef de la direction, nous sommes tous indépendants de la direction. Seul le président est un employé de BDC. Nous avons tous une expérience de première main de la gouvernance, de la finance, de la gestion d'entreprise, de l'entrepreneuriat, de la gestion du risque et des ressources humaines. Nous possédons collectivement l'ensemble requis de compétences et d'expérience pour nous acquitter de notre rôle d'intendance.

Notre principal défi consiste à gérer la tension inhérente au rôle de BDC. Cette dernière a pour mandat de soutenir les entrepreneurs – ce qui comporte intrinsèquement des risques. Nous devons également aider notre actionnaire en offrant des services complémentaires de façon à stimuler l'activité économique et à accroître la productivité, tout en veillant à ce que BDC demeure viable sur le plan commercial.

Nos principales lignes directrices sont les lois parlementaires. La *Loi sur la Banque de développement du Canada* expose la mission, les pouvoirs et les responsabilités de BDC. La partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* précise quant à elle le régime de contrôle et de responsabilisation des sociétés d'État.

À l'instar des autres sociétés d'État, BDC est assujettie à d'autres lois, dont la *Loi fédérale sur la responsabilité*, la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, la *Loi sur l'accès à l'information*, la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* et la *Loi sur les langues officielles*, ainsi qu'à de nombreux règlements.

Le Parlement reçoit chaque année un résumé du Plan d'entreprise quinquennal de BDC, qui est mis à jour sur une base annuelle et approuvé par le conseil d'administration, le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada et le ministre de l'Industrie.

Chaque année, le Parlement reçoit également le rapport annuel de BDC. Les états financiers qu'il contient ont été audités à la fois par le vérificateur général du Canada et un cabinet d'auditeurs externes.

Le vérificateur général du Canada, en collaboration avec un cabinet d'auditeurs externes, effectue aussi, au moins tous les dix ans, un examen spécial de BDC. Cet examen constitue un audit du rendement. Il va au-delà des questions strictement financières et examine les systèmes et pratiques liés à l'économie, à l'efficience et à l'efficacité. Dans leur dernier rapport d'examen spécial (2009), les auditeurs ont exprimé une opinion favorable sur BDC, indiquant que celle-ci « possède des moyens et méthodes efficaces en matière de gouvernance, de planification stratégique, de gestion des ressources humaines et de financement ».

Une fois tous les dix ans, le ministre de l'Industrie doit faire effectuer un examen des dispositions et de l'application de la loi sur la BDC, en consultation avec le ministre des Finances. Ce processus est présentement en cours.

Nous consultons le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada pour obtenir des avis et une expertise relativement aux pratiques de gouvernance du secteur public. BDC respecte ou dépasse toutes les normes de gouvernance recommandées par le Conseil du Trésor.

Nous nous inspirons également des pratiques exemplaires d'organisations du secteur privé.

NOS DEVOIRS

À l'intérieur des paramètres fixés par le Parlement et le gouvernement, nos devoirs consistent à :

- approuver l'orientation stratégique et le Plan d'entreprise de BDC pour remplir son mandat d'intérêt public, et suivre leur évolution;
- établir les cibles de rendement et suivre les progrès;
- nous assurer que BDC cerne et gère les risques;
- veiller à ce que les normes les plus élevées en matière de gouvernance d'entreprise soient respectées;
- élaborer les politiques de rémunération;
- examiner et approuver le plan de relève de la direction, tâche qui comprend l'approbation des nominations des membres de l'équipe de direction de l'entreprise et l'évaluation du rendement du président et chef de la direction;
- passer en revue les contrôles internes et les systèmes d'information de gestion de BDC;
- superviser les communications et la divulgation de l'information;
- superviser les régimes de retraite de BDC et établir les politiques et les pratiques relatives à la caisse de retraite;
- approuver les activités de financement et d'investissement dont le montant dépasse les pouvoirs d'autorisation de la direction;
- examiner la complémentarité de l'approche marché de BDC et de ses activités.

CODES DE CONDUITE

Le Code de conduite, d'éthique et de valeurs des employés énonce les principes fondamentaux de BDC : comportement éthique, connexion client, esprit d'équipe, responsabilité et équilibre entre travail et vie personnelle. Le code s'applique à tous les employés. Il définit les principes qui guident et orientent nos activités en affaires : observation de la loi, respect de la confiance, équité, objectivité, intégrité et responsabilité de BDC et des personnes.

Notre code de conduite englobe les mêmes principes fondamentaux que le Code de conduite, d'éthique et de valeurs des employés de BDC. Chaque année, nous réaffirmons tous que nous nous sommes conformés au code. Les rôles et responsabilités distincts du président du conseil et du président, qui sont déjà documentés, reflètent les pratiques exemplaires existantes. Le cas échéant, nous déclarons les conflits d'intérêts potentiels.

Nous travaillons très étroitement avec les cadres supérieurs, mais nous tenons aussi régulièrement des réunions à huis clos, auxquelles ils n'assistent pas.

L'un des comités du conseil étudie au préalable la majeure partie des questions qui sont portées à notre attention. Des cadres de référence écrits codifient le mandat de chaque comité. Ces cadres de référence sont accessibles au public sur le site www.bdc.ca. Nous revoyons régulièrement la composition de ces comités pour nous assurer qu'elle reflète les forces de l'ensemble du conseil.

Les membres des comités du conseil sont tous indépendants de la direction, à une exception près : le président et chef de la direction fait partie du Comité du conseil du crédit et du risque et du Comité de capital de risque et d'investissement, qui autorisent les transactions importantes à l'intérieur de certaines limites. Les membres du conseil possèdent un niveau de compétence financière suffisamment élevé pour exercer leur rôle. Ils ont aussi les habiletés et compétences plus générales nécessaires pour superviser la gestion d'une institution financière d'envergure.

Nous nous tenons informés des meilleures pratiques en vigueur et réexaminons le Code de conduite, d'éthique et de valeurs régulièrement afin d'améliorer notre gouvernance interne. Le code comprend la politique relative aux transactions personnelles des employés, la politique sur la divulgation interne d'information concernant des actes répréhensibles au travail, les directives de lutte contre la fraude et les directives de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement d'activités terroristes.

S'il arrivait qu'un député, un sénateur ou un administrateur exerce des pressions indues en recommandant un client à un employé de BDC, la politique applicable de BDC exige que l'employé signale cette situation à la direction de l'entreprise qui, à son tour, doit en informer le conseil d'administration.

Au cours de l'exercice écoulé, nous avons assuré une alternance des membres au sein des comités de façon à ce qu'un plus grand nombre de comités puissent bénéficier de la variété de nos expertises et de nos expériences. De plus, conformément aux pratiques exemplaires, le président du conseil a décidé de séparer les rôles de président du conseil et de président du Comité de régie et de nomination. À présent, ces rôles sont exercés par deux personnes différentes. En outre, la composition du Comité de régie et de nomination n'est plus limitée uniquement aux présidents des autres comités. Nous croyons que ce plus grand partage des pouvoirs constitue une meilleure pratique.

Nous avons travaillé avec l'actionnaire pour faciliter la renomination de deux membres : Brian Hayward et John A. MacNaughton. Nous sommes d'avis que cette continuité est bénéfique.

Enfin, durant l'exercice 2012, nous avons, en lien avec notre supervision de la nouvelle stratégie de capital de risque et dans le but de veiller à ce que les décisions prises par la direction reflètent les pratiques du secteur privé, décidé de déléguer davantage à la direction. Nous avons créé un nouveau comité du conseil, soit le Comité de capital de risque et d'investissement. En vertu de son mandat, ce comité approuve les plans d'affaires des fonds de capital de risque internes, de même que leurs stratégies et les balises à l'intérieur desquelles les gestionnaires des fonds approuvent les transactions. Le conseil approuve ensuite les allocations en capital.

RÉORGANISATION DES COMITÉS

Comme il est indiqué plus haut, pour déployer efficacement la nouvelle stratégie de BDC relative au capital de risque et veiller à ce que les normes de gouvernance soient adaptées à ce secteur d'activité, le Comité de capital de risque et d'investissement a été créé.

En conséquence, le comité auparavant responsable de la supervision de toutes les activités de crédit et d'investissement, à savoir le Comité de crédit et d'investissement et du risque, a été remplacé par le Comité du conseil du crédit et du risque. Ce dernier conserve la supervision des activités de prêt et de la stratégie de gestion du risque de BDC.

COMITÉS

COMITÉ DE LA VÉRIFICATION

PRÉSIDENT
Stan Bracken-Horrocks

NOMBRE DE RÉUNIONS
5

MEMBRES
Brian Hayward
Jean Martel
Sarah Raiss
Thomas R. Spencer

Le Comité de la vérification prône une culture d'entreprise globale qui favorise la production d'information financière de qualité et un comportement conforme aux règles d'éthique. Ses principales fonctions consistent à

- examiner les états financiers annuels avant que BDC les rende publics, et conseiller le conseil d'administration à cet égard;
- examiner la présentation de l'information financière;
- examiner le caractère adéquat et l'efficacité des contrôles internes et, tout particulièrement, les systèmes de rapports comptables et financiers importants;
- superviser les normes d'intégrité et de conduite de BDC;
- superviser le processus pour la divulgation d'actes répréhensibles;
- fournir des avis et faire des recommandations en ce qui a trait à la nomination et aux mandats des auditeurs et des examinateurs;
- examiner le mandat des auditeurs et des examinateurs qui relèvent directement du comité et doivent rendre des comptes au conseil;
- passer en revue l'audit des états financiers annuels, l'étendue de l'examen spécial et le rapport d'examen spécial, et donner des avis au conseil d'administration à cet égard;
- étudier la nomination et le travail du vérificateur interne, qui relève directement du comité et, d'un point de vue administratif, du président et chef de la direction;
- examiner les dépenses des administrateurs et de la direction de l'entreprise.

COMITÉ DU CONSEIL DU CRÉDIT ET DU RISQUE

PRÉSIDENT
Thomas R. Spencer

NOMBRE DE RÉUNIONS
16

MEMBRES
Eric Boyko
Stan Bracken-Horrocks
Jean-René Halde
Brian Hayward
Rick Perkins

Les principales fonctions de ce comité consistent à

- cerner et gérer les principaux risques rattachés aux activités de BDC;
- passer en revue périodiquement la politique de gestion des risques de l'entreprise de même que les autres politiques et les processus relatifs au risque de crédit, au risque du marché, au risque opérationnel et aux autres principaux risques;
- étudier les rapports et les indicateurs concernant la gestion du portefeuille, y compris les indicateurs liés à l'examen et à la conformité de la suffisance du capital, les études spécifiques sur l'industrie et les stratégies de gestion du portefeuille;
- approuver les prêts et les transactions qui dépassent les pouvoirs délégués à la direction de l'entreprise;
- examiner les politiques et les lignes directrices ayant trait à la délégation de pouvoirs pour l'ensemble des produits financiers, à l'exception du capital de risque.

COMITÉ DE RÉGIE ET DE NOMINATION

PRÉSIDENT
Jean Martel

NOMBRE DE RÉUNIONS
5

MEMBRES
Stan Bracken-Horrocks
Sarah Raiss
Thomas R. Spencer
Rosemary Zigrossi

Ce comité aide le conseil dans l'exercice de ses responsabilités de supervision de la gouvernance d'entreprise. Ses fonctions consistent à

- examiner continuellement les pratiques exemplaires et les règlements en matière de gouvernance au Canada et, si nécessaire, recommander des changements à l'approche utilisée par BDC;
- revoir annuellement les politiques de gouvernance d'entreprise de BDC, y compris le Code de conduite du conseil et le Code de conduite, d'éthique et de valeurs des employés;
- évaluer annuellement le respect par le conseil de ces politiques;
- procéder à un examen périodique du mandat, de la structure et de la composition du conseil et de ses comités;
- élaborer des critères de sélection quant au poste de président et chef de la direction;
- recommander des candidats au poste de chef de la direction de même que des administrateurs;
- examiner et approuver annuellement la liste des aptitudes que doivent posséder les administrateurs pour exercer leurs fonctions;
- élaborer des processus d'évaluation du rendement du conseil, de ses comités et de chacun de ses membres;
- veiller à ce qu'un programme d'orientation détaillé à l'intention des nouveaux administrateurs ainsi que des programmes de formation continue soient en place.

COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

PRÉSIDENTE
Sarah Raiss

NOMBRE DE RÉUNIONS
7

MEMBRES
Sue Fawcett
Jean Martel
Rosemary Zigrossi

Ce comité remplit ses fonctions

- en évaluant le ton donné par la direction de l'entreprise en ce qui a trait à l'intégrité et à l'éthique;
- en supervisant la stratégie de ressources humaines afin de s'assurer qu'elle est conforme au Plan d'entreprise;
- en analysant et en soumettant, le cas échéant, à l'approbation du conseil d'administration les nominations proposées par le chef de la direction aux fonctions de membres du Comité de direction de l'entreprise, de chef exécutif, Vérification, et d'ombudsman, de même que toute modification importante de la structure de l'organisation mise de l'avant par le chef de la direction;
- en évaluant les objectifs et le rendement du chef de la direction;
- en examinant la rémunération des membres de la direction de l'entreprise;
- en étudiant et en approuvant la conception des programmes de rémunération et des paiements;
- en approuvant les mesures du rendement;
- en recevant et en examinant les rapports d'évaluation actuarielle et les états financiers des régimes de retraite de BDC et en approuvant les cotisations de provisionnement;
- en veillant à ce qu'un plan de relève valide soit en place.

COMITÉ DE PLACEMENT DES CAISSES DE RETRAITE

PRÉSIDENTE
Rosemary Zigrossi

NOMBRE DE RÉUNIONS
4

MEMBRES
Sue Fawcett
Prashant Pathak
Rick Perkins
Alan Marquis
(représentant des retraités)

Les principales fonctions de ce comité consistent à

- superviser toutes les questions touchant au placement de l'actif des caisses de retraite et formuler, à l'intention du conseil, des avis à ce sujet;
- recommander les politiques et les stratégies de répartition des actifs et de placement;
- s'assurer que les placements sont conformes aux politiques établies;
- recommander au conseil la nomination et le remplacement des gestionnaires externes de placements ainsi que la fin de leur contrat;
- surveiller le rendement de ces gestionnaires.

COMITÉ SPÉCIAL POUR L'EXAMEN LÉGISLATIF

PRÉSIDENT
Brian Hayward

NOMBRE DE RÉUNIONS
2

MEMBRES
Jean Martel
Prashant Pathak
Rick Perkins

Les fonctions de ce comité consistent à

- conseiller et guider la direction durant le processus de l'examen législatif;
- conseiller et guider le conseil d'administration en ce qui a trait aux modifications proposées à la loi sur la BDC;
- examiner le plan de communication aux parties prenantes dans le cadre de l'examen législatif ainsi que sa mise en œuvre;
- intervenir régulièrement devant le conseil d'administration en vue de lui faire des recommandations et d'obtenir des conseils au sujet de l'examen législatif, et superviser la mise en œuvre par la direction de ces éléments.

COMITÉ DE CAPITAL DE RISQUE ET D'INVESTISSEMENT

PRÉSIDENT
Prashant Pathak

NOMBRE DE RÉUNIONS
19

MEMBRES
Eric Boyko
Sue Fawcett
Jean-René Halde
Rosemary Zigrossi

Les fonctions de ce comité consistent à

> passer en revue périodiquement la politique en matière d'investissement en capital de risque et les autres politiques et processus touchant aux activités de capital de risque, de même que les risques afférents;

> approuver les plans d'affaires des trois fonds de capital de risque internes, ainsi que les stratégies et les balises d'investissement en capital de risque;

> examiner les initiatives stratégiques visant à améliorer l'écosystème du capital de risque;

> passer en revue et recommander les allocations en capital des fonds internes;

> examiner et recommander les délégations de pouvoirs;

> surveiller le rendement du portefeuille;

> approuver les investissements dont l'autorisation dépasse les pouvoirs délégués à la direction de l'entreprise.

Les mandats des comités du conseil d'administration peuvent être consultés à l'adresse www.bdc.ca.

VUE D'ENSEMBLE DES PRÉSENCES AUX RÉUNIONS DU CONSEIL ET AUX COMITÉS

	Conseil		Vérification		CCIR[3]		CCCR[3]		CCRI[3]		Régie		Ressources humaines		Placement des caisses de retraite		Total des	Total des	Taux de
Administrateurs	Présences	Total	Présences	Total	Présences	Total	Présences	Total	Présences	Total	Présences	Total	Présences	Total	Présences	Total	présences	réunions	présence
E. Boyko	10	11	2	2	5	6	8	16	14	19	–	–	–	–	–	–	39	54	72,22 %
S. Bracken-Horrocks	9	11	4	5	5	6	14	16	–	–	4	5	–	–	–	–	36	43	83,72 %
S. Fawcett	11	11	–	–	–	–	–	–	18	19	–	–	7	7	4	4	40	41	97,56 %
B. Hayward	11	11	5	5	–	–	15	16	–	–	–	–	–	–	–	–	31	32	96,88 %
J. A. MacNaughton[1]	11	11	–	–	–	–	–	–	–	–	2	2	–	–	–	–	13	13	100,00 %
J. Martel	10	11	3	5	–	–	–	–	–	–	2	3	5	7	–	–	20	26	76,92 %
P. Pathak	10	11	–	–	6	6	–	–	18	19	–	–	–	–	4	4	38	40	95,00 %
R. Perkins	11	11	–	–	–	–	15	16	–	–	–	–	–	–	4	4	30	31	96,77 %
S. Raiss	11	11	5	5	–	–	–	–	–	–	4	5	7	7	–	–	27	28	96,43 %
T. Spencer	11	11	5	5	5	6	15	16	–	–	5	5	–	–	–	–	41	43	95,35 %
R. Zigrossi	11	11	–	–	4	6	–	–	17	19	5	5	5	5	4	4	46	50	92,00 %
J.-R. Halde[2]	11	11	–	–	2	6	11	16	19	19	–	–	–	–	–	–	43	52	82,69 %

(1) En tant que président du conseil, M. MacNaughton peut participer d'office à toutes les réunions des comités du conseil (sauf pour la période comprise entre le 1er avril et le 8 juin 2012, puisqu'il était président du Comité de régie et de nomination), ce qu'il fait régulièrement en alternant les comités selon ce qui est approprié.

(2) En tant que président et chef de la direction, M. Halde peut participer à toutes les réunions des comités dont il n'est pas membre, et il participe à ces comités régulièrement en alternant les comités selon ce qui est approprié.

(3) Le Comité de crédit et d'investissement et du risque a été dissous le 8 juin 2011 et remplacé par le Comité du conseil du crédit et du risque et le Comité de capital de risque et d'investissement.

Notez qu'afin de tirer parti de toute l'étendue des connaissances des membres des comités, la composition des comités a été revue le 8 juin 2011.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

(31 mars 2012)

JOHN A. MACNAUGHTON
Président du conseil d'administration
BDC
Toronto (Ontario)

John A. MacNaughton a été nommé au conseil d'administration de BDC en 2007 à titre de président, et son mandat a été reconduit en 2010.

M. MacNaughton possède une vaste expérience dans les domaines de la finance et de l'administration publique.

De 1999 à 2005, il a été président-fondateur et chef de la direction de l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada. Auparavant, il a travaillé pendant 31 ans pour Nesbitt Burns Inc. (division des services bancaires d'investissement de la Banque de Montréal) et les sociétés qui l'ont précédée. Il a été président de Burns Fry, puis de Nesbitt Burns, de 1989 à 1999.

M. MacNaughton a également siégé au conseil d'administration de bon nombre d'organisations des secteurs privé et public et d'organismes sans but lucratif. Il est actuellement administrateur de TransCanada Corporation, fiduciaire du University Health Network, membre du conseil de la Fondation des arts de l'Ontario et membre nord-américain de la Commission trilatérale.

Il est aussi Membre de l'Ordre du Canada et fait partie du Comité consultatif sur la fonction publique nommé par le premier ministre.

Il a précédemment siégé au conseil d'administration de Nortel Networks Corporation. Il a en outre été président du conseil d'administration de CNSX Markets Inc., de la Princess Margaret Hospital Foundation et de la Investment Dealers Association of Canada, et vice-président et administrateur de la Canadian Stage Company.

M. MacNaughton est titulaire d'un baccalauréat en économie de l'Université de Western Ontario (Huron College). En 2007, il a reçu la médaille de distinction de Huron. Il détient le titre de fellow de l'Institut des administrateurs de sociétés.

En tant que président du conseil, M. MacNaughton est membre d'office de tous les comités du conseil.

JEAN-RENÉ HALDE
Président et chef de la direction
BDC
Montréal (Québec)

Jean-René Halde a joint les rangs de BDC en 2005 en tant que président et chef de la direction, et son mandat a été reconduit en 2010 pour cinq ans.

Avant d'entrer en fonction à BDC, M. Halde avait à son actif plus de 30 ans d'expérience en gestion et en entrepreneuriat, ayant occupé le poste de chef de la direction d'entreprises chefs de file, notamment Metro-Richelieu inc., Culinar inc. et Livingston Group Inc.

M. Halde est présentement vice-président du conseil du Conference Board du Canada et il siège au conseil d'administration de la Fondation de l'Hôpital général de Montréal et à celui de l'Institut des administrateurs de sociétés, section du Québec.

M. Halde a agi auparavant comme membre du conseil pour bon nombre d'entreprises à but lucratif, dont CCL Industries Inc., Gaz Métropolitain inc., Groupe Vidéotron ltée et Provigo inc. Il a également siégé au conseil d'administration de plusieurs organismes sans but lucratif et présidé les conseils de l'Institut de cardiologie de Montréal, des Fabricants de produits alimentaires du Canada et de l'Association des MBA du Québec.

M. Halde est titulaire d'une maîtrise en économie de l'Université de Western Ontario et d'une maîtrise en administration des affaires de la Harvard Business School. Il porte également le titre IAS.A. de l'Institut des administrateurs de sociétés.

Membre du Comité du conseil du crédit et du risque ainsi que du Comité de capital de risque et d'investissement.

ERIC BOYKO
Président
Stingray Digital Inc.
Montréal (Québec)

Eric Boyko siège au conseil d'administration de BDC depuis 2007, et son mandat a été reconduit en 2011.

M. Boyko est un entrepreneur comptant près de vingt ans d'expérience auprès d'entreprises en démarrage et il possède une vaste expertise en ce qui a trait aux innovations qui en sont aux premiers stades de développement.

Il est président et chef de la direction de Stingray Digital inc., chef de file mondial de la distribution de contenu musical de pointe aux fournisseurs de services de télévision. Stingray Digital développe et distribue des produits musicaux, qui sont diffusés dans plus de 60 millions de foyers répartis dans plus de 45 pays.

Auparavant, M. Boyko a fondé et présidé eFundraising.com Corporation, qui est devenue un acteur de premier plan en Amérique du Nord dans le domaine de la collecte de fonds. Il a aussi été nommé en 2006 parmi les 40 Canadiens performants de moins de 40 ans.

M. Boyko est aussi membre du conseil d'administration du Montreal Development Program, de la Young Presidents' Organization (YPO), de l'Institut économique de Montréal et de la Société de développement économique Ville-Marie (SDÉVM). Il siège en outre au conseil des Anges financiers de la Jeune Chambre de commerce de Montréal (JCCM).

Diplômé avec grande distinction de l'Université McGill, M. Boyko possède un baccalauréat en commerce, avec spécialisation en comptabilité et en entrepreneuriat. Il a obtenu son titre de comptable général accrédité (CGA) en 1997.

Membre du Comité du conseil du crédit et du risque ainsi que du Comité de capital de risque et d'investissement.

STAN E.
BRACKEN-HORROCKS
Administrateur de sociétés
Kelowna
(Colombie-Britannique)

Stan Bracken-Horrocks siège au conseil d'administration de BDC depuis 2005, et son mandat a été reconduit en 2008.

M. Bracken-Horrocks a développé une grande expertise en siégeant à de nombreux conseils d'administration de sociétés ouvertes et à leurs comités de vérification et des finances.

Il est associé à la retraite de PricewaterhouseCoopers SENCRL. Il a occupé divers postes de direction au cours de sa carrière au sein du cabinet, dont celui de leader mondial, Secteur forestier et papetier. M. Bracken-Horrocks possède une vaste expérience dans les domaines de l'information financière, de l'émission d'actions, des prospectus, des instruments de créance et des actes de fiducie, ainsi que dans la gouvernance d'entreprise.

M. Bracken-Horrocks est administrateur de Canfor Pulp Products Inc. et président de son comité d'audit.

Membre de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, il a siégé au conseil d'administration de l'organisme et à son comité des normes comptables. En outre, il a déjà été président, vice-président et membre du conseil de l'Institute of Chartered Accountants of British Columbia.

M. Bracken-Horrocks a étudié à l'Université de la Colombie-Britannique et possède le titre de comptable agréé (CA). Il est également fellow de l'Institute of Chartered Accountants of British Columbia.

Président du Comité de la vérification et membre du Comité du conseil du crédit et du risque ainsi que du Comité de régie et de nomination.

SUE FAWCETT
Présidente
Fawcett Financial Inc.
Calgary (Alberta)

Sue Fawcett siège au conseil d'administration de BDC depuis 2008.

M^me^ Fawcett compte plus de 25 ans d'expérience dans le secteur financier au Canada et en Asie (Singapour).

Elle est présidente de Fawcett Financial Inc., une société fermée qui travaille en étroite collaboration avec des anges financiers et offre des conseils stratégiques aux entreprises en démarrage.

Auparavant vice-présidente et conseillère chez CIBC Wood Gundy, M^me^ Fawcett est maintenant associée à Independent Review Inc. et conseille des sociétés canadiennes de fonds de placement de premier plan sur les questions de gouvernance touchant à la création et à la gestion d'un comité d'examen indépendant.

M^me^ Fawcett siège au conseil d'administration de l'Alberta Economic Development Authority, qui fournit au premier ministre et à son cabinet des recommandations et des conseils stratégiques à long terme sur les principaux enjeux économiques.

Elle a été membre des conseils d'administration de la Société de développement économique d'Ottawa-Carleton, de la fondation de l'Hôpital Riverside et de la compagnie de danse Ottawa Ballet.

M^me^ Fawcett est titulaire d'un baccalauréat en commerce de l'Université de Calgary et porte le titre IAS.A. de l'Institut des administrateurs de sociétés. Elle est également analyste financière agréée (CFA).

Membre du Comité des ressources humaines, du Comité de placement des caisses de retraite et du Comité de capital de risque et d'investissement.

BRIAN HAYWARD
Président
Aldare Resources
Winnipeg (Manitoba)

Brian Hayward siège au conseil d'administration de BDC depuis 2008, et son mandat a été reconduit en 2011.

M. Hayward a à son actif plus de 16 ans d'expérience comme chef de la direction de grandes entreprises canadiennes. Dirigeant accompli, il a démontré qu'il peut mettre en œuvre des changements financiers et culturels à grande échelle qui favorisent l'efficacité opérationnelle et une croissance rentable.

Il est président d'Aldare Resources, une société de conseils qui offre des services de gestion et de gouvernance aux entreprises.

De 2001 à 2007, M. Hayward a été chef de la direction d'Agricore United, une des plus importantes agro-entreprises du Canada, qui exporte dans plus de 50 pays et réalise un chiffre d'affaires annuel d'environ 4 milliards de dollars.

Auparavant, M. Hayward était chef de la direction de United Grain Growers, deuxième agro-entreprise en importance de l'Ouest canadien. À ce poste, il a négocié avec succès pour le compte de son entreprise la fusion qui a donné lieu à la création d'Agricore United.

M. Hayward, qui possède une vaste expérience comme administrateur, siège au conseil d'administration de sociétés ouvertes et fermées, dont celui de Glacier Media Inc., de Ridley Inc. et de MBAC Fertilizer Inc. Il met aussi son leadership à profit auprès d'un certain nombre d'organismes sans but lucratif, notamment le Royal Winnipeg Ballet, le Conference Board du Canada et la Société de l'arthrite.

M. Hayward est titulaire d'une maîtrise en économie agricole de l'Université McGill. Il détient également le titre de Chartered Director (C.Dir.) de The Directors College de l'école de commerce DeGroote de l'Université McMaster.

Membre du Comité de la vérification et du Comité du conseil du crédit et du risque.

JEAN MARTEL
Avocat
Lavery SENCRL
Montréal (Québec)

Jean Martel siège au conseil d'administration de BDC depuis 2006, et son mandat a été reconduit en 2010. M. Martel est associé de Lavery, le plus important cabinet d'avocats régional du Québec, où il pratique depuis 1999.

Il possède une vaste expérience de la politique de réglementation et du processus législatif s'appliquant aux institutions financières et aux marchés de capitaux, ainsi que du droit financier.

De 1995 à 1999, M. Martel a été président et chef de la direction de la Commission des valeurs mobilières du Québec, l'organisme québécois de réglementation de valeurs mobilières d'alors. Durant cette période, il a siégé au Comité technique de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV), qui favorise la collaboration entre organismes de réglementation et la stabilité financière. Auparavant, en qualité de sous-ministre adjoint des Finances du Québec et de sous-ministre responsable du secteur financier, il a pris en charge le processus d'élaboration des politiques relatives au secteur financier de la province.

M. Martel est membre du conseil d'administration du Groupe TMX inc., société qui exploite la Bourse de Toronto, la Bourse de Montréal et la Bourse de croissance TSX Ventures Exchange (le marché canadien pour les petites et moyennes entreprises). Il préside le Comité des règles et politiques de la Bourse de Montréal ainsi que le Comité d'examen indépendant des fonds d'investissement du Barreau du Québec.

Il a siégé au conseil de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières et à celui de State Street Global Advisors, Ltd., chef de file reconnu en matière de placements institutionnels au Canada.

M. Martel est diplômé de la Faculté de droit de l'Université Laval et a été admis au Barreau du Québec en 1976.

Président du Comité de régie et de nomination et membre du Comité de la vérification ainsi que du Comité des ressources humaines.

PRASHANT PATHAK
Associé directeur
ReichmannHauer
Capital Partners
Toronto (Ontario)

Prashant Pathak siège au conseil d'administration de BDC depuis 2008.

M. Pathak possède une vaste expérience à l'échelle internationale en gestion et en exploitation, ayant eu l'occasion de travailler en Europe, au Moyen-Orient, en Asie du Sud-Est et en Asie du Nord.

Il est associé directeur chez ReichmannHauer Capital Partners, société d'investissement fermée, où il se penche sur tous les aspects stratégiques, financiers, opérationnels et organisationnels des investissements en vue d'obtenir des rendements supérieurs. En 2008, il a été nommé parmi les 40 Canadiens performants de moins de 40 ans.

Auparavant, il était associé au sein de McKinsey & Company Inc. où, pendant six ans, il a conseillé les dirigeants de multinationales.

Avant de se joindre à McKinsey, il a occupé plusieurs postes opérationnels et de direction dans le secteur des services énergétiques pour le compte de Halliburton et Schlumberger.

M. Pathak siège au conseil du North York General Hospital et est membre de la Young Presidents' Organization (YPO). À titre de conseiller principal pour le projet Beyshick, il contribue à promouvoir l'entrepreneuriat auprès des jeunes des Premières nations.

Il a été membre fondateur de TiE. Ce réseau sans but lucratif axé sur la promotion de l'entrepreneuriat est le plus important de son genre au monde.

M. Pathak est titulaire d'un MBA obtenu avec distinction auprès de l'INSEAD ainsi que d'un baccalauréat en technologie (génie électrique) et d'un diplôme en logique floue de l'Indian Institute of Technology (IIT).

Président du Comité de capital de risque et d'investissement et membre du Comité de placement des caisses de retraite.

RICK PERKINS
Vice-président,
Développement des affaires
et communications
Nova Scotia Liquor
Corporation
Halifax (Nouvelle-Écosse)

Rick Perkins siège au conseil d'administration de BDC depuis 2008.

M. Perkins compte plus de vingt ans d'expérience dans les domaines du marketing stratégique, des communications et des affaires publiques, tant au public qu'au privé.

Il occupe le poste de vice-président, Développement des affaires et communications à la Nova Scotia Liquor Corporation.

M. Perkins a cofondé Genoa Management Inc., une entreprise de consultation du secteur des marchés financiers établie à Toronto et spécialisée dans les relations stratégiques avec les investisseurs pour les sociétés à faible et à moyenne capitalisation.

Auparavant, il a travaillé pour le compte du Newcourt Credit Group Inc., de la Banque Canadienne Impériale de Commerce (CIBC), du ministère des Finances et du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international du Canada. À la CIBC, il faisait partie de l'équipe qui a créé et lancé le Fonds prêts création d'emplois, première initiative au Canada à lier le crédit accordé aux petites entreprises à la création d'emplois.

M. Perkins siège au conseil de la Nova Scotia Hearing and Speech Foundation. Il est également membre du Council for Chief Marketing Executives du Conference Board du Canada.

M. Perkins a étudié en science politique et en économie à l'Université de Toronto. Il est titulaire d'un MBA de la Sobey School of Business de l'Université Saint Mary's et a été intronisé au temple de l'excellence académique de cette université.

Membre du Comité du conseil du crédit et du risque ainsi que du Comité de placement des caisses de retraite.

SARAH RAISS
Administratrice de sociétés
Calgary (Alberta)

Sarah Raiss siège au conseil d'administration de BDC depuis 2008.

M^me^ Raiss compte près de 30 ans d'expérience au Canada et aux États-Unis dans les domaines de la gestion des ressources humaines, de la rémunération, de la stratégie, de l'ingénierie et de l'exploitation.

De 1999 à 2011, elle a travaillé pour TransCanada Corporation où elle occupait jusqu'à tout récemment le poste de vice-présidente exécutive des Services aux entreprises.

Auparavant, M^me^ Raiss a été présidente de S.E. Raiss Group Inc., un cabinet de consultants qui offre des conseils en matière de changement de culture, d'intégration par fusion et d'amélioration du rendement à des sociétés Fortune 500.

Elle a été nommée au Top 100 des Canadiennes les plus influentes pendant quatre années consécutives (2003 – 2006) et intronisée au Temple de la renommée en 2007.

M^me^ Raiss est membre du conseil d'administration de Canadian Oil Sands, de Shoppers Drug Mart et de Commercial Metals Company, une importante société américaine cotée en bourse. Elle est la nouvelle présidente du conseil des gouverneurs du Calgary Petroleum Club et présidente de la section de Calgary de l'Institut des administrateurs de sociétés (IAS).

Elle a mis son leadership à profit auprès du Women's Leadership Board de l'Université Harvard et du conseil d'administration du Conseil canadien de l'énergie. Elle a en outre été membre du Comité consultatif sur le maintien en poste et la rémunération du personnel de direction du Conseil du Trésor du Canada.

M^me^ Raiss est titulaire d'un baccalauréat ès sciences en mathématiques appliquées et d'une maîtrise en administration des affaires (MBA) de l'Université du Michigan. Elle porte également le titre IAS.A. de l'Institut des administrateurs de sociétés. Elle a suivi un cours sur la création de valeur par la finance à l'Université Wharton et un cours sur la manière de rendre les conseils d'administration plus efficaces à Harvard.

Présidente du Comité des ressources humaines et membre du Comité de la vérification ainsi que du Comité de régie et de nomination.

THOMAS R. SPENCER
Administrateur de sociétés
Toronto (Ontario)

Thomas R. Spencer siège au conseil d'administration de BDC depuis 2008.

Fort de près de 30 ans d'expérience dans le secteur des services financiers, M. Spencer a une compréhension approfondie de la gestion du risque, de la gouvernance d'entreprise et des investissements sur les marchés privés.

M. Spencer a pris sa retraite du Groupe Financier Banque TD où il a notamment occupé les postes de vice-président, Gestion des risques, de vice-président exécutif, Gestion du risque, de premier vice-président, Politique de gestion du risque, de premier vice-président, Services bancaires aux entreprises et services bancaires d'investissement et de vice-président, Services aux commerçants.

De 1998 à 2003, il a été chef de la gestion des risques du Groupe Financier Banque TD.

M. Spencer est fiduciaire du Fonds de revenu du Groupe Data, et il siège au conseil d'administration d'Equity Financial Holdings Inc. ainsi qu'au conseil consultatif de Kruger Inc. Il est également membre du comité consultatif de Northleaf Capital Partners. M. Spencer a auparavant été membre du conseil d'administration de Jim Pattison Group.

M. Spencer est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires (MBA) et d'un baccalauréat en économie, tous deux de l'Université York. Il porte également le titre IAS.A. de l'Institut des administrateurs de sociétés.

Président du Comité du conseil du crédit et du risque et membre du Comité de la vérification ainsi que du Comité de régie et de nomination.

ROSEMARY ZIGROSSI
Administratrice
Promontory Financial Group
Toronto (Ontario)

Rosemary Zigrossi est membre du conseil d'administration de BDC depuis 2008.

M^me^ Zigrossi compte près de 30 ans d'expérience dans le secteur financier (investissements et information et analyse financières), expérience qu'elle a acquise auprès d'organisations canadiennes de premier plan.

M^me^ Zigrossi est actuellement administratrice de Promontory Financial Group LLC, cabinet international qui propose des services-conseils aux prestataires de services financiers.

Auparavant, elle a travaillé pendant 19 ans au sein du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, le plus important régime de retraite s'adressant à une seule profession au Canada. Elle y a occupé divers postes, dont ceux de vice-présidente du groupe Composition de l'actif et risque, de vice-présidente, Capital de risque (programme qu'elle a lancé) et de contrôleuse. Avant cela, M^me^ Zigrossi était à la Banque J.P. Morgan Canada et chez KPMG.

Elle siège présentement au conseil d'administration de l'Université Trent ainsi qu'au conseil des fiduciaires de la Collection McMichael d'art canadien. Elle est aussi membre du comité d'experts sur l'état de la recherche-développement industrielle au Canada du Conseil des académies canadiennes et du Comité des investissements de Technologies du développement durable du Canada.

M^me^ Zigrossi a été membre du conseil de l'Association canadienne du capital de risque. Elle a également siégé aux conseils d'administration de plusieurs sociétés en démarrage, notamment à titre de présidente du conseil.

M^me^ Zigrossi est comptable agréée (CA) et analyste financière agréée (CFA). Elle porte en outre le titre IAS.A. de l'Institut des administrateurs de sociétés. Elle est titulaire d'un baccalauréat en commerce de l'Université de Toronto et a suivi le Management Development Program de la Harvard Business School.

Présidente du Comité de placement des caisses de retraite et membre du Comité de capital de risque et d'investissement, du Comité des ressources humaines ainsi que du Comité de régie et de nomination.

ÉQUIPE DE DIRECTION DE L'ENTREPRISE

(Composition de l'équipe annoncée vers la fin de l'exercice 2012, avec effet le 1er avril 2012)

JEAN-RENÉ HALDE
Président et chef
de la direction

Jean-René Halde a joint les rangs de BDC en 2005 en tant que président et chef de la direction, et son mandat a été reconduit en 2010 pour cinq ans.

Avant d'entrer en fonction à BDC, M. Halde avait à son actif plus de 30 ans d'expérience en gestion et en entrepreneuriat, ayant occupé le poste de chef de la direction d'entreprises chefs de file, notamment Metro-Richelieu inc., Culinar inc. et Livingston Group Inc.

M. Halde est présentement vice-président du conseil du Conference Board du Canada et il siège au conseil d'administration de la Fondation de l'Hôpital général de Montréal et à celui de l'Institut des administrateurs de sociétés, section du Québec.

M. Halde a agi auparavant comme membre du conseil pour bon nombre d'entreprises à but lucratif, dont CCL Industries Inc., Gaz Métropolitain inc., Groupe Vidéotron ltée et Provigo inc. Il a également siégé au conseil d'administration de plusieurs organismes sans but lucratif et présidé les conseils de l'Institut de cardiologie de Montréal, des Fabricants de produits alimentaires du Canada et de l'Association des MBA du Québec.

M. Halde est titulaire d'une maîtrise en économie de l'Université de Western Ontario et d'une maîtrise en administration des affaires de la Harvard Business School. Il porte également le titre IAS.A. de l'Institut des administrateurs de sociétés.

PAUL BURON
Vice-président exécutif et
chef de la direction financière
Vice-président exécutif,
Financement et Consultation
par intérim

Paul Buron a été nommé vice-président exécutif et chef de la direction financière en 2006.

Il est responsable des finances, de la gestion du risque, de la trésorerie et de la titrisation.

À l'automne 2011, M. Buron a été nommé également vice-président exécutif, Financement et Consultation par intérim. À ce titre, il est responsable de la consultation, du financement, du financement corporatif, de l'expansion mondiale et du soutien à l'exploitation.

M. Buron compte plus de 30 ans d'expérience dans le domaine de la finance. Avant de joindre les rangs de BDC, il a occupé des postes de leadership au sein de grandes entreprises comme la Société générale de financement du Québec, Donohue Inc., et Groupe TVA Inc., où il était responsable des opérations de télévision et des stations régionales, en plus de ses fonctions de vice-président principal et chef de la direction financière.

M. Buron est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires de HEC Montréal et membre de l'Ordre des comptables agréés du Québec.

PAUL KIRKCONNELL
Vice-président exécutif,
Capital de risque

Paul Kirkconnell a été nommé vice-président exécutif, Capital de risque en 2011.

Il dirige toutes les activités de capital de risque de BDC, y compris les investissements en capital de risque directs et indirects dans des entreprises à forte composante technologique ainsi que les initiatives stratégiques visant à stimuler les écosystèmes du capital de risque au Canada. BDC compte environ un milliard de dollars canadiens en investissements actuels et prévus.

M. Kirkconnell possède plus de 25 ans d'expérience dans les domaines des investissements, du développement des affaires, des stratégies d'entreprise et de la consultation, au Canada, aux États-Unis et en Europe.

Avant de joindre les rangs de BDC, il était propriétaire de P-A-K Limited, une société de services-conseils en matière de stratégie, de financement et de développement des affaires destinés à des sociétés émergentes et à leurs investisseurs. De 2005 à 2007, M. Kirkconnell a été directeur général de DRI Capital, une société de gestion de placements fermée dont l'actif sous gestion atteignait un milliard de dollars américains. Auparavant, il avait créé Aventis Capital, une société qui avait un actif sous gestion de plus de 750 millions de dollars américains.

Il est membre du conseil d'administration de l'Association canadienne du capital de risque et d'investissement, du conseil consultatif de l'International Centre for Health Innovation de la Richard Ivey School of Business, à l'Université de Western Ontario, et d'Ostéoporose Canada.

M. Kirkconnell est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de la Richard Ivey School of Business de l'Université de Western Ontario et d'un baccalauréat ès arts de l'Université de Toronto.

CHANTAL BELZILE
Première vice-présidente
et chef des technologies
de l'information

Chantal Belzile a été nommée au poste de première vice-présidente et chef des technologies de l'information en 2012.

À ce titre, elle est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre des stratégies et des services de BDC en matière de technologies de l'information (TI). Ses fonctions portent notamment sur la sécurité de l'information et la conformité, l'exploitation, la planification et l'architecture des TI, la gestion du portefeuille des projets d'entreprise et la livraison de solutions.

M^me^ Belzile possède plus de 25 ans d'expérience à des postes liés à la technologie et à la gestion de projet dans de grandes entreprises. Elle a joint les rangs de BDC en 2007 en tant que vice-présidente, Technologie de l'information.

Avant de travailler pour BDC, M^me^ Belzile a occupé plusieurs postes de direction à Air Canada, où elle était responsable du site aircanada.com. Elle a également participé à des initiatives clés, dont la fusion de l'entreprise avec les Lignes aériennes Canadien International et la mise en œuvre de Six Sigma.

Elle a commencé sa carrière en travaillant pour une importante entreprise de consultation, où elle a eu la possibilité de se familiariser avec divers secteurs.

M^me^ Belzile est titulaire d'un baccalauréat en informatique de l'Université du Nouveau-Brunswick et d'une maîtrise en sciences de l'Université Queen's.

MICHEL BERGERON
Premier vice-président, Marketing et Affaires publiques

Michel Bergeron a été nommé premier vice-président, Marketing et Affaires publiques en 2012.

Il supervise l'image de marque et la publicité, les analyses économiques, les communications internes et externes, le marketing, les relations publiques et avec les médias, la recherche, les alliances et les partenariats stratégiques et la stratégie Web.

M. Bergeron compte plus de 20 ans d'expérience dans les secteurs privé, public et parapublic. Pendant cette période, il a traité nombre de dossiers liés au secteur financier, à la planification stratégique, aux communications, à la valorisation de la marque et au commerce international.

Entré au service de BDC en 1999, il a occupé divers postes dans les centres d'affaires et au siège social, dont ceux de directeur principal, Prêts, de directeur, Planification d'entreprise, de directeur, Solutions stratégiques et d'affaires, ainsi que de vice-président, Relations d'entreprise.

M. Bergeron a amorcé sa carrière au gouvernement fédéral, où il a travaillé dans le domaine des négociations commerciales internationales au ministère des Finances.

Il siège aux conseils de la Fondation canadienne des jeunes entrepreneurs (FCJE) et de IC^2 Technologies.

M. Bergeron est titulaire de baccalauréats en droit de l'Université Laval et de l'Université Dalhousie, et d'une maîtrise en relations internationales de l'Université Laval.

MARY KARAMANOS
Première vice-présidente, Ressources humaines

Mary Karamanos a été nommée première vice-présidente, Ressources humaines en 2004.

À ce titre, elle travaille en étroite collaboration avec les autres membres de l'équipe de direction et est responsable du développement et de la mise en œuvre des stratégies relatives au capital humain de BDC, dont la gestion des talents et le développement du leadership.

En plus de 25 ans de carrière dans le monde des affaires, M^{me} Karamanos a acquis une vaste expérience en gestion stratégique des ressources humaines, tant au sein de petites et moyennes entreprises que de grandes sociétés internationales, dans les domaines du commerce de détail et des biens de consommation et le secteur financier.

M^{me} Karamanos est entrée à BDC en octobre 2002 en tant que vice-présidente, Ressources humaines. Auparavant, elle avait occupé des postes de direction à Corby Distilleries, à Montréal et Toronto, de même qu'à Allied Domecq Spirits & Wine, à Westport, au Connecticut.

Née à Montréal, M^{me} Karamanos est diplômée de l'Université McGill et possède un baccalauréat ès arts en relations industrielles et le titre de CCP (Certified Compensation Professional) de World at Work. Elle est active au sein de la collectivité et appuie des œuvres de bienfaisance pour enfants.

JÉRÔME NYCZ
Premier vice-président, Stratégie d'entreprise et Financement subordonné

Jérôme Nycz a été nommé premier vice-président, Stratégie d'entreprise et Financement subordonné en 2012.

Il est responsable de la stratégie et des initiatives d'entreprise, des relations avec les actionnaires, du Plan d'entreprise quinquennal, ainsi que du groupe Financement subordonné.

M. Nycz compte plus de 20 ans d'expérience dans le domaine de la finance et le secteur public.

Avant d'assumer son rôle actuel, M. Nycz était premier vice-président, Stratégie et développement corporatif. À ce titre, il était entre autres responsable de la gestion des risques de l'entreprise, de la gestion du savoir et des analyses économiques.

Depuis son entrée en fonction à BDC en 2002, M. Nycz a occupé différents postes, dont celui de vice-président exécutif, Capital de risque par intérim.

Auparavant, M. Nycz a œuvré au sein de la fonction publique fédérale, notamment à titre d'économiste principal et de conseiller en matière de politiques au ministère des Finances, à Industrie Canada et au ministère de la Défense nationale. Il a aussi travaillé à Exportation et développement Canada et comme agent d'investissements au Consulat du Canada à Boston.

M. Nycz est membre du conseil d'administration de CIRANO et du comité consultatif du programme de compétitivité internationale de la Faculté de gestion Desautels de l'Université McGill. Il fait aussi partie du groupe directeur de l'OCDE sur le financement des PME et de l'entrepreneuriat.

M. Nycz est titulaire d'un baccalauréat ès arts en économie et sciences politiques de l'Université Concordia et d'un MBA international (IMBA) de l'Université de Hartford.

LOUISE PARADIS
Première vice-présidente, Affaires juridiques et secrétaire générale

Louise Paradis a été nommée première vice-présidente, Affaires juridiques et secrétaire générale en 2006.

Elle fournit un soutien juridique à toutes les unités d'affaires ainsi qu'au conseil d'administration et est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre des stratégies de gestion des documents.

Ayant plus de 35 ans de carrière dans le secteur financier, M[me] Paradis possède une vaste expérience des questions juridiques, administratives et de conformité ainsi qu'en ressources humaines, en finance et en exploitation.

M[me] Paradis a commencé sa carrière à BDC en 1976 en tant que conseillère juridique. Elle a réintégré BDC en 2004 à titre de vice-présidente, Affaires juridiques et secrétaire générale. Auparavant, elle a été responsable des affaires juridiques, des ressources humaines, du secrétariat du conseil et de l'administration au bureau canadien de la Société Générale. Elle a aussi occupé le poste de directrice de l'exploitation à la Société Générale pendant deux ans.

M[me] Paradis est titulaire d'une licence en droit de l'Université McGill et est membre du Barreau du Québec.

RÉSULTATS FINANCIERS ET OPÉRATIONNELS – RÉTROSPECTIVE QUINQUENNALE

pour les exercices terminés le 31 mars (en milliers de dollars canadiens)

Statistiques opérationnelles	2012	2011	2010	2009	2008
BDC Financement					
Engagement envers les clients au 31 mars					
Montant	**16 956 675**	15 913 193	14 783 510	12 176 290	10 951 760
Nombre de clients	**27 582**	27 989	28 331	27 617	27 418
Acceptations					
Montant	**3 623 075**	3 244 713	4 343 068	2 831 534	2 906 667
Nombre	**6 926**	9 795	8 014	7 749	9 143
BDC Financement subordonné (incluant la part de BDC et la part de la Caisse)(1)					
Engagement envers les clients au 31 mars					
Montant	**498 670**	414 394	380 680	349 905	331 147
Nombre de clients	**385**	352	348	354	341
Acceptations					
Montant	**163 775**	106 451	97 705	92 688	97 320
Nombre	**137**	97	68	92	107
BDC Capital de risque(2)					
Engagement envers les clients au 31 mars					
Montant	**735 454**	726 431	734 932	804 665	749 107
Nombre de clients	**103**	104	118	159	173
Autorisations					
Montant	**126 751**	99 377	84 591	137 385	130 484
Nombre	**45**	45	43	55	87
BDC Consultation					
Nombre de mandats	**2 236**	2 300	2 504	2 720	2 770
BDC Titrisation					
Engagement envers les clients au 31 mars	**1 110 024**	3 193 441	3 575 327	–	–
Montant autorisé	**290 000**	150 000	3 653 740	–	–

Le montant engagé envers les clients correspond à l'encours du portefeuille et aux montants non déboursés, au coût.

(1) Excluant les montants qui ne sont pas sous gestion de BDC.

(2) Pour l'engagement envers les clients de BDC Capital de risque, se reporter à la note 12, *Placements de capital de risque* et à la note 26, *Engagements* des états financiers consolidés.

Les données antérieures à l'exercice 2011 sont présentées conformément aux PCGR du Canada.

(en milliers de dollars canadiens)

Données financières	2012	2011	2010	2009	2008
		IFRS		PCGR du Canada	
Bénéfice net et résultat global, selon le secteur d'activité[1] pour les exercices terminés le 31 mars					
Financement	**504 736**	305 603	76 232	194 028	160 878
Financement subordonné	**36 212**	20 400	10 214	6 760	11 007
Capital de risque	**(42 640)**	(20 765)	(74 137)	(106 291)	(82 801)
Consultation	**(11 020)**	(8 883)	(4 645)	(2 930)	(4 521)
Titrisation	**46 159**	70 166	(1 605)	(1 000)	–
Bénéfice net	**533 447**	366 521	6 059	90 567	84 563
Bénéfice net attribuable :					
À l'actionnaire de BDC	**520 335**	360 292	6 059	90 567	84 563
Aux participations ne donnant pas le contrôle	**13 112**	6 229	s.o.	s.o.	s.o.
Bénéfice net	**533 447**	366 521	6 059	90 567	84 563
Autres éléments du résultat global[2]	**(152 486)**	58 317	5 710	(2 249)	(301)
Résultat global total	**380 961**	424 838	11 769	88 318	84 262
Résultat global total attribuable :					
À l'actionnaire de BDC	**367 849**	418 609	11 769	88 318	84 262
Aux participations ne donnant pas le contrôle	**13 112**	6 229	s.o.	s.o.	s.o.
Résultat global total	**380 961**	424 838	11 769	88 318	84 262
Information portant sur la situation financière au 31 mars					
Titres adossés à des créances mobilières[3]	**763 200**	3 068 949	3 277 291	s.o.	s.o.
Prêts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes sur prêts	**14 739 271**	13 731 011	12 525 521	10 452 173	9 481 449
Placements de Financement subordonné	**457 369**	387 091	193 203	155 070	156 158
Placements de Capital de risque	**358 951**	413 782	362 270	441 631	475 985
Total des actifs	**17 219 882**	18 399 578	17 679 927	12 090 911	11 423 566
Total des passifs	**13 594 621**	14 639 731	14 036 911	9 901 347	9 556 249
Total des capitaux propres attribuables :					
À l'actionnaire de BDC	**3 509 980**	3 613 202	3 643 016	2 189 564	1 867 317
Aux participations ne donnant pas le contrôle	**115 281**	146 645	s.o.	s.o.	s.o.
Total des capitaux propres	**3 625 261**	3 759 847	3 643 016	2 189 564	1 867 317

(1) Pour des renseignements détaillés sur les données par secteur d'activité pour les exercices 2011 et 2012 en vertu des IFRS, se reporter également à la note 24, *Informations sectorielles* des états financiers consolidés.
(2) Pour des renseignements détaillés sur les autres éléments du résultat global pour les exercices 2011 et 2012, se reporter à l'état consolidé du résultat global (page 72).
(3) Le montant de l'exercice 2010 a été retraité pour tenir compte des intérêts courus.

TABLEAU DE CORRESPONDANCE TERMINOLOGIQUE

PCGR DU CANADA	IFRS
Actif au titre des prestations constituées	Actifs relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi
Activités d'exploitation	Activités opérationnelles
Actions privilégiées	Actions préférentielles
Autres éléments d'actif	Autres actifs
Autres éléments de passif	Autres passifs
Bénéfices non répartis	Bénéfices non distribués
Bilan consolidé	État consolidé de la situation financière
Capital-actions	Capital social
Charges à payer	Frais courus
Comptes bancaires	Trésorerie
Contrat de location-exploitation	Contrat de location simple
Coût après amortissement	Coût amorti
État consolidé des flux de trésorerie	Tableau consolidé des flux de trésorerie
État consolidé des résultats	Compte consolidé de résultat
État consolidé du résultat étendu	État consolidé du résultat global
Frais d'exploitation et d'administration	Charges opérationnelles et administratives
Frais	Charges
Gains	Profits
Gains (pertes) non réalisés	Profits (pertes) latents
Obligation au titre des prestations constituées	Passifs relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi
Opération entre apparentés	Transactions entre parties liées
Pensions sur titres	Prises en pension de titres
Prestations déterminées	Prestations définies
Provision cumulée pour créances irrécouvrables	Provision cumulée pour pertes sur prêts
Provision générale	Provision collective
Provision pour pertes sur créances	Pertes de valeur sur prêts
Provision spécifique	Provision individuelle
Résultat étendu	Résultat global
Revenu	Produits
Variation de la plus (moins)-value non réalisée	Variation de la plus (moins)-value latente

GLOSSAIRE

ACCEPTATION
Point où le client a accepté les modalités et conditions du financement autorisé offertes par BDC. L'acceptation par le client survient après l'autorisation du financement par BDC. (L'information sur les acceptations contenue dans le présent rapport est présentée déduction faite des annulations ou des réductions survenues après l'acceptation par le client.)

ACCORD GÉNÉRAL DE COMPENSATION
Contrat bilatéral standard qui permet aux contreparties de s'entendre sur les besoins nets de garantie et, en cas de liquidation d'une position, sur les montants de règlement prévus par les contrats généraux sous-jacents pour la vente et l'achat d'instruments financiers. L'accord général de compensation compense les soldes positifs d'une transaction par les soldes négatifs d'une autre.

AUTORISATION
Point où BDC a complété sa diligence raisonnable et approuvé la demande de financement ou d'investissement en capital de risque. L'autorisation précède l'acceptation. (L'information sur les autorisations contenue dans le présent rapport est présentée déduction faite des annulations ou des réductions survenues après l'autorisation par BDC.)

ENTREPRISE EN DÉMARRAGE
Désigne une entreprise qui est créée pour la première fois. Cette catégorie comprend également les entreprises existantes qui n'ont pas encore enregistré des ventes pendant une période de 12 mois consécutifs.

FINANCEMENT SUBORDONNÉ
Instrument hybride qui allie à la fois des caractéristiques du financement par emprunt et du financement par actions.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS
Contrats dont la valeur est « dérivée » des fluctuations des taux d'intérêt ou de change ou du prix d'une action ou de marchandises. L'utilisation des instruments dérivés permet le transfert, la modification ou la réduction des risques courants ou prévus inhérents aux fluctuations des cours et des taux.

JUSTE VALEUR
Prix dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. La juste valeur représente la meilleure estimation de la direction quant à la valeur nette d'un placement à la date de la situation financière, et elle peut ne pas refléter la valeur réalisable au dessaisissement du placement.

OPÉRATION DE COUVERTURE
Technique de gestion des risques utilisée pour protéger les résultats financiers contre les risques de fluctuations du marché, des taux d'intérêt et des taux de change associés aux activités bancaires normales.

PARTICIPATION NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE
Participation, dans une filiale, qui n'est pas attribuable directement ou indirectement à BDC.

PERTE À LA CONSTATATION INITIALE
Différence entre la juste valeur d'un instrument financier et son coût au moment de l'achat. La perte à la constatation initiale est comptabilisée dans le résultat net au moment de l'achat, puis elle est amortie dans les produits d'intérêts sur la durée de l'instrument financier à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif.

PERTES DE VALEUR SUR PRÊTS
Imputation aux résultats qui représente un montant jugé suffisant par la direction pour couvrir entièrement les prêts douteux qui existent dans les portefeuilles de prêts, compte tenu de la composition des portefeuilles, de la probabilité de défaut de paiement des prêts, de la conjoncture économique et de la provision cumulée pour pertes sur prêts déjà établie.

PLACEMENTS DIRECTS
Investissements effectués par BDC directement dans des entreprises en portefeuille.

PORTEFEUILLE DE PRÊTS RENTABLES
Prêts dont BDC s'attend raisonnablement à recouvrer la totalité du capital et des intérêts, dans les délais prévus.

PRÊTS DOUTEUX
Un prêt est classé dans la catégorie des prêts douteux lorsque, de l'avis de la direction, la qualité du crédit s'est détériorée dans une mesure telle que BDC n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer la totalité du capital et des intérêts dans les délais prévus.

PRODUITS D'INTÉRÊTS NETS
Différence entre les produits d'intérêts générés par les portefeuilles portant intérêts, ainsi que par les équivalents de trésorerie et les valeurs mobilières, et les coûts d'emprunt associés au financement de ces actifs.

PRODUITS DE CONSULTATION
Frais et honoraires obtenus en retour des services fournis par le réseau national de consultants de BDC pour évaluer, planifier et mettre en place des solutions de gestion.

PROFITS OU PERTES NETS LATENTS SUR AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS
Montants liés aux billets structurés et à leurs dérivés associés. Ils représentent le montant inclus dans le résultat qui provient de la variation de la juste valeur des instruments financiers pendant la période.

PROFITS OU PERTES NETS RÉALISÉS SUR AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS
Montants liés aux billets structurés et à leurs dérivés associés. Des profits ou des pertes réalisés surviennent lorsque des instruments financiers sont rachetés avant leur échéance à un prix supérieur ou inférieur à leur prix d'achat initial.

PROFITS OU PERTES NETS RÉALISÉS SUR PLACEMENTS
Profits enregistrés, après déduction des pertes en capital réalisées, à la vente ou à la radiation des placements, exclusion faite de la variation nette de la plus (moins)-value latente des placements de Capital de risque et des placements de Financement subordonné.

PROVISION COLLECTIVE CUMULÉE
Provision établie par la direction pour tenir compte des pertes sur prêts existant dans le portefeuille de prêts rentables à la date de la situation financière, mais qui n'ont pas encore été spécifiquement identifiées pour chaque prêt individuel.

PROVISION CUMULÉE POUR PERTES SUR PRÊTS
Réserve jugée suffisante par la direction pour couvrir entièrement les pertes sur prêts qui existent dans le portefeuille de prêts. La provision cumulée pour pertes sur prêts peut être individuelle ou collective et apparaît à l'état de la situation financière comme une déduction des prêts.

PROVISION INDIVIDUELLE CUMULÉE
Provision établie par la direction pour tenir compte des pertes sur prêts existant dans les portefeuilles de prêts actuels à la date de la situation financière et qui ont été spécifiquement identifiées pour chaque prêt individuel.

RATIO D'EFFICIENCE
Mesure de l'efficience avec laquelle BDC engage des dépenses afin de tirer un revenu de ses activités de financement. Ce ratio correspond aux charges opérationnelles et administratives en pourcentage des produits d'intérêts nets et autres produits. Les autres produits comprennent les frais et les profits ou pertes nets réalisés sur autres instruments financiers. Un ratio plus faible indique une efficience supérieure.

RATIO D'ENDETTEMENT
Mesure permettant de s'assurer que BDC exerce ses activités dans les limites d'endettement prescrites par la loi et qui correspond au quotient de la somme des emprunts et du passif éventuel par le total des capitaux propres attribuables à l'actionnaire de BDC. Cette mesure inclut les actions préférentielles classées au passif et exclut le cumul des autres éléments du résultat global. Selon la loi, le ratio dettes-capitaux propres de BDC ne peut dépasser 12:1.

RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES ORDINAIRES
Bénéfice net, diminué des dividendes sur les actions préférentielles, exprimé en pourcentage du capital social ordinaire moyen. Ce chiffre exclut les autres éléments du résultat global relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi, le cumul des autres éléments du résultat global, et les participations ne donnant pas le contrôle.

SWAPS DE DEVISES
Contrats par lesquels deux parties s'engagent à échanger des flux financiers libellés en différentes devises pendant une durée prédéterminée.

SWAPS DE TAUX D'INTÉRÊT
Contrats en vertu desquels deux parties s'engagent à échanger des flux d'intérêts, en général l'une selon un taux flottant, l'autre selon un taux fixe, sur la base de montants nominaux de référence déterminés et durant une période donnée.

TITRES ADOSSÉS À DES CRÉANCES MOBILIÈRES
Titres créés après titrisation d'un groupe d'actifs. Par exemple, les titres achetés par BDC comprennent des titres à terme canadiens notés AAA garantis par des prêts et des baux relatifs à des véhicules et du matériel, ainsi que par des prêts sur stocks.

VARIATION NETTE DE LA PLUS (MOINS)-VALUE LATENTE SUR LES PLACEMENTS
Montant porté au compte de résultat découlant des changements de la juste valeur des placements pour la période visée.

CS3 inc. | Communications | Graphisme

lu130-2012F
1209-5419

This document is also available in English.

Sources Mixtes

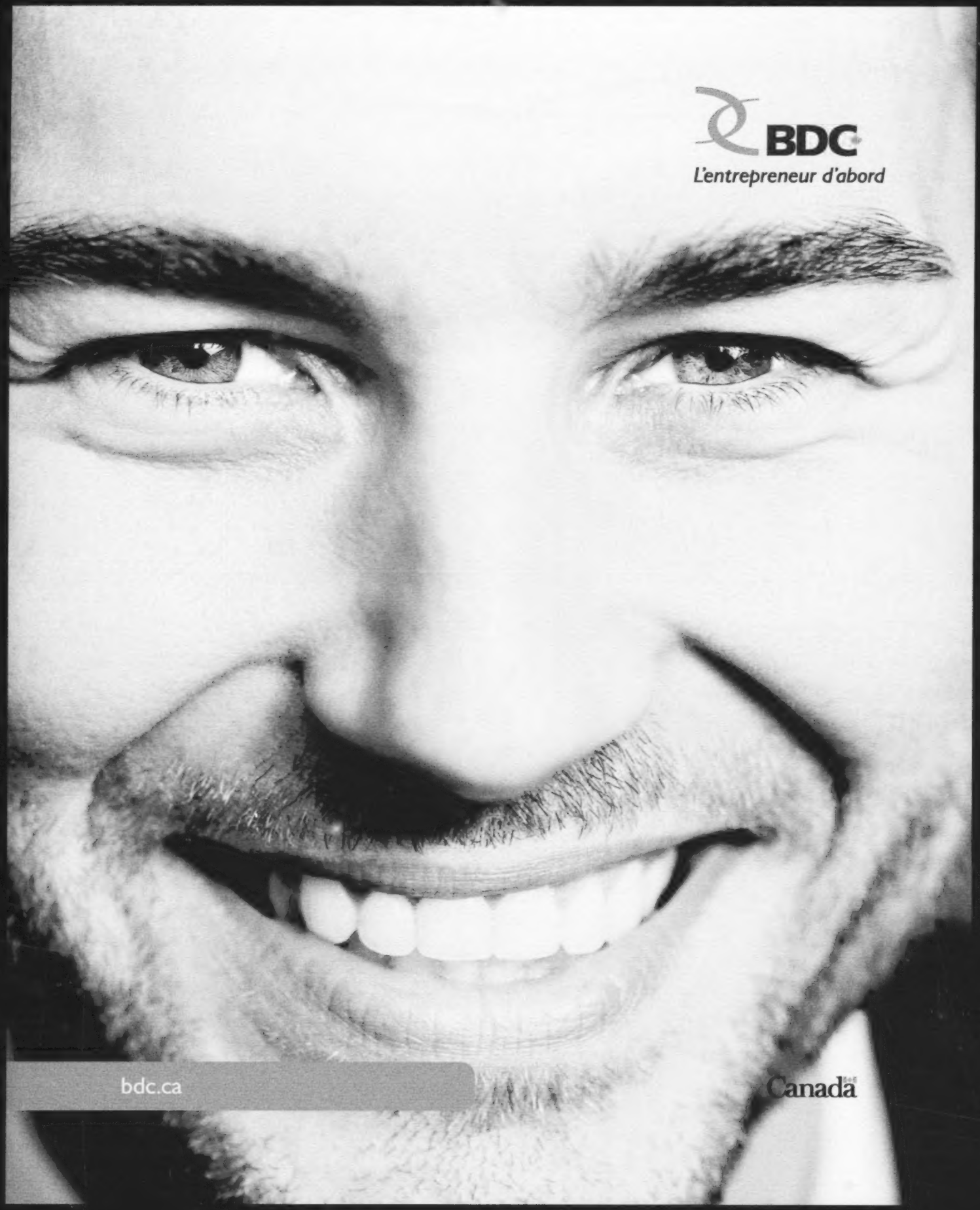
BDC
L'entrepreneur d'abord
bdc.ca
Canada